8
3-F
96

8-3-F-96

Bl. f. 33.

ABBREGE' CHRONOLOGIQUE OU EXTRAICT DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Par le Sieur DE MEZERAY *Historiographe de France.*

TOME VIII.

Contenant la suite de l'Histoire de Henry IV.

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

A PARIS,
Chez DENYS THIERRY, ruë S. Jacques, à l'Enseigne de la Ville de Paris.

M. DC. LXXVII.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

SUITE DE
HENRY IV.
SURNOMMÉ LE GRAND
ROY LXII.

Agé de trante cinq ans & huit mois.

LE traitté de Vervin n'é- 1601.
peschoit pas que les deux rois ne cherchassent à prendre leurs advantages l'un sur l'autre L'Espagnol reprochoit au roy qu'il assistoit d'argent les Provinces Unies, & qu'il permettoit à ses sujets de les aller servir avec des compagnies de cavalerie, & des regiments tout entiers. Quant au premier, il respondit que s'il leur envoyoit de l'argent, c'estoit qu'il leur en devoit beaucoup : mais pour le fe-

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

1601. cond, il ne peut pas s'empeſcher de deffendre aux François de porter les armes pour ces provinces, quoi qu'en effet il fut bien aiſe de n'eſtre pas obeï en ce poinct-là, & qu'il ſceut fort mauvais gré à ceux qui alloient au ſervice des Eſpagnols.

De ſon coſté il diſoit avoir de bien grands ſujets de les accuſer d'infidelité; Il ſe plaignoit de ce qu'ils avoiét envoyé des troupes au duc de Savoye; de ce que le comte de Fuentes avoit eſſayé de former une entrepriſe ſur Marſeille; de ce qu'ils luy avoient desbauché le mareſchal de Biron; & de ce qu'ils entretenoient tousjours des intelligences avec les grands de ſon eſtat pour y rallumer une guerre civile.

Il s'en falut peu, qu'eſtant desja irrité par ces ſourdes offenſes, il ne ſe portaſt à une derniére rupture, pour une inſulte que les Eſpagnols firent à l'ambaſſadeur qu'il avoit à Madrid, c'étoit Antoine de Silly-Rochepot. Quelques jeunes gentils-hommes de la ſuite de ce ſeigneur, entre leſquels eſtoit ſon neveu, ayant pris querelle un ſoir en ſe baignant à la

riviere, avec quelques Eſpagnols, qu'ils maintenoient avoir eſté les aggreſſeurs, en tuerent deux. Les morts eſtant des meilleures maiſons de la ville, leurs parents & leurs amis eſmeurent tellement le peuple qu'il courut en foule au logis de l'ambaſſadeur pour ſe faire juſtice par la force. L'alcadé, ils appellent ainſi le juge, à la ſuite de la cour, ne trouva point d'autre moyen d'appaiſer cete furie, que d'aller luy-meſme à main forte chez l'ambaſſadeur, de rompre les portes, & d'emmener ces gentilshommes priſonniers. C'eſtoit un attentat digne de reparatió, que de forcer une maiſon qui devoit eſtre ſacrée; le roi d'Eſpagne n'en fit pourtãt aucune juſtice, & meſme retint les priſonniers quand l'êmotion fut ceſſée, comme s'ils euſſent eſté ſes juſticiables. Le roy ſe plaignit donc hautement à tous les princes chreſtiens qu'on avoit violé le droit des gents, & la majeſté de la France, rappella ſon ambaſſadeur, luy enjoignãt de partir ſans prendre congé du roy d'Eſpagné, & deffendit tout le com-

1601. merce à ses sujets avec les Espagnols.

Les peuples de ces frontieres-là apprehendoient desja les malheurs d'une sanglante guerre, & estoient d'autant plus alarmez, qu'on publioit que cete cloche d'Arragon, qu'ils nomment miraculeuse, avoit sonné plusieurs fois d'elle-mesme, ce qui n'arrivoit iamais, disent-ils, sans presager quelque grand accident; Et que le iour de l'invention sainte Croix 3. de May, il estoit arrivé dans le village de Cudos proche de Basas en Gascongne, qu'une femme descouvrant sa paste qu'elle avoit enveloppée d'une nape, avoit apperceu des croix de sang en l'une & en l'autre. Elles furent veuës de grand nombre de personnes, & le vicaire de la cure du lieu mesme en porta à l'eveque. Ce qui ne semblera peut-estre pas si merveilleux à ceux qui sçauront que parmy le bon bled il en croist quelquefois de faux, dont la farine estant paistrie, semble estre destrampée avec du sang.

Or le duc de Lerme ministre du roy

roy Philippe, apprehendant la guer- 1601.
re comme la ruine de sa fortune, pria en Aoust & suiv.
le pape de la part de son maistre, de se rendre mediateur d'un accommodement, & pour cela luy fit remettre les prisóniers entre les mains. Le pape les remit entre celles de l'ambassadeur de France à Rome, & pria le roy de renvoyer un ambassadeur en Espagne, l'assurant qu'il y seroit receu aussi honorablement qu'il le sçauroit desirer. Le roy y envoya donc Emery Joubert de Barraut en la place de Rochepot. Les principaux officiers allerent au devant de luy à l'entrée des villes; quand il fut à la cour, les grands luy rendirent visite, & trois jours aprés il eut audiéce favorable.

Durant la chaleur de ce demeslé, le roy estant allé à Calais, l'archiduc qui assiegeoit Ostende, eut grand-peur qu'il ne fust venu là que pour le troubler dans son entrepriſe, & luy envoya faire compliment en termes d'un homme qui a peur & qui prie. Le roy l'assura qu'il ne pensoit point à luy faire aucun empeschement, & qu'il de-

1601. ſiroit obſerver la paix, pourveu que du coſté d'Eſpagne on luy fiſt raiſon.

En effet, ce n'eſtoit pas ce ſujet-là qui l'avoit mené à Calais, mais le deſir de negocier de plus prés avec la reyne d'angleterre. Cete princeſſe ayant à luy communiquer des projets qu'elle avoit faits pour ruiner la maiſon d'Auſtriche, bruſloit d'envie de conferer avec luy-meſme, & ſe flatoit de l'eſperance qu'il luy accorderoit une entreveuë ſur la mer entre Douvre & Calais. Mais Biron fut chargé de la part du roy, de luy aller faire ſes excuſes de ce qu'il ne pouvoit pas avoir cete joye.

Tandis qu'il ſe preparoit à cete ambaſſade, Roſny paſſa en Angleterre pour taſcher de deſcouvrir les penſées de cete reyne. Il feignit de n'avoir aucũ ordre de la voir, mais la curioſité ſeulement de s'aller promener à Londres : il fut reconnu d'abord, comme il le deſiroit, par les Anglois qui le menerent vers elle ; et il apprit de ſes intentiõs ce qu'elle voulut bien luy en faire connoiſtre. Quand elle ſçeut que le roy la pri-

voit du contentement de l'entreveuë, 1601.
qu'elle avoit ſi ardemmẽt deſirée, elle ſe retira dãs un de ſes chaſteaux à 40. milles de Londres; Et ce fut là qu'elle receut le mareſchal de Birõ, & qu'elle le employa toutes les magnificences poſſibles pour le traiter. Delà elle le ramena à Londres, où elle luy monſtra, peut-eſtre à deſſein, la teſte du comte d'Eſſex autrefois ſon favory, plantée ſur la Tour, entre celles de pluſieurs autres Anglois qu'elle avoit fait mourir pour avoir conjuré contre ſa perſonne.

Toute la France, mais principalement, le roy eſtoit dans l'impatience de ſçavoir, ſi ce que la reyne portoit dans ſes flancs, ſeroit l'accompliſſement de ſes ſouhaits: ſçachant donc qu'elle approchoit du terme, il partit en diligence de Calais pour ſe trouver à ſes couches. Elle les fit à Fontainebleau & enfanta un fils, qui vint au mõde un jeudy vingt-ſeptiéme de Septembre ſur les onze heures du ſoir; on le nomma LOUIS. Le pere tranſporté de joye, luy mit le jour meſme ſon eſpée à la main, ſuivant la couſtume des rois ſes pre- en Septembre.

1601. en Sep-tembre. deceſſeurs, demandant cete grace à Dieu qu'il s'en puſt ſervir quelque jour pour ſa gloire, & pour le bien de ſes ſujets. La naiſſance de ce petit prince avoit eſté precedée d'un tremblement de terre; qu'on a expliqué depuis pour un preſage des grandes guerres dont toute l'Europe devoit eſtre ébranlée durant ſon regne.

Cinq jours auparavant, ſçavoir le vingt-deuxieſme du mois, feſte de S. Maurice, il eſtoit né une fille à Philippe roy d'Eſpagne, à laquelle on donna les noms d'*Anne Marie-Maurice.* Ceux qui ſe meſloient de penetrer dans l'advenir, voyant que le ciel avoit fait naiſtre ces deux premiers enfants d'un ſexe different, & ſi prés l'un de l'autre, predirent deſlors qu'il avoit deſſein de les conjoindre quelque jour enſemble, pour produire un prince, qui uniſt en ſa perſonne toute la grandeur de ces deux auguſtes maiſons.

Le Dauphin fit ſa premiere entrée à Paris le trentieſme jour d'aprés ſa naiſſance : ſon berceau eſtoit porté dans une litiere accompagné de la dame de Montglas ſa gouvernãte, &

en Octobre.

de sa nourrice. Le prevost des marchands & les eschevins, sortirent bien loing dans le fauxbourg pour le recevoir, & luy firent une harangue; la gouvernante y respondit. 1601. en octobre.

Au mois d'Avril, il se mût un different qui pensa broüiller toute la Provence, entre l'archevesque d'Aix, c'estoit Paul Huraud de l'Hospital, & le parlement. Un prestre avoit forcé un petit garçon de six à sept ans : comme les parents en faisoient informer, l'official de l'archevesque ordonna que les parties procederoient par devant luy: mais sur l'appel comme d'abus interjetté par les parents, le parlement ordonna qu'il en seroit informé par le juge royal. Enfin le prestre par arrest fut condamné au supplice que son abomination meritoit. Avant que de l'executer, le parlement somma l'archevesque de le dégrader : mais comme en Provence les ecclesiastiques avoient accoustumé de joüir des mesmes privileges & franchises, dont ils joüissent en Italie, l'archevesque se plaignant qu'on avoit enfraint les libertez de l'eglise, excommunia tous les en Avril.

1601. en Avril. conſeillers qui avoient aſſiſté à ce procés, deffendit par tout ſon dioceſe de leur adminiſtrer les ſacrements, & envoya par toutes les egliſes un bref qui contenoit leurs noms. Le ſcandale en fut d'autant plus grand, que cela arriva proche les feſtes de Paſques. Le parlement offenſé de ce procedé, adjourna l'archeveſque, & à faute par luy de comparoiſtre, declara ſon bref calomnieux, & ſon excommunication nulle & abuſive, ordonna qu'il la leveroit, & qu'il en mettroit un acte au greffe de la cour dans trois jours, à faute dequoy il payeroit dix mille eſcus d'amende. Cependant l'archeveſque s'opiniaſtrant à ne ſe point relaſcher, & le parlement à l'y contraindre, & le peuple ſe diviſoit en deux partis, & s'eſchauffoit, avec danger de quelque grande eſmotion : neantmoins comme le parlement eut ordonné la ſaiſie du temporel de l'archeveſque, ce qui eſt le frein des eccleſiaſtiques, quand ils ſont plus amoureux de leurs revenus que de leur devoir & de leur dignité, ce prelat donna bien-toſt les

mains : il leva son excommunication purement & simplement, & máda à ses diocesains de recevoir à la communion les juges qu'il en avoit privez. 1601. en May.

L'année suivante au mois de Mars il arriva un scandale presque pareil à Bordeaux. L'archesque qui estoit le cardinal de Sourdis, esprit fort chaud, avoit desmoly un autel dãs l'eglise sainct André sa cathedrale, sans en avoir cõmuniqué au chapitre. Les chanoines s'estant mis en devoir de le rebastir, furent chassez un peu rudement par ses gents. Le parlement prit leur cause en main, & sur leurs plaintes, fit empriſonner le maçon qui avoit abattu l'autel. Le cardinal rompit la prison & l'en tira. Quelques jours aprés, le parlement assisté des jurats qui luy presterent main forte, fit rebastir l'autel. Le cardinal en fut si outré, que le Dimanche suivant, comme il sçeut que le premier president, il s'appelloit Godefroy Malloüin Soſſac, & le resident de Verdun, entendoient la messe en l'eglise de sainct Project, il y alla avec la croix archiepiscopale. 1602. en Mars.

1601. & le ſainct ſacrementt, & là les excommunia à chandelles eſteintes. Le parlement fort irrité de l'injure faite à tout le corps dans ſon chef, donna un arreſt qui luy enjoignoit de revoquer ſes cenſures, & d'en faire publier la revocation dans la meſme egliſe à peine de quatre mille eſcus d'amende, deffendant à tous eveſques d'en vſer à l'advenir contre les juges faiſants la fonction de leurs charges, à peine de 10000. écus d'amende. Le roy ayant receu les plaintes des parties évoqua l'affaire à ſoy, & en retint la connoiſſance pour ralentir les chaleurs des uns & des autres.

1601. Il ſe publia cete année pluſieurs edits & reglemés neceſſaires pour décharger les coffres du roy, & pour faire couler l'argent. Il y eut entre autres, la ſupreſſion des Triennaux qu'on avoit creez pour la neceſſité du ſiege d'Amiens, & leur rembourſement par les anciens & alternatifs. On reſerva neãtmoins ceux de l'epargne, des parties caſuelles, de l'extraordinaire des guerres & quelques autres. Aprés cela, fut publiée la deffẽſe de trãſporter

or ny argẽt hors du royaume; Et cel- 1601.
le de plus exposer aucunes monnoyes estrangeres, excepté les pistoles & les reales d'Espagne. Il se publia aussy deux edits, l'un qui mettoit pour l'avenir la cõstitution des rentes hypotheques au denier seize; Auparavant elles avoient esté au denier dix & 12. & les plus hautes au denier 14. auquel elles sont demeurées longtemps en Normandie. L'autre qui défendoit de porter de l'or & de l'argẽt sur les habits, & de prodiguer ces prétieux metaux en dorures. Le roy autorisa cete loy par son exemple, & fit mauvais visage à un prince qui osa paroistre devant luy avec des clinquants. Cete reforme descontenança extremement les coquettes & les galands, & fut comptée au rang des desolations publiques par ces sortes de personnes, qui n'ont point d'autres advantages que ceux que le passementier & le tailleur leur prestent.

La cause la plus universelle des desordres & de la corruption, estoit le luxe; la malroste avoit elevé ce monstre superbe & delicat: mais à dire vray, l'un à l'autre en ce temps-

1601. là, estoient encore au berceau. Les traittants & les financiers ayãt abondance d'argent, qui le plus souvent ne leur coustoit qu'un trait de plume, le prodiguoient en toutes sortes de superfluitez; Et la pluspart des gentilshommes, qui se piquoient d'egaler ces soles despenses, crevoient à force de s'enfler, comme fit la grenoüille d'Esope. Puis lors qu'ils estoient tellement ruinez qu'il n'avoiẽt plus rien à vendre que leur honneur, ils espousoient les filles de ces gents-là, afin d'avoir un riche mariage, qu'ils n'eussent sceu trouver dans des maisons de qualité & de vertu; sans considerer que d'un sang si vilain & si mauvais, il ne pouvoit naistre qu'une engeance vicieuse & corrompuë.

Il estoit necessaire de reprimer l'insolence de ces pillards, & de chastier leurs brigãdages, qui la causoiẽt. Le roy, pour cet effet, establit une CHAMBRE ROYALE, qu'il composa des juges de la probité la plus apparente, choisis d'entre les maistres des requestes, dans son parlement, & dans la Cour des Aydes de Paris. Le peuple qui se remplit facilement

de vaines esperances, s'imaginoit 1601.
qu'aussi-tost le gibet luy feroit justice de ces voleurs en titre d'office, & que leurs despoüilles tourneroient, sinon toutes, au moins en partie, au soulagement de ceux qu'ils avoient despoüillez. Mais à force de presents ils trouverent de bons intercesseurs; quelques seigneurs de plus puissants, quelques belles dames, & les ministres des plaisirs du roy, attaquerent la clemẽce de ce bon prince par tant de machines & d'importunitez, qu'il receut ces gents-là à composition, & ne les chastia que par la bourse, encore fort legerement. Cete recherche recommença à 3. ans delà sous un autre titre: mais elle fut éteinte de mesme.

Ainsi le public, bien eloigné d'avoir la satisfaction si justement attenduë, eut le déplaisir de voir que cete Chambre n'avoit servy qu'à asseurer le butin à ceux qui avoient pillé le royaume. Et d'ailleurs on ne discerna point les innocents, si peu qu'il y en avoit, d'avec les coupables, & ce ne fut pas les plus meschants, mais les plus foibles qui se trouverent les plus maltraittez.

1601. *L'advẽture du pretendu Sebastien roy de Portugal, exerça durãt quelques années la curiosité des plus clairs-voyants, & fit faire divers jugements selon que les esprits estoient diversement disposez. Il se trouva un homme qui se disoit estre ce prince, & qui contoit qu'il s'estoit miraculeusement eschappé d'entre les mains des Mores. Les Portuguais creurent facilement que c'estoit luy, les Italiens en douterent, les Espagnols le traiterent de fourbe & de magicien. Il contoit si bien ou sa fable ou son histoire, & donnoit tant de preuves & tant de marques de ce qu'il disoit estre, qu'on ne le pouvoit surprendre en mensonge. Le senat de Venise, auquel il s'adressa premierement l'an* 1598. *trouva ses responses tres-pertinentes sur toutes les questions qu'on luy faisoit: mais l'ambassadeur d'Espagne vers la seigneurie, cria tant qu'elle le fit arrester prisonnier, & aprés l'avoir detenu deux ans, le condamna à sortir de ses terres dans huit jours. Les marchands Portuguais qui se trouverent pour lors à Venise, le travestirent en Iacobin pour le mener à Rome sur la fin de l'année* 1600. *Comme il passoit*

à Florence, le grand duc l'y retint, 1601.
& craignant d'offenser le roy d'Espagne, qui avoit une armée navale sur ces costes-là, le remit bientôt entre les mains du viceroy de Naples. Le viceroy l'ayãt gardé quelque temps, le fit raser, & l'envoya aux galeres, qui le menerent en Espagne. Il y fut resserré dans une estroite prison au chasteau de saint Lucar, & y mourut au bout de quelque temps. Ce fut une horrible injustice, s'il estoit Dom Sebastien, mais une peine bien legere, si c'estoit un imposteur.

Quelques années auparavant il en avoit paru un autre en Portugal venu des isles Terceres, qui avoit joüé le mesme personnage, ayant assemblé six ou sept mille hommes, creé de grands officiers, & donné les charges de la couronne. Le cardinal d'Austriche viceroy de Portugal, avoit dissipé cét amas confus de canailles & fait mourir le faux roy & ses plus Zelez supposts.

L'année 1602. trouva la cour toute en rejoüissances : ce n'estoit que 1602.
festins, balets, parties de chasse, & grand jeu. D'ailleurs les courtisans se promettoient un siecle d'or, par la descouverte de quelques mines

1602. en Janvier. d'or, d'argent, de cuivre, & d'eſtain, qu'on faiſoit beaucoup plus abondantes qu'elles n'eſtoient. Tellement que par un edict, qui pourtant ne fut verifié qu'en Juin, Bellegarde grand eſcuyer, s'en fit donner la charge de grand maiſtre, Beaulieu-Ruſé ſecretaire d'Eſtat celle de lieutenant, Beringhen premier valet de chambre, le contrôlle general, & Villemareüil conſeiller au parlement, l'office de preſident pour connoiſtre de ces matieres, & des cauſes des ouvriers qui y ſeroient employez. Les flateurs ne manquerent pas de dire que le ciel avoit reſervé ce bonheur pour le regne de Henry le Grand, & que la terre amoureuſe de ſes vertus incomparables, avoit ouvert ſon ſein pour luy faire preſent de ce qu'elle avoit de plus riche & de plus beau : mais quand on vint à travailler à ces mines, la deſpenſe ſe trouva plus grande que le profit, de ſorte que toutes ces richeſſes metalliques s'en allerent en fumée comme vif argent.

Depuis que l'alliance d'entre la France & les Suiſſes & Griſons,

estoit expirée par la mort du roy Henry III. les agents d'Espagne n'avoient rien oublié pour en destacher entierement ces peuples, & pour les engager avec eux : particulieremẽt les cinq petits Cantons Catholiques ; si bien que depuis quelque temps ceux-cy avoient fait une ligue avec eux & avec le duc de Savoye. Le roy desirant ardemment de renouveller celle de la France avec eux, aux mesmes conditions que ses predecesseurs, François Hotman Morfontaine, son ambassadeur en ce pays-là, avoit commencé d'en esbaucher le traitté; Et il l'eust fort advancé s'il n'eust esté prevenu de la mort, qui le surprit à Soleurre. Depuis Emeric de Vic substitué en sa place, avoit repris ses brisées; & sur la fin de l'année precedente, Sillery avoit esté envoyé extraordinairement vers ces peuples, pour achever l'affaire. 1602.

La plus grande difficulté qu'il y eut, ce fut d'accorder le traitté des cinq petits Cantons avec celuy que la France leur demandoit sur le pied des anciens. Sillery croyoit l'avoir surmõtée par une promesse qu'il

en Ianvier. en Fevrier.
leur avoit faite de leur payer un million d'or pour ce qui leur estoit dû de vieux. Mais le retardement du payement (injure tres-sensible à leur esgard) avoit donné occasion aux emissaires d'Espagne & de Savoye, de jetter des chagrins & du despit dans ces esprits soupçonneux ; tellement que tout s'en alloit rompu quand le mareschal de Biron arriva à Soleurre au mois de Janvier de cette année 1602. avec une grande suite & un pompeux equipage.

Sa magnifique despense, son discours tout martial, & l'esclat de ses beaux faits, dont les Suisses avoient esté si souvét tesmoins, purent beaucoup envers ces peuples guerriers; puis les voitures d'argent qui le suivoient de prés, acheverent de les combler. L'alliance fut donc renouvellée, *pour durer, non seulement pendant la vie du roy comme les precedentes, mais encore pendant celle du Dauphin.* Le mareschal couronna cete feste par la magnificence d'un somptueux banquet, où il fit merveilles de prescher les grandeurs du roy, & les forces de la France. Ce ne

fut pas là le moindre de ſes ſervices, mais ce fut le dernier jour de ſa gloire & de ſon bonheur. A ſon retour ayant ſceu que Laffin dont il ſe deffioit extremement, eſtoit mandé en cour, il ſe tint en Bourgogne ſans en vouloir partir, juſqu'au mois de Juin. 1602.

Il avoit eſté octroyé par les Eſtats de Rouën une levée du ſol pour livre ſur les denrées qui entreroient dans les villes, mais pour trois ans ſeulement : le terme expiré, cet impoſt ſe continuoit avec beaucoup de rigueur ; ET les partiſans avoient dreſſé une pancarte contenant le prix de toutes les marchandiſes, qui eſtoit attachée dans les bureaux, à toutes le portes des villes. Celles de Guyenne & de Languedoc ne pouvoient ſouffrir une impoſition ſi odieuſe, & qui d'ailleurs n'eſtoit plus deuë : Limoges & la Rochelle s'en deffendoient à vive force ; toutes les autres eſtoient preſtes de ſuivre ce branſle ; il couroit des emiſſaires par ces pays-là qui ſouffloient le feu ; ET il y avoit danger qu'il n'embraſaſt toutes ces provinces, ſi on en Avril, & ſuiv.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

1602. ne travailloit de bonne heure à l'eſteindre. Pour cet effet le roy alla à Blois & puis à Poictiers, & envoya le preſident Jambeville en Limoſin.

La conduite de ce magiſtrat fut fort vigoureuſe, il oſta le chaperon aux conſuls de Limoges qui eſtoient en charge, & fit paſſer trois ou quatre des plus factieux par la rigueur de la juſtice. Par ce moyen, il accoiſa le tumulte en Limoſin: comme d'autre coſté le voyage de Roſny à la Rochelle, diſpoſa les peuples de cete ville altiere à recevoir la *Pãcarte* ſeulemẽt pour la forme. Elle fut dõc remiſe par toutes les villes. Quelques mois aprés, le roy eſtant ſatisfait de l'obeïſſance de ſes ſujets, & qui plus eſt, trouvant que cet impoſt ne luy apportoit guere moins de deſpenſe que de recepte le revoqua & le convertit en une modique ſubvention? Car des impoſts, quoy qu'on les aboliſſe, il en reſte toûjours quelque cicatrice comme des playes.

Tandis que le roy eſtoit en Poitou, le parlement les chambres aſſemblées, enſuite d'une mercuriale, & à l'inſtance principalement du pre-

sident Seguier grand homme de bien, & qui estoit soustenu des Enquestes, ordonna que les advocats, suivant le 161e article des estats de Blois, escriroient & parafferoient à la fin de leurs escritures ce qu'ils auroient receu pour leur salaire, & qu'ils bailleroient aussy certificat de ce qu'ils auroiét touché pour leurs plaidoyers. Il donna cét arrest le 13. de May, sur le desir que le roy tesmoignoit pour la reforme des abus de la justice, & sur une plainte que fit le duc de Piney, qu'un advocat luy avoit demandé quinze cents escus pour plaider une cause. Comme les advocats refuserent d'y obeir, il y en eut un second, qui enjoignoit à ceux qui ne voudroient pas plaider, d'en faire leur declaration au greffe, aprés laquelle il leur estoit deffendu d'exercer leur profession sur peine de faux. 1602. en May.

Le lendemain que celuy-cy leur eut esté prononcé en pleine assemblée, on les vit sortir de la chambre des consultations deux à deux, au nombre de trois cents sept, qui allerent au greffe poser leurs chaperons, & declarer qu'ils y obeïs-

1602. ſoient. Le palais fut muet neuf ou dix jours : quelques courtiſans conſeilloient au roy de les laiſſer en cét eſtat, dont peut-eſtre ils ſe fuſſent ennuyez pluſtoſt que luy : mais comme il avoit d'autres ſoins plus preſſants que celuy-là, & que cete broüillerie commençoit à paſſer en eſmotion, il voulut la terminer, & fit expedier des lettres qui les remettoient dans leurs fonctions ordinaires, & leur commandoient de retourner au barreau, & d'obeïr au premier arreſt. Ce n'eſtoit que pour la forme: car les juges meſmes qui l'avoient donné fermerent les yeux, & le laiſſerent abroger.

On ſoupçonnoit avec apparence, que les ſouſlevements de la Guienne eſtoient une traiſnée des mines du mareſchal de Biron ; Et il ſembloit qu'au meſme temps qu'elles devoient joüer, l'Eſpagnol ſe preparoit pour donner l'aſſaut, & entrer dans le Royaume. Car il avoit levé une nombreuſe armée par terre, qu'il tenoit ſur la frontiere, & il en dreſſoit une autre par mer ſous le commandement de Jean de Cardonne. Il

publioit que la premiere estoit pour envoyer en Flandres : & la seconde pour aller executer une entreprise sur Alger avec l'assistance du roy de Fez : mais on apprehendoit que la premiere ne fust plustost pour jetter en Bourgogne, & l'autre pour surprendre quelque port de mer en Provence. 1602. en May.

L'Espagnol monstroit assez par le traitement qu'il fit alors à Alexandre Carette, marquis de Final, qui estoit compris au nombre des alliez du roy, qu'il ne se soucioit gueres d'observer le traitté de Vervin. Car Fuentes se saisit de Final, ayant gagné la garnison de cete place en luy payant 12. ou 15. monstres qui luy estoient deuës. La grande vieillesse de ce pauvre Seigneur, qui estoit aagé de prés de 80. ans, & destitué d'enfans, luy donna la hardiesse de faire cete usurpation ; & le bon homme ne peut jamais en avoir d'autre justice, sinon qu'on luy donna je ne sçay quelle pension à prendre au Royaume de Naples.

La crainte de quelque terrible coup tenoit le roy en de continuelles alarmes : il revint de Poictou à

1602. Fontainebleau, afin d'achever d'approfondir la conſpiration, croyant que lors qu'il l'auroit une fois eſventée, elle ne ſeroit plus dangereuſe. C'eſt pour cela qu'il avoit voulu, à quelque prix que ce fuſt, faire venir Laffin qui en ſçavoit tout le ſecret. Nous avons marqué le ſujet de meſcontentement que cét homme avoit de Biron. On a creu qu'il donnoit advis au roy de ſes pratiques il y avoit aſſez longtemps, du moins il eſt certain qu'il meditoit de le faire, & de ſe munir de pieces pour verifier ſon accuſation.

Voicy ſurquoy on ſe fonde : Biron avoit eſcrit de ſa main un projet de la conſpiration, Laffin luy perſuada qu'il eſtoit dangereux de le garder, & qu'il en faloit ſeulement reſerver une copie. Biron le luy donna, pour en faire une en ſa preſence. Quand il l'eut faite, il bouchonna l'original & le jetta au feu: mais comme Biron, au lieu de le voir bruſler, (negligence de grand ſeigneur) eut tourné le dos à la cheminée, il retira adroitement ce papier, & le ſerra dãs ſa poche. Ainſi quelques-

uns ont creu que cét homme, accablé de debtes, de crimes, & de mauvaises affaires, entretenoit cét escrit fougueux dans ses emportemens, afin de tirer de grands advantages de la vente de ses secrets, & que s'il eust voulu, il luy eust bien osté toutes ces fantaisies de la teste; principalement depuis que la reyne eut accouché d'un fils. Car parmy les lettres que ce mareschal luy avoit escrites, il s'en trouva une qui disoit, *Que puisque Dieu avoit donné un dauphin au roy, il ne vouloit plus songer à toutes ces folies, & qu'il le prioit de s'en revenir.* 1602.

Lors que Biron sçeut qu'il estoit pressé par le roy d'aller en cour, il luy envoya un gentilhomme, le faire souvenir de ses serments, luy representer qu'il avoit son honneur & sa vie entre les mains, & le prier sur tout, de brusler toutes ses lettres & papiers, & de se deffaire d'un certain * curé qu'ils avoient employé à quelque meschant coup. en May.

Mais Laffin estant venu à Fontainebleau, revela tout au roy, luy delivra toutes les lettres & toutes les pieces,

* Voilà comme les grands font tuer les instruments de leurs crimes pour en faire perdre la preuve.

1602. en May. & luy nomma les conjurez ; Mais il y impliqua si grand nombre de personnes de qualité, Rosny mesme, que le roy tout estonné de la grandeur du peril, fut durant quelques jours sans sçavoir à qui il devoit se confier.

Son conseil secret trouva bon de dissimuler à l'egard de plusieurs des accusez, aussy bien n'y avoit-il aucune preuve contre eux que la deposition de Laffin. C'eust esté mettre le feu dans toute la France que de s'en prendre à tant de gens puissants à la fois, il estoit plus seur de leur laisser le moyen de s'en repentir, que de les mettre dans la necessité de chercher leur salut dans une rebellion desesperée. Voila pourquoy de toutes les lettres que Laffin fournit, on ne fit paroistre que celles qui parloient seulement de Biron ; il y en avoit quelque vingt-cinq. Le roy les donna à garder au chancelier qui de peur de les esgarer, les cousit dans la doubleure de son pourpoint.

Cela s'estoit passé avant que le roy allast à Poitiers. Durant son voyage Pierre Fougeu Descures, & puis le president

president Janin estant allez en Bourgogne, travaillerent à disposer Biron à venir à la cour. Sa conscience, ses amis, les pronostications ausquelles il estoit fort attaché, plusieurs presages sinistres, l'empressement avec lequel on s'efforçoit de le faire partir, l'en dissuadoient; Au contraire l'assurance positive que le baron de Lux, fraischement revenu de la cour, luy donnoit que Laffin n'avoit rien descouvert, la profonde dissimulation du roy, qui dit un jour devant ce baron, qu'il estoit bien aise que Laffin l'eust esclaircy de plusieurs soupçons qu'on luy avoit fait concevoir de l'innocence de Biron, la honte qu'eut ce mareschal tesmoigner de la peur, & de donner advantage à ses ennemis qui souhaittoient de le voir dans la rebellion, la crainte d'estre poussé hors de son gouvernement s'il n'obeyssoit; & avec cela son mauvais destin, luy firent prendre la resolution de se rendre auprés du roy. 1602.

Avant qu'il partist, il receut un billet d'un seigneur son intime amy, qui luy conseilloit de passer plustost

1602. en Juin. en Franche-Comté : car il n'y avoit plus de seureté pour luy en Bourgogne, les agents du roy y ayant disposé toutes choses pour l'investir. Sur le chemin il luy en fut rendu encore plusieurs autres de la mesme sorte. A Montargis on luy en donna un si pressant, qu'il pensa rebrousser tout court : neantmoins il s'opiniastra à son malheur, & arriva à Fontainebleau le quatorziéme de Juin.

Le duc d'Espernon envoya au devant luy offrir son service, croyant que les mauvais bruits qui couroient de luy, n'estoient que des calomnies de ses ennemis. Quand il fut à la cour, il n'y trouva point les applaudissemens accoustumez, & il pût bien juger par la mine des courtisãs, de la dispositon du prince. Par tout où il alloit, sa presence mettoit de la froideur sur les visages, peu de gẽts l'abordoient, & la pluspart ne luy parloient qu'avec peine. Mais leur contenance morne luy disoit assez le danger où il estoit; Et s'il n'entendoit pas ce langage, un billet de la comtesse de Roussy sa sœur, luy parloit

plus clairement, le priant de se sau- 1602.
ver avant qu'il fust gardé de plus en Iuin.
prés.

Cela luy eust peut-estre esté fort difficile tant il estoit soigneusement observé : mais il n'avoit pas besoin de pourvoir à son salut par cete voye, le roy luy-mesme luy en ouvroit une plus seure & plus honorable. Il avoit resolu, & son conseil avoit loüé cete resolution, d'user de clemence en son endroit, & d'oublier tout le passé, pourveu qu'il luy déchifrast de bonne foy toutes les menées & tous les instruments de cete conspiration, afin que sçachant au vray de quel costé le mal devoit venir, il ne fust plus travaillé de tant d'inquietudes, de soupçons, & de crainte.

Il fit donc trois differentes tentatives pour l'obliger à luy advoüer frãchement la verité. La premiere dés le matin mesme qu'il arriua en cour, l'ayant tiré à part dans une des allées du jardin : l'autre l'apresdinée du mesme jour l'ayant appellé dans son cabinet ; Et la troisiesme le lendemain matin à la promenade dans

1602. une allée à l'eſcart. Toutes les trois fois il l'exhorta, & le conjura de ne luy point celer ce qu'on ne pourroit prouver d'ailleurs ſans le perdre, l'aſſura d'un entier & veritable pardon, & luy fit cõnoître, que s'il vouloit en eſtre informé par ſa bouche, ce n'eſtoit pas qu'il en euſt beſoin, mais ſeulement parce qu'il deſiroit eſpargner ſa reputation, & empeſcher que d'autres que luy n'euſſent point connoiſſance d'une affaire qui luy ſeroit ſi deſavantageuſe. Tous ces efforts furent inutiles : comme Biron croyoit que Laffin luy avoit gardé la foy, & qu'il penſoit que le Roy ne parloit que par conjecture, bien loin de rien adoüer, il ne proferoit que des paroles audacieuſes & ſans reſpect. Il reſpondit à la premiere fois qu'il n'êtoit pas venu pour ſe juſtifier, ny pour accuſer ſes amis. A la ſeconde, il ſe plaignit hautement, s'emporta, & demanda juſtice de ſes calõniateurs, ou permiſſion d'en tirer raiſon par l'eſpée. A la troiſieſme, ce ne fut que bravades, que menaces, que ſerments & execrations, qui donnoient lieu de croire qu'il eſtoit plus ca-

pable de commettre un crime que de s'en repentir. Il resolut donc de l'abandonner à la rigueur de la justice, puisqu'il refusoit de se jetter entre les bras de sa misericorde, & donna ordre à Vitry & à Praslin capitaines des gardes du corps, de se tenir prests pour l'arrester luy & le comte d'Auvergne, le plus intime de ses complices. 1602. en luin.

Auant que d'en venir là, il avoit voulu communiquer les preuves qu il avoit de leur crime à son conseil secret, afin de ne mettre pas en justice des personnes de cette importance s'il ne se trouvoit dequoy les convaincre. Lors qu'il fut assuré qu'il y en avoit plus qu'il n'en faloit il fit encore un quatriesme & dernier effort pour tirer la verité de la bouche du mareschal. Le soir sur les dix heures, comme il sortoit de joüer d'avec la reyne, il l'appella dans son cabinet, & le conjura une fois pour toutes, de luy advoüer luy-mesme ce qu'il n'avoit que trop appris par le rapport des autres, luy donnant sa parole qu'une confession

1602. veritable & entiere effaceroit tous ſes attentats, quelque énormes qu'ils puſſent eſtre. On creut que la moindre marque d'humilité & de repentance l'euſt ſauvé : mais il reſpondit arrogamment *que c'eſtoit trop preſſer un homme de bien* : tellement que le roy, touché tout enſemble de regret & d'indignation, luy dit en le quittant, *Puiſque vous ne voulez rien dire, Adieu Baron.*

Au ſortir delà il fut donc arreſté par Vitry, comme le comte d'Auvergne par Praſlin. Tous deux ayant eſté gardez cete nuit-là dans le chaſteau, furent menez le lendemain à Paris par la riviere, & logez dans la Baſtille. Le méme jour le roy y arriva par la porte Sainct Marceau, le peuple le ſuivant avec de longues acclamations qui témoignoient leur joye de ce qu'il avoit deſcouvert une conſpiration ſi pernicieuſe.

Trois jours aprés les parents de Biron au nombre de ſept, dont eſtoient Sainct Blancard ſon frere; Salignac de meſme ſurnom que luy,

& Jacques Nompar - Caumont-la Force, eſtant allez ſe jetter aux pieds du roy pour implorer ſa miſericorde, eurent pour reſponſe qu'il vouloit laiſſer agir la rigueur des loix. Auſſitoſt il envoya commiſſion au parlement de Paris pour luy faire ſon procés, & une autte particuliere au premier preſident, au preſident Potier, & à Fleury & Turin, les deux plus anciens conſeillers de la compagnie, pour l'interroger. Ses amis preſenterent requeſte au nom de ſa mere, demandant qu'on luy donnaſt du conſeil, comme on a accouſtumé d'en accorder aux criminels : la cour y mit, *Neant*, ſe fondant ſur ce principe, qu'on n'en accorde point dans les cas de leze-Majeſté. 1602. en Iuin.

En ce beſoin, où il devoit rappeller toutes les forces de ſon jugement & de ſa prudence, il monſtra que s'il en avoit jamais eu, le trouble de ſon eſprit les avoit entierement eſgarez. Car du moment qu'il fut arreſté, juſqu'au jour de ſa mort, tous ſes diſcours & toute ſa conduite ne ſemblerent tendre qu'à aggraver ſon crime, & à l'abyſmer.

1602. en Iuin. Quand Vitry le fit prisonnier, il voulut faire passer le roy pour un persecuteur, & dit à ceux qui le voyoient mener, *Regardez Messieurs, comme on traitte les bons Catholiques.* Depuis dans sa prison, horsmis lors qu'il se plongeoit dans une profonde resverie, il s'évaporoit en mille reproches, imprecations, & rodomontades. Quand on vint à l'interroger, il desavoüa le projet, aprés il advoüa sans necessité; il dénia, puis il confessa divers faits, & dans une occasion, où les plus habiles ne parlent que par monosyllabes, il s'estendit en de longs discours, dans lesquels il s'embarrassa estrangement luy-mesme.

A l'esgard des tesmoins, il ne les reprocha point qu'aprés qu'il eut entendu leur déposition, quoy qu'il eust esté adverty que s'il le vouloit faire, il faloit que ce fust auparavant. Ainsi il reconnut Laffin pour homme de bien & pour son amy; Et quand on luy eut lû ce qu'il avoit dépose, il dit que c'estoit le plus scelerat de tous les hommes, un sorcier, un traistre, vn assassin, & un

sodomite. Si de bonne heure il en 1602.
eust parlé de la sorte, il eust fort affoibly son tesmognage. Il disoit que si Renazé estoit au monde, il pourroit bien tesmoigner le contraire, & le justifier. Il ne croyoit pas qu'il fut si prés de luy, ainsi il demeura fort estonné lors qu'on luy lût sa deposition,& qu'on le luy confronta. Cet homme s'estoit eschappé de la prison de Quiers avec ses gardes, si à propos qu'on eust dit que le duc de Savoye estoit d'intelligence avec le roy.

Il n'y eut que les tesmoins qui firẽt en Iuil-
sa conviction,car presque tous ses es- let.
crits estoient avant le pardon que le roy luy avoit accordé à Lyon L'instructiõ faite,on le mena au parlemẽt pour le juger:il y fut conduit dans un batteau couvert avec bonne garde. Les Chambres estoient assemblées; le chancelier presidoit ; pas un des ducs & pairs ne s'y trouva, quoy qu'ils y eussent esté appellez selon les formes. Il se deffendit un peu mieux sur la sellette qu'il n'avoit fait devant ses commissaires. On luy donna tout le temps de parler,

1602. en Iuillet. qu'il voulut ; & cete fois il parla comme il avoit combattu, c'eſt à dire qu'il fit merveilles.

Tout le fort de ſa deffenſe conſiſtoi à faire voir, qu'on ne puniſſoit point les volontez, ſi elles n'eſtoient reduites en effet; Que ſes ſervices devoiét prévaloir à quelques emportements de paroles & de pensées qui n'avoient point eu de ſuite; Que pour effacer ſa faute il s'efforceroit d'en rendre encore de plus grands; Et ſur tout, que le roy luy avoit pardonné dans les Cordeliers de Lyon. Il meſla à ces raiſons une ſi vive repreſentation de ſes beaux-faits & tant de mouvemens de compaſſion qu'il tira les larmes des yeux de quelques-uns de ſes juges; Et ſi on euſt opiné ſur le champ, peut-être euſt-il trouvé quelque miſericorde : mais comme il n'y avoit point aſſez de temps pour prendre les voix, on remit l'affaire au Lundy. Cependant il fut remené à la Baſtille.

Le Lundy, comme les juges eſtoient aux advis, il leur fut apporté des lettres ſcellées au grād ſceau, par leſquelles le roy revoquoit la grace

qu'il luy avoit faite de bouche à Lyõ. Quelques-uns de ses ministres, qui avoient entendu que le criminel faisoit fort sur ce pardon, & qui redoutoient sa furie s'il reschappoit, obligerent le roy à faire cete démarche tout-à-fait inutile, & un peu contraire à sa clemence. Les conseillers clercs assisterẽt à la lecture de toutes les pieces jusqu'à la derniere, qui étoit les conclusions du procureur general: mais quãd ils entendirẽt qu'elles alloient à la mort, ils se retirerent. Il les avoit données sans en communiquer aux deux advocats generaux ses collegues, Fleury & Turin luy ayant porté les pieces chez luy & fait leur rapport en deux matinées. 1602. en Iuillet

Les juges furent tous d'une voix à la mort; *Ils le declarerent convaincu du crime de leze-Majesté, pour conspirations contre la personne du roy, entrepriſes sur l'Estat, & traittez avec les ennemis, & le condamnerent à avoir la teste trenchée en Gréve, declarerent ſes biens acquis & confisquez au roy, la duché de Biron esteinte, & cete terre & autres, s'il en avoit qui relevassent du roy, reünies à la couronne.*

1602. en Iuillet. L'arreſt porté au roy, il en remit l'execution au lendemain, & changea le lieu de Gréve en celuy de la cour de la Baſtille. On fit valoir cela à ſes parents pour une grace, quoyque ce fuſt un pur effet de la crainte qu'on avoit de quelque émotion, non pas tant du coſté du peuple que des gents de guerre qui l'aimoient éperduëment.

Dés le Mardy dernier de Juillet ſur le midy, le chancelier avec quelques conſeillers d'Eſtat & du parlement, ſe tranſporta à la Baſtille pour faire executer l'arreſt. Dés que Biron l'apperceut, il s'écria *qu'il eſtoit mort*, & démanda *s'il n'y avoit point de pardon.* L'extravagance & les emportements qu'il témoigna en cete derniere occaſion, où ſon courage eut dû faire voir de la force, s'il en euſt eu, monſtrent aſſez que tel qui va aux perils avec impetuoſité, parce qu'il croit les pouvoir ſurmonter, n'a pas la reſolution d'enviſager la mort de ſang froid, lors qu'elle eſt inevitable. Le chancelier ayant donné ordre qu'on le menaſt à la chapelle, il s'abandonna aux cris, aux plaintes, &

aux reproches, proteſta de ſon inno- 1602.
cence, adjourna le chancelier à comparoiſtre devant Dieu, accuſa le roy d'ingratitude & d'injuſtice. Aprés qu'il euſt jetté feu & flammes, il tomba dans l'autre extremité : le trop grand amour de la vie luy redonnant quelque eſperance, l'obligea de prier ſes juges d'interceder pour luy envers le roy, & luy fit meſme rechercher la faveur de Roſny, quoy qu'il le creuſt ſon plus mortel ennemy ; mais comme il vit que tout eſtoit ſourd & muet à ſes prieres, il rentra en furie plus fort qu'auparavant.

On n'eut pas peu de peine à le faire mettre dans l'eſtat où doit eſtre un criminel, pour entendre la lecture de ſon arreſt ; Il l'écouta aſſez patiemment, horſmis les paroles qui l'accuſoient d'*avoir conſpiré contre la perſonne du roy :* il ne les pût ſouffrir ſans crier que *cela eſtoit faux :* Et il perſiſta fortement juſqu'à l'article de la mort à dire qu'il eſtoit innocent de ce poinct-là. Ce fut un grand travail pour les docteurs que de le diſpoſer à la mort : à peine eut-il

1602. quelques momens un peu raſſis. On trouva bon de ne le point lier, de peur de le mettre hors du ſens. Quand on le mena ſur l'eſchaffaut, la veuë de l'executeur le remit en fougue: il ne voulut point ſouffrir qu'il le touchaſt, ny qu'il luy bandaſt les yeux, il ſe banda luy-meſme & ſe débanda par deux ou trois fois. Enfin l'executeur prit ſon temps, ſi adroitement qu'il luy fit voler la teſte tout d'un coup. Comme elle eſtoit toute pleine de feu & d'eſprits, on remarqua qu'elle fit deux bonds, & qu'elle jetta beaucoup plus de ſang qu'il n'en ſortit du tronc. Son corps fut inhumé dans la nef de l'egliſe de Sainct Paul, avec une merveilleuſe affluence de peuple, qui accourut là de toutes parts, & luy ſervit de convoy.

Il eſtoit de mediocre taille, & de corpulence aſſez groſſe, avoit le poil noir, commençant à griſonner, la phyſionomie funeſte, la converſation rude, les yeux enfoncez, la teſte petite, & ſans doute mal garnie de cervelle. Ses deſſeins extravagants, ſa conduite eſtourdie, & la

folle passion qu'il avoit pour le jeu, 1602.
(car il perdit en un an plus de cinq en Iuin.
cents mille escus) en estoient des marques certaines. Le roy donna le gouvernement de Bourgogne au Dauphin, & la lieutenance à Bellegarde durant la minorité de ce petit prince.

La mort de Biron esteignit tous les restes de la conspiration, s'il y en avoit encore : ses amis & ses parents plaignirent son sort sans oser en murmurer ; ses complices sçachant qu'il n'avoit rien dit contre eux, & que parmy ses papiers il ne se trouva aucunes lettres que les siennes, se rasseurerent, d'autant plustost que le roy mesme feignit d'ignorer leurs pratiques. Le roy d'Espagne ny le duc de Savoye n'oserent rien tenter non plus ; & leurs ambassadeurs ne furent pas des derniers à se conjouïr avec le roy, de ce qu'il avoit découvert cete conspiration. Il leur témoigna assez qu'il connoissoit leur mauvaise disposition en son endroit, & neantmoins il les asseura qu'il ne romproit point la paix. Mais il refusa d'accorder le passage par le

1602. pont de Greſim aux troûpes du Milanois, avant qu'il euſt eſclaircy toute cete grande affaire.

Leur deſſein, comme ils en faiſoient courir le bruit, eſtoient de paſſer en Flandres : neantmoiss il ſoupçonnoit qu'elles n'eſtoient venuës là que pour favoriſer le entrepriſes du mareſchal de Biron, & il apprehendoit quand il fut pris, qu'elles n'irritaſſent le deſeſpoir de ſes creatures. Dans cete veuë, & pour contenir la Bourgogne dans l'obeiſſance, il avoit envoyé le mareſchal de Lavardin avec des troupes. De ſorte que ceux qui tenoient les chaſteaux de Dijon & d'Auſſonne, apres avoir menacé quatre ou cinq jours, ne parlerent plus que de ſe ſouſmettre, quand ils le virent en eſtat de les forcer. La fidelité auſſi bien que la vaillance de ce ſeigneur, s'eſtoient fait connoiſtre par toutes ſortes d'eſpreuves ; & depuis quelque temps le roy prenoit plaiſir à luy donner les plus beaux emplois, pour effacer la gloire de Biron.

Edme de Malain baron de Lux, lieutenant au gouvernement de cete province, qui ſçavoit les dernieres pratiques de la conſpiration, fut aſſez ſage & aſſez heureux pour ne ſe pas perdre ; Il ſe confia à la clemence du roy, le vint trouver, & luy déchiffra tout. Auſſy luy pardonna-t-il ſans reſerve, luy fit paſſer ſon abolition au parlement de Paris & au parlement de Bourgogne, & le laiſſa dans ſa charge. 1602. en Iuin.

Le baron de Fontenelles gentil-homme qualifié, & René de Marec-Mantbarot gouverneur de Rennes, avoient eſté arreſtez comme complices de Biron. Le grand conſeil ayant eu commiſſion pour faire le procés au premier, le condamna à eſtre traiſné ſur la clayt, & rompu tout vif dans la Gréve, & envoya deux ou trois de ſes gents au gibet. Les cruautez que ce gentilhomme avoit commiſes en Bretagne durant la ligue, & l'opiniaſtreté qu'il avoit monſtrée pour ce party-là, n'ayderent pas peu à aggraver ſon ſupplice ; Au contraire en Aouſt, & Septembre.

1602. les ſervices que Montbarot avoit rendus au roy en cete méme province ; contribuerent beaucoup à le juſtifier. Le comte d'Auvergne ne demeura que deux mois à la Baſtille depuis la mort de Biron : le roy le mit en liberté, & le receut meſme en ſes bonnes graces. C'eſt qu'il avoit une puiſſante interceſſion dans ſa ſœur la marquiſe de Verneüil, & que d'ailleurs il advoüa tout ce qu'il ſçavoit, & peut-eſtre beaucoup plus.

en Octobre.

Le mareſchal de Boüillon jugea plus ſeur de prendre le large, & de ſe juſtifier de loing. Il ſçavoit que Roſny jaloux du trop grand credit qu'il avoit parmy les Huguenots, luy rendoit de fort mauvais offices en cour ; & il avoit ſujet, quand meſme il euſt eſté tres-innocent, d'apprehender l'indignation du roy, parce qu'à Poictiers, ce prince luy ayant parlé de ſes menées, il luy avoit répondu trop hardiment, & d'une maniere qui paſſe pour criminelle auprés des ſouverains. Ainſi, bien loing de venir au commandement du roy qui l'appelloit, il alla

se presenter à la chambre my-par- 1602.
tie de Castres, offrant de s'y justifier. Car il pretendoit que c'estoient ses juges naturels, parce que sa vicomté de Turenne est dans le ressort du Parlement de Thoulouze, dont cete chambre fait partie. Quoy qu'il en soit, il tira d'eux un acte de comparition, dont le roy leur sceut fort mauvais gré. En passant à Montpellier, il obligea encore les Eglises reformées du Languedoc, d'écrire au roy en faveur; mais ne trouvant point de lieu de seureté en France, il passa à Genéve, & delà en Allemagne; où ayant persuadé les princes protestants de son innocence, & recherché l'interceſſion de la reyne Elizabeth, il en donna plus de sujet à ses ennemis d'animer le roy contre luy.

Sur la fin de l'année, le roy découvrit que le prince de Joinville en Decembre.
s'estoit laissé circonvenir par les Espagnols, & qu'il negocioit quelque liaison avec eux, par le moyen de Philippe d'Anglure Guyonvelle seigneur Franc-Comtois. Il le fit donc arrester; mais comme il eut trouvé

1602. en Octobre. qu'il y avoit plus de puerilité & de badinerie en ſon fait que de malice, il ne voulut point mettre ce jeune prince en priſon; il le donna ſeulement en garde au duc de Guiſe ſon frere aiſné, pour le rendre plus ſage.

Parmy tant d'inquietudes & d'alarmes, la cour gouſta les rejouïſſances qui ſe firent à la reception des ambaſſadeurs des Suiſſes & des Griſons qui vindrent à Paris pour jurer le renouvellement de l'alliance avec la couronne. Ils eſtoient au nombre de quarante-deux, Sagner envoyé de Berne portoit la parole. Ils arriverent à Paris le quatorzieſme d'Octobre, & y demeurerent treize jours. La maniere de leur reception, de leur logement, des feſtins qu'on leur fit, des ceremonies avec leſquelles ils jurerent l'alliance dans l'egliſe Noſtre-Dame, ce fut le vingt-deuxieſme d'Octobre, les preſents que le roy donna à chacun d'eux, ſont choſes toutes pareilles à ce que nous avons veu ces années dernieres en une ſemblable occaſion, & d'ailleurs plus propres

à remplir un ceremonial qu'une hi- 1602.
ſtoire.

Mais il eſt remarquable qu'au feſtin qu'on leur donna dans l'archeveſché aprés qu'ils eurent fait le ſerment, le roy qui avoit diſné à part, vint en la ſalle où ils eſtoient, accompagné des cardinaux de Joyeuſe & de Gondy, & de quelques autres ſeigneurs, & ſe preſentant au bout de la table ſans s'aſſeoir, ny vouloir que perſonne ſe levaſt, beut à la ſanté de ſes bons comperes, & obligea les deux cardinaux d'en faire de meſme. Les ambaſſadeurs receurent cet honneur debout & nuë teſte, & luy en firent raiſon.

Quatre ou cinq jours aprés, ils prirent congé de luy ayant obtenu trois conditions qu'il demanderent inſtamment : la premiere pour tout le corps de treize Cantons, ſçavoir *la confirmation des privileges qu'on leur avoit accordez en France* ; La ſeconde pour les Cantons Proteſtants, qui portoit, *Qu'ils ne ſeroient point obligez de ſervir contre ceux de leur religion* : La troiſieſme pour les petits Cantons Catholiques, leur

1602. permettant, *de continuer l'alliance de Milan & de Savoye, pourveu que ce fust sans préjudice de celle qu'ils venoient de faire avec le roy.*

L'edit que le chancelier avoit minuté contre les duels, n'avoit point encore esté publié, Le roy recevant tous les iours des plaintes que le sãg le plus genereux de sa noblesse, oisive & pointilleuse, se repandoit dans ces combats, fut obligé de donner ce frein à une fureur si tragique; L'edit en fut publié au mois de Juin. *Il deffendoit à tous les sujets du roy tous duels & appels, tant dedans que dehors le royaume, sous les peines de crime de leze-Majesté, sçavoir la mort & la confiscation, aussy-bien pour les Secõds que pour les principales parties; Ordonnoit que le procés seroit fait à la memoire de ceux qui auroient esté tuez dans ces combats; Enjoignoit au connestable, mareschaux de France & gouverneurs de province, de faire venir pardeuant eux ceux qui auroient querelle, & d'ordonner de la reparation de l'injure; à quoy les parties seroient tenuës d'acquiescer; autrement encourroient l'indignation du roy*

& seroient bannis de la cour & de la province. 1602. en Iuin.

On se plaignoit que les estrangers billonnoient l'or & l'argent, & le tiroient hors de France, & que la maniere de compter par écus augmentoit le luxe, parce qu'il ne coustoit pas plus à dire des écus que des livres. Sur ce pretexte quelques-uns du conseil, par des motifs que l'on ne sçait pas porterent le roy à hausser le prix des especes; tellement que l'écu d'or qui estoit à soixante sols, fut mis à soixante-cinq, les francs * qui valoient vingt sols, à vingt-un sol quatre deniers, les quarts d'escus de quinze sols monterent à seize, & les testons de 14. & demy à 15, & demy. Il fut aussi ordonné que delà en avant on compteroit par livres, comme on avoit fait avant l'année 1578. en laquelle le roy Henry III. avoit ordonné que l'on comptast par écus.

* Ce sont les pieces de 27. sols.

Ceux qui avoient donné ces advis, desirant les faire autoriser, le roy manda au Louvre les plus notables des quatre compagnies souveraines, de la chambre des mon-

1672. noyes, & des principaux bourgeois & marchands de Paris pour en avoir leurs sentiments. Tous, à la reserve de ceux de la monnoye, trouverent de grands inconvenients à ce changement : neantmoins ceux qui en avoient donné le conseil, obligerent le roy de passer sur toutes les raisons contraires, & de forcer le parlement par diverses jussions à le verifier. On n'eut point d'égard aux remonstrances de ce grand corps, & on ne voulut pas luy permettre de les faire de vive voix, mais seulement par écrit.

L'armement que le Duc de Savoye avoit fait, estoit pour une entrepriſe sur Genéve. Albigny son lieutenant general deçà les monts, & gouverneur de Savoye en avoit eu la premiere pensée, Bernoliere gouverneur de Bonne, avoit achevé de la former. Le premier choisit douze cents hommes pour l'executer la nuict du vingt-deuxiéme de Decembre, les conduisit au pied de la muraille entre la porte neuve & celle de la monnoye, leur fit planter leurs eschelles, qui estoient d'une merveil

merveilleuſe ſtructure, & en vit monter trois cents bien armez, & garnis de leurs haches de bonne trempe, de marteaux & de tenailles; c'eſtoit ſur les deux heures aprés minuit. Bernoliere qui conduiſoit le deſſein ayant ſurpris la ſentinelle, luy arracha le mot, puis le tua, & ſe mit en ſa place. Il traitta de meſme celuy qui faiſoit la ronde, mais il laiſſa imprudemment eſchapper le garçon qui portoit la lanterne. Celuy-là courut donner l'alarme au corps de garde & par toute la ville. Sans cela elle fuſt demeurée dans un profond repos: car elle dormoit ſur la foy de ſon premier ſyndic de la garde nommé Blondel, qu'on reconnut depuis avoir eſté d'intelligence avec les entrepreneurs. 1602. en Decembre.

Ils ne vouloient ſe remuer que ſur le poinct du jour: mais lors qu'ils ſe virent deſcouverts, ils reſolurent de commencer l'execution. Ils ſe diviſerent donc en deux bandes, pour aller gagner deux portes; l'une devoit ſe ſaiſir de la porte-Neuve, l'autre de celle de la Tartaiſe. Une partie de ce-

1602. te derniere croyant déja la ville gagnée, donna dans les maisons, & se mit à piller. La premiere petarda la porte de dedans : mais il arriva que son petard ne se trouva pas prest pour enfoncer la seconde ; qu'vn peu aprés son petardier fut tué, & qu'un bourgeois coupa la corde qui tenoit la herse, & la fit cheoir. C'estoit pour lors qu'ils devoient se servir de leurs haches : mais l'estourdissement les saisit, & leur fit oublier qu'ils en avoient.

Cependant les habitants ayãt couru aux armes, & s'ameutant d'eux-mesmes, les viennent attaquer. Lès Savoisiens qui estoiẽt allez à la porte de Tartaise, se rejoignent à ceux de la porte-neuve ; Cete porte est prise & reprise par trois fois : Bernoliere y est touché mort par terre. Ceux qui estoient demeurez dehors, ne les secoururẽt point comme ils l'eussent du, en donnant de fausses alarmes aux autres portes. Enfin le grand nombre accable lès Savoisiens, il en est tué quelque cinquante, les autres recourent à leurs eschelles, le canon d'un bastion oppo-

sé les auoit briſées, ils ſautent du haut en bas dans les foſſez, où ils sõt preſque tous aſſommez, & meſme beaucoup de ceux qui n'eſtoient point entrez dans la ville. Attignac & les autres chefs, au nombre de treize, ſe defendirent ſi vaillamment qu'ils obtinrent capitulation les armes à la main : mais comme vous le verrez, leur vaillance ne les reſerva qu'à une fin malheureuſe. 1602.

Le duc de Savoye croyoit le coup ſi aſſeuré, qu'il eſtoit party de Turin quatre jours auparauant, & eſtoit venu au pont d'Eſtrambieres, qui eſt à une lieuë de Genéve. On peut juger quel fut ſon deſplaiſir, lors qu'en arrivant il trouva qu'Albigny faiſoit ſonner la retraitte. Ainſi dés le lendemain, il repaſſa les monts en poſte, laiſſant ſes troupes dans le pays de Foncigny, Chablais, & Ternier, & ayant depeſché vers les princes voiſins, particulierement vers les Suiſſes, pour juſtifier ſon action.

Il luy donnoit trois couleurs. La premiere que Genéve n'eſtoit point compriſe au traitté de Vervin; Et de

1602. fait elle n'y estoit pas exprimée nommement : mais le roy maintenoit qu'elle y estoit entenduë sous ce nom des *Alliez des Suisses*. La seconde estoit que les habitans de Genéve refusoient de luy payer les droits & impoſts des biens fonds qu'ils possedoient dans les terres de son obeïssance, & cela estoit vray. La troisiesme, que Lesdiguieres avoit un dessein formé de se saisir de leur ville, & qu'il n'avoit fait qu'essayer de le prevenir, estant plus juste qu'elle retombast entre les mains de son seigneur naturel, qu'en celles d'un estranger & d'un heretique.

Le jour venu, on tint conseil à l'hostel de ville sur le traittemẽt qu'il faloit faire aux prisonniers. Les plus sages estoient d'advis de les garder pour ostages en cas que le duc assiegeast leur ville : mais le menu peuple & les femmes des bourgeois qui avoient esté tuez dans l'attaque, crierent si fort qu'on resolut de les traiter de vouleurs. On estrangla donc ceux qui estoient en vie, puis on leur coupa la teste, comme aussy à

ſoixante des morts ; on les planta toutes ſur la muraille, & on jetta les corps dans le Rhoſne. 1602.

On raconte d'vne damoiſelle femme d'un nommé Sonnas l'un de ces treize officiers, laquelle avoit ſept enfants de luy, & eſtoit enceinte du huictieſme, que s'eſtant reſoluë de ne boire ny manger qu'elle n'euſt encore une fois baiſé ſon cher mary, & les magiſtrats ayãt refuſé de luy en donner la teſte : elle s'aſſit vis-à-vis du lieu lieu où elle eſtoit plantée, & eut toûjours les yeux collez ſur ce triſte objet de ſon amour & de ſon deſeſpoir, juſqu'à ce que les langueurs de la mort luy en euſſent oſté la veuë.

Il arriva aprés un aſſez long-temps que Blondel Syndic de la garde, fut accuſé par quelques-uns d'avoir eu intelligence avec Albigny. Comme c'eſtoient des gents de la lie du peuple, ſon authorité fut aſſez grande pour invalider leur teſmoignage; tellement que l'affaire en fuſt demeurée là, ſi luy-meſme, à ſon malheur, ne l'euſt pouſſée trop avant, en s'opiniaſtrant à les faire

1602. punir comme des calomniateurs. La neceſſité de leur propre deffenſe, les contraignit de chercher de plus amples preuves ; ils mirent en avant qu'il avoit envoyé des lettres à d'Albigny par un certain payſan Savoyard. La difficulté fut de trouver cet homme, il ſe paſſa prés de trois ans avant qu'ils le puſſent repreſenter ; Si-toſt qu'il parut, Blondel le fit arreſter priſonnier, & deſcendre dans un cu de baſſe foſſe. Il penſoit qu'à force de le mal-traitter, il le contraindroit de parler à la deſcharge : mais comme il vit qu'il perſiſtoit en ſon dire, il ſuborna le geolier, qui l'eſtrangla dans le cachot, & luy laiſſa la corde au cou, comme ſi ce malheureux euſt exercé cete cruauté ſur luy-meſme. La verité du fait ayant eſté reconnuë par l'inſpection meſme du cachot, Blondel & le geolier furent rompus ſur la rouë ; le premier avant que mourir, advoüa ſon intelligence avec les Savoyards.

1603. La nouvelle de cete entrepriſe eſtant portée en Suiſſe & en France, le Canton de Berne s'intereſſa auſſi-

toſt à la deffenſe de Genéve ; ſe roy l'aſſeura de ſa protection, & mille ou douze cents Huguenots ſe jetterent dans la ville pour la deffendre en cas quelle fuſt attaquée. Ce peuple tumultueux & fier de l'appuy des Proteſtants & de celuy de la France, s'abandonna un peu trop à ſon reſſentiment, de ſorte qu'il commença la guerre au duc de Savoye: toutefois avec plus de fougue que de forces ny de ſuccés. 1602. en Janvier. Fevrier, & ſuiv.

Quelque bonne velonté que le roy euſt pour Genéve, il avoit intereſt que la querelle s'accommodaſt : car ſi elle s'eſchauffoit, il ſe voyoit obligé de ſecourir des Huguenots, & de rallier le party proteſtant, ce qui euſt fort choqué Rome, qu'il redoutoit plus que toutes les puiſſances du monde. Pour cete raiſon il donna ordre à Emery de Vic ſon ambaſſadeur en Suiſſe, de venir à Genéve y calmer les eſprits, & au meſme temps il envoya dire au duc de Savoye qui armoit pour aſſieger cete ville, que s il pouſſoit la choſe plus avant, il auroit affaire à luy.

1603. Le poids d'une ſi grande puiſſance arreſta les mouvements des deux parties, & les amena à la paix. Les Cantons de Glaris, Baſle, Soleure, Schaffouze, & Appenzel, les moins intereſſez des treize, ſe chargerent de la faire. Elle fut esbauchée à Remilly, & achevée à ſainct Julian proche de Genéve le vingt-unieſme de Juillet, & ratifiée par le duc le vingt-cinquieſme. Le traitté portoit, *Qu'ils reſtituëroient mutuellemẽt les lieux qu'ils s'eſtoient pris; Que les immunitez & exemptions dont ceux de Genéve joüiſſoient pour les biens qu'ils poſſedoient dans les terres du duc, ſeroient confirmées; Que le duc ne pourroit aſſembler de gens de guerre, faire de fortifications, ny tenir de garniſon, à quatre lieuës de leur ville; Et quelle eſtoit declarée compriſe au traitté de Vervin.*

en Iuillet.

en Ianvier & Février. La cour paſſa l'hyver à ſon ordinaire: la dance, le jeu, les feſtins, les balets, & les comedies, & particulierement celles des Italiens, faiſoient ſes diuertiſſements. Au commencement de Mars, le roy fit un voyage à Mets, menant la reyne a-

en Mars.

vec luy. Le vingt-deuxieſme du mois de Novembre precedent, elle eſtoit accouchée de ſa premiere fille. Le principal motif de ce voyage eſtoit de deſcouvrir les menées que le mareſchal de Boüillon pouvoit avoir faites avec les Proteſtants d'Allemagne, & de s'aſſeurer de la ville de Mets, qui eſtant alors toute en combuſtion, euſt pû prendre un mauvais party. 1603.

Le duc d'Eſpernon ayant eſté pourveu de ce gouvernement tres-important par le roy Henry III. y avoit donné ſa lieutenance dans la ville & dans le pays, à un gentilhomme nommé Mont-Caſſin ſon parent, & celle de la citadelle à Sobole de la maiſon de Cominges, qu'il avoit nourry page. Peu aprés ayant retiré Mont-Caſſin auprés de ſa perſonne, il donna l'un & l'autre employ à Sobole; lequel appella en ce pays-là un frere puiſné qu'il avoit, homme avare & violent, & qui bien-toſt eut tout pouvoir ſur ſon eſprit. Or l'aiſné Sobole ayant amené quelque ſecours au roy au ſiege de Laon, prit de luy, pour

1603. recompenſe de ſon ſeruice, des proviſions de ces lieutenances, le duc d'Eſpernon ſon maiſtre eſtant pour lors en Provence & fort mal voulu à la cour. Avec ce nouveau pouvoir, trenchant du ſouverain, il ſe mit à maltraitter les habitans, & en hayne de ce que le duc ſembloit appuyer leurs meſcontentements, il accuſa, par le conſeil de ſon jeune frere, les principaux bourgeois & officiers de juſtice, d'avoir noüé des inteligences avec Mansfeld gouverneur de Luxembourg, de ſorte que ſur ſes delations il en avoit empriſonné pluſieurs, & 6 Mars. mis quelques-uns d'eux à la queſtiõ. Mais enfin l'affaire ayant eſté portée au parlement, leur innocence & la calomnie des Soboles avoient eſté pleinement reconnuës. Alors le duc ne heſita plus de prendre la protectiõ des opprimez; ſi-bien qu'ils ſe barricaderent pour aſſieger les Soboles dans la citadelle. Ce ſoûlevement fut la perte de ces deux freres ingrats: mais le duc n'en recueïllit aucun fruit, ſinon le plaiſir de la vengeance. Car le roy s'eſtant haſté de traitter avec eux, les preſſa ſi fort qu'avant

meſme ſon arrivée, ils luy remirent la place, ſans en tirer aucun advantage pour eux. Il fit François de Montigny la Grange, ſon lieutenant dans le pays & dans la ville, & Arquien ſon frere aiſné dans la citadelle, ſous le gouvernement toutefois du duc d'Eſpernon; qui feignit d'en eſtre fort content, quoy qu'il préviſt bien qu'il n'auroit aucun pouvoir dans la place tant que le roy ſeroit en vie. 1603.

Depuis que le roy avoit eſté abſous en cour de Rome, les peres Jeſuites n'avoient point perdu d'occaſion d'employer l'interceſſion du pape, leurs ſoings, & leur addreſſe, pour ſolliciter leur reſtabliſſement, pretendant que c'eſtoit une des conditions ſecrettes qui avoient eſté oppoſées à ſon abſolution. Mais la conduite peu judicieuſe de quelques-uns des leurs en Angleterre, à Veniſe, & dans les petits Cantons des Suiſſes, ayant fait porter des plaintes contre eux à Rome, le pape s'eſtoit un peu refroidy de ſes pourſuites. Comme le roy paſſoit par Verdun, le Recteur & les peres

du college de cette ville-là, encou-
1603. ragez par la Varenne, se presente-
en Mars. rent à luy pour le supplier que l'ar-
rest du parlement de Paris, qui deffendoit à tous François d'envoyer leurs enfants estudier en leurs colleges, ne fust point executé à l'esgard de celuy-la. Le roy leur ayant fait là-dessus une response fort benigne, ils jugerent qu'ils devoient pousser plus avant. Leur provincial nommé Armand, & trois ou quatre des siens, se rendirent à Mets, & choisissant le temps de la Passion de Nôtre Seigneur, tres-propre pour exciter des mouvements de misericorde dans un cœur chrestien, se firent introduire dans le cabinet du roy l'apresdinée du Jeudy-Sainct. Ils se jetterent hũblement à ses pieds; le bon prince les releva aussi-tost, & leur dõna une pleine audiẽce. Le provincial qui portoit la parole, s'insinua dans son esprit par les loüanges de ses victoires & de sa clemence, puis tascha de justifier sa Societé des reproches les plus ordinaires que ses ennemis luy faisoient, & aprés il finit en conjurant sa clemence royale par le pre-

cieux ſang de JESUS-CHRIST, d'u- 1603.
ſer envers eux de miſericorde, & de faire en ſorte *que cete grace ne dependiſt que de ſa bonté, qu'elle fuſt toute de luy, & qu'ils n'en ſceuſſent gré qu'à luy ſeul.*

Ils avoiet mis leur harangue par eſcrit : lors qu'il l'eut entenduë avec toute l'humanité poſſible, il la prit de leurs mains comme pour la lire avec plus d'attention. Le Lundy enſuivant les ayant appellez une ſeconde fois dans ſon cabinet, il leur donna des paroles poſitives de leur rappel, & commanda au provincial de le venir trouver à Paris & d'y amener le pere Cotto. Aprés cela il l'embraſſa luy & tous ſes compagnons, pour marque qu'il leur pardonnoit entierement tout le paſſé, & qu'il ſe vouloit ſervir d'eux à l'advenir.

Comme il eſtoit à Mets, il receut des lettres que le prince Palatin luy eſcrivit en faveur du duc de Boüillon ſon beau-frere. En ce meſme endroit quelques princes Allemands luy vindrent faire la reverence, particulierement Maurice Landgrave de Heſſe, N. de Bavieres duc

1603. de Neuf-bourg, le duc des deux Ponts de la meſme maiſon, & Jean Georges de Brandebourg. Ce dernier diſputoit l'evêché de Strasbourg avec Charles cardinal de Lorraine depuis l'an 1592. Il avoit eſté eleu par les Proteſtants à Strasbourg, & l'autre par les Catholiques à Saverne. L'Empereur s'eſtoit ſouvent meſlé de les accommoder, & n'avoit pû en venir à bout. Le roy ſuſpendit leur differend pluſtoſt qu'il ne le decida, en partageant les revenus entre les deux contendants : mais l'année ſuivante il fut terminé definitivement par l'entremiſe de Frederic duc de VVittemberg, à ces conditions entre autres, *que Iean Georges de Brandebourg cederoit entierement l'éveſché au cardinal de Lorraine, pour cent trente mille eſcus d'or comptant, & que la ville & bailliage d'Obernagh reſteroient entre les mains de Frederic, racheptables au bout de trente ans par le cardinal ou ſes ſucceſſeurs, pour la ſomme de quatre cents mille eſcus.*

De Mets le roy alla à Nancy pour viſiter la Ducheſſe de Bar ſa ſœur, & pour luy donner le contentement

de voir danſer un balet dont elle avoit imaginé le deſſein; car ces choſes ne ſont pas les moindres affaires de la cour. C'eſtoit auſſi, diſoit-on, pour achever de deſabuſer le duc de Bar des ſcrupules qu'il avoit ſur ſon mariage, & pour luy faire voir que le devoir de l'homme envers ſa femme, procedant du droit naturel & du droit divin, devoit eſtre plus fort que les deffenſes des hommes. Quoy qu'il en ſoit, quelques mois aprés la ducheſſe creut eſtre groſſe. 1603.

Le roy avoit fait deſſein de demeurer plus long-temps ſur cete frontiere, afin de tirer à luy les provinces d'Allemagne, ſe rendant amiable compoſiteur de leurs differends, conciliant autant qu'il ſe pourroit les Proteſtans & les Catholiques, reüniſſant en une ligue, ceux qui apprehendoient d'eſtre opprimez par la grandeur de la maiſon d'Auſtriche, & reſpandant de l'argent parmy les capitaines. Mais les nouvelles qu'il receut qu'Elizabeth reyne d'Angleterre eſtoit à l'agonie, le firent partir en diligence pour s'en revenir à Paris. en Avril.

1603. en Avril. *Cete princeſſe, tant exaltée par les Proteſtants, & ſi noircie par les zelez Catholiques, eſt digne en effet d'immortelles loüanges pour la grandeur de ſon courage, pour ſa merveilleuſe prudence, pour les rares qualitez de ſon eſprit, & ſur tout pour l'ardent amour dont elle cheriſſoit ſes peuples, vertu qui peut couvrir tous les autres vices d'un ſouverain. Mais d'autre coſté ſa reputation ſera à jamais tachée du ſang d'une reyne ſa couſine, qu'elle reſpandit ſur un eſchaffaut, & de celuy de grand nombre de Catholiques ſes ſujets, qu'elle abandonna à de cruels ſupplices. Cete rigueur neantmoins ne venoit pas tant de ſon mouvement que des inſtances de ſes conſeillers. Leſquels au ſujet des frequentes conſpirations qu'un Zele indiſcret & condamnable faiſoit faire ſur ſa perſonne, avoient toute facilité d'impliquer les innocents parmy les coupables, & de luy donner plus de hayne de la religiõ catholique par l'atrocité de ces entrepriſes. Elle mourut le quatrieſme* en Avril. *d'Avril ſur les quatre heures du matin, aagée de ſoixante-neuf ans & demy, dont elle en avoit regné quarante-cinq & plus.*

En mourant elle donna des lettres escrites de sa main, & fermées de son cachet, à Robert Cecil son grand tresorier & secretaire, avec charge de les ouvrir si-tost qu'elle seroit expirée. Les uns ont crû que par cét escrit elle declaroit Iacques Stuard roy d'Escosse son successeur; d'autres qu'elle laissoit la liberté de l'election à ses sujets, pour derniere marque de son affection. Quoy qu'il en fust, les milords, les evesques, ceux du conseil d'estat de la deffuncte, avec grand nombre de noblesse, & les maire & eschevins de Londres, s'estant assemblez le jour mesme de bon matin dans l'hotel de ville, esleurent ce prince pour leur roy; Et si promptement qu'il le firent proclamer dés les huit heures; dont luy ayant envoyé l'advis à Edimbourg, il se rendit à Londres le dix-septiéme de May. 1603. en May.

Il faloit que la France pourveust de bonne heure à s'assurer de l'alliance de ce nouveau roy, d'autant plus que ses intelligences & ses interests avoient esté jusques-là du costé d'Espagne, que tout son conseil avoit ce penchant; que les inclinations de la femme Anne de

1603. en May. D'annemarck, qui prenoit grand empire sur luy, y estoient tournées; Que d'ailleurs on ne devoit pas douter que les Catholiques, qui estoient en grand nombre en Angleterre, que les peuples mesme, à cause de la hayne qu'ils avoient pour les François, & du profit du commerce, plus grand du costé d'Espagne que du costé de France, ne fissent tous leurs efforts pour l'obliger à traitter avec le roy Philippe. On jugea donc à propos d'y envoyer Rosny en ambassade: car on croyoit qu'estant de la religion Protestante, son entremise en seroit plus agreable, & qu'on l'y considereroit comme un ministre qui avoit le secret du roy; outre que ses paroles auroient d'autant plus de force envers les conseillers de Jacques, qu'il avoit la bourse pour les dorer, & pour les rendre efficaces.

Il avoit ordre de demander à ce prince, premierement la conti-
„ nuation de son amitié, & des allia-
„ ces avec le roy, De sonder ensui-
„ te s'il se porteroit à assister les Pro-
„ vinces-Unies cõtre les Espagnols;

S'il ne s'y portoit pas franchement « d'aller bride en main, & ne luy 1603. point descouvrir les secretes inten- en May tions du roy à l'endroit de la mai- « son d'Austriche : mais s'il l'y trou- « voit disposé, de luy expliquer les « moyens de détruire cete grandeur, « & de la reduire dans les bornes de « l'Espagne seule, & de ses terres he- « reditaires dans l'Allemagne ; Pour « cela de faire une ligue où entreroient « les Danois & les Suedois, laquel- « le attaqueroit d'abord les Païs-bas « & puis les Indes, qui seroient par- « tagées entre ces confederez ; Et de « dresser au mesme temps une puis- « sante brigue dans l'Allemagne pour « luy oster l'Empire. Il estoit encore « chargé, s'il voyoit l'ouverture fa- « vorable, de prier ce roy d'arrester « les pirateries des Anglois, qui de- puis la paix de Vervin, sous cou- « leur de leur guerre avec l'Espagne, « avoient pris pour plus de trois mil- « lions de vaisseaux François ; Com- « me aussy de demander que les Fran- « çois qui trafiquoient en Angleterre, « y joüissent des mesmes privileges « & franchises dont les Anglois joüis- «

ſoient en France, par le traitté qui
1603. avoit eſté fait entre le roy Char-
en Juin. les IX. & la reyne Elizabeth l'an
1572.

On voit au long toute ſa negociation dans ſes memoires, & comme il rapporta en France un traitté fait le vingt-cinquieſme de Juin. Par lequel, *l'Anglois promettoit en ſon nom, & Rhoſny en celuy du roy*, dont il ſe faiſoit fort, quoy qu'il n'en euſt point de pouvoir exprés, *de renouveller & ſerrer d'un nœud plus fort les anciennes, & non jamais interrompuës alliances d'entre la France & l'Eſcoſſe, & celles d'entre la feuë reyne Elizabeth & le roy Henry IV. Qu'il y auroit une ligue entre les deux rois pour la deffenſe de leurs royaumes, perſonnes, ſujets, & alliez; Specialement des Provinces-Unies; leſquelles ils aſſiſteroient preſentement d'un puiſſant ſecours qui ſeroit levé en Angleterre, mais payé des deniers du roy de France, moitié en deduction de ce qu'il pouvoit devoir aux Anglois; Que ſi l'un ou l'autre eſtoit attaqué par les Eſpagnols, ſon allié le ſecourroit d'une armée de terre ou de mer, au choix*

de l'attaqué, laquelle seroit pour le moins de six mille bons combatants; Que si tous deux à la fois estoient attaquez ou attaquants, chacun de son costé feroit puissamment la guerre à leur ennemy commun; Henry avec vingt mille hommes qu'il jetteroit dans le Pays-bas, & avec un equipage considerable de galeres & autres vaisseaux sur la Mediterranée; & Iacques avec un corps de six mille hommes par terre, & avec deux grandes flotes qu'il envoyeroit, l'une sur les costes d'Espagne, l'autre vers les Indes. 1603.

Avant cete negociation le roy avoit esté fort mal d'une retention d'urine, causée, disoit-on, par une excreſcence dans le conduit de la verge. Le peril avoit esté si grand, que croyant mourir, il avoit commencé à disposer du gouvernement durant la minorité de son fils.

Lors qu'il fut guery, il s'appliqua comme auparavant à ses bastiments, & à rendre l'argent plus abondant dans son royaume, afin de pouvoir tirer des subsides, & plus

1603. grands,& plus facilement. Le commerce luy ſemblant un des moyens les plus aſſurez pour cete fin,il avoit pris fort à cœur de le faire florir. Pour cet effet, dés l'année precedéte il avoit dreſſé une chambre ou conſeil compoſé d'officiers tirez de ſon parlement, de la chambre des comptes,& de la cour des aydes. Et parce qu'il n'eſtoit pas aſſez puiſſant ſur mer,& que par cete voye la deſpenſe en eſtoit grande & le profit long à venir, & fort incertain, il creut y pouvoir reüſſir mieux & plus promptement par les manufactures. Ainſi il en eſtablit de pluſieurs ſortes; Des tapiſſeries de haute lice dãs le feauxbourg Sainct-Marceau, par le moyen des ouvriers qu'il fit venir de Flandres; Des tapiſſeries de cuir doré aux fauxbourgs Sainct Honoré & de Sainct Jacques; Des fenderies pour fendre facilement le fer & le couper en pluſieurs pieces, par le moyen de certains moulins que l'on baſtit ſur la riviere d'Eſtampes; Des gaſes & toiles claires à Mantes ſur Seine; Des poteries & des vaſes de fayence à Paris, à

Nevers, & à Brisambourg en Sain- 1603.
tonge; Des verreries en christal pour travailler à l'imitation de celle de Venise, à Paris, & à Nevers. Il y en avoit eu à Sainct Germain en Laye du regne de Henry II. mais les guerres en avoient esteint les fourneaux. Il establit aussi des frabriques de draps & de serges, d'estoffes de soyes, de brocar, & de toiles d'or & d'argẽt, & de plusieurs autres ouvrages en divers endroits du royaume.

La manufacture des soyes estoit celle qui donnoit davantage dans les yeux, & qui promettoit le plus de profit. L'usage en avoit commencé en Orient dés le temps de la monarchie des Perses; Les Romains ayant penetré en ces pays-là par leurs conquestes, avoient bien pû l'amener chez eux, mais ils l'avoient mespriſée, craignant de s'amollir par ces molles estoffes, plus propres à des femmes d'amour qu'a un peuple martial. Depuis, leurs courages s'estant efféminez, ils la laisserent introduire dãs l'Asie mineure & aprés dans la Grece, vers le temps de l'empire de Justinian. Puis vers l'an 1130.

1603. elle passa dans la Sicile & dans la Calabre, par le moyen de ce que Roger roy de Sicile, au retour d'une expedition qu'il avoit faite en Terre Saincte, ayant pris Athenes, Corinthe, & Thebes, en transporta tous les ouvriers de soye à Palerme. Les Siciliens apprirent d'eux à nourrir les vers qui font la soye, à la filer & à la mettre en œuvre, & porterent ensuite cét art dans l'Italie & dans l'Espagne.

D'Italie il vint premierement dans les pays les plus chauds de la France, comme la Provence, le comtat d'Avignon, & le Languedoc; François I. l'establit en Touraine, croyant en tirer de grands profits. Ces ouvrages neantmoins ne furent encore de longtemps communs parmy les François, car le roy Henry II. fut le premier qui porta vn bas de soye aux nopces de sa sœur. Ce fut seulement dans les troubles qui bouleverserent le royaume sous les regnes de Charles IX. & de Henry III. que la cour commença à s'en habiller, puis aussy-tost la bourgeoisie mesme s'en para. Car

c'est

c'eſt une remarque tres-veritable, 1603.
que le luxe ne ſe déborde jamais ſi en Iuin.
fort que durant les calamitez publiques. Dont on ne ſçait point d'autre raiſon, ſinon que c'eſt un fleau de Dieu, qui va du pair avec la guerre civile, & l'oppreſſion.

Or le roy Henry IV. croyant que cete manufacture ſe pourroit auſſi eſtably à Paris, traitta avec des entrepreneurs qui baſtirent des lieux aux Tuilleries, au chaſteau de Madrid, & Fontainebleau, pour elever des vers à ſoye, (on en alloit querir tous les ans des œufs en Eſpagne, & ils donnerent ordre de planter grande quantité de meuriers blanc, & d'en elever des pepinieres dans les parroiſſes circonvoiſines parce que les feüilles de cét arbre ſervent de paſture à ces precieuſes chenilles.

En l'an 1599. il avoit deffendu par edit les manufactures eſtrangeres, tant de ſoye, que d'or & d'argent, pures ou meſlées, à la pourſuite des marchands de Tours, qui pretendoient en fabriquer aſſez pour en fournir tout le royaume. Mais com-

1603. me ces sortes d'establissements n'accommodent que ceux qui en sont les maistres, & incommodent tous les autres, on reconnut que celuy-là ruineroit la ville de Lyon, qui se peut appeller la porte dorée de la France, qu'il aneantissoit ses foires, & que d'ailleurs il diminuoit la doüane de plus de la moitié. Ces consideration representée au Roy, comme il ne s'opiniastroit jamais à faire passer son autorité absoluë pardessus les raisons évidentes, il ne fit point de difficulté de le revoquer, & accorda cete grace aux marchands de cete ville-là en faveur de l'entrée de la Reyne.

Au mois de Juin Fernand de Velasco connestable de Castille passa par la France pour aller en Angleterre, achever le traitté de paix avec le Roy Iacques, que Taxis Ambassadeur ordinaire d'Espagne avoit commencé. Ie diray icy, qu'il le conclut vers le milieu de l'année suivante; au grand regret du Roy de France, qui connut par là ce qu'il devoit esperer du Roy Iacques, prince nonchalant & timide, Philosophe

en paroles, n'ayant que la mine de capitaine ; Et qui d'ailleurs n'eſtoit pas encore ſi bien affermy dans l'Angleterre, qu'il oſaſt choquer aucun de ſes voiſins. 1603.

Diverſes choſes cauſoient des inquietudes au Roy. Il y en avoit qui troubloient ſes diuertiſſements, & d'autres qui alloient à troubler la tranquillité de ſon eſtat. Les jalouſies que la Reyne ſa femme avoit de ſes amours ; les malices de ſes maîtreſſes, particulierement de la marquiſe de Vernueïl ; les faillies du comte de Soiſſons, qui s'emportoit de fois à autre ſur des points d'honneur, ſouvent plus imaginaires que veritables ; & les fiertez du duc d'Eſpernon eſtoient de la premiere ſorte. Les procedez des zelez chatholiques, qui cherchoient des tours obliques pour l'engager à perdre les Huguenots ; comme à l'oppoſite les meſcontentemens des Huguenots, qui penſoient à ſe cantonner pour n'eſtre pas ſurpris au dépourveu, eſtoient de la ſeconde. en May, Iuin, Iuillet, & ſuivans.

Quant aux deux premiers poincts,

1603. en juillet nous en parlerons cy-aprés. Pour le comte de Soissons, comme il estoit desja fort offensé de ce que Rosny luy avoit refusé de luy accorder un certain impost à prendre sur les toiles, duquel il avoit demandé le don au roy, les mauvais rapports que luy fit la marquise de Verneüil, le pousserent au dernier ressentiment : de sorte qu'il ne parloit pas moins que de se venger de Rosny par la mort. Et quoy que le roy prist assez ouvertement le party de ce dernier, il ne pût neantmoins appaiser ces emportements, qu'en l'obligeant à desadvoüer par une lettre publique, ce qu'on l'accusoit d'avoir dit du comte, & de presenter le combat à quiconque voudroit maintenir le contraire.

Le brave Grillon s'estoit laissé disposer à se deffaire de la charge de mestre de camp du regiment des gardes, le duc d'Espernon colonel de l'infanterie Françoise, croyoit qu'il estoit de sa charge d'y nommer ; le roy luy vouloit rogner ce droit, & l'avoit destinée pour Crequy gendre de Lesdiguiere. Esper-

non aprés avoir fait tous ſes efforts par intrigues & par remonſtrances, pour maintenir ſon droit pretendu, ſe retira malcontent à Angouleſme : comme il ſceut neantmoins que le roy menaçoit de le ſuivre, il fut conſeillé de condeſcendre à ſes volontez. Lors que le roy vid qu'il s'eſtoit mis dans l'obeïſſance, il luy rendit juſtice : car il ordonna à Crequy de l'aller trouver en ce païs-là, de luy preſter ſerment, & de prendre ſon attache ſur ſes proviſions. 1601.

Du reſte il ſe reſerva la diſpoſition de cete charge, & des pareilles dans tous les vieux corps : mais il voulut qu'elles fuſſent aſtreintes au meſme devoir envers leur colonel ; Que de deux compagnies qui vacqueroient au regiment des gardes, il en rempliroit une à la nomination du colonel, en ſorte que ceux qu'il y pourvoiroit ne ſeroient point inſtalez, & n'auroient rang que du jour qu'ils auroient preſté le ſerment à cét officier & pris ſon attache ; Que pour de ſemblables charges dans les autres regiments, le co-

1603. lonel luy nommeroit des capitaines; Et quant aux lieutenances, & enseignes colonelles, sergents majors, & leurs aydes, prevosts, mareschaux des logis, & autres officiers, qu'il en disposeroit de sa seule autorité. Ce qui mit la puissance de ce duc au dessus de celle des princes mesme, & en estat presque de tenir teste au Roy.

Dans le conseil tous les ministres animez de zele contre les Huguenots, & trop persuadez de la grandeur d'Espagne, essayoient de détacher le roy d'avec les protestants, de le reduire dans une entiere soûmission pour le Pape, de faire revenir les Jesuites, & de l'unir avec l'Espagne & avec Rome, afin d'extirper le calvinisme de ses terres. Taxis Ambassadeur du roy Catholique, luy offroit toutes les forces de son maistre pour cela; luy representant que les Huguenots étoient les plus grands ennemis de sa personne, & qu'ils avoient souvent sollicité le Roy Philippe de les assister pour le déthroner. Il n'estoit certes que trop adverty que les

principaux chefs des Huguenots, comme Boüillon, la Trimoüille son beaufrere, Du-Plessis-Mornay, Lesdiguieres, de plus quelques gentilshommes qui avoient esté ses domestiques, mais qui l'avoient quitté depuis qu'il alloit à la messe, & presque tous les ministres predicāts, n'avoient plus pour luy ce grand amour qu'ils avoient eu autrefois, & qu'ils souspiroient aprés un autre protecteur. Il ne pouvoit pas neantmoins se resoudre à traitter d'ennemis ceux qui l'avoient elevé si rendrement parmy eux, & qui avoient tout sacrifié pour luy; Et il voyoit bien que quand il eust pû oublier leurs services, il eust aliené de luy tous les princes protestants, & fust demeuré tout seul à la mercy de ces mesmes puissances qui avoient formé la ligue; Et c'estoit ce que l'on desiroit. Il se reduisit donc à contenir les haynes des particuliers, sans vouloir & sans oser toucher au corps. 1603. en juillet.

Le duc de la Trimoüille estoit celuy qui se descouvrant avec plus de hardiesse, se rendoit le plus cri-

1603. minel, non pas tant par ſes actions que par ſes diſcours. Son fort eſtoit dans le Poitou, il y avoit ſes terres & ſes amis ; Le roy, pour y ruiner ſon credit & ſes intelligences, trouva à propos d'en donner le gouvernement à Roſny ; Et pour cét effet, ayant ſceu que Malicorne & le marechal de Lavardin, qui en eſtoient pourveus en ſurvivance l'un de l'autre, s'en vouloient deffaire, & que meſme ils le luy offroient pour quelqu'un de ſes batards, il leur en donna vingt mille eſcus de recompenſe, afin d'en pouvoir reveſtir ſon ſur-intendant.

en Novembre.

Un peu auparauant, ſçauoir au commencement d'Octobre, les Huguenots avoient tenu un ſynode à Gap en Dauphiné, où ils firent pluſieurs reglements pour leur diſcipline eccleſiaſtique. Entre autres, Que la parole de Dieu ſeroit le ſeul fondement de leur theologie & de leurs preſches ; Que les diſput de la ſcolaſtique qui ſe faiſoient dans leurs ſynodes, ſeroient renvoyées à leurs eſcoles ; Que l'on ne mettroit point d'effigies ſur les

en Octobre.

tombeaux, ny d'armoiries dans leurs temples. Ils ordonnerent auſſi pluſieurs choſes pour l'entretien & pour l'ordre de leurs colleges & academies, & pour inſtituer des ſeminaires & des bibliotheques en chaque province. 1603. en Novembre.

L'une de leurs principales fins, eſtoit de concilier les Lutheriens avec les Zuingliens & Calviniſtes: car les premiers eſtoient plus aſpres ennemis de ceux-cy que des Catholiques meſme; ils y receurent donc des Docteurs du Palatinat qui eſtoient Calviniſtes, & quelques autres de divers endroits d'Allemagne qui eſtoient Lutheriens. Aprés les avoir tous entendus, il leur ſembla qu'il n'y avoit point de meilleur moyen d'aſſoupir ces diſcordes, que de tourner toute la hayne des deux partis contre le Pape, qu'ils croyoient leur ennemy commun. Dans cete veuë, les plus factieux firent decerner que doreſnavant ce ſeroit parmy eux un article de Foy, *Que le Pape eſtoit l'antechriſt*, & qu'en cete qualité il ſeroit inſeré dans

1603. leur confession, & envoyé à toutes les eglises protestantes de la Chrêtienté.

Le ministre Ferrier, possedé d'une ambition impie & turbulente, en avoit esté le principal promoteur. Les plus sages d'entre eux, mesme le grand Scaliger, condamnoient ce decret, comme le monstrueux effet d'une violente cabale, & advoüoient que le nom *d'Antechrist* ne pouvoit pas convenir à Clement VIII. qui estoit fort moderé envers ceux de leur religion. Le nonce du pape & tout le clergé de France s'en esmûrent comme ils devoient, & en porterent leurs plaintes au roy; que s'en tint encore plus offencé qu'eux, d'autant que c'estoit luy reprocher qu'il adoroit *la Beste*, & qui plus est, luy faire de dangereuses affaires à Rome. Il ne cessa donc d'employer son autorité & toutes sortes de moyens envers ceux qui avoient le plus de credit dans le party Huguenot, pour abolir ce decret; Et n'en ayant sceu obtenir la cassation, il fit au moins qu'il demeura sans execution,

& dans la teſte ſeulement de ceux qui l'avoient forgé. Quatre ans aprés ſçavoir l'an 1607. les factieux le remirent ſur le tapis, & le firent confirmer dans leur aſſemblée de la Rochelle ; Et pour la ſeconde fois auſſi, il en empeſcha l'effet. 1603.

Depuis le voyage de Mets, les peres Jeſuites ſollicitoient inſtãment leur rappel : ils entretenoient de grandes intrigues à la cour, ils y avoient de tres-puiſſants amis, qui les croyoient ſeuls capables de bien inſtruire la jeuneſſe, & de convertir les Huguenots. Le pere Cotton qui ne quittoit point la cour & y preſchoit avec ſuccés, ſommoit le roy de jour en jour de tenir ſa promeſſe ; le nonce l'en preſſoit de la part du ſainct pere ; Villeroy & Sillery y joignoient leurs bons offices. Mais leur plus puiſſant ſolliciteur eſtoit Guillaume Fouquet la Varenne, controlleur general des poſtes, qui des plus bas offices de la maiſon du roy, s'eſtoit elevé juſque dans le cabinet, par ſes cõplaiſances & par des miniſteres de volupté, qui ſont les plus agreables auprés des grands. Cet habile cour- en Septembre. & ſuiv.

1603. tiſan ſe picquoit d'enrichir & d'illuſtrer la ville de la Fleſche ſon lieu natal,& dont le roy luy avoit donné le gouvernement : il y avoit desja mis un preſidial, une election, & un grenier à Sel,tout cela de nouvelle creation:le comble de ſes deſirs eſtoit d'y voir eſtablir un college de Jeſuites. Pour cét effet, le roy luy avoit donné ſon palais, avoit aſſigné onze mille eſcus de revenu, & de grandes ſommes d'argent pour le baſtir & pour l'entretenir;Et vouloit que ſon cœur & celuy de la reyne, & de tous leurs ſucceſſeurs fuſſent inhumez dans cete egliſe.

en Septembre, Octobre & Novembre.

Lors que l'intention du roy fut connuë ſur ce ſujet, il n'y eut perſonne dans le conſeil qui oſaſt ouvrir la bouche à l'encontre. Il leur donna donc un edict pour leur reſtabliſſement, Qui *les confirmoit dans celles de leurs maiſons d'où ils n'avoient point eſté chaſſez, les reſtabliſſoit dans celles de Paris, Lyon, & Dijon, & les remettoit dans tous leurs biens* ; Non toutefois ſans pluſieurs conditions tres-neceſſaires, mais que le temps ou la faveur ont facilement abolies.

Comme cet edict ne fut porté au parlement que quelques jours avant les vacations, qui commencent au huictieſme de Septembre, la compagnie remit l'affaire aprés la Sainct-Martin, pour en deliberer plus à loiſir. Les chambres aſſemblées ordonnerent de tres-humbles remonſtrances au roy, pour luy faire connoiſtre la juſtice & la neceſſité de l'arrêt, par lequel ils avoient bâny la Societé. Le mois de Decembre s'eſtant eſcoulé tandis qu'on travailloit à les dreſſer, André Huraud de Maiſſe qui auoit voix au parlement, y alla de la part du roy pour les haſter, & pour faire ſçauoir à la Compagnie, qu'il vouloit qu'elle les fiſt de vive voix, & non pas eſcrit, au contraire de ce qu'il auoit deſiré dans l'affaire des monnoyes. La veille de Noël, les deputez eſtant introduits dans le cabinet du roy, Achille de Harlay premier preſident porta la parole. 1603. en Decembre.

Le grand poids de ſes raiſons, ſouſtenu par la dignité d'un ſi grave magiſtrat, & par la force de ſon eloquẽce, eſtoit capable d'emporter l'eſprit du roy, s'il n'euſt eſté entiere-

1603. ment confirmé dans sa resolution: mais comme il n'escoutoit ces remonstrance que pour rendre le rappel de la Societé plus authentique, il n'en fut point touché. Aprés avoir donc remercié les gents de son parlement avec sa benignité accoûtumée, de l'affection qu'ils tesmoignoient pour le bien public, & pour le salut de sa personne, il leur respondit qu'il avoit bien préveu toutes les objections & tous les inconvenients qu'on luy representoit: mais qu'il faloit luy laisser le soing dy pourvoir, & qu'il desiroit que son edict fust verifié sans aucune modification. Les gents du roy neantmoins differoient de donner leurs conclusions, essayoient d'apporter quelque retardement à la verification: mais le roy les ayant envoyez querir, les rudoya de paroles: & leur enjoignit qu'ils travaillassent le jour mesme à cete affaire-là; Il falut donc obeïr.

1604. en Ianvier. Ainsi l'ignominie du bannissement des Jesuites, servit à accroistre la gloire de leur rappel, & à leur procurer un plus grand establissement;

Car outre dix ou douze college qu'ils avoient auparavant, ils en eurent bien-toſt neuf ou dix autres dans les meilleures villes du royaume, y eſtant appellez de bonne grace par pluſieurs, & receus dans quelques-unes à force de juſſions & d'amis. Ils ſe virent inſtalez dans une maiſon royale, donc ils ont faît le plus beau de leurs colleges; Et cete condition de l'edit qui les obligeoit *de tenir à la ſuite du Roy un des leurs, qui fuſt François, & ſuffiſamment autoriſé parmy eux, pour luy ſervir de predicateur, & pour reſpondre des actions de la Compagnie*, au lieu de les noter comme ſe l'imaginoient ceux qui l'y avoient fait appoſer, leur a produit le plus grand honneur qu'ils pouvoient deſirer, car elle les a mis en poſſeſſion de donner des confeſſeurs au roy. 1604. en janvier.

Le pere Cotton fut le premier des leurs qui occupa cete place; tous les gents de bien en eurent beaucoup de joye, s'imaginant qu'il n'auroit point de connivence pour les amours du roy, & qu'il employeroit avec la douceur & l'adreſſe,

1604. toute la force de ſon miniſtere, qui certes y eſtoit tres-neceſſaire, pour le guerir d'une infirmité qui luy eſtoit paſſée en habitude. Il ne manquoit pas des qualitez propres pour reüſſir heureuſement à la cour & dans le monde : ſon accortiſe, ſa complaiſance, & ſon habilité à profiter des temps & des occaſions, l'inſinuerent bien avant dans les bonnes graces du roy, & quelquefois meſme dans ſes ſecretes penſées.

Je diray tout d'une ſuite, que le
1605. credit de ſes Peres fut ſi grand à la cour, que l'année ſuivante ils obtindrent encore du roy la démolition de cete pyramide, ſur une des faces de laquelle eſtoit gravé l'arreſt de la condamnation de Chaſtel, & de leur banniſſement, & ſur les trois autres des inſcriptions en proſe & en vers, qui leur eſtoient fort injurieuſes. Pour oſter cete fleſtriſſeure de deſſus le front de la Societé, il falut abattre le monumẽt qui faiſoit deteſter le parricide. On euſt bien deſiré que cela ſe fuſt fait par un arreſt du Parlement : mais quand on eut reconnu que les ſentiments

de cete grande compagnie y estoient contraires, on passa outre, sans luy en parler davantage ; non pourtant sans donner sujet à tout le monde d'en parler fort diversement. On mit en la place de cete pyramide le reservoir d'une fontaine, dont toutes les eaux ne sçauroient jamais effacer la memoire d'un crime si horrible.

Au commencement de l'année, 1604. la mort de madame Catherine duchesse de Bar, troubla les divertissements de la cour & la mit en düeil. Une tumeur de matrice, que ses medecins flateurs & ignorants, traiterent d'une veritable grossesse luy fit perdre la vie le treizieſme de Fevrier dans ville de Nancy. Pour se remettre bien avec son mary, elle avoit souffert plusieurs fois des disputes de religion entre des docteurs Catholiques & ses ministres, mais sans autre succés que celuy que de pareilles conferences ont accoustumé de produire, sçavoir d'obscurcir davantage la verité. Elle avoit mesme laissé esperer qu'elle se feroit instruire : neantmoins elle persista

1604 en Fevrier.

1604. opiniastrement dans sa croyance iusqu'à la mort.

en Mars, & Auril. Les secretes resolutions du conseil de France estoient sceuës du conseil d'Espagne, presque aussitost qu'elles avoient esté prises : le roy en estoit fort en inquietude, & ne sçavoit à qui s'en prendre ; la descouverte de la trahison de Nicolas l'Hoste, le tira hors de peine. C'estoit un jeune commis de Villeroy, que son maistre employoit à deschifrer les despesches. Il estoit fils d'un de ses domestiques : & son fillol ; Il l'avoit elevé chez luy, & pour premier employ l'avoit mis auprés de Rochepot lors qu'il estoit ambassadeur en Espagne. Ce fut en ce païs-là qu'un François nommé Rafis natif de Bourdeaux, qui pour avoir esté trop ardent ligueur, n'avoit pû obtenir permission de demeurer en France, & s'estoit retiré à Madrid, le corrompit & luy fit accepter une pension de douze cent escus pour trahir les secrets de son maistre ; Et quand il fut de retour en France il continua de la gagner par les mesmes infidelitez. Or Rafis

avec le temps voyant que les Espa- 1604.
gnols negligeoient de luy payer la sienne, descouvrit cete menée à Barraut ambassadeur de France : Barraut l'assura d'une bonne recompense, & de luy faire donner sa grace. En effet on la luy envoya aussi-rost : mais comme il vid qu'elle avoit esté signée par Villeroy, il jugea bien qu'il ne faisoit plus seur pour luy en Espagne, & desira en sortir au plustost. L'ambassadeur luy donna donc de l'argent & son secretaire pour le conduire en France.

Sa crainte avoit esté juste, car dés que le conseil d'Espagne sçeut leur départ, il en donna advis à son ambassadeur en France, par un courrier exprés, qui les devança d'un jour. On ne trouva point Villeroy à Paris, mais dans sa maison dont il portoit le nom, qui s'en alloit à Fontainebleau où estoit la cour. Villeroy ne jugea pas à propos d'envoyer arrester l'Hoste qui estoit encore à Paris, sans en avoir parlé au roy ; Le lendemain l'Hoste se rendit à Fontainebleau, mais dés qu'il apperceut Rasis il s'evada tout

1604. sur l'heure, l'ambassadeur d'Espagne luy ayant donné un Flamand pour le conduire au Païs-bas par la Champagne.

Le prevost des mareschaux se mit aux champs pour l'attraper, & le poursuivit de si prés, que le malheureux n'eut pas le loisir de prendre le bac à Fay, prés de la Ferté : mais entendant le bruit des chevaux, c'estoit la nuit, il voulut passer la Marne à gué & se noya. On ne sçait si ce fut par hazard ou par desespoir, ou si son guide luy joüa ce tour, pour oster la connoissance de ses complices. Son corps fut apporté à Paris, le parlement luy fit son procez, & le condamna à estre tiré à quatre chevaux en Gréve ; ce qui fut executé le dix-neufiéme de
En May. May. Les ennemis de Villeroy se réjoüirent de ce malheur : Ils eussent bien voulu le charger de la faute de son domestique, & n'osant pas l'accuser d'infidelité, ils le blasmoient de negligence. Le roy se tint quelques jours assez reservé en son endroit, toutefois ayant connu sa veritable douleur, & la necessité

de ſes ſervices, au lieu de l'accabler davantage, il prit part à ſon affliction, & eut la bonté de le conſoler. 1604.

Le conſeil d'Eſpagne eſtoit au deſeſpoir de ce que les François paſſoient à grandes bandes au ſervice des Hollandois, & que tous les ans le roy fourniſſoit ſix cents mille livres d'argent à ces Provinces. Ce ſecours avoit conſtitué le roy Philippe en ſi grande deſpenſe, que ne ſçachant où prendre de l'argent, il avoit mis un impoſt de trente pour cent ſur toutes les marchandiſes qui entreroient dans ſes terres, ou qui en ſortiroient. Le roy ne pût ſouffrir cete exaction qui enrichiſſoit ſes ennemis aux deſpens de ſes ſujets: il deffendit donc tout commerce aux Païs-bas & en Eſpagne; Et comme il eut ſceû que l'appetit du gain portoit les marchands, qui le plus ſouvent n'ont point d'autre ſouverain que l'intereſt, à enfraindre ſes deffenſes, il y ajouſta de griéves peines. C'eſtoit un commencement de rupture, l'Eſpagnol faiſoit bonne mine, comme s'il l'euſt deſirée: mais ſouſ-

1604. en May. main il excita l'entremiſe du Pape; qui accommoda ce differend en faiſant lever la nouvelle impoſition, & la deffenſe.

Comme il n'oſoit pas ſe venger ouvertement du Roy, il tâchoit au moins de luy ſuſciter des ſujets de chagrin & de deſplaiſir. Taxis ſon Ambaſſadeur, s'eſtoit meſlé des intrigues de la Marquiſe de Verneuïl; Baltazar de Suniga, qui luy avoit ſuccedé, avoit pris les mêmes erremens, & entretenoit de ſecretes correſpondances avec cinq ou ſix Italiens qui gouvernoient l'eſprit de la reyne, particulierement Conchino Conchini noble Florentin, & Leonore Galigay, femme de chambre de cette princeſſe, que Conchini avoit eſpousée. C'eſtoit la plus laide femme de la cour, & d'une tres-abjecte naiſſance: mais le pouvoir abſolu qu'elle avoit acquis ſur ſa maîtreſſe, reparoit en elle tous les deffauts de la condition & de la nature.

Le Roy auſſi foible dans ſes paſſions & dans ſon domeſtique, que vaillant & rude à la guerre, n'avoit ny la force de ranger ſa femme à

l'obeïſſance, ny de ſe deſprendre 1604.
de ſes maiſtres, qui eſtoient le ſujet de ſon mauvais meſnage, & la cauſe d'un grand ſcandale. Ces petites gents d'Italie, afin de ſe rendre de plus en plus neceſſaires, aigriſſoient le mal qu'ils euſſẽt dû pallier, & par la malignité de leurs rapports & de leur conſeils, envenimoient les deſplaiſirs de la reyne; ſi bien qu'au lieu de ramener l'eſprit de ſon mary par des careſſes attrayantes (car il vouloit eſtre flaté) & de regagner ſon cœur par les meſmes appaſts qui le luy déroboient, elle l'éloignoit davantage par ſes gronderies & par ſes reproches. C'eſtoit une affaire perpetuelle à la cour que ces deſmeſlez entre les deux eſpous; Leurs plus intimes confidents n'eſtoient pas moins occupez en cete negociation, que le conſeil aux plus grandes affaires de l'eſtat; Et ce deſordre dura tout auſſi long-temps que leur mariage, s'aſſoupiſſant de fois à autre pour quelques jours, puis ſe reſveillant ſuivant les occurrences, & ſelon qu'il plaiſoit à ces boutefeux.

1604. en Mars, Auril, & suiuant.

La Marquise de son costé habile & rusée, employoit tous ses artifices pour entretenir une discorde qui entretenoit sa felicité. Parmy les bons mots dont elle faisoit rire le Roy elle en mesloit souvent de fort offensants contre la reyne, & en diverses occasions elle se mettoit de pair avec elle, parloit mal de son extraction, & contrefaisoit souvent sa demarche, ses gestes, & son parler. Ces offenses redoublerent si fort les ressentiments de cete princesse, qu'ils esclaterent par des menaces outrageantes : la marquise ayant donc sujet d'aprehender quelque chose de pire qu'un insulte; avec cela estant faschée contre le roy de ce qu il ne prenoit pas sa deffense, se servit d'un artifice assez ordinaire à celles qui veulent reschauffer une passion mourante. Elle feignit d'estre touchée d'un repentir chrestien la crainte de Dieu, disoit-elle, ne luy permettoit plus de se souvenir du passé que pour en faire penitence, & celle qu'elle avoit pour sa vie & pour ses enfans, l'empêchoit de voir le roy en particulier. Elle

passa

passa plus avant, & luy demanda 1604.
permission de chercher un asyle hors du royaume pour elle & pour eux.

Cét artifice n'eut pas d'abord son effet : car le saint temps de Pasques approchant, il se resolut de la prendre au mot, & de luy permettre de se retirer en Angleterre, où elle avoit pour appuy le duc de Lenox son proche parent, mais non pas d'y emmener ses enfants. Du reste, pour adoucir les aigreurs de la reyne, il desira qu'elle rendist la promesse de mariage qu'il luy avoit donnée, & qu'elle faisoit sonner fort haut, la montrant à quiconque la vouloit voir. Ses prieres ne furent pas assez puissantes pour cela, il fut obligé d'y employer son autorité, avec vingt mille escus en argent, & l'esperance d'une charge de mareschal de France pour le pere. Moyennant ces conditions, elle la rendit en presence de quelques princes & seigneurs, qui la verifierent, & signerent dans un acte, que c'estoit la vraye.

Il sembloit aprés cela, que la

1604. reyne eſtant ſatisfaite, & la marquiſe ne paroiſſant plus, la tempeſte eſtoit calmée : quand le roy deſcouvrit que d'Entragues, pere de cete dame, & le comte d'Auvergne, avoient tramé une menée tresdãgereuſe avec l'ambaſſadeur du roy Philippe. Ils vouloient faire paſſer la marquiſe en Eſpagne, avec ſes enfants ; ils negocioient pour cela avec Baltazar de Suniga, ambaſſadeur du roy Catholique, par l'enrremiſe d'vn certain Gentilhomme Anglois qui s'appelloit Morgan. On publia, ſoit qu'il fuſt vray, ou non, que le comte d'Auvergne ayant communiqué aux Eſpagnols la promeſſe de mariage que le Roy avoit donnée à la marquiſe, avoit fait un traitté ſecret avec eux ; par lequel le roy Philippe promettoit de l'aſſiſter, pour élever le fils de cette dame dans le throne : & pour cét effet, de luy fournir cinq cents mille livres en argent, & de faire advancer les troupes qu'il avoit en Catalogne, afin de ſouſtenir les ſoulevez qui ſe devoient cantonner en Guyenne & en Languedoc. On diſoit bien plus, mais

peu de gents le creurent, que le comte avoit formé un attentat sur la vie du roy, & qu'il s'en devoit deffaire lors qu'il iroit voir la marquise, puis se saisit du Dauphin. 1604. en Iuin. & suiv.

Aprés la mort de l'Hoste, le comte ayant reconnu que son intrigue se descouvroit, s'estoit retiré en Auvergne, sur le pretexte d'une querelle qui luy survint à la cour. L'affaire mise en deliberation au conseil, il y eut des advis qui allerent à le traitter comme le mareschal de Biron; mais le roy n'avoit garde d'en user de la sorte: car cét exemple eust fait consequence pour ses bastards. Ainsi le connestable, & le duc de Ventadour, le premier estant beaupere du comte, & le second son beaufrere, n'eurent pas beaucoup de peine à obtenir de luy qu'il donnast la vie *à ce miserable*, à la charge toutefois qu'il voyageroit trois ans en Levant. en Iuillet

Lors qu'il se creut hors de peril, il offrit au roy, s'il luy donnoit la liberté entiere, d'entretenir tousjours intelligence avec les Espagnols

1604. pour descouvrir tous leurs secrets, & de luy en rendre bon compte. Le roy ayant feint de se confier à ses promesses, connut bien-tost qu'il ne gardoit la foy ny à luy ny à ses ennemis, & qu'il les joüoit tous deux. Sur cela il manda en cour: le comte s'en excusa, si auparavant il n'avoit son abolition en bonne forme. On la luy envoya, mais avec cete clause, *qu'il se rendroit auprés du roy.* Il ne peut jamais prendre confiance à la parole d'un prince à qui il en avoit si souvent manqué; tellement que le roy se resolut de l'envoyer arrester en Auvergne. Le comte se tenoit fort sur ses gardes, & ne croyoit pas qu'il y eust homme au monde assez habile pour luy mettre la main sur le colet. Neantmoins Nerestan, & le baron d'Eurre, ayãt sceu l'attirer en campagne pour voir faire monstre à la compagnie des gents d'armes du duc de Vendosme, l'enveloperent, le demonterent, & le prirent de la maniere que toutes les histoires du temps le racontent.

en Septembre.

Au mesme temps Entragues & sa

femme furent arrestez dans leur maison de Malesherbes, & la marquise dans son hostel à Paris. Le comte fut amené à la Bastille, & Entragues à la Conciergerie. Il estoit important que les estrangers vissent clairement que les Espagnols nourrissoient des factions en France : le roy chargea donc son parlement de faire le procés aux criminels : nous en verrons la suite l'année prochaine. 1604. en Septembre, & suiv.

Une autre faction tenoit encore le roy en cervelle. Il n'avoit pû refuser aux Huguenots la permission de s'assembler à Chastellerau : & il estoit à craindre que les intrigues du mareschal de Boüillon, & le credit du duc de la Trimoüille & de du Plessis-Mornay, n'y fissent prendre des resolutions fort contraires à ses volontez. Mais Rosny, sous couleur d'aller se mettre en possession de son gouvernement de Poitou, rompit leurs desseins : Et la Trimoüille estant tombé en convulsion, & en suite dans une langueur, en mourut quelque temps aprés, âgé seulement de trente-quatre ans. C'estoit un sei- en May.

1604. gneur d'un courage fort elevé, & qui avoit d'eminentes qualitez, mais non pas de celles qu'il faut dans un eſtat monarchique.

Le roy ſe delaiſſoit de toutes ſes intrigues dans ſes baſtiments & dans les occupations que luy donnoit le deſir d'ameliorer ſon royaume. Le roy Henry III. avoit commencé le Pont-neuf, en ayant baſty deux arcades, & elevé les piles des autres hors de l'eau. Il le continua, & l'acheva, en ſorte qu'on commença de paſſer deſſus vers la fin de l'année precedente. Il faiſoit auſſy travailler à ſes galeries du Louvre, au chaſteau de ſainct Germain en Laye, à celuy de Fontainebleau, & à celuy de Monceaux qu'il avoit donné à la reyne ſa femme. A ſon exemple, tous les grands, & tous les riches baſtiſſoient; la ville de Paris s'accroiſſoit & s'embelliſſoit à veuë d'œil.

On edifia l'Hoſpital de ſainct Loüis, pour retirer ceux qui ſeroient frappez de la peſte; quelques particuliers entreprirent la Place royale: & d'autres offrirent d'en

faire une plus belle dans le mareſc 1604.
du Temple.

On luy propoſa auſſy divers deſſeins, de rendre navigables pluſieurs rivieres qui juſques-là ne l'avoient point eſté, ou qui avoient ceſſé de l'eſtre; & d'ouvrir une communication entre les plus grandes par le moyen des petites qui ſe trouvent entre deux, & des canaux que l'on creuſeroit pour aller de l'une à l'autre. On luy offrit de joindre la Seine à la Loire, la Loire à la Saone, & la Garonne avec l'Aude qui tombe dans la mer Mediterranée, prés de Narbonne. La jonction de ces deux dernieres, euſt fait celle des deux mers.

Pour celles de la Seine, & de la Loire, Roſny l'entreprit, tirant un canal de Briare, qui eſt ſur la Loire, à Chaſtillon, au deſſus de Montargis, ſur la riuiere de Loin, laquelle va tomber dans la Seine à Moret. Dans ce canal, on ramaſſoit toutes les eaux des ruiſſeaux voiſins, & on y vouloit faire trente-deux eſcluſes pour les retenir, & pour les laſcher, afin de porter les

1604. basteaux. Il y despensa plus de trois cents mille escus, mais le changement du regne fit avorter ce dessein qui estoit fort avancé. On l'a repris longtemps aprés, & enfin on en est venu à bout.

Dés le mois d'Octobre, on descouvrit dans le ciel un nouveau phenomene, qui se fit voir durant quatre mois. D'abord on le prit pour la planette de Venus, parce qu'encore qu'il surpassast toutes les autres estoilles en grandeur & esclat, neantmoins il n'avoit ny chevelure, ny queuë. Mais bien-tô aprés l'observation monstra que c'estoit un astre different de cete planete, d'autant qu'on les vit paroistre tous deux en mesme temps, Iean Kepples, tres-sçavant mathematicien, en a composé un livre, où il traitte de son cours, suivant les regles de l'astronomie; Sans s'amuser aux predictions de la judiciaire, laquelle sur cete apparition, & sur les conjonctions & les oppositions des planetes qui estoient arrivées cete année cy, & qui devoient arriver la suivante, faisoit à son ordinaire d'estranges & terribles pronostications.

Il y eut deux mois durant une extrême disette en Languedoc ; & elle y eust causé une horrible famine si on n'y eust porté des bleds de la Champagne & de la Bourgongne par les rivieres de Saône & de Rhône. La peste ravagea aussy plusieurs provinces de la France ; l'année precedente elle avoit moissonné grande quantité de peuple en Angleterre. 1604. en Mars, & suiv.

Lors qu'elle fut cessée en ce païs-là, le roy Iacques tint son premier parlement, ou estats generaux d'Angleterre à Londres. Dans cete assemblée ayãt fait une belle & royale harangue sur le bonheur de l'union de ses royaumes, sur l'affection qu'il avoit pour ses sujets, sur les loix & reglements qui estoient à faire, il demanda au parlement, & l'obtint, que de là en avant les royaumes d'Angleterre & d'Escosse fussent unis en un mesme corps sous le nom DE LA GRAND' BRETAGNE, *lequel avoit esté autrefois donné à toute l'isle par les Romains. Sur cete union fut forgée cete medaille, dont l'inscription porte,* Henricus rosas, regna Jacobus. *Sa harangue estoit toute pleine de belles cho-* en Mars & Avril.

1604. *ſes ; Entre autres, Qu'il n'eſtoit pas, comme les flatteurs le veulent perſuader aux princes, que Dieu donnaſt des royaumes à des hommes pour accomplir leurs volontez déreglées, & ſatisfaire leurs plaiſirs, mais pour avoir ſoin du ſalut du repos de leurs ſujets; Que la teſte eſtoit faite pour le corps, non pas le corps pour la teſte : le prince pour le peuple; non pas le peuple pour le prince.*

La ſubtilité ſcholaſtique a une ſi grande demangeaiſon de mettre toutes choſes en diſpute, que quelques peres Ieſuites ſoûtindrent cete année trois propoſitions à Rome, qui exciterent de grandes contentions en cete cour-là, & beaucoup de ſcandale en toute la chreſtienté. La premiere, Que ce n'eſtoit pas un article de foy de croire que Clement VIII. fuſt pape ; *ce qui irrita tellement le ſainct pere, que ſans la puiſſante interceſſion de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, la compagnie euſt eſté en grand peril. La ſeconde*, Que la confeſſion ſacramentale ſe pouvoit faire par lettres. *La troiſieſme*, que la nouvelle opinion de Molina *Ieſuite Eſpagnol*, touchant la

Grace, *dont nous parlerons peut-estre ailleurs, estoit la meilleure. Ie l'appelle nouvelle, parce que cét autheur se vantoit d'en avoir esté l'inventeur, & qu'elle avoit esté entierement inconnuë aux Ss. Peres, lesquels,* disoit-il, *se fussent par là tirez de grands embarras, s'ils s'en fussent advisez. Il fallut que les Iesuites, pour leur conservation, renonçassent aux deux premieres; & elles furent plustost estouffées que condamnées: mais ils soustinrent la derniere, de toutes leurs forces, contre les Dominicains Ceux-cy l'attaquoient comme une opinion qui destruisoit celle de leur S. Thomas, & mesme celle de S. Augustin, qui a esté receuë de toute l'eglise Latine.* 1604.

A force de trop rechercher les moyens d'augmenter les finãces du roy, le surintendant introduisit un desordre dans l'estat, qui ne sçauroit devenir plus grand si ce n'est par la continuation. Auparavant, les offices de judicature & de finance se pouvoient resigner, mais il faloit que le resignataire vescust quarante jours aprés sa demission, sinon c'estoit au roy d'y pourvoir. Or com- en Decembre.

1604. me Rosny eut consideré que le roy n'en profitoit point quand ils vacquoient par mort, mais qu'il estoit contraint de les donner aux importunitez de gents de cour, il s'avisa d'un moyen pour en faire venir un grand emolument dans les coffres de l'espargne. Ce fut *de les assurer à la veuve & aux heritiers de ceux qui les possedoient, moyennant que les pourveus payassent tous les ans le soixantiesme denier de la finance à laquelle ses offices auroient esté evaluez; faute dequoy ils retourneroient par leur mort au profit du roy.* On nomma ce droict, en terme de finance, LE DROICT ANNVEL. Le vulgaire l'appella, LA PAULETTE, du nom de *Paulet*, qui en fut le traittant. En quelques provinces il luy donna celuy de LA PALOTE, pource que les officiers y eurent affaire à un nommé Palot, qui prit ce party-là aprés Paulet. Cete grace ne fut accordée que pour neuf ans, mais on l'a renouvellée de temps en temps presque tousjours pour pareil terme jusqu à cete heure.

A moins que d'avoir un double

bandeau sur les yeux, on pouvoit 1604.
bien voir que cét edit perpetueroit necessairement la venalité des charges, & l'impossibilité de les reduire, comme il le faloit, à l'ancien nombre; Qu'il rehausseroit le prix de ces denrées à un monstrueux excés, tel qu'en effet nous l'avons veu; Qu'il pourroit rendre ceux qui les tiendroient d'autant moins dependants du roy, qu'ils n'en seroient obligez qu'à leur bourse; Qu'il donneroit sujet à leurs enfants de devenir ignorants, injustes; & orgueilleux, parce qu'ils seroient asseurez de posseder les offices de leurs peres, & feroit que la Chicane deviendroit plus maligne, plus altiere & plus insupportable; Qu'il fermeroit la porte des honneurs aux personnes de qualité & de merite; & l'ouvriroit à des gents sans naissances, sans capacité, sans honneur; à des procureurs, à des fils de sergent, à des maltostiers; Qu'il exciteroit dans le cœur un violent desir des richesses, puisqu'elles seroient le seul moyen d'acquerir de ces offices, & que par la mesme raison il causeroit le mépris de la ver-

1604. tu, qui demeureroit ſans recompenſe ; Et de plus, ce qui ſeroit le comble du mal, qu'il oſteroit à ceux qui auroient ſouffert des injuſtices & des oppreſſions de quelque magiſtrat, tout moyen, & meſme toute eſperance d'en tirer jamais raiſon, d'autant qu'ils auroient pour juges les ſucceſſeurs neceſſaires de ceux qui les auroient opprimez.

Auſſy toutes les compagnies du royaume, tandis qu'elles n'eurent en veuë que le bien de l'eſtat, ne ſe trouverent pas diſpoſées à le recevoir : ſi bien qu'on ſe contenta d'en faire lire & publier une declaration, en forme d'edit à la chancellerie l'an 1606. Mais quand les particuliers, y faiſant reflexion, eurent veu que leurs familles en retireroient de tres-notables advantages, ils conſentirent à la perte publique pour leur propre aggrandiſſement ; qui peut-eſtre avec le temps ne s'y trouvera pas tel qu'ils l'ont penſé. Le chancelier de Believre retint encore cete declaration quelques mois, & ne la laſcha que par

la crainte qu'il eut de perdre les seaux ; lesquels pourtant il ne pût conserver par ce moyen, car la brigue de Sillery les luy arracha. 1604. en Decembre.

Les veritables gents de bien eussent souhaitté qu'au lieu d'establir ce droit, on eust osté non seulement la venalité des offices, mais aussy tous les gages, espices, salaires & presents, sans y laisser d'autres émoluments que l'honneur de la magistrature, & l'espoir de quelque recompense à l'advenir pour les longs servicee des plus vertueux Magistrats. Ce moyen, disoient-ils, outre qu'il eust produit les advantages contraires aux inconvenients que nous avons marquez dans l'establissement de la paulete, eust apporté un grand profit au roy, en deschargeant ses coffres des gages de tant d'officiers ; Il eust reduit les offices à un tres-petit nombre, & soulagé le public des frais immenses, & de l'ennuy des longues poursuites. Car il n'y avoit eu que des gents de probité qui auroient voulu prendre les charges toutes nuës, & ces magistrats estant en-

1604. tierement des-intereſſez, & ne pouvant rien gagner à alonger les procedures, n'euſſent cherché qu'à rendre bonne & brieve juſtice, & retrancher les formalitez, & à faire perir la chicane par la rigoureuſe punition des chicaneurs. Au reſte il n'euſt point falu craindre, que parmy un ſi grand nombre d'hommes de lettres, dont la France eſt toute pleine, mais parmy les riches, & parmy les gentilshommes, il ne s'en fuſt trouvé aſſez qui euſſent exercé ces charges gratuitement, & qui en attendant la recompenſe du prince, s'y fuſſent entretenus de la gloire qu'il y a à bien faire, & de l'honneur d'eſtre loüez & conſiderez: En effet n'eſt-ce pas le ſeul motif qui pouſſe tant de braves gents à prodiguer leurs biens & leurs vies? N'eſt-ce pas avec quoy les Eſtats les mieux policez ont tousjours payé les belles actions, pluſtoſt qu'avec de l'argent qui rend les juges avares & mercenaires, ſuperbes & voluptueux, injuſtes & oppreſſeurs?

Il ne faut pas ſortir de cete année

1604. *sans dire un mot du siege d'Ostende, dont il sera parlé à jamais. Il dura trois ans & soixante & dix huit jours : pendant lesquels il fut l'eschole & la lice de tout ce qu'il y avoit de braves gents de guerre dans la Chrêtienté, l'exercice des plus sçavants ingenieurs & des plus grands inventeurs de machines, & le spectacle des curieux qui y accouroient de toutes parts, & le venoient voir par merveille. L'archiduc le commença le cinquiesme de Iuillet en l'an* 1601. *Le fameux Ambroise Spinola y mit fin le vingtiesme de Septembre de cete année* 1604. *ayant eu l'honneur de reduire la place à capituler.* 1604. en Septembre.

Elle avoit eu cét advantage de recevoir à toute heure de secours par la mer ; de sorte que quand la garnison estoit fatiguée, elle la pouvoit envoyer dehors, & en recevoir une toute fraische. Par ce moyen les assiegez disputerent le terrain pied à pied, & ne se rendirent que lors qu'ils n'eurent plus de terre pour se couvrir. Quand les Espagnols furent dedans, & qu'ils la trouverent toute fracassée par le canon, toute foüillée par les mines, &

1604. *toute bouleverſée par les travaux, ils n'eurent guere de ſatisfaction d'avoir acheté ſi cher un monceau de ſable, ou pluſtoſt un cemetiere. Car il leur couſtoit plus de dix millions, de ſoixante & dix mille hommes, & plus de trois cents mille coups de canon; ſans compter les villes de Rhimbergue, de Grave, de l'Eſcluſe, d'Ardenbourg, avec les forts d'Iſendre & de Cadſant, que le comte Maurice prit, tandis qu'ils eſtoient attachez à ce ſiege.*

Depuis 1602. juſqu'en 1604. *En ces années, il arriva un notable changement au royaume de Suede. Le roy Guſtave Eric-ſon y avoit eſtably la confeſſion d'Ausbourg, en la place de la Religion Catholique, & y avoit nourry ſes deux fils: ſçavoir, Iean qui regna aprés luy, & Charles duc de Sudermanie. Iean l'y avoit maintenuë, & neantmois, ou parce qu'il n'en eſtoit pas bien perſuadé, ou parce qu'il deferoit beaucoup à ſa femme qui eſtoit Catholique, il avoit fait elever Sigiſmond ſon fils aiſné dans cete religion. Outre ce Sigiſmond, il avoit un autre fils auſſy nommé Iean. Sigiſmond fut elû roy de Pologne l'an 1587. du vivant de ſon pere, & paſſa*

en ces païs-là ; le second demeura en Suede. Or quand le roy Iean mourut ſçavoir l'an 1592. il laiſſa par ſon teſtament au vray ou ſuggeré, le gouvernement du royaume de Suede à ſon frere Charles. Celuy-cy ſe ſervant adroitement de l'appuy des Lutheriens, pour exclurre ſon neveu, & ſe mettre dans le troſne, conduiſit ſi bien ſon deſſein, qu'il ſe fit donner le gouvernement du royaume par les eſtats l'an 1595. puis les obligea d'oſter la couronne à Sigiſmond l'an 1599. & enfin, aprés pluſieurs années de guerre, de la luy mettre ſur la teſte ; ce fut cete année 1604. ſans que Sigiſmond la luy ait jamais pû arracher ; en ſorte qu'aprés ſa mort elle a paſsé au grand Guſtave ſon fils, & à ſes deſcendans. 1604. 1604.

Durant les danſes, & les maſcarades qui depuis la paix commençoient tousjours l'année, on travailloit au procés du comte d'Auvergne & de ſes complices, avec d'autant plus de diligence, que la reyne ſe portoit comme partie, que le roy pour ne la pas irriter, ne teſmoignoit pas moins de chaleur 1605. en ianuier, & en Fevrier.

1605. en Janvier. qu'elle, & que le parlement y alloit auſſy viſte qu'il ſe pouvoit. Mais les intentions de tous les trois eſtoient fort differentes, car celles de la reyne alloient à fleſtrir une maiſtreſſe du roy, afin qu'à l'advenir les autres qui voudroient tenir la meſme place, redoutaſſent ſa colere. Quant au parlement, ceux qui avoient plus d'envie de faire leur cour, que d'intelligence, croyoient bien ſervir les Puiſſances en pouſſant l'affaire à toute rigueur. Mais pour le roy, il n'avoit garde de dashonorer ſa maiſtreſſe, de peur de rebuter celles dont il vouloit eſtre obligé; il ne deſiroit qu'avoir un arreſt fulminant pour faire ployer cét eſprit altier; qui depuis quelque temps le traitoit comme un inconnu, & oppoſoit à ſes plaiſirs la crainte de Dieu, & les defenſes de ſon confeſſeur.

Le comte d'Auvergne fut interrogé par trois fois; le roy ayant fait entendre au parlement, par ſon advocat general, qu'il ne devoit point avoir d'eſgard aux lettres d'abolition, qu'il luy avoit données. Le

seigneur d'Entragues, la marquise sa fille, & Morgan subirent aussy l'interrogatoire. Le Comte se deschargea de tout sur la marquise sa sœur, croyant bien que le roy ne pourroit jamais se resoudre à la perdre : il donnoit toutes les reproches qu'il pouvoit s'imaginer, contre elle, & elle aussi contre luy. Entragues au contraire la deschargeoit entierement, & se chargeoit de tout, aimant mieux risquer trois ou quatre ans de vie languissante qui pouvoient luy rester, car il avoit plus de soixante-treize ans, que de mettre sa chere fille en danger de perdre la teste avec ignominie. 1602. en Janvier.

L'affaire fut poussée si chaudement, que le premier jour de Fevrier il y eut arrest qui condamna le comte, Entragues, & Morgan à estre decapitez dans la place de Gréve ; & la marquise a estre recluse dans un monastere de filles à Beaumont prés de Tours, pendant qu'il seroit plus amplement informé contre elle. La reyne en eut beaucoup de joye, mais elle ne tira pas tout le fruit qu'elle se promettoit de ce grand ar- en Fevrier.

1605. reſt : car le roy avoit fait ſçavoir à la cour, par ſon procureur general, qu'il deſiroit que la prononciation en fuſt ſurſiſe juſqu'à ce qu'il en euſt pris une plus ample connoiſſance. Quand il eut donc humilié la fierté de la marquiſe par un coup ſi terrible, il commença de luy faire grace pour l'obtenir d'elle, & fit expedier des lettres au ſceau, qui furent verifiées au parlement le vingt-
en Mars. troiſieſme de Mars, luy donnant liberté de ſe retirer en ſa maiſon de Verneüil.

Aprés cela, il y avoit encore dans le parlement des gents ſi peu eſclairez qu'ils le preſſoient de leur permettre de prononcer l'arreſt : mais il eluda leurs pourſuites par divers delais ; & enfin par d'autres lettres il commua la peine du comte, & celle d'Entragues, en une priſon perpetuelle : puis il les reſtablit dans tous leurs biens & honneurs, non pas toutefois dans leurs charges & gouvernements. Peu aprés il donna à d'Entragues ſa maiſon de Malesherbes pour priſon : & à l'eſgard de Morgan, il ſe contenta de le bannir

du royaume à perpetuité. Sept mois 1605.
s'eſtant paſſez, ſans qu'il ſe trouvaſt de nouvelles preuves contre la marquiſe, car qui ſe fuſt mis en peine d'en chercher ? Si le roy luy accorda des lettres du ſixieſme Septembre, en Septembre. qui la declarent purement innocente, & impoſoient perpetuel ſilence à ſon procureur general ſur ce fait-là.

Le comte d'Auvergne eſtant le plus dangereux, fut auſſi le plus mal traité; on le laiſſa dans la Baſtille, où il a demeuré douze ans, ſans autre conſolation que celle qu'il recevoit de l'eſtude des belles lettres, agreables & fidelles compagnes pour toutes ſortes d'aages, de fortunes,& de lieux.

Pendant cete intrigue d'amourettes, qu'on traittoit de grand'-affaire d'Eſtat, le roy commença à s'engager d'affection avec Jacqueline de Bueil, qu'il fit comteſſe de Moret; & neantmoins incontinent aprés, il rappella la marquiſe, dont l'humeur enjoüée & l'entretien tousjours aſſaiſonné de plaiſantes railleries, & quelquefois de pointes de meſdiſan-

1605. ce contre les autres dames de la cour, luy relaſchoient agreablement l'eſprit du travail de ſes affaires & du chagrin que luy cauſoient les mauvaiſes humeurs de ſa femme ; mais en recompenſe luy ſuſcitoient à toute heure des broüilleries avec elle, comme auſſi des pointilles entre les autres dames & entre les ſeigneurs de ſa cour. Ces ſujets ſont peut-eſtre plus dignes du Roman que de l'Hiſtoire, mais pourtant ils ont cauſé les plus grands évenemens à la cour de France depuis le regne de François Premier.

Au ſujet des dames, je diray que la reyne Marguerite ayant ſouvent fait inſtance d'avoir permiſſion de venir à Paris, particulierement lors qu'elle ſceut que la reyne avoit pluſieurs enfants, ne manqua pas, afin de meriter cete grace, de ſe meſler bien avant dans les intrigues pour découvrir les menées du comte d'Auvergne, doint elle donna pluſieurs advis au roy : de ſorte qu'il ſe reſolut enfin de luy accorder ſa demande. Elle arriva donc à Paris au mois d'Acuſt ; Et on luy donna pour logement.

gement le chaſteau de Madrid, dans le bois de Boulogne. Elle y demeura ſix ſemaines ; aprés elle ſe vint loger à l'hoſtel de Sens : mais là luy eſtant arrivé un faſcheux accident d'un de ſes mignons qui fut tué à la portiere de ſon carroſſe, par un jeune gentilhomme, deſeſperé de ce que ce galand avoit ruiné ſa famille auprés de cete princeſſe, elle quitra cet hoſtel infortuné, & en achepta un autre au faux-bourg Sainct-Germain, proche de la riviere & du pré aux Clercs, où elle commença de grands deſſeins de baſtiments & de jardinages. 1605.

Ce fut là qu'elle tint ſa petite cour le reſte de ſes jours, entremeſlant bijarrement les voluptez & la devotion, l'amour des lettres & celuy de la vanité ; la charité chreſtienne & l'iniuſtice. Car comme elle ſe picquoit d'eſtre veuë ſouvent à l'egliſe, d'entretenir des hommes ſçavants, & de donner la dixme de ſes revenus au moines, elle faiſoit gloire d'avoir touſjours quelque galanterie, d'inventer de nouveaux diuer-

1605. en Mars. tissements, & de ne payer jamais ses debtes.

Le pape Clement VIII. s'estant voulu appliquer à approfondir les questions de la Grace, qui n'ont ny fond ny rive; cete estude, à ce qu'on disoit, luy eschauffa si fort la cervelle, qu'il s'en alluma une fiévre dans ses veines, dont il mourut le troisiesme jour de Mars. Il y avoit deux factions dans le conclave, celle des Aldobrandins, & celle des Montaltes. Le cardinal de Ioyeuse s'estant fait le chef des cardinaux François, & de quelques autres indifferents, les tourna si bien toutes deux, avec ce camp volant, qu'il les disposa à élire le cardinal Alexandre de Medicis, qui voulut estre nommé Leon XI. Ce fut le premier en Avril. *jour d'Avril.*

On en fit des feux de joye à la cour de France, & par tout le royaume en consideration de la Reyne; mais les nouvelles de sa mort les esteignirent presque aussy-tost: car il ne vescut que vingt-cinq jours. Le regret en fut d'autant plus sensible, que la resjoüissance en avoit esté courte,

& qu'il avoit fait concevoir de grandes esperances de son pontificat. Alors l'agitation des deux brigues recommença dans le conclave plus fort qu'auparavant : l'adresse du cardinal de Ioyeuse la calma une seconde fois. Comme elles eurent fait joüer de part & d'autre tous les ressorts, bons & mauvais, que l'on employe en semblables occasions, le plus grand nombre de voix tomba sur le cardinal Camille Borgheze; Il fut éleu le seiziesme jour de May, & prit le nom de Paul Cinquiesme. 1605. en May.

Pendant que toute l'Italie avoit le cœur & les yeux collez sur ces brigues, Pierre de Gusman de Tolede, comte de Fuentes, gouverneur du Milanois, creut ce temps propre pour luy forger des chaisnes, & voulut faire essay de son grand dessein, premierement sur les petits princes voisins de son gouvernement, puis sur les Grisons. Il donna charge au president, & aux threſoriers du Milanois de faire adjourner les premiers pardevant eux, pour venir rendre hommage comme feudataires de la duché, & se voir condamner à restituer les terres qu'ils en May Iuin, & suiv.

1605. *y avoient usurpées. Il attaqua, avant tous les autres, les Malespines, comme les plus foibles; mais ils ne manquerent pas d'appeller tous les princes de la Chrestienté à leurs secours, & de faire voir par leurs apologies, que si cete recherche de l'Espagnol avoit lieu, il n'y auroit point de potentat en Italie qui s'en pût exempter, ny les ducs de Parme & de Modene, ny les Genois & les Venitiens, ny le duc de Toscane, ny mesme le saint siege: si bien qu'à force de crier haut ils se firent laisser.*

Quant aux Grisons, le comte estant faschè de la nouvelle ligue qui s'estoit faite entre eux, & la seigneurie de Venise, publia des edicts qui rompoient leur commerce avec le Milanois, sans quoy il est impossible à ces ligues de subsister long-temps. Et afin d'achever de les matter, il bastit un fort qu'il nomma de son nom, sur un haut rocher qui commandoit à l'entrée de la Val-teline, & de la vallée de Chiavenne. C'estoit pour servir non seulement de bride à ces peuples, & pour faire soûlever contre eux les Valtelins, qui estant tous Catholiques, dedaignoient d'a-

voir des Protestants pour seigneurs; mais aussy pour avoir un passage & la communication libre du Milanois avec le Tirol, & autres pays hereditaires de la maison d'Austriche. 1605.

Les Suisses, dont les resolutions sont pesantes, ne se remuerent point aussitost qu'ils devoient pour rompre ce fascheux caveçon qui gourmandoit tout le corps de leurs ligues : le fort fut achevé, avec cinq grands bastions royaux, & la faction Espagnole tellement relevée dans les Grisons, qu'elle y causa de pernicieuses divisions, & fit courir grand'-risque à leur liberté ; Cela se verra en son temps.

Il n'estoit pas possible que le souvenir de tant d'injures que le roy avoit receuës des Espagnols, & de tant de conspirations, qui par leur instigation avoient esté formées sur sa personne, ne luy donnast quelque ressentiment ; il croyoit mesme que sa vie seroit plus en seureté dans une guerre ouverte, que dans une paix traistresse & insidieuse. Voilà pourquoy il rouloit dans sa teste les moyens de ruiner cete maison enco- en May, Iuin, & suiv.

1605. re plus ennemie de sa personne, que de la France. Mais, comme il avoit ce defaut des cœurs tendres, de ne pouvoir celer ses pensées aux femmes, il avoit communiqué ce dessein à la sienne; laquelle ayant dessors une trop estroite liaison avec les Espagnols, le fatiguoit à toute heure pour l'en destourner, & mesme pour le faire entrer en ligue avec eux, & avec le pape. Toutefois bien loin de s'y resoudre, il avoit rallié les princes protestants avec luy, & travailloit pour attirer le duc de Savoye & le duc de Baviere dans ses desseins, promettant au premier de luy ayder à conquerir le royaume de Lombardie; & au second de l'assister d'argent & de brigues pour le faire parvenir à l'empire, quand Rodolfe, qui estoit desja vieux, auroit achevé de vivre. Ces negociations durerent quatre ou cinq ans avant que de paroistre.

Ayant de si hauts desseins, il ne laissoit pas de faire d'exessiues dépenses en batiments, au jeu, & en maistresses. Ceux qui s'imaginent que toutes les actions des princes

lent à de cerraines fins cachées, 1605.
voulu dire, qu'il eſtoit bien-
que ſon exemple fiſt donner les
ıds de ſon eſtat dans ces écueils,
qu'eſtant occupez à de vains
ıſements, eſtant ramollis par les
ıptez, & incommodez par la
)enſe, ils n'euſſent ny le temps,
e moyen de former des broüille-
. Il eſt bien vray qu'il y en eut
ſieurs qui firent de ſi grandes
:es au jeu, qu'ils ne furent plus
:ſtat, quand ils l'euſſent voulu, de
ger à des remuëments.

J'ay ouy raconter qu'un matois
alien, ayant fait achepter tous
dez qui eſtoient à Paris, & rem-
les boutiques d'autres qu'il avoit
rgez & pipez, s'introduiſit dans
,eu de la cour, & que comme il
ſçavoit le fort & le foible de ces dez,
il y fit des gains immenſes, leſquels
il partagea avec des perſonnes de la
plus haute qualité.

Quoy qu'il en ſoit, les grandes
ſommes que le roy dépenſoit en
ces trois articles, ſans compter cel-
les qu'il employoit aux autres plus
neceſſaires, celles qu'il avoit em-

1605. ployées à payer ſes debtes, & à deſgager partie de ſon domaine, & celles encore qu'il amaſſoit pour l'execution des projets qu'il avoit conceus, ne ſe pouvoient pas lever ſans fouler beaucoup ſes peuples, quelque bon ordre qu'il y apportaſt. D'ailleurs il accordoit trop facilement, de nouveaux monopoles & de nouveaux impoſts aux gents de ſa cour, & à ſes dames, faiſoient des dons au profit des particuliers, qui alloient a la ruine generale. De plus les ſeigneurs, & les vieux capitaines, eſtoient mal-contents dans leur ame de ce qu'il avoit reduit au petit pied les compagnies d'ordonnance, & les vieux regiments, & qu'au lieu d'entretenir ces corps complets, il donnoit des penſions à plus de douze cent hommes, qui quelquefois eſtoient choiſis par recommaudation pluſtoſt que par merite. Le cardinal d'Oſſat avoit autrefois pris la liberté de predire, que ces meſcontentements ſe rendoient univerſels, & cauſeroient quelque jour des deſordres.

On en voyoit des eſtincelles dans

les provinces de Quercy, de Perigord, & de Limosin. Les serviteurs du duc de Biron, furieusement acharnez à venger la mort de leur maistre, employoient toutes sortes de moyens pour rendre la personne du roy odieuse & mépriſable, & pour soulever les peuples contre la pretenduë violence du gouvernement. Les amis du mareschal de Boüillon, soit qu'ils en eussent des ordres de luy, soit qu'ils agissent de leur propre mouvement, croyant bien qu'il les advoüeroit s'ils reüssissoient, faisoient quelques assemblées de noblesse, & distribuoient des arrhes pour des levées : mais c'estoit si petitement, qu'il paroissoit bien que ces advances ne sortoient que de la bourse de quelque petit particulier. Et toutesfois pour donner chaleur à leurs partisans, ils publioient à toute heure des nouvelles suppoſées du mareschal, disant tantost, que s'ils tenoient ferme jusqu'au mois d'Octobre, il éclateroit de grandes choses en sa faveur : tantost qu'on le verroit en France plustost 1605. en Iuin, en Iuillet, & Aouſt.

1605. que ſes amis ne penſoient, & que ſes ennemis ne deſiroient : Une autre fois, que le ſujet de ſon retardement n'eſtoit que pour amener d'Allemagne des forces capables d'entrer dans le cœur du royaume, & de donner une bataille en pleine campagne.

Outre tous ces bruits, qui de loin faiſoient paroiſtre le ſoulevement cent fois plus effroyable qu'il n'eſtoit, le roy recevoit divers advis, que les Eſpagnols avoient des intelligences ſur ſes places frontieres les plus importantes, comme ſur Toulon, ſur Marſeille, ſur Narbonne, ſur Bayonne, & ſur Blaye. Il apprehendoit auſſi que tout le party de la religion Pretenduë Reformée n'embraſſaſt la deffenſe du mareſchal, & que par les conſeils d'un ſi habile homme, il ne ſe portaſt à former comme une republique ſeparée dans le royaume. En effet ils parloient de dreſſer des conſeils en chaque province, de ne point admettre ceux qui ſeroient officiers du roy, dans les liberations qui appartiendroient à *la cauſe*, d'eſ-

tablir des ordres pour des levées 1605.
d'hommes & de deniers, & de se liguer avec les estrangers. Il opposa à ce danger les soins de Rosny: lequel ayant eu assez de credit pour presider dans leur assemblée de Chastelerau, empescha qu'on n'y parlast de cete affaire-là, & d'ailleurs adoucit les esprits les plus eschauffez, en leur donnant de la part du roy, un brevet daté du huictiesme d'Aoust, *qui leur prolongeoit de trois ans la garde des places de seureté.*

Lors qu'il n'y eut plus rien à craindre de ce costé-là, le roy se disposa sur la fin d'Aoust à faire un voyage dans les provinces où le feu s'allumoit le plus fort. Et pour s'applanir les voyes, il fit marcher devant dix compagnies du regiment des gardes; & quatre ou cinq de cavalerie, commandées par le duc d'Espernon, avec deux maistres des requestes, Jean-Jaques de Mesme Roissy, & Raimond Vertüeil Füeillas. Le premier alla informer dans le Limosin; le second dans le Quercy, & fit mener tous en Septembre, Octobre & Novembre.

1605. les criminels à Limoges.

Les amis de Boüillon n'euſſent jamais crû qu'on euſt oſé attaquer ſes chaſteaux, dautant qu'ils éſtoient compris entre les places de ſeureté accordées à ceux de la religion : ils furent fort eſtonnez lors qu'ils ſceurent que cete conſidetion ne les metroit point à couvert. Boüillon en eſtant adverty, leur envoya ordre de les rendre aux premiers commandements du roy.

Quant à eux, les plus ſages preferant une prompte fuite à une mauvaiſe attente, ſe retirerent, les uns, comme Rignac & Vaſſignac, à Sedan, les autres en d'autres lieux de ſeureté ; pluſieurs eurent recours de bonne heure à la clemence du roy, & achepterent leur grace en découvrant toute la trame de la conſpiration, les villes qu'ils vouloient ſurprendre, les lieux où ſe devoient faire leurs armements, ceux qui avoient promis de ſe declarer pour eux, & pluſieurs autres choſes, qui eſtant examinées de prés, n'avoient guere de fondement que dans leur folle

imagination. Auſſy ne ſe prouvoit-il rien par eſcrit contre le duc de Boüillon, mais ſeulement par des teſmoignages de gents qui portoient leurs reproches ſur le front. 1605.

Les plus malheureux tomberent entre les mains de la iuſtice, Roiſſy leur fit leur procés, aſſiſté de dix conſeillers du preſidial. Cinq ou ſix payerent dè leurs teſtes, qui furent plantées ſur les portes de Limoges, leurs corps bruſlez, & les cendres jettées au vent. On en mit quelques autres en effigie : mais toutes ces executions ne ſe firent qu'un mois aprés le départ du roy ; qui voyant le feu bien eſteint, s'en retourna à Paris ſur la fin de Novembre.

Comme il alloit en Limoſin, eſtant à Orleans il retira ſes ſceaux des mains du chancelier de Believre, pour les donner à Sillery, & neantmoins il luy laiſſa l'hóneur d'eſtre tousjours chef du conſeil. Foible conſolation pour une telle diſgrace, & qui n'empeſcha pas Believre de dire, *Qu'un chancelier ſans ſceau, eſt un corps ſans ame*

1605. en Novembre.

A Paris, le roy trouva de nouveaux sujets de chagrin : l'affaire des rentes de l'hostel de ville, & les demandes de l'assemblée du clergé. Pour le premier il y avoit assez longtemps qu'il avoit resolu de supprimer les rentes pour la creation desquelles il n'avoit point esté donné d'argent, & de rachepter celles qui avoient esté venduës à vil prix. Pour cét effet, il avoit nommé des commissaires qui estoient les presidents de Thou, Nicolaï, & Calignon, un maistre des comptes, & un tresorier de France : Et de la maniere qu'ils y travalloient personne ne pouvoit se plaindre de ce cete recherche. Mais quand il en eut nommé d'autres, & qu'on vid par leur procedé que le conseil avoit envie de ruyner, ou de fort affoiblir ce fonds qui est la plus claire subsistence des familles de Paris, les interessez, qui se trouvoient en grand nombre, eurent recours au prevost des marchands, lequel en est comme le gardien.

C'estoit François Miron, homme de cœur & de probité, & qui

n'avoit point d'autre intereſt que ſon devoir & l'honneur de ſa charge. Il prit l'affaire avec chaleur, parla fort reſolument dans l'hoſtel de ville, & en eſcrivit au roy qui eſtoit pour lors à Fontainebleau. Ceux du Conſeil qui luy vouloient mal à cauſe de ſa fermeté trop incommode pour eux, luy firent un crime de ce que dans quelqu'un de ſes diſcours il avoit parlé de Neron, & inſiſterent fort auprés du roy, qu'il donnaſt ordre de l'arreſter. Les bourgeois eſtoient ſur le point de s'armer pour la deffenſe de leur magiſtrat, quoy qu'il proteſtaſt, qu'il aimoit mieux mourir, que d'eſtre cauſe du moindre deſordre. 1605.

Ce fut un grand bien pour la ville de Paris d'avoir un roy auſſy bon & auſſy ſage que celuy-là : comme il avoit eſprouvé en d'autres rencontres la fidelité & la candeur de Miron, & que d'ailleurs c'eſtoit ſa maniere de laiſſer revenir les eſprits de leurs emportements, & de donner lieu au repentir, il ne voulut pas pouſſer les choſes à une extremité

1605. qui l'euſt engagé à de ſeveres châtiments. Ainſi les rentiers s'eſtant remis de tous leurs intereſts à ſa bonté, & Miron s'eſtant expliqué avec tous les reſpects & toute l'humilité qu'un ſujet doit à ſon roy, il fit ceſſer cette recherche des rentes.

Du reſte, Paris doit ce témoignage à la gloire de Miron, que dans la charge de lieutenant civil, & dans celle de prevoſt des marchands il n'avoit point veu de magiſtrat qui euſt eſtably une plus exacte police dans la ville, dans les marchez, & ſur les ports, qui euſt embraſſé ſi courageuſemẽt les intereſts du peuple, & qui euſt apporté plus de ſoin & plus de meſnage à faire revenir les biens & les droits de la ville, à acquitter ſes debtes, à l'entretenir dans la ſplendeur où doit eſtre la capitale du royaume, à la decorer de divers ornements, & à l'enrichir de toutes les commoditez publiques. Pluſieurs ruës elargies, pluſieurs pavées de nouveau & accommodées en pente pour écouler les eaux, huit ou neuf places & car-

refours ornez de fontaines jalliſſan- 1605.
tes, la riviere bordée de quais & de ports, avec des abreuvoirs, pluſieurs petits ponts ſur les ruiſſeaux & les eſgouſts, une nouvelle porte baſtie à la Tournelle, celle du Temple refaite & r'ouverte, aprés avoir eſté bouchée quarante ans, en ſeront des marques à la poſterité. Mais il n'y en a point de plus belle que la face de l'hôtel de ville, lequel ſembloit eſtre demeuré imparfait depuis ſoixante & douze ans, pour donner lieu à ce magiſtrat d'en faire un monument à ſa gloire, & d'exercer ſa generoſité en employant tous les revenus de ſa charge à le mettre en l'eſtat que nous le voyons aujourd'huy.

Pour ce qui eſt de l'aſſemblée du clergé, comme ce corps avoit repris beaucoup de force de & vigueur, les plaintes & les demandes qu'il avoit à faire au roy eſtoient fort grandes. Hieroſme de Villars, archeveſque de Vienne luy preſenta le cayher de l'aſſemblée, & porta la parole pour tout le corps. Il fit un long diſcours *ſur les vexations que*

1605. *l'egliſe ſouffroit de tous coſtez, ſur l'infame commerce des benefices, les confidences ſimoniaques, les penſions qu'on payoit aux laïques, les frequents appels comme d'abus. Il dit, que la cauſe de tous ſes deſordres eſtoit le refus qu'on avoit fait juſques-là de publier le concile de Trente; Que c'eſtois une choſe eſtrange que les royaumes de la terre, qui ne ſont que comme les elements du bas-monde, ſe voulussent ſouſtraire à la douce influence de l'egliſe, qui eſt le monde celeſte; Que les choſes qui paſſent avec le temps empeſchaſſent les fruits de celles de l'eternité; Qu'on fiſt ceder les raiſons divines, aux raiſons humaines, & que pour ainſi dire on aſſujettiſt Dieu aux hommes.*

Quant à la reception du concile de Trente, le roy ne voulut pas trencher tout net, qu'elle *ne ſe pouvoit accõmoder avec les raiſons d'eſtat, & avec les libertez de l'egliſe Gallicane*; au contraire il teſmoigna, *Qu'il la ſollicitoit auſſy bien qu'eux, & qu'il eſtoit bien marry qu'il s'y rencontraſt de ſi grandes difficultez; Qu'il n'eſpargneroit ny ſa vie, ny ſa courenne*

pour l'honneur & l'exaltation de l'e- 1605.
gliſe. Et pour ce qui eſtoit des ſimonies, & des conſidences, qu'il s'en faloit prendre aux auteurs, & non pas à luy: car il ne faiſoit pas trafic des eveſchez comme avoient fait les favoris de ſes predeceſſeurs, mais les donnoit gratuitement & à des gents de merite.

On reſpondit enſuite à loiſir à toutes les demandes de leurs cahyers. Entre autres choſes, on leur accorda par un edit, la faculté de rachepter leurs biens qui avoient eſté vendus à vil prix & ſans les ſolemnitez requiſes. Ils ne ſe contenterent pas de celuy-là, il falut leur en donner un autre qui leur permiſt ce rachapt de quelque ſorte que ces biens euſſent eſté vendus; mais le parlement y apporta cete modification, Qu'ils ne le pourroient pas faire au prejudice de la poſſeſſion de quarante années ſur bon titre.

Il y eut cete année trois eclipſes, deux de l'une; ſçavoir, la premiere le vingt-quatrieſme de Mars; la ſeconde le dix-ſeptieſme de Septembre;

1605. *& une de Soleil le deuxiéme jour d'Octobre. Elle commença à une heure aprés midy, & deux heures durant causa une telle obscurité, qu'il sembloit qu'il fust nuit, le disque de ce grand luminaire estant entierement caché par la Lune, qui paroissoit noire, & comme bordée d'un cercle lumineux tout autour.*

en Decembre. *Les astrologees à leur ordinaire prédisoient qu'elle auroit de terribles effets ; si la fougade d'Angleterre eust joüé, ils eussent voulu faire croire que ce phenomene en eust esté le prognostic. Quelques Catholiques Anglois qui s'estoient accoustumez à faire des conspirations durant le regne d'Elizabeth, avoient conceu une cruelle hayne contre le roy Iacques, de ce qu'a son advenement leur ayant laissé esperer plus de liberté qu'ils n'en avoient eu pour leur religion, il les faisoit neantmoins rechercher avec la mesme rigueur qu'auparavant ; ils comploterent donc de le faire perir luy & tous les plus notables du royaume, par un coup dont la seule pensée donne de l'horreur. Robert Catesby, & Thomas Percy, gentilshommes qualifiez, en estoient les princi-*

paux auteurs. Comme ils ſceurent que le parlement ſe devoit tenir à Londres, dans la ſalle de VVeſtminſter, ils loüerent les maiſons voiſines, puis les caves meſmes de deſſous cete ſale, & les remplirent de barriques de poudre, qu'ils recouvrirent de fagots & de charbon, pour y mettre le feu lors que le parlement ſe tiendroit, & faire ſauter le roy avec toute l'aſſemblée. Un des conjurez ne peut s'empeſcher d'eſcrire une lettre à un gentilhomme de ſes amis, mais d'un caractere contrefait, & ſans y mettre ſon nom, le conjurant de ne ſe pas trouver au parlement de quelques jours. Celuy-là communiqua ce billet à deux ſeigneurs du conſeil qui en firent le rapport au roy, comme par maniere d'acquit. Ils croyoient que c'eſtoit une piece faite à plaiſir pour leur donner de l'eſpouvante, & ſe mocquer d'eux : mais il ne fut pas de leur advis, & jugea par les termes de la lettre, qui diſoient, Que ce ſeroit un terrible coup & que l'effet en ſeroit tres-prompt, *que cela ne ſe pouvoit executer que par le feu. On trouva donc à propos de foüiller dans les caves, & dans les maiſons voiſines ; la* 1605.

1605. *premiere fois on ne descouvrit rien, mais la grande quantité de bois & de charbon qu'on y trouva ayant donné quelque soupçon, on y retourna une seconde fois; c'estoit la nuit precedente du jour que le parlement se devoit ouvrir, sçavoir le vingt-cinquiesme de Novembre. Alors on apperceut à la porte un des gents de Percy, nommé Fauke, on l'y avoit desja veu l'autre fois, & son visage parut tout effaré: On l'arresta donc, & comme on le trouva saisi de mesche & d'amorce pour mettre le feu à la traisnée, il advoüa hardiment le dessein.*

Les conspirateurs qui s'estoient retirez à la campagne en attendant l'effet de cete fougade, ayant appris qu'elle estoit esventée se mirent aussy-tost aux champs, en divers endroits, pour assembler leurs amis, & pour souslever le peuple. Mais on leur donna la chasse si rudement, que les uns furent tuez, les autres pris, les autres en plus grand nombre, contraints de sortir du royaume. La plus part de ces derniers se retirerent à Calais où le roy avoit commandé au gouverneur de leur donner retraitte, ceux qui gouvernoient

ſa conſcience luy ayant perſuadé d'abord que c'eſtoit une pure perſecution ſuſcitée par les miniſtres contre la religion Catholique. 1606. en Ianvier, Fevrier.

Le dernier jour de Ianvier, huit des principaux conſpirateurs furent punis dans Lõdres du ſupplice dont on punit le crime de haute trahiſon. Pas-un d'eux n'accuſa les preſtres & les religieux, car ils s'eſtoient obligez au ſecret par de terribles ſerments; & toutesfois le roy Iacques en fit faire une ardente recherche, particulierement des Ieſuites. Deux de ces peres, ſçavoir Garnet, & Hall, s'eſtoient ſauvez avec un garçon qui les ſervoit, dans le chaſteau d'un gentil-homme nommé Abingthon; ſes gents les avoient cachez dans le haut d'une cheminée, & les y nourriſſoient avec du boüillon qu'ils leur couloient par un tuyau: mais comme on eut chaſſé tous les domeſtiques de cete maiſon & qu'on y eut mis des gardes, il falut que ces pauvres gens ſe monſtraſſent. On les mena à Londres; leur valet ſoit de deſeſpoir, ſoit de crainte d'eſtre forcé par la rigueur des tourments, à reveler le ſecret de ſes maiſtres,

1606. *se fendit le ventre avec un cousteau, si bien qu'il mourut avant que d'avoir esté interrogé.*

Le roy Iacques estoit persuadé que Garnet avoit tout le secret de la conspiration, parce qu'il estoit intime confident de Catesby, mais il ne voulut pas le mettre à la question; car il avoit interest que sa confession fust libre & irreprochable, & les tourmens l'eussent renduë suspecte. Il y employa donc le bon traittement & la ruse, au lieu des rigueurs & de la gesne. On luy donna beaucoup de liberté en prison, & on suborna un homme qui feignant d'estre Catholique, parla tant, qu'il le fit parler & escrire. On luy permit mesme de s'entretenir avec Hall son compagnon; Et de leur entretien, qui fut escouté par deux tesmoins cachez, on tira des preuves pour sa condemnation. Il mourut neantmoins constamment comme un martyr, & passa pour tel dans l'esprit des catholiques Anglois. Son apologiste mesme escrivit quatre ans aprés, qu'un gentilhomme qui avoit assisté à sa mort, desirant avoir de ses reliques, & ayant ramassé quelques brins de paille qu'il voyoit teints de son sang,

en Février, & suiv.

1606. en May.

avoit

avoit trouvé qu'une goutte avoit tracé son portrait sur un epy; lequel estoit encore gardé precieusement par une dame. 1605.

Le pape se justifia clairement du reproche de cet horrible attentat, & monstra par de bonnes preuves litterales, qu'il avoit défendu aux Anglois de se servir de ces voyes sanguinaires. Les peres Iesuites travaillerent aussi de leur costé à faire voir l'innocence de Garnet: Et le roy Henry IV. dont l'honneur estoit fort interessé en leur conduite, puis qu'il les avoit rappellez, envoya le pere Coton vers l'ambassadeur d'Angleterre, l'asseurer que la Societé n'avoit nulle part à cete conjuration, & que si quelques particuliers des siens y avoient trempé, elle les desadvoüoit & les detestoit. Il se trouva neantmoins en Angleterre un autre Iesuite nommé Oldcorne, qui soustint que cete entrepriſe estoit bonne & loüable; & pour cela il fut condamné & executé comme Garnet.

En France, sur la fin de l'année precedente, on avoit descouvert la trahison de Jean *d'Alagon* de Merargues, Gentilhomme Prouençal, 1605. en Decembre.

1605. mais originaire par ſes anceſtres du royaume de Naples, d'où le roy René avoit amené ſon triſayeul en Provence. La reſſemblance de ſon ſurnom luy avoit donné la vanité de croire qu'il eſtoit de la maiſon *d'Arragon*; & ſur cela il s'eſtoit mis dans la teſte de faire grande fortune du coſté d'Eſpagne: tellement que pour la meriter par quelque action ſignalée, il avoit entrepris d'introduire les Eſpagnols dans Marſeille. La charge de procureur ſyndic du pays, & ſes grandes alliances de par ſa femme, qui touchoit de parenté le duc de Montpenſier & la maiſon de Joyeuſe, le rendoient fort conſiderable; le commandement de deux galeres entretenuës pour le ſervice du roy luy ſembloit faciliter le moyen de ſe rendre maiſtre du port; & la charge de Viguier qui luy eſtoit aſſeurée pour l'année qui alloit commencer, luy donnoit beaucoup de pouvoir dans la ville. Il avoit toutefois ſi peu d'inſtruments pour un ſi grand deſſein qu'il le communiqua à un forçat d'une de ſes galeres, qu'il y vouloit employer; le for-

çat le descouvrit au duc de Guise, 1605.
& le duc de Guise en escrivit en Cour.

Merargues y estant allé peu aprés pour quelques affaires de la province, la Varenne eut charge de l'espier, & s'en acquitta si bien, qu'un soir s'estant glissé dans son logis, avec un prevost, il le surprit qui s'entretenoit de son entrepriſe avec Bruneau secretaire de l'ambassadeur d'Espagne. Ils se saisirent de l'un & de l'autre, & les foüillant, ils trouverent un escrit sous la jartiere de Bruneau qui deschiffroit tout le mistere. Bruneau fut empriſonné à la Bastille; Merargues au Chastelet, & de là transferé à la Conciergerie.

L'ambassadeur d'Espagne mena grand bruit de la detention de son secretaire: il en parla comme d'une injure atroce faite à la dignité de son maistre, à l'honneur de toutes les testes couronnées, & à la seureté des ambassadeurs. Estãt allé trouver le roy pour le luy redemander, il fut d'abord assez mal receu. Il hauſſoit tantoſt sa parole, comme representant un grand monarque;

1605. tantoſt il la baiſſoit & filoit plus doux, comme ſçachant bien que ſon ſecretaire couroit riſque d'eſtre mis à la queſtion. Le roy, ſans trop s'émouvoir, luy repreſenta quel eſtoit le crime de ſon ſecretaire; & que c'eſtoit ceux qui desbauchoient ſes ſujets pour faire des trahiſons contre ſon Eſtat, qui violoient le droit des gents, non pas luy qui ne faiſoit que s'aſſeurer d'un homme qui en auoit ſi viſiblement abuſé. L'ambaſſadeur n'ayant pas de bonne replique à faire ſur un ſi juſte reproche, ſe jetta ſur les plaintes, & en fit de grandes de ce que le roy envoyoit des hommes & de largent pour ſouſtenir les Hollandois, & de ce qu'il avoit tenté de ſouſleuer les Mauriſques en Eſpagne; dont il y avoit preuve, diſoit-il dans les confeſſions de divers criminels qui avoient eſté ſuppliciez en ce païs-là.

Pour le premier poinct, le roy fit la meſme reſponſe qu'il avoit faite une autre fois ſur le meſme ſujet. Pour le ſecond, il dit que c'eſtoit un artifice du conſeil d'Eſpagne, qui par la force des tortures avoit arra-

ché ces ſuppoſitions de la bouche de quelques malheureux, juſticiez pour d'autres crimes, ou les avoit fait gliſſer dans leurs teſtaments de mort, afin d'avoir dequoy recriminer avec quelque apparence. Aprés diverſes repliques de part & d'autre, le roy aſſeura l'ambaſſadeur qu'on ne feroit point de tort à ſon ſecretaire, & qu'il luy envoyeroit tout ce qui reſulteroit du procés, afin de ſçavoir s'il le vouloit advoüer ou non. 1605. en Decembre.

Durant tout ce mois, l'entretien des politiques dans les converſations, & le ſujet de leurs eſcrits, fut de ſçavoir juſqu'à quel poinct on devoit eſtendre la ſeureté des ambaſſadeurs & de leurs gents; & en quel cas ils pouvoient eſtre ſoûmis à la juſtice de l'eſtat, dans lequel ils reſidoient. Cependant les deux priſonniers furent interrogez, & le ſecretaire confeſſa tout. Lors qu'on l'eut entierement convaincu, & tiré de luy toutes les preuves qu'il faloit pour convaincre Merargues, le roy deffendit au parlement de paſſer outre pour ſon eſgard, & peu

1605. de jour aprés le renvoya à l'ambaſſadeur, avec une copie du procés, Mais quant à Merargues, il ne luy pardonna pas : un arreſt du dix-neufieſme du mois luy fit trencher la teſte en Greve, mettre ſon corps en quatre quartiers, qu'on planta aux quatre principales portes de Paris, & envoyer ſa teſte à Marſeille, pour y eſtre auſſy miſe ſur une des portes.

1605. en Fevrier. Parmy les divertiſſements de la cour, à qui la naiſſance d'une ſeconde fille de France fournit un nouveau ſujet de feſte, le roy penſoit ſerieuſement à remettre le duc de Boüillon dans une ſoûmiſſion entiere & non conditionnée. Il y avoit tantoſt quatre ans qu'il eſtoit hors du royaume, & que par ſes apologies, par ſes negotiations, par l'interceſſion de divers princes de ſa religion, il conteſtoit avec le roy, non pas de ſon devoir, qu'il diſoit eſtre tout preſt de rẽdre, mais de ſon innocẽce & de ſon honneur qu'il eſtoit obligé de maintenir. En effet, on ne l'avoit pû convaincre d'aucune conjuration, non pas meſme de la

derniere, quoy qu'on euſt eu ſujet de le ſoupçonner de toutes. Le roy luy ſçavoit gré de ce qu'il avoit bouché les oreilles aux inſtãtes ſollicitations d'Eſpagne: il ſe ſouvenoit des grands ſervices qu'il luy avoit rendus dans ſa plus preſſante neceſſité, & il deſiroit encore d'en tirer à l'advenir de tres-conſiderables dans le choc qu'il vouloit donner à la maiſon d'Auſtriche. D'autre coſté, il connoiſſoit bien, que ce mareſchal, tandis qu'il ſeroit eloigné de la cour, tiendroit tousjours le party Huguenot en deffiance; Et il y alloit de ſon honneur de faire voir à toute l'Europe qui avoit eſté imbuë de cete affaire, que ce n'eſtoit pas ſans juſtice qu'il l'avoit pouſſé. Or le ſeul moyen de ſatisfaire tout enſemble à ſa reputation, & de contenter ſa clemence, c'eſtoit de l'obliger à luy venir demander pardon, & luy remettre ſa place de Sedan. Il la vouloit avoir en ſa puiſſance, du moins pour quelques jours, afin que tout le monde viſt que ce mareſchal tenoit la vie & les biens de ſa bonté. 1605.

1606. Le mareſchal s'eſtoit enfin reſolu de reconnoiſtre qu'il avoit failly, il nommoit toutefois ſa faute, *imprudence & precipitation, plûtoſt qu'infidelité*; Et bien qu'il teſmoignaſt un deſir impatient d'eſtre auprés du roy, il s'excuſoit d'y venir, *qu'auparavant tous les nuages & les broüillars des crimes qu'on luy avoit impoſez, n'euſſent eſté entierement diſſipez, eſtant auſſy honteux au maiſtre de ſe ſervir d'un ſerviteur mal marqué, qu'au ſeruiteur de n'avoir pas gardé la fidelité qui eſtoit duë à un ſi grand monarque.* Il n'apprehendoit rien de mauvais de la part du roy, mais ſeulement des conſeils de Sully: car comme il le croyoit ſon ennemy capital, il s'imaginoit qu'il perſuaderoit au roy de retenir ſa place de Sedan, & que le bien apparent de l'eſtat couvriroit ce manquement de parole.

Celuy que nous avons juſques icy nommé *Roſny*, ſera deſormais appellé *duc de Sully*, parce qu'au commécemét de cete année le roy l'honora du titre de duc & Pair, lequel il attacha à la terre de Sully, que ce ſeigneur avoit acheptée depuis ſa ſur-

intendance. Les lettres en furent scellées le dix-neufiéme de Fevrier, & verifiées le dernier du mois au parlement ; où ce nouveau duc alla se faire recevoir, aussi bien accompagnée que le peut estre celuy qui a la disposition des finances & la faveur. 1606. en Février.

L'affaire en estoit à ce poinct là, que le roy se voyant entierement engagé d'honneur à avoir Sedan, & le mareschal opiniastré à ne s'en point dessaisir, il n'y avoit plus que la force qui pust terminer cete affaire. Dans le conseil Villeroy & Sully estoient de differents sentiments sur cete entrepriſe ; Sully portoit ouvertement le roy à faire le voyage de Sedan ; Villeroy s'efforçoit de l'empescher, mais par des moyens couverts. Pour cela il tâchoit d'en faire paroistre les difficultez fort grandes, les suites encore plus, la place imprenable, les intelligences du mareschal au dedans & au dehors du royaume tres-dangereuses : il representoit que tout le party huguenot estoit prest à s'esbranler, toute l'Allemagne en Mars.

1606. en Avril. prendre les armes, toute l'Angleterre à passer la mer pour le soustenir, qu'il avoit de grandes levées en Suisse & au Païs-bas qui marcheroient au premier coup de tambour.

Mais le roy mespriſa ces apparences comme de vains fantoſmes, & quand meſme c'euſt eſté de veritables corps, il euſt falu qu'il ſe fuſt haſté de les prevenir. Lors qu'il fut à Donchery qui eſt à une lieuë de Sedan, avec ſes troupes, & qu'il eut luy-meſme reconnu la place, le mareſchal qui avoit tousjous entretenu negociation, demanda à conferer avec Villeroy, avant que Sully fuſt arrivé. Ce n'avoit jamais eſté ſon deſſein d'en venir aux armes contre ſon roy, mais de joüer d'eſprit, & de retarder ſon voyage par les craintes de diverſes choſes qu'il ne vouloit ny ne pouvoit faire. D'autre coſté Villeroy avoit toute l'affection poſſible pour conclurre le traitté afin de ravir à Sully l'honneur de cete expedition.

Ainſi dés la ſeconde conference qu'il eut avec le mareſchal, il le fit

demeurer d'accord, *De remettre la* 1606.
place au roy, & de consentir qu'il y tinst un gouverneur, & une garnison quatre ans durant. De son costé le roy luy pardonnoit entierement, & sans reserve, tout ce qu'il pourroit jamais avoir dit & fait, *dont il luy fit expedier des lettres d'abolition, & les envoya au parlement pour les verifier, le dispensant de la comparence personnelle, & des autres formalitez accoustumées.*

Le lendemain Samedy dernier jour d'Avril, le mareschal s'asseurant sur le credit de Villeroy, & sur la protection de la reyne qui desiroit s'aquerir un seigneur si habile & si puissant, vint à Donchery trouver le roy à son lever, luy demanda pardon, & luy presta de nouveau le serment de fidelité. Le Jeudy ensuivant, le courier ayant rapporté de Paris les lettres d'abolition verifiées au Parlement, le roy fit son entrée à Sedan, & y establit Netancourt gouverneur. Cela fait il reprit le chemin de Paris; où il voulut estre receu comme triomphant, au bruit de toute l'artillerie de l'ar-

1666. senal. Le mareschal de Boüillon s'y rendit peu de temps aprés ; & on fut fort estonné de le voir dés le premier jour aussi avant dans les bonnes graces, & mesme dans les plus familiers entretiens du roy, qu'il y avoit esté ávant son éloignement.

Dans le tẽps que le roy alloit à Sedã, les plus furieux vents, dont on eust jamais oüy parler, agiterent l'air & les mers, non seulement dans la France, mais encore dans l'Angleterre, dans les Païs bas, & dans l'Allemagne ; A la campagne ils faisoient reculer les hõmes de pied, & les chevaux mesme, les renversoient souvent par terre ; arrestoient les chariots, desracinoient les plus grãds arbres, abattoient les tours, les couvertures, & les murailles, qui escraserent grand nombre de personnes sous leurs ruines. A Paris, tant que cete tempeste dura, sçavoir le Samedy de Pasques, le Dimanche, & le Lundy, les tuiles, les plastras des cheminées, les chevrons mesme voloient dans les ruës, & tuerent ou estropierent plus de soixante & dix personnes. Il sembloit que cete tempeste d'eust arracher

la terre de ſes fondements, & enlever la mer hors de ſon lit naturel, pour faire un ſecond deluge, aprés avoir fait une quantité ineſtimable de naufrages, meſme dans les ports. 1606. en Avril.

Au mois de Juin, comme le roy venoit de Sainct Germain à Paris, dans ſon carroſſe, où eſtoient avec luy la reyne ſa femme, la princeſſe de Conty, le duc de Montpenſier, & le duc de Vandoſme, & qu'il vouloit paſſer la Seine au port de Nully, où il n'y avoit point encore de pont, il arriva qu'un de ſes chevaux, au lieu d'entrer dans le bac, s'eſcarta dans l'eau, & y entraiſna le carroſſe dans un endroit aſſez profond. Les gentils-hommes qui ſuivoient à cheval, ſe jetterent auſſitoſt dans la riviere, & ſauverent heureuſement le roy, puis toutes les autres perſonnes. La reyne fut le plus en danger: la Chaſteigneraie la retira; & pour ce bon ſervice il merita d'eſtre capitaine de ſes gardes quelque temps aprés. La marquiſe de Verneüil, à ſon ordinaire, eſgaya malicieuſement ſon eſprit ſur cette avanture, & dit au roy, que ſi elle en Juin.

1606. euſt eſté là, elle euſt crié, *la reyne boit*. Cete raillerie rallumu le reſſentiment de la reyne, & cauſa de nouvelles picoteries.

La reyne Catherine de Medicis avoit donné les comtez d'Auvergne & de Lauraguais à Charles fils naturel de ſon fils le roy Charles IX. La reyne Marguerite pretendoit qu'elle ne l'avoit pû faire, à cauſe que par le contract de mariage avec Henry II. ces terres avoient eſté ſubſtituées aux enfans qui en naiſtroient, deſquels il n'eſtoit reſté qu'elle. Tellement que profitant de la diſgrace de Charles, elle luy avoit meu procés pour les retirer. Desja cinq ans auparavant le parlement de Toulouze avoit prononcé en ſa faveur pour le comté de Lauraguais; ce favorable préjugé, & la conjoncture du temps la porterent à intenter la meſme action au parlement de Paris pour la comté d'Auvergne. Elle y eut un pareil ſuccés: car il la luy adjugea auſſy par un arreſt donné au
en Mars. mois de Mars. Auſſy-toſt elle fit preſent de ces terres au Dauphin, par donatiõ entre vifs, à la charge qu'el-

le feroient unies à la couronne, & 1606.
n'en pourroient jamais estre alienée; mais elle s'en reserva l'usufruit, que le roy rapchepta par une grande pension.

La cour estant donc en plein repos celebra le bapteſme ceremonial du dauphin, & des deux filles de Frãce : car pour le bapteſme eſſentiel il s'estoit fait incontinent aprés leur naiſſance. On avoit dreſſé de magnifiques appreſts au Louvre pour cete ceremonie, mais la peſte, qui s'éprit à Paris ſur la fin du mois de Juin, & s'accrut fort en Juillet & en Aouſt, obligea le roy de la transferer à Fontainebleau. Elle s'y fit donc le jour de ſaincte Croix, dans la cour de l'ovale, autour de laquelle on dreſſa un amphitheatre, parce qu'il ne ſe trouva point de ſalle aſſez grande dans le chaſteau pour eſtaler toute cete pompe. Le cardinal de Gondy en fut le miniſtre; on commença par la ſeconde fille, qui eſtoit la plus jeune des trois enfants. Elle fut nommée Catherine, & eut pour parrain le duc de Lorraiue, & pour maraine la ducheſſe de Toſcane, qui eſtoit

1606. en Septembre. repreſentée par Dom Jean de Medicis. La fille aiſnée n'eut point de parrain, mais ſeulement une marraine qui eſtoit l'archiducheſſe Iſabelle Claire-Eugenie: Madame d'Angouleſme la repreſentoit, & donna à l'enfant le nom d'Elizabeth. Au bapteſme du dauphin, le cardinal de Joyeuſe tint lieu de parrain pour le pape Paul V. qui à cét effet l'avoit declaré legat en France durant trois mois. La ducheſſe de Mantouë, ſœur de la reyne, fut la marraine. Comme on l'avoit priée de venir exprés en France, la reyne deſira qu'elle euſt rang devant les princeſſes du ſang; Nouveauté qui ne plût guere aux François, ny au roy meſme.

Le jour qui preceda celuy de cete ceremonie, on vit une lumiere ſortant du coſté d'Occident, laquelle s'épandant peu à peu, jettoit comme de longues fuſées, qui s'élançoient vers le Midy, & vers l'Orient avec une vîteſſe admirable. Aprés ces brandons, qui durerent prés d'un quart d'heure, parurent pluſieurs chariots de feu qui ſembloient ſe

choquer les uns les autres, & où l'on s'imaginoit voir quelque apparence de lances, de piques, & de bras qui les dardoient. Ce spectacle ne finit que sur la minuit, & par une claire lumiere qui fit briller tout le ciel, puis s'esteignit insensiblement dans demie heure. Mais deux jours aprés, à pareille heure que la premiere fois, il s'alluma tout d'un coup une grande clarté dans l'air, du costé de l'Occident, comme pour esclairer la Scene, & donner aux spectateurs le plaisir d'un combat, dont les demons de l'air, s'il le faut croire, vouloient regaler la cour, & rencherir sur ses resjoüissances. Car on vit comme des troupes de cavalerie & d'infanterie se choquer avec impetuosité; les uns tomboient de dessus leurs chevaux, les autres les fouloient aux pieds: quelques-uns se tiroient des coups de mousquet & de pistolet, dont on voyoit le feu & la fumée, il n'y manquoit que le son; d'autres se prenoient au corps, & ne se quittoient point que l'un n'eust mis l'autre sous luy. Cete bataille imaginaire 1606.

1606. dura une bonne heure, puis disparut en un moment.

Dans l'abolition generale que les financiers avoient esté contraints d'acheter pour se delivrer des poursuites de la chambre royale, le crime de faux en avoit esté excepté, comme il le doit tousjours estre. Quelque donneur d'avis, gents sans feu ny lieu, & averez eux-mesme pour faussaires, s'imaginerent que cete reserve leur serviroit à les intimider & les forceroit à redimer les denonciations qu'ils pouvoient faire contre eux. Ils leur tasterent le poux plusieurs fois pour essayer d'en tirer quelque chose, mais ils se trompoient fort; ces gents * qui prennent leur plus grand plaisir à arracher le bien de tout le monde, craignent plus que la mort de perdre seulement un poil de leur robe. Comme ils virent donc qu'ils se mocquoient de leur menaces, ils insisterent si fortement auprés du roy, & luy firent esperer tant de montagnes d'or de cete nouvelle recherche, qu'il establit une chambre de justice pour faire le procés à ceux

* On n'entend parler que des méchans.

☞

qui seroient accusez du crime de faux. 1606.

Cete chambre afin de donner de la terreur, commença par de severes jugements, qui remplirent les logis de garnisons, les places publiques de potences & d'effigies, & les pais estrangers de gents qui se banniſſoient eux-mesme. Mais les plus coupables ayant de bonne heure gagné le haut, & emporté avec eux dequoy laisser passer le torrent, parlementoient seurement des lieux de leur retraite, & employoient une partie de leurs vols à se faire des protecteurs & des amis; lesquels par divers moyens ralentiſſoient les pourſuites, & les tiroient en longueur. Ils sçavoient bien que le roy s'ennuyoit & se rebutoit aisément à la rencontre de pareilles difficultez; ce qui arriva en effet. Lors qu'on vit dõc qu il se plaignoit du peu de fruit de cete recherche, la reyne mere implora sa misericorde pour ces malheureux; & au mesme temps ils firent des offres pour se racheter, & les porterent jusques à six cents mille escus. Les plus riches en firent

1606. les avances, mais ils s'en rembourserent au double par les taxes que la chambre leur adjugea sur les plus petits qui n'avoient fait que grapiller. Tellement que les gents de bien estoient d'avis que l'on repressast ces grosses esponges, & que l'on taxast une seconde fois les taxeurs.

en Decembre. Avant que l'année finist on accomplit le mariage d'Eleonor sœur du jeune prince de Condé, avec Philippe fils aisné de Guillaume prince d'Orange & comte de Nassau. Il avoit esté envoyé prisonnier en Espagne par le duc d'Albe l'an 1568. & y ayant demeuré plusieurs années, avoit recouvré sa liberté en renonçant à la religion protestante. Cependant Blacons, gentil-homme huguenot, s'estoit emparé du gouvernement d'Orange, à dessein, disoit-il, de luy garder cete place. En effet, l'an 1599. sçachant qu'il estoit à Genes avec l'archiduc Albert, & la nouvelle reyne d'Espagne, il avoit esté luy en porter les clefs & le convier d'en venir prendre possession, comme il fit. Et neant-

moins il ne luy en avoit point laissé 1606.
l'entiere disposition, de crainte, disoit-il, que ce prince estant catholique ne maltraitast les habitants qui ne l'estoient pas. Or le roy, en faveur du mariage de ce prince avec Eleonor, contraignit Blacons de luy remettre cete principauté, & mesme il en confirma l'independance par des lettres fort expresses.

Nous avons peu de choses à re- 1607.
cueillir en cete année 1607. si peut-estre quelqu'un ne desire qu'on luy marque, que le roy suivoit ses plaisirs ordinaires, l'amour, le jeu & la chasse; Qu'il avoit, de fois à autres des accés de goutte, & qu'il fit diette comme il avoit accoustumé de faire tous les ans.

Qu'à la priere du pape il envoya son ordre du saint Esprit à Alincourt son ambassadeur a Rome, pour le donner avec toute la solemnité possible au duc Sforce, & au duc de sainct Gemini de la maison des Ursins, les dispensant de faire leurs preuves de noblesse, comme le pape l'avoit dispensé du statut de cét ordre,

1607. qui deffend de le conferer à des eſtrangers.

Qu'il luy naſquit un ſecond fils le ſeizieſme d'Avril, lequel porta le titre de duc d'Orleans, & mourut quatre ans aprés, avant les ceremonies du bapteſme.

en Avril.

Qu'au mois de May, comme il eſtoit à Fontainebleau, au Chaoux luy apporta un compliment & des lettres de la part du Grand Seigneur Mahomet.

en May.

Qu'au mois de Juillet il réünit tout ſon domaine particulier à la couronne de France.

en Iuillet.

Que le vingt-ſixieſme de Septembre, il ſe vit une Comete, dont la longue & large queüe s'eſtendoit à l'oppoſite du Soleil, & qui eſtoit de la grandeur de Jupiter, & de la couleur de Saturne. Son mouvement d'abord fut ſi viſte, qu'en ces premiers jours, dans ſon propre cercle qui eſtoit tres-grand, elle parcourut neuf degrez & davãtage: cette viteſſe diminuant de jour en jour avec ſa grandeur, on ceſſa de la voir à la fin d'Octobre.

en Septembre.

Que le grand maiſtre de Malthe

envoya un os du pied de saincte Eu- 1607.
phemie, vierge & martyre, aux docteurs de la maison de Sorbonne, qui l'ont choisie autrefois pour patrone ; & que l'Université en corps fut au Temple, où estoit logé l'ambassadeur de l'ordre, querir ce sacré tresor.

Qu'au sujet d'un nommé la Motthe, qui estoit accusé d'avoir assisté à l'assassinat de François de Montmorency Halot commis par le marquis d'Alegre à Vernon l'an 1593. & lequel avoit obtenu lettres d'abolition du roy, & pour plus grande seureté avoit levé la ficrte sainct Romain dans Roüen, il fut fort disputé au grand conseil sur ce priuilege, par des advocats du parlement; qui à dire le vray, n'estoient guere sçavants dans l'antiquité de nostre histoire. Le grand conseil donna acte aux gens du roy de l'oppositiõ qu'ils formerent à l'execution de ce privilege: Et depuis par un arrest du vingtsixiesme Mars 1608. ayant quelque esgard aux lettres d'abolition, bannit l'accusé pour neuf ans de la suite de la cour, & de la Normandie &

1607. Picardie, & le comdanna à quelques reparations & à quelques amendes. Le roy apporta cete modification au priuilege de la fierte, Que celuy que le chapitre auroit nommé pour la lever, ſeroit de là en avant tenu de prendre lettres d'abolition au grand ſceau, afin que cete grace vinſt du pouvoir du prince, & fuſt dans l'ordre judiciaire.

Nous paſſerons ces choſes, & autres ſemblables, pour remarquer au dehors deux affaires tres-importantes, où l'autorité & la prudence du roy eurent la plus grande part; je veux dire le differend du pape, avec la ſeigneurie de Veniſe, & la tréve d'entre les Eſpagnols, & les Eſtats des Provinces-Unies. *Quant à la premiere, le Sainct Pere ſe plaignoit de ce que la Seigneurie avoit fait mourir un certain chanoine, qui eſtoit convaincu d'avoir forcé vne fille d'onze ans, & puis de l'avoir eſgorgée; De ce qu'elle detenoit priſonniers deux autres eccleſiaſtiques, ſçavoir un chanoine, & un abbé; le premier, pour avoir* inchioſré, *c'eſt-à dire, noircy d'ancre la porte de la maiſon d'une ſienne parente (ce qui*

eſt

est une injure atroce en ce païs-là) à cause qu'elle avoit refusé d'adherer à ses infames desirs : Le second, parce qu'il estoit accusé d'inceste avec sa propre sœur, d'assassinats, d'empoisonnements, de vols sur les grands chemins, de magie, & de plusieurs autres crimes. 1607. Depuis 1605. jusqu'en 1606.

Il s'offensoit encore plus de trois ou quatre decret qu'elle avoit faits contre l'honneur & la liberté de l'eglise. Par un de l'an 1602. elle auoit exclus les seigneurs ecclesiastiques sous quelque titre, ou pretexte que ce fust, du droit de la prelation emphyteutique. Par un second de l'an 1603. elle avoit deffendu de bastir aucune eglise, convent, ny hospital, sans la permission du senat, à peine contre les contrevenants de bannissement, & de confiscation du fonds & de l'edifice. Par un troisiesme de l'an 1605. elle avoit estendu à toutes les villes & terres de son obeïssance celuy qu'elle avoit fait dés l'an 1536. pour la ville de Venise ; Sçavoir. Qu'il ne fust permis à aucun ecclesiastique de laisser, donner ou engager aucuns biens à l'eglise, & que s'il se trouvoit qu'elle en possedast quelques-uns de cete

sorte, qu'il en fussent distraits, & le prix rendu à qui il appartiendroit. A quoy fut adjouté, Que desormais on ne pourroit donner aucun bien fonds aux ecclesiastiques, ny aux religieux, sans le consentement du senat, qui le permetroit avec connoissance de cause, & en gardant les mesmes solemnitez qui s'observent pour l'alienation du domaine public.

1605. *Les deux premiers decrets s'estoient faits du temps de Clement VIII. le troisiésme avoit esté renouvellé durant la vacance du sainct siege. Paul V. declara à l'embassadeur de la seigneurie, Qu'il vouloit que ce dernier fust aboly, L'embassadeur en ayant escrit au senat, rapporta pour response à sa saincteté; Que ce decret ne contenoit rien de contraire à la liberté ecclesiastique; Qu'il ne regardoit que les seculiers sur lesquels la republique avoit souveraine puissance; Qu'ils n'estoit pas juste que les biens fonds qui nourrissoient les sujets de l'estat, & en portoient les charges, tombassent en main morte; & que le senat n'avoit rien ordonné en cela que ce que les empereurs Valentinian, & Charlemagne, les rois de France*

depuis ſainct Louys juſqu'à Henry III. Edoüard III. roy d'Angleterre, l'Empereur Charles V. & pluſieurs autres princes tres-Chreſtiens avoient ordonné en pareilles matieres. 1606.

Mais le pape, bien loin de ſe payer de ces raiſons, leur demanda le plus, qu'ils euſſent à luy remettre les priſonniers; & envoya deux brefs à ſon Nonce, pour Marin Grimani duc de la ſeigneurie, qui luy ordonnoient de faire l'un & l'autre, ſous peine d'excommunication, & d'interdit. Quand ces brefs arriverent à Veniſe, le duc eſtoit à l'agonie, ainſi on en differa l'ouverture juſqu'à l'election d'un nouveau, qui fut Leonard Donati. Sous l'autorité de celuy-cy, le ſenat fit réponſe au Pape; Qu'il ne voyoit rien dans ſon decret, ny dans ſa conduite qui bleſſaſt le reſpect deu au ſainct Siege, & qui ne fuſt des droits de ſa ſouveraineté ſur le temporel. *Au meſme temps il nomma Duodi ambaſſadeur extraordinaire, pour aller rendre raiſon de ſes faits au ſainct Pere.*

Cependant celuy de France, qui eſtoit Freſne Canaye, & le cardinal Del-

1606. *fin, agissoient avec toute leur adresse pour adoucir l'indignation du saint pere; mais d'un costé, les cardinaux de la faction Espagnole, & de l'autre l'embassadeur du roy Catholique, c'estoit Ferdinand Paceco duc d'Ascalone, luy enfloient le courage, & l'eschauffoient par des specieux motifs de religion & d'honneur. Les cardinaux le faisoient ainsi pour jetter ce bon homme dans un embarras, esperant que le chagrin d'une fascheuse affaire abregeroit ses jours. Pour le duc d'Ascalone, il cherchoit à se venger de quelque ressentiment qu'il avoit contre les Venitiens, & pensoit par là donner matiere au roy son maistre, de signaler sa puissance en Italie.*

L'embassadeur extraordinaire de la seigneurie estant venu un peu tard, trouva les choses fort eschauffées; Ainsi, nonobstant tous les devoirs qu'il put rendre aux cardinaux, & toutes les raisons qu'il sceut apporter, il vit quelque temps aprés, sçavoir le dix-septiesme d'Avril, une bulle affichée dans les places publiques de Rome, qui declaroit que le duc, & le senat, pour leurs entrepriſes contre l'autorité du S.

ſiege, les droits de l'egliſe, & les privi- 1606.
leges des eccleſiaſtiques, avoient encou-
ru les cenſures portées par les ſaincts
canons, par les conciles, & par les
conſtitutions des papes; leur ordonnoit
de remettre les trois priſonniers entre
les mains de ſon Nonce, declaroit leurs
decrets nuls & invalides, leur enſei-
gnoit de les revoquer, de les rayer &
biffer de leurs archives & regiſtres, &
de faire publier par toutes leurs terres,
qu'ils les avoient abolis; & ce dans
24 jours, leſquels il leur accordoit
pour tous delais. A faute d'obeïr, il
les declaroit excommuniez eux, leurs
fauteurs, conſulteurs, & adherents;
Et ſi aprés les vingt-quatre jours pre-
fix ils ſouſtenoient l'excommunication en May, & ſuivant
d'un eſprit endurcy, il aggravoit la
ſentence, & ſouſmettoit la cité & l'eſ-
tat de Veniſe à l'interdit. Cela fut
cauſe que Duodi ſe retirá ſans prendre
congé du pape, & qu'il emmena avec
luy Nani ambaſſadeur ordinaire de la
Seigneurie.

Cette bulle fulminante fut envoyée à
tous les eveſques des terres de la Sei-
gneurie pour la publier: le nombre de
ceux qui obeyrent; fut le plus petit; le

1606. *senat y avoit donné si bon ordre, que ce grand coup de foudre ne mit le feu en nulle part; le service divin se fit toûjours dans l'eglise à portes ouvertes, & l'administration des sacremens continua à l'ordinaire. Tous les anciens ordres religieux n'en branslerent pas, mais presque tous les nouveaux sortirent des terres de la Seigneurie; particulierement les Capucins, & les Iesuites. Tous deux estoient fort attachez au saint pere; ceux-cy d'ailleurs avoient à demesler devant luy, cete grande affaire de la Grace, avec les Dominicains; dans laquelle il n'y alloit pas de moins, s'ils la perdoient, que d'estre notez de temerité & d'erreur.*

en Iuin Iuillet, & suiv. *Tandis que les deux partis pensoient à armer, l'un pour attaquer, & l'autre pour se deffendre, leurs gents de lettres commencerent la guerre par divers escrits qu'ils mirent en campagne. Les plus signalez de ceux qui parurent sur les rangs pour la republique, furent Pol Soave religieux de l'Ordre des Servites, on le nomme vulgairement Fra Paolo, Iean Marcile Neapolitain, Docteur en Theologie, & Fulgence confrere de Pol Soave. A l'oppositte le*

cardinal Bellarmin, & le cardinal Ba- 1606.
ronius se monstrerent les plus ardents deffenseurs du sainct pere. Aprés que ceux-là eurent donné les plus grands coups, une multitude confuse de moindres escrivains s'estocaderent à tort & à travers; les plus petits jurisconsultes, & canonistes s'ingerant selon le party qu'ils soustenoient, de restreindre ou d'estendre l'autorité du Pape au dessus ou au dessous du concile, & des canons; & de discourir à tort & à travers du pouvoir des princes, & des bornes de leur domination.

Il estoit à craindre qu'il n'y eust un bien plus dangereux choc; le pape assembloit ses troupes dans la duché de Spolete, & en avoit donné le cõmandement general à Rainuce Farneſe, duc de Parme. Il se promettoit bien de faire valoir ses Censures par la force du glaive materiel, & d'abord ne respiroit que combats & prises de places; mais c'estoit ardeur de vieillard, elle se ralentit aussi tost qu'il eut senty le faix de la dépense, les soucis de la conduite d'une si grande affaire, & l'embarras où il s'étoit jetté.

Les deux plus puissants rois de la

1606. *chreſtienté, celuy de France, & celuy d'Eſpagne, luy offroient à l'envy leurs forces: mais il voyoit bien qu'au meſme temps il ſe meſnageoient avec les Venitiens, & qu'ils ne viſoient qu'à faire un accommodement, & à s'en attribuer le gré & la gloire. L'Eſpagnol luy avoit eſcrit une lettre tres-obligeante, & envoyé François de Caſtro, pour ambaſſadeur extraordinaire à Veniſe. Le roy de France agiſſoit auſſi envers ſa Sainteté par Alincour ſon ambaſſadeur ordinaire; & ſur la fin de l'année il fit partir le cardinal de Ioyeuſe pour negocier auprés des Venitiens le traitté qui avoit eſté desja fort advancé par Freſne Canaye ſon ambaſſadeur ordinaire.*

1607. en Ianvier. *Le cardinal ne trouva pas de plus grande difficulté que le reſtabliſſement des Ieſuites; le ſenat perſuadé qu'ils avoient non ſeulement animé le pape à jetter l'interdit, mais encore remué toutes ſortes de moyens pour desbaucher le peuple, & les autres religieux, avoit fait informer contre eux ſur quelques autres faits criminels, & ſoit qu'il en euſſent eſté convaincus ou non, les avoit bannis de toutes ſes terres par un Decret*

solemnel. Ainſi il ſe roidiſſoit à ne leur pas rouvrir la porte au moins juſqu'à ce que par une conduite toute contraire à la precedente, ils euſſent effacé les défiances qu'ils en avoit conceuës auec iuſte ſujet. 1607.

Pour le reſte des conditions, on en convint aſſez facilement. Le ſenat donna parole de remettre les priſonniers, & de ne point faire executer ſes decrets, juſqu'à ce que les parties en fuſſent demeurées d'accord; de revoquer tous les edicts faits contre l'interdit; & de rappeller tous les ordres religieux qui s'eſtoient retirez, excepté les Ieſuites. Reciproquement, le pape donna parole de lever les cenſures, & de recevoir la Seigneurie dans ſon affection paternelle. Ioyeuſe, & d'Alincourt, procureurs du roy en cete mediation, promirent de ſouſcrire à ces conditions, & de demeurer garants envers le ſainct pere de leur execution: Et le ſainct pere, en recevant cet eſcrit de leurs mains, devoit donner à Ioyeuſe un pouvoir de lever les cenſures.

Le cardinal de Ioyeuſe alla en poſte à Rome avec ces articles. Le lendemain

1607. *main de son arrivée, qui fut le dix-huitiéme de Mars, le Pape l'ayant admis à l'audiance, fit encore de grands efforts, au moins en apparence, pour le restabli ssement des Iesuites: car il y alloit de son honneur de ne les pas abandonner visiblement, puisqu'ils avoient esté chassez pour sa querelle. Le cardinal se faisoit fort de l'obtenir, si on remettoit cete affaire à son entiere & pleine disposition: mais se saint pere ne le jugea pas à propos. Le cardinal du Perron qui se trouva en cete cour-là pour quelque autre sujet, exerça fort son eloquence pour luy persuader, qu'il ne devoit point rompre l'accommodement pour l'amour des Iesuites, puisque leur rappel ne luy estoit pas absolument denié, mais seulement differé. Le Pape feignit de se laisser vaincre à ces puissantes raisons: mais il parut enfin, que c'estoit fort inutilement que du Perron s'estoit debattu sur ce point là; parce que les Espagnols à ce qu'on sçeut, avoient secretement obtenu de sa saincteté, qu'il n'en feroit plus d'instance que pour la forme seulement; ce qu'ils n'avoient pas manqué de faire sçavoir au Senat.*

Ils avoient eu toute la part qu'ils pouvoient desirer dans les secrets mouvements de cete affaire ; mais ils s'efforçoient aussi de l'avoir dans les dehors. Les François ne le voulurent jamais souffrir ; & ce ne fut pas une des moindres difficultez pour l'execution. Car ces artificieux politiques, resolus d'y entrer, ou de les rompre, tantost demandoient, que la levée des censures se fist à Rome ; tantost ils essayoient de faire adjouster de nouvelles clauses au bref du pape : une autre fois ils taschoient ce persuader, qu'il faloit obliger les evesques qui n'avoient pas obey, de venir à Rome demander l'absolution à sa saincteté. Tout cela ne leur ayant pas reüssy, ils s'efforcerent de luy donner l'alarme, en faisant courre le bruit, Que le Senat protesteroit contre la delivrance des prisonniers : mais le cardinal de Ioyeuse le rasseura de cete peur. Comme ils eurent fait toutes ces tentatives en vain, ils demanderent, que le cardinal Sapate, qui avoit pris fort hautement les interests du saint pere, fust associé au cardinal de Ioyeuse pour l'execution du bref : mais Ioyeuse fit entendre nettement, qu'il 1607.

laisseroit plustost tout là, que de souffrir qu'un autre, quel qu'il fust, partageast cet honneur avecque luy.

Voicy donc comme l'affaire fut terminée. Aprés que le cardinal fut retourné à Venise, & qu'il eut concerté avec la Seigneurie, on prit le vingt-uniesme d'Avril pour cete action. Ce jour-là, le matin avant toutes choses, les deux prisonniers furent amenez au logis du duc, & là remis entre les mains d'un docteur commissaire de sa saincteté pour cet effet, en presence de tesmoins. Cela fait, le cardinal entra seul dans le Senat; lors qu'il y eut esté quelque temps, on appella deux tesmoins, devant lesquels il fit lire le bref de l'interdit, & de l'excommunication, par un heraut: En suite de cela il donna l'absolution en forme, avec le signe de la Croix, au Senat, & à tous ceux qui avoient encouru les censures. Il en fut dressé un acte, signé des tesmoins qui y avoient assisté.

La chose accomplie, & les portes ouvertes, le comte de Castro ambassadeur d'Espagne, vint se conjouyr avec le Senat de sa reconciliation avec le saint pere: & le cardinal alla celebrer la

Messe pontificalement dans l'eglise patriarchale, où le Senat, & le comte de Castro assisterent, le peuple y affluant de toutes parts avec une joye indicible. Les eveſques qui n'avoient pas deferé aux censures, eurent aussi l'absolution; mais tandis qu'ils disputerent des conditions avec ceux que le pape avoit proposez pour cete affaire, ils s'abstindrent de celebrer, & par ainsi satisfirent à l'interdiction aprés coup. 1607.

Le Senat honora de bonnes pensions ceux qui avoient escrit pour sa deffense, & les prit sous sa protection; mais tout son pouvoir ne fut pas assez grand pour garentir Fra Paolo de l'entrepriſe de certains assassins, qui l'ayant gueté long-temps, l'attraperent un jur comme il s'en retournoit à son monastere, & le blesserent de plusieurs coups de stylet au col & à la teſte, dont pourtant il fut si bien pensé qu'il en guerit. Depuis il appendit le stylet devant un autel, dans l'egliſe de son convent avec cete inscription, Dei Filio liberatori: *non pas tant peut-eſtre pour consacrer sa reconnoissance envers Dieu, que pour immortaliser l'horreur de cet assassinat, & pour irriter la hayne du public contre ceux qu'il* en Octobre.

1607. *croyoit en estre les autheurs.*

en Avril. Je viens à la tréve d'entre les Provinces-Unies, & le roy d'Espagne. Les deux partis estoient extremement fatiguez d'une guerre de plus de quarante ans : ils en avoient chacun diversement ressenty les incommoditez, & en redoutoient les evenemens. Les Espagnols y avoient despensé une infinité d'argent, & plus perdu d'hommes que ces pays-là ne valoient : Ils ne voyoient nulle apparence de les reduire par la force, & craignoient mesme que s'ils obtenoient un trop grand advantage sur eux, ils ne se jettassent sous la domination du roy de France, qui eust entrainé les autres Provinces qui leur restoient. Mais la plus grande de leurs apprehensions estoit, qu'ils ne ruinassent entierement leurs voyages des Indes, & qu'ils n'empeschassent l'arrivée de leurs flotes, qui sont leur plus grande subsistence. D'ailleurs, leur conseil s'imagi-

1606. noit, que comme la guerre n'avoit servy qu'à effaroucher davantage ces peuples, & leur avoit appris à se mieux deffendre, la paix les rame-

neroit peu à peu, reſtabliroit la com- 1606.
munication, & peut-eſtre le reſpect pour leur ancien ſouverain, du moins parmy les Catholiques, qui faiſoient preſque le quart des provinces revoltées. Avec cela, l'archiduc Albert deſiroit ardemment la paix afin de jouir paiſiblement de la Flandre, & de pouvoir employer ſon argent & ſes amis à briguer l'empire, qu'il croyoit devoir bien-toſt vacquer par la mort de Rodolfe.

D'autre côté, les Provinces-unies ſe voyoient accablées de debtes, preſque abandonnées de l'Anglois, & dans l'apprehenſion de l'eſtre des François, qui s'ennuyoient de tant contribuer pour les frais de cette guerre ſans en tirer aucun profit apparent. Pluſieurs de leurs marchands s'imaginoient que la paix leur apporteroit des montagnes d'or; & quelques-uns eſtant fort alarmez des progrez du marquis de Spinola, qui entre autres places avoit pris Grole, & Rhimbergue, ſe laiſſoient allet à dire, Que puiſqu'ils ne pouvoient pas ſubſiſter d'eux-meſmes en un corps d'eſtat ſeparé, il valoit

1606. mieux ſe rejoindre à leur ſeigneur naturel, que de paſſer ſous un autre qui leur ſeroit d'autant plus rude qu'il leur ſeroit plus voiſin. Un certain Flamand, nommé Caminga, qui avoit eſté des premiers entre ceux qu'on avoit autrefois appellez *Gueux*, ayant un ſoir tenu quelques diſcours ſemblables, fut le lendemain trouvé mort dans ſon lict à Emden.

Les diſpoſitions eſtant telles de part & d'autre, les archiducs ſonderent le gué par le moyen de VValrave, de VVitenhorſt, & de Jean Gevart ſes envoyez, qui au mois de may de l'an 1606. conférerent premierement avec quelques particuliers des eſtats, puis ſur la fin de la meſme année furent ouïs dans l'aſſemblée des eſtats meſme. Cete premiere fois, ayant repreſenté les lógues & cruelles miſeres de la guerre, & loüé la douceur & les bonnes intentions des archiducs, ils propoſerent la reünion de ces provinces avec les autres, ſous l'obeïſſance de leur ancien prince. Les eſtats n'eurent pas ce diſcours trop agreable, & les ren-

en Decembre.

voyerent avec une réponſe toute contraire à leur demande ; ſçavoir, *Que par le decret fait à Vtrecht l'an 1579. le roy d'Eſpagne eſtoit deſcheu du droit de ſouveraineté ſur ces provinces, & qu'elles avoient eſté unies en un corps, & declarées eſtat libre, & republique : ce qui avoit eſté confirmé par une preſcription de plus de vingt-cinq ans, & par pluſieurs princes & eſtats, avec leſquels ils avoient fait divers traittez & confederations.* 1607.

Les archiducs, à ce qu'on croit, n'avoient fait cete tentative que par honneur ſeulement ; auſſi leurs deputez renvoyerent auſſi-toſt declarer aux eſtats, que l'intention de leurs princes n'eſtoit point de gagner, ou de pretendre aucun advantage ſur les Provinces-Unies : mais de les laiſſer comme elles eſtoient, & de traiter ſur ce pied-là.

La propoſition ne déplût pas aux eſtats ; Et de leur coſté, les archiducs pour monſtrer qu'ils agiſſoient de bonne foy, employerent à cete negociation le * pere Jean Neyen ou Ney, general des Cordeliers, mais qui eſtoit naturel Fla- en Fevrier. en Mars.

* Ils le nommoient Pater Ney.

1600. mund, & avoit esté elevé dans la religion protestante jusqu'à l'aage de vingt-deux ans. Son pere estoit un Martin Ney, qui avoit autrefois esté fort connu par le pere du prince Maurice, lequel luy avoit donné divers emplois. Au reste, sa maniere d'agir paroissoit avoir tant de sincerité, que non-obstant son changement & son habit, les Hollandois avoient beaucoup de croyance en luy.

Il leur apporta des lettres fort engageantes des archiducs, qui offroiẽt entre autres choses, pour leur oster toute défiance de surprise, de ne deputer pour le traitté que des Originaires des Pais-Bas; de tenir les conferences en tel lieu qu'il plairoit aux Estats de choisir; de leur accorder une tréve de 8. mois, & d'en faire ratifier les conditions par le roy d'Espagne. Les estats accepterent la tréve, à la commencer au 14e de May; les lettres de ratification en furent aussi-tost données de part & d'autre, & la publication faite. La difficulté fut pour la ratification d'Espagne; Louys Verreiken, secre-

faire d'eſtat des archiducs, l'apporta le quatorzieſme de Juillet à la Haye; mais comme elle n'eſtoit qu'en papier, ſouſſignée *Io el Rey*, & ſcellée ſeulement du petit ſceau; de plus, qu'on y donnoit aux archiducs le titre de ſeigneurs des Pays-bas, & qu'on y avoit obmis la clauſe, *Qu'on traitteroit avec ces provinces comme les tenant pour Pays libres*, les eſtats la trouverent imparfaite tant en la forme qu'en la ſubſtance. 1607.

Cependant, le roy de France qui avoit eu advis des Eſtats, qu'ils avoient accepté une tréve, craignant que l'affaire ne ſe pouſſaſt plus avant au deſavantage de ſes intereſts, reſolut, afin d'avoir part à la negociation, & de s'en rendre comme l'arbitre, d'y envoyer le preſident Janin, l'une des meilleures teſtes de ſon royaume, & Paul Choard Buſenval, pour y travailler conjointement avec Elie de * la Planche Ruſſi, pour communiquer avec eux & les fortifier de leurs conſeils. Il avoit envoyé Ruſſi ambaſſadeur auprés des eſtats en la place de Buſéval. Le roy d'Angleterre pareillement y Avril, & ſuivans.

* Il eſtoit fils de la Planche, premier preſident à la tour des Aydes, tué à la ſaint Barthelemy.

1607. voulut y avoir des ambaſſadeurs, & à ſon exemple, le roy de Dannemarc, & les princes proteſtants y en enveyerent auſſi. Ceux de France y arriverent dés le vingt-huictieſme de May: ceux d'Angleterre ſeulement au mois de Juillet; & les autres ne s'y rendirent que ſur la fin de l'année.

La ratification d'Eſpagne portée à Madrid, & rapportée à la Haye avec quelques changements, non pas pourtant avec tous ceux que les Eſtats y avoient marquez, ne les contenta pas entierement. Ceux qui ne deſiroient pas la paix, prirent ſujet de cela, & de quelques autres incidents, de former beaucoup d'obſtacles, qui firent paſſer quatre mois en conteſtation. Neantmoins, au commencement de Novembre, les Eſtats, ſur les inſtances du pere Ney, paſſerent outre à la negotiation; mais poſerent pour leur point fixe & immobile, *Qu'il ne ſeroit point touché au fondement de leur liberté, & au droit de ſouveraineté* qu'il s'eſtoient acquis aux deſpens de tout ce qu'ils avoient de plus cher au

en Novembre, & ſuiv.

monde. Or parce que les tréves finiſſoient en Janvier, ils laiſſerent à la diſcretion des archiducs de les prolonger pour un mois ou ſix ſemaines. En ces allées & venuës, ſe paſſa preſque toutes l'année 1707. 1607.

On tient, qu'une des conſiderations qui haſta le plus le conſeil d'Eſpagne d'accepter une tréve, fut la crainte de perdre les Indes, & leurs forces maritimes. Car les Hollandois leur avoient pris ou bruſlé depuis trois ans plus de trente gros galions; & tout fraiſchement ils leur avoient desfait leur admiral Dom Jean Alvarez d'Avila, dans le port meſme de Gibraltar, le quinzieſme jour d'Avril.

On peut bien compter cet exploit-là entre les plus determinez qui ſe ſoient jamais faits ſur mer. Jacob de Heemskerk cõmandant l'armée des Eſtats, compoſée de vingt-ſix vaiſſeaux, oſa bien aller attaquer celle d'Eſpagne, quoy qu'elle fuſt plus forte d'un tiers que la ſienne, & ſous la volée du canon, tant du chaſteau que de la ville. Il pourſuivit l'admiral au travers de la flo- en Avril.

1607. te ennemie, ayant donné ordre de ne point tirer que lors qu'ils seroient bord à bord. A l'approche, ce valeureux Hollandois eut la jambe emportée d'un coup de canon, dont il mourut une heure aprés ; mais cependant il harangua si fortement ceux qui estoient autour de luy, & donua de si bons ordres, que ses gents remporterent la victoire, & brusslerent ou coulerent à fond l'admiral Espagnol, sur lequel estoit d'Avila, & douze autres vaisseaux; firent deux cents prisonniers, desquels estoit le fils de d'Avila, & tuerent plus de deux mille hommes, dont il y en avoit plus de cinquante qualifiez. Un si grand eschec remplit l'Espagne de dueïl, & porta l'alarme bien chaude jusqu'à Madrid. On creut que si les vainqueurs eussent poursuivy leur pointe, ils eussent pû forcer Gibraltar, & mesme Cadis ; mais ils se retirerent à Titüan, place sur la coste d'Afrique, appartenant au roy de Fez, pour s'y rafraischir, & s'y radouber.

1608. Nous voicy à l'année 1608. que l'on nomme encore aujourd'huy,

L'ANNEE' DU GRAND HYVER, à cau- 1608
se de sa longue & horrible froidure, en Ian-
Elle avoit commencé à devenir tres- vier.
aspre le jour de S. Thomas, & ayant duré plus de deux mois sans relâcher qu'un jour ou deux, elle glaça, ou pour ainsi dire, petrifia toutes les rivieres, gela presque toutes les jeunes vignes, & les jeunes plantes à la racine, tua plus de la moitié des oyseaux & du gibier à la campagne, grand nombre de voyageurs par les chemins, & aprés de la quatriéme partie du bestail dans les estables, tant par la rigueur du temps, que par le defaut de fourages. On remarqua que les chaleurs de l'Esté suivant égalerent presque les rigueurs de l'Hyver, & que neantmoins l'année fut des plus abondantes.

Le degel ne causa pas de moindres dégasts qu'avoit fait le grand froid, les glaces des rivieres rompirent les basteaux, les chaussées, & les ponts; Les eaux grossies par les neiges fonduës inonderent toutes les vallées, & la Loire bouleversant ses digues en plusieurs endroits, fit un second deluge dans les campagnes voisines.

cela ne s'eſtoit pû faire ſans l'ope- 1608.
ration du diable ; tellement que ſa
recepte fut bruſlée publiquement
devant l'hoſtel-de-ville. Dix ou 12.
ans aprés il intenta action au parle-
ment pour avoir ſon ſalaire, je n'en
ay pû apprendre le ſuccés.

Henry dernier duc de Montpen-
ſier, aprés avoir languy deux ans
d'une fiévre hectique, reduit à teter
une nourriſſe, expira ſur la fin de Fé-
vrier. Sa fille unique étant encore fort
petite, avoit peu avant ſa mort eſté
fiancée au ſecond fils du roi; Celui-là
eſtant mort jeune, elle eſpouſa depuis
le troiſieſme que nous avons veu duc
d'Orleans, lequel vint au monde le
vingt-cinquiéme de Mars de cete an-
rée. Henriette Catherine de Joyeu-
ſe, veuve de Henry, ſe remaria quel-
que temps aprés à Charles duc de
Guiſe.

Au mois de May, Charles duc de
Lorraine, bon prince, liberal & pa- en Mars
cifique, paſſa de cete vie à l'autre,
& eut pour ſucceſſeur ſon fils aiſné
Henry duc de Bar & marquis du
Pont-à-Mouſſon.

Quelqu'un peut-eſtre trouveroit

1608. en Novembre

mauvais, si j'oubliois que le duc de Nevers fut envoyé en embassade extraordinaire vers le pape, pour lui rendre l'obeïssance filiale, qu'il fit son entrée à Rome le vingt-cinquiesme de Novembre, la plus magnifique qu'on eût jamais veuë en pareil cas; & que le saint Pere fit publier un Jubilé, qui commença à Rome le sixiesme de Septembre, & six semaines aprés à Paris.

Ie croi pouvoir rapporter à cete année l'invention des lunettes d'approche, ou de longue veuë, parce qu'alors l'usage commença à s'en rendre commun en Hollande, & en France. Vn lunetier de Mildebourg en presenta une qu'il avoit faite, au prince Maurice, laquelle sembloit approcher à deux cens pas prés les objects qui étoient éloignez de deux lieuës : car de la Haye on voyoit aisément l'horloge de Delf, & les feneſtres de l'Egliſe de Leyden. L'année ſuivante on en vit pluſieurs dans les boutiques de Paris, mais qui ne portoient pas le tiers ſi loin que celle-là.

Quelques-uns les ont nommées Lunettes de Galilée, *comme ſi ce fameux mathematicien les avoit inven-*

tées ; mais il est certain que cete heureuse descouverte s'estoit faite long-temps avant lui ; on en voit des traces assez manifestes dans les ouvrages de Baptista Porta. Et il faut avoüer que les anciens mesme s'en servirent, s'il est vrai ce que dit Roger Bacon, Que Iules Cesar estant sur le rivage de la Belgique opposé à la Grand'-Bretagne, reconnut avec de certains grands miroirs ardens l'assiette & la disposition de l'armée Britannique, & de toute la coste de ce pays-là. Quoi qu'il en soit, on a si heureusement travaillé à les mettre dans leur perfection, qu'il seroit malaisé d'y rien ajouster ; les merveilleuses observations que l'on a faites au ciel par leur secours, en sont de tres illustres preuves. 1608.

Au sujet de la fougade de VVestminster, le roi de la Grand'-Bretagne qui croioit que toutes ces conspirations procedoient de la puissance que le pape s'attribuoit sur les souverains, composa un nouveau formulaire de serment de fidelité ; Dans lequel il obligeoit tous ses sujets, à reconnoistre, qu'il étoit leur vrai & legitime souverain, & que le pape n'avoit ni de soy,

1608. ni d'ailleurs aucun pouvoir de dépoſer les rois, ou de porter aucun prince êtranger à envahir leurs païs, ou de diſpenſer leurs ſujets du ſerment de fidelité ; Et partant vouloit qu'ils lui juraſſent, que nonobſtant toutes ſentences du pape, ils lui obeïroient fidellement, le ſerviroient, lui, & ſes ſucceſſeurs, & deſcouvriroient les conſpirations qu'ils ſauroient être contre ſa perſonne, & contre ſon Eſtat.

Le pape en aiant eu avis, envoya un bref aux Catholiques, pour leur deffendre de preſter ce ſerment. George de Blacvvel, archipreſtre d'Angleterre, aiant êté empriſonné ſur le refus qu'il en faiſoit, ſe laiſſa enfin perſuader, que ce bref avoit eſté extorqué, & qu'il n'y avoit rien dans le formulaire du ſerment, qui fuſt contraire aux articles de la Foy ; ſi bien qu'il le preſta, & le fit prêter aux autres Catholiques d'Angleterre. Mais le pape par un ſecond bref, confirma le premier, & le cardinal Bellarmin écrivit une lettre à Blacvvel, pour lui remontrer que ce ſerment bleſſoit l'unité de l'Egliſe, & l'autorité du ſaint ſiege. L'archiprêtre

publia une apologie pour ce ſerment; le cardinal y fit une reponſe, & le roi une replique, qu'il adreſſa aux princes Chreſtiens. Quelques auteurs ſe meſlerent dans la querelle; & comme c'eſtoit un combat où il s'agiſſoit de la puiſſance des papes, & de celle des princes temporels, il fut l'entretien & l'exercice des plus doctes hommes de l'Europe cinq ou ſix mois durant. 1608.

Les Eſtats des Provinces unies avoient beſoin de faire voir aux Eſpagnols, qu'en cas que le traitté de paix ſe rompiſt, ils ſeroient ſecourus de la France, & de l'Angletere; c'eſt pourquoy ils avoient diverſe fois fait inſtance envers les ambaſſadeurs des deux rois, qu'ils entraſſent en une bonne ligue deffenſive pour leur conſervation. Le Roy de France la leur accorda le premier, & la ſigna le deuxieſme jour de Janvier de cete année 1608. nonobſtant les advis contraires de ceux de ſon conſeil, que le zele de la religion catholique portoit indirectement à favoriſer l'Eſpagnol. Les ambaſſadeurs du roi de la Grand'Bretagne ayant quelques intereſts à deſmeſler avec

en Janvier.

1608. les Eſtats, touchant la liquidation des arrerages de quelque argent, ne la conclurent que quatre ou cinq mois apres.

Ceux d'Eſpagne deputez pour la paix; ſçavoir le marquis de Spinola general des armées du roi Philippe dans les Païs bas; Jean Cruſel Richardor, preſident du conſeil ſecret des Archiducs, Jean de Mancidor ſecretaire du roi Philippe pour la guerre; le pere Jean Neyen, ou Ney, commiſſaire general de l'ordre de ſaint François; & Louïs Verreiken, premier ſecretaire d'Eſtat de l'Archiduc, arriverent à la Haye au mois de Janvier. Les Eſtats deputerent pour la generalité Guillaume de Naſſau, & le ſeigneur de Brederode: & les ſept Provinces nommerent chacune un homme des plus habiles & des plus qualifiez qu'elles euſſent.

Les complimens faits de part & d'autre, ils commencerent de s'aſſembler le 6. de Fevrier. Dans les dix premieres ſeances ils ſe communiquerent leurs procurations, & on y traitta premierement de l'amniſtie, des repreſailles, & de quel-

en Fevrier.

ques autres points qui passerent sans 1608.
beaucoup de difficulté; mais quand
on vint à parler du commerce des In-
des Orientales, ce fut là que com-
mença le fort de la negociation; les
Estats se roidissant à l'avoir en tou-
te liberté; les Espagnols à les en
exclure. Ceux cy pensoient qu'il n'y
eust qu'un petit nombre de mar-
chands interessés à ce commerce,
& que les autres ne se soucie-
roient pas beaucoup de le conser-
ver; mais la compagnie qui s'es-
toit formée depuis quelques années
pour ces Indes, avoit quarante
vaisseaux sur cete route là, le moin-
dre de cinq cents tonneaux, bien e-
quipez en guerre, & de la valeur
chacun de vingt cinq mille escus:
De plus quatre vingts autres du
port de six à sept cents tonneaux
qui alloient aux Indes Occidenta-
les, sans compter grand nombre
d'autres petits pour la Guinée, &
les Isles sainct Dominique. Estant
donc animez par leurs interests, &
avec cela soustenus du prince Mau-
rice, ils faisoient tant de bruit, & re-
veilloient le public par tant de ma-

1608. nifeſtes & de diſcours imprimez, que leurs deputez eſtoient obligez de tenir ferme.

Comme ils ne purent donc s'accorder ſur ce point là, ils le quitterent pour paſſer à ceux du trafic reciproque dans les Pays bas, de la renonciation aux repreſailles, de la declaration des limites, de la deſmolition & de l'eſchange des places, de la caſſation des ſentences de proſcription & de confiſcation, de la reſtitution des biens, des privileges des villes, du licentiement des troupes de chaque coſté, & de pluſieurs autres choſes.

On voit dans les memoires du preſident Janin les difficultez qui ſe formerent de part & d'autre ſur differents articles, particulierement ſur la reſtitution des places. Que la tréve fut prolongée par deux fois, l'une juſqu'a la fin de May, l'autre juſqu'en Juillet. Que le pere Ney eſtant allé en Eſpagne pour querir des pouvoirs plus amples, y fut detenu long temps par la lenteur, ou naturelle ou artificieuſe,

de ce conſeil-là ; Que le preſident Janin, mandé par le roi, fit un tour en France, & que Dom Pedro de Tolede, qui alloit en Allemagne, y paſſa en meſme temps, à deſſein, comme on creut, de ſonder les intentions du roi, pour le deſtacher des intereſts des Eſtats. 1608. en Septembre, & ſuiv.

On y voit encore les grandes jalouſies que les Eſtats prirent des conferences qu'il avoit avec le roi, les intrigues, & les artifices du prince Maurice pour rompre ce traitté, les differentes factions qui ſe formerent dans le pays pour & contre : puis la rupture du traitté par les Eſtats, ſur ce que les Eſpagnols perſiſtoient à vouloir qu'ils rétabliſſent l'exercice de la religion Catholique par tous leurs pays, & qu'ils ſe deportaſſent de la navigation de toutes les Indes ; & enfin ſur cete rupture, la retraitte des ambaſſadeurs d'Eſpagne, qui prirent congé des Eſtats le dernier jour de Septembre, & s'en retournerent à Bruxelles.

Ceux de France, & de la Grand-

1609. Bretagne, particulierement le premier, ne ceſſerent pas pour cela leur mediation, & propoſerent aux deux partis de faire au moins une longue tréve, puiſqu'ils ne pouvoient pas convenir des articles d'une paix perpetuelle. Le prince Maurice s'y oppoſoit ouvertement, parce que ſon emploi prenoit fin par la guerre. Il avoit beau champ de declamer contre les artifices des Eſpagnols, & d'entretenir les peuples dans des défiances & des apprehenſions; & il parloit d'autant plus haut qu'il avoit de ſon coſté tous les gens de guerre, & la province de Zelande, plus de quatre ou cinq bonnes places en ſa diſpoſition, & les deſirs des princes Proteſtans, qui apprehendoient que durant cete tréve les armes de la maiſon d'Auſtriche ne leur tombaſſent ſur les bras.

Mais il y alloit trop de l'honneur du roi, aprés tant de peine qu'il y avoit priſe, & trop auſſi de ſon intereſt, qui eſtoit de deſarmer la Flandre, laquelle il avoit deſſein d'enlever, pour ne pas con-

clurre cete affaire. Il agit donc si puiſſamment par prieres & par menaces, envers les Eſtats, que leurs deputez ſe raſſemblerent le vingt-cinquieſme de Mars à Envers, avec ceux d'Eſpagne, & firent une tréve pour douze ans, qui fut proclamée dans cete ville-là le quatorzieſme d'Avril. 1609. en Janvier, Février, & Mars — en Avril

Elle portoit entre autres choſes, *Que les archiducs traittoient avec eux en qualité & comme les tenant pour Provinces libres, ſur leſquelles ils n'avoient rien à pretendre ; Qu'il y auroit ceſſation de tous actes d'hoſtilité, mais que dans les pais eſloignez elle ne commenceroit qu'un an aprés ; Que le trafic ſeroit libre par mer & par terre ; lequel neanmoins le roi d'Eſpagne limitoit aux terres qu'il avoit en Europe, n'entendant point que les Eſtats le puſſent faire aux autres, * ſans ſon expreſſe permiſſion ; Que chacun garderoit les provinces & les places qu'il tenoit pour lors ; Que ceux dont les biens avoient été arreſtez ou confiſquez à cauſe de la guerre, ou leurs heritiers, en auroient la joüiſſance pendant la tréve, & y rentreroient ſans*

* Les Indes Orientales & Occidentales.

1609. *aucune formalité de justice ; Que les sujets des Estats auroient dans le païs du roi catholique & des Archiducs, la mesme liberté pour la religion, qui avoit été accordée aux sujets du roi de la Grand'-Brétagne par le dernier traitté de paix. Reciproquement, les Estats promirent, qu'il ne seroit fait aucun changement dans les villages de Brabant qui dependoient d'eux, ausquels il n'y avoit auparavant que l'exercice de la religion Catholique ; & les ambassadeurs de France en donnerent leur écrit de garantie.*

Le president Janin étant retourné à la Haye aprés la publication, exhorta les Estats de la part du roi, d'accorder à leurs sujets Catholiques le libre exercice de leur religion, mais tout ce qu'il put obtenir, fut, qu'ils ne seroient plus recherchez ni troublez, s'ils ne le faisoient que dans leurs maisons & pour leurs familles seulement.

Si la puissance Espagnole receut un grand eschec par ce traitté, celui qu'elle se procura par l'expulsion des Morisques na fut pas moindre. Aprés l'eversion du royaume

de Grenade, il estoit resté grand nombre de Mahometans & de Juifs en ce pays là, d'où ils s'estoient encore provignez dans les païs de Valence, de Castille, & d'Andalousie. Ils étoient baptisez, & professoient le Christianisme, à cause dequoi on les nommoit, nouveaux Chrestiens; mais ils exerçoient secrettement les impietez de leurs peres. On faisoit état qu'il y en avoit plus de douze cens mille testes de l'un & de l'autre sexe. Le roi Philippe étoit informé que depuis plusieurs années ils avoient recherché la protection du roi de France, des Provinces-Unies, du roi d'Angleterre, même du Turc, & du roi de Maroc; & il s'estoit laissé persuader qu'un jour de Vendredy-Sainct, ils devoient égorger tous les vieux Chrétiens des païs où ils se trouveroient les plus forts; Sur cela il resolut de les mettre hors de ses terres, ne leur permettant d'emporter autre chose que des marchandises; & retenant leur or & argent, leurs pierreries, & tous leurs immeubles, horsmis qu'il en accorda la quatriéme partie à la noblesse

1609. & 1610. jusqu'en Mars.

1609. pour la dedommager de la perte qu'elle ſouffroit par leur éloignement : car ils faiſoient valoir les terres des gentils-hommes un tiers davantage que les païſans Eſpagnols.

On eexcuta cét edit pour la derniere rigueur, meſme ſur ceux qui eſtoient preſtres, religieux, officiers du roi, & alliez dans les maiſons des anciens Chrêtiens : on les arracha des autels, des cloîtres, des tribunaux de juſtice ; les maris d'entre les bras de leurs femmes, les femmes d'entre les bras de leurs maris, les peres d'avec leurs enfans. Ces miſerables, partie tranſportez en Afrique, partie aiant paſſé en France & en Italie, perirent preſque tous de diverſes manieres ; Les uns furent noyez par les mariniers même qui les paſſoient ; les autres maſſacrez par les Arabes ; pluſieurs dépoüillez, & pluſieurs aiant été repouſſez par ceux chez qui ils penſoient ſe refugier, moururent de male faim, eſtant en execration aux Chreſtiens comme infideles, & aux infideles comme

Chreſtiens; ſi bien que de cete grande multitude à peine s'en ſauva-t'il le quart. L'Eſpagne ſe ſentira long-temps de cete inhumanité plus que barbare ; car la cruelle expulſion de tant de milliers d'hommes jointe au continuel paſſage de ſes habitans dans les Indes, & à leur faineantiſe naturelle, a fait de ce païs-là, autrefois le plus peuplé & le plus cultivé de l'Europe, une vaſte & ſterile ſolitude. 1609.

Quelques pirates chrêtiens s'étoient retirez à Tunis & à Alger, & y avoient tant recueilly de leurs ſemblables, qu'ils tenoient le détroit de Gibraltar comme bouché, & oſoient bien attaquer des flottes entieres. Les Maloüins ne pouvant ſouffrir ce brigandage, armerét quelques navires pour leur courir ſus. Le capitaine Beaulieu qui les commandoit, aiant révé aux moiens de ruiner tout d'un coup les forces de ces voleurs, conceut le plus hardy deſſein qu'on ſe puiſſe imaginer. Il reſolut d'aller brûler leurs vaiſſeaux dans le port de Tunis, au deſſous du château de la Goulete. Les Eſ-

1609. pagnols l'aiant joint avec huit gros galions, se mirent de la partie pour le secõder en cete genereuse entreprise. Quand le vent fut bon, il se mit bravement à l'avant-garde, entra dans le havre en plein midy, passa sous l'artillerie du fort, contre lequel il fit tirer cent cinquante volées de canon; puis, comme il vit que ses vaisseaux ne pouvoient approcher plus prés, il sauta dans une barque avec quarante hommes seulement, & perçant au travers d'une tempeste continuelle de quarante cinq pieces de canon qui tiroient du fort, alla mettre le feu au plus grand vaisseau, d'où il se porta ensuite à tous les autres, & en consuma trente-trois, dont il y en avoit seize armez en guerre, & une galere.

Les nouvelles de la mort de Ferdinand de Medicis duc de Toscane, oncle de la reyne, interrompirent les divertissemens qui faisoient les occupations de la cour durãt l'hiver, & firent cesser les carousels & les balets. Son fils Cosme II. du nom lui succeda en ses Estats.

en Février.

Il se publia cete année deux e-

dits memorables ; l'un du mois de Juin, pour arreſter la fureur des duels ; l'autre du mois de May, pour remedier aux trop frequentes banqueroutes. Le premier augmentoit les peines portées par les precedents, tant contre ceux qui ſe battoient, que contre leurs ſeconds, faiſoit pluſieurs reglemens pour la reparation des offenſes, & permettoit à ceux qui auroient receu quelque injure atroce, d'en porter leurs plaintes au roi, ou bien aux conneſtable & mareſchaux de France, & de demander congé de ſe battre: ce qui leur ſeroit accordé ſi on le trouvoit expedient pour leur honneur. 1609. en Iuin.

Le ſecond puniſſoit les banqueroutiers de mort, comme voleurs & affronteurs publics ; declaroit nuls tous tranſports, ventes, ceſſions, ou donations par eux faites en fraude; vouloit meſme que ceux qui les auroient receuës, ou qui auroient aidé à receler leurs effets, ou qui auroient induit & porté les creanciers à compoſer avec eux; fuſſent chaſtiez comme complices; deffendoit à tous les en May.

609. creanciers de leur faire aucune remiſe, ny atermoyement ſur peine de perdre leur dette, & plus s'il y eſcheoit.

Il y en eut grand nombre qui s'enfuirent hors du royaume; mais l'un des plus ſignalez, qui s'eſtoit refugié en Flandre, ayant eſté pris à Valenciennes avec la permiſſion des archiducs, fut amené à Paris, & par arreſt du conſeil fit publiquement amẽde honorable la torche au poing, fut mis au pilori trois jours de ſuite, puis envoyé aux galeres. Cete exemple eſtoit fort neceſſaire pour reprimer les friponeries de cete ſorte de gents; Car on voyoit que s'étant tenus cachez quelques jours pour obliger leurs creancier à leur ceder une partie de leur deub, ils reparoiſſoient en public tout ſuperbes des dépoüilles de ceux qu'ils avoient affrontez, & croyoient couvrir leur honte par leur impudence.

Tandis que le roi s'acqueroit le titre d'arbitre de la Chreſtienté, en compoſant tous les differends d'entre les eſtats voiſins, la diſcorde qui s'étoit malheureuſement gliſſée dans

sa maison mesme, troubloit la joye de tous ses bons succés, & lui rempliſſoit le cœur de mille chagrins. Les desdains de la marquise de Verneüil avoient renflamé sa passion, comme d'autre costé les poursuites qu'il faisoit pour la ravoir en sa puissance, & les discours offensants qu'elle tenoit, redoubloient les jalousies de la reyne, & les querelles domestiques. 1609.

Sully, & quelque autres confidents du roi travailloient assez inutilement à les reduire l'une & l'autre à ses volontez; ils menaçoient la marquise, qu'il s'attacheroit à une autre, & qu'alors il lui osteroit ses enfans, & la confineroit avec eux dans un cloistre. En effet il taschoit de se divertir de cete fantaisie par d'autres, aimant publiquement la comtesse de Moret, & depuis peu encore la damoiselle des Essarts. Ils representoient en mesme temps à la reyne, que ses emportemens ne serviroient qu'à aliener davantage l'esprit du roi, que la douceur & les tendresses estoient les seuls moiens de le retenir; &

1609. qu'en attendant qu'elle puſt le detacher des objets illegitimes, elle devoit uſer d'un peu de moderation, ſi elle vouloit obtenir des graces pour elle & pour les ſiens. Mais Conchine, & Leonore Galigay ſa femme, bien loin de la mettre en cete diſpoſition l'entretenoiét de plus en plus dans ſa mauvaiſe humeur, ayant tant empieté de pouvoir ſur ſon eſprit, qu'ils regloient ſes deſirs, ſes affections, & ſes haynes comme il leur plaiſoit.

On avoit ſouvent conſeillé au roi de ne point garder ces funeſtes tiſons qui mettoient le feu à ſa maiſon, & qui embraſeroient quelque jour toute la France. Dom Jean de Medicis s'eſtant meſlé, par ſon ordre, d'exhorter la reyne à les congedier, elle s'emporta contre lui avec injures & avec reproches, & s'opiniaſtra tellement à le maltraiter, quelque choſe que le roi puſt faire pour calmer ſon courroux, qu'il fut contraint de ſe retirer hors de France. L'audace de ces perites gents alla juſqu'à tel point qu'ils uſerent de menaces contre la perſonne.

du roi, s'il osoit attenter aux leurs, 1609.
Car plusieurs l'y portoient ; entre autres celui là mesme qui executa sous l'aveu du fils ce que le pere n'avoit pas eu la force de commander.

Les Catholiques zelez de son conseil, se joignant aux intentions de la reyne, entretenoient de dangereuses correspondances avec le conseil d'Espagne par le moyen de l'ambassadeur de Florence, & se faisoient forts de marier le dauphin, & la fille aisnée de France, avec les deux enfans du roi Philippe : de sorte que ce prince, soit de son propre mouvement, ou par leur suggestion, donna charge à Don Pedro de Tolede, parent de la reyne, qu'il envoioit en Allemagne, de seiourner quelque temps à la cour de France, pour sonder les intentions du roi.

On ne sçait pas quelles propositions il lui fit en particulier, mais on soupçonna qu'il lui avoit parlé de faire une ligue entre les deux couronnes pour ramener tous les protestans à la Foy Catholique, & qu'il

1609. lui avoit offert de lui ceder le droit que ſon maître avoit ſur les Provinces-Unies, & de les donner en dot au Dauphin, avec ſa fille aiſnée. Mais le roi lui répondit fort ſeichement ſur ces mariages ; car il ne vouloit aucune alliance avec les Eſpagnols, il deſiroit marier ſon Dauphin à la fille aiſnée de Lorraine, pour joindre cete duché à la France; & il avoit reſolu de donner la plus âgée de ſes filles, au fils aiſné du duc de Savoye. On diſoit, qu'afin de dedommager les princes Lorrains qui pretendoient que leur duché étoit un fief maſculin, il propoſoit de leur donner le rang & les droits de princes du ſang immediatement aprés ceux qui l'eſtoient en effet.

Il y avoit déja quelques années que le duc de Savoye, mal ſatisfait des Eſpagnols, tant parce qu'ils n'avoient pas donné à ſa femme un auſſi bon partage qu'à ſa ſœur Iſabelle, que parce qu'ils ne l'avoient pas ſecouru en temps & lieu, cherchoit ſes avantages du côté du roi, & ne perdoit point d'occaſions de lui renouveller les propoſitions dela

conqueſte du Milanois. L'an 1607. 1609.
le cardinal de Joyeuſe, en revenant de Veniſe, & l'an 1608. Vaucelas, qui avoit été renvoyé à Turin, gour feliciter le duc du mariage de ſes deux filles avec les ducs de Mantouë & de Modene, en avoient rapporté des paroles au roi; mais il n'y prenoit pas aſſez de confiance, ou ne jugeoit pas qu'il fuſt encore temps de ſe declarer. Cete année, Bullion étant allé en Savoye pour quelques autres affaires eut charge de découvrir ſes intentions au duc, & de lui propoſer la conqueſte du Milanois à ſon profit, horſmis quelques places qu'il laiſſeroit aux Venitiens, parce qu'elles eſtoient à leur bienſeance. Le duc aiant ouvert toutes les deux oreilles à de ſi belles offres, Bullion le fit aboucher avec Leſdiguieres; Et deſlors il fut conclu entre le roi & le duc une ligue offenſive & deffenſive, dont le mariage de ſon fils, avec la fille aiſnée de France, devoit eſtre comme le ſceau.

Le deſſein de reduire la maiſon d'Auſtriche dans les bornes de l'Eſ-

rat, donnant le temps aux factions de s'esteindre, & aux deux religions de compatir ensemble. Il avoit falu acquiter ses debtes, restablir le credit que la mauvaise administration des finances avoit fait perdre; de plus faire provision d'argent, de munitions, d'armes, d'artillerie, & d'hommes choisis, & interesser dans son party le plus qu'il se pouvoit de princes & d'estats. Les rois de Suede & de Dannemarc lui avoient engagé leur parole depuis plus de quatre ans; les Provinces Vnies en faisant la treve, l'asseurerent de la rompre quand il lui plairoit: & le duc de Savoye, les princes protestans d'Allemagne, & plusieurs villes imperiales pareillemét. Le duc de Baviere entroit dans cete ligue, sur l'asseurance que lors que l'election de l'empire seroit rendue libre, on le feroit roi des Romains. On promettoit aux Venitiens quelques villes du Milanois, & celles du royaume de Naples sur le Golfe Adriatique: Aux Suisses, le pays du Tirol, la Franche Comté, & l'Alsace. Le pape mesme s'y laissoit attirer, pourveu 1609.

1609. qu'on l'aidaſt à reünir le royaume de Naples au ſainct ſiege, ce qui lui eut donné moïen de faire de beaux eſtabliſſemens pour ſes neveux. Voilà comment tous les princes de la Chreſtienté ſe fuſſent accommodez des depoüilles de la maiſon d'Auſtriche; & le roi, pour ne pas faire naiſtre contre lui la même jalouſie que tout le monde avoit contre elle, n'euſt pas retenu un ſeul poulce de terre, & n'euſt voulu pour ſon partage que la gloire.

Aprés cela, comme il n'y a point de bornes à une ſi belle carriere, il faiſoit deſſein, qu'ayant reglé les limites & les pretentions des princes chreſtiens, affermi la paix & l'union entre eux, & formé un conſeil general pour cete republique chrétienne, il en employeroit toutes les forces à ruiner la tyrannie Mahometane. Ces deſſeins ſans doute n'eſtoient pas au deſſus de ſon courage & de ſa puiſſance, mais peut eſtre de plus longue eſtenduë que ne pouvoient eſtre ſa vie & ſa ſanté : car il eſtoit âgé de cinquante ſix ans, ſujet à la goutte, dont il avoit des ac-

cés assez frequents, & obligé tous les ans de se mettre dans les remedes pour le moins une fois, & souvent deux. 1609.

L'Amour, s'il est permis de parler ainsi, voulut se mesler dans cete entrepriſe, & preſter ſon flambeau pour ayder à allumer la guerre, comme il a preſque allumé toutes les plus grandes qui ayent jamais eſté. Henriette Charlotte, fille du conneſtable de Montmorency, & de Louyſe de Budos ſa ſeconde femme, ne parut pas ſi toſt à la Cour, qu'elle effaça toutes les autres beautez : la premiere fois que le roi la vit, ce fut en un balet, où elle eſtoit veſtuë en Diane, & tenoit un dard à la main ; elle lui inſpira alors de tout autres ſentiments que ceux que cete chaſte Deeſſe devoit inſpirer dans les cœurs. Les confidents des paſſions de ce prince, les parents de la fille, les gents meſme de la reyne, qui penſoient par là chaſſer toutes ſes autres maîtreſſes, ſe trouverent diſpoſez à le ſervir dans cete recherche. Tout flattoit ſa paſſion, horſmis celle qui la pouvoit ſoulager; en Janvier, & ſuiv.

1609. il creut la pouvoir acquerir en l'elevant au plus haut rang de la cour, aprés celui de la reyne ; & dans cete veuë il la maria au prince de Condé, jeune & pauvre, qui tenoit tout de sa puissance, & n'avoit pourtant point encore de gouvernemẽts, ny d'emplois, mais qui estant ce qu'il estoit, & avec cela fort bien fait d'esprit & de corps, eust pû avec un peu plus de complaisance obtenir de lui les plus belles charges du royaume. Les nopces furent solemnisées à Chantilly au mois de Mars.

en Mars Le duc de Vendosme estant parvenu à l'aage de seize ans, le roi avoit impatience d'accomplir son mariage avec Françoise de Lorraine fille unique du feu duc de Mercœur. La mere & quelques parents de la fille y avoient toujours apporté de la resistance ; à la fin le pere Coton, extremement persuasif & insinuant, les avoit disposez à donner ce contentement au roi. Les fiançailles en avoient esté faites l'année precedente : celle cy les nopces se celebrerent à Fontainebleau le neu-

fieſme jour de Iuillet. 1609.

Ce fut vers ce temps de réjoüiſ- en Juil-
ſance, que la flamme nouvelle du roi let.
redoublée par la preſence de la jeune princeſſe de Condé, éclata ſi fort qu'elle frappa les yeux de ſon mary, & lui cauſa un grand mal de teſte. Alors, d'un côté les conſcientieux, d'un autre les malcontents, les ennemis couverts du roy, ces gents dont la malignité ne ſe plaiſt que dans le trouble, ſans autres viſée que de faire mal, & la reyne meſme, piquent le jeune prince d'honneur & de jalouſie: il s'emporte & tient des diſcours peu reſpectueux; le roi l'en chaſtie en lui retranchant les moyens de ſa ſubſiſtance ſçavoir ſes penſions, & l'argent qu'il luy avoit promis pour ſon mariage.

Ce faſcheux traitement fit un effet tout contraire à ce que le roi deſiroit; Le prince en êtant plus irrité, & d'ailleurs apprehendant quelque violence d'une ſi forte paſſion, quoi qu'il n'en euſt jamais veu d'exemple dans ce bon roy, reſolut de ſe retirer de la cour & du royaume. Ayant donc diſpoſé toutes choſes pour ſon deſſein, il enleva luy-meſme ſa femme le 29.

1609. d'Août la mit en croupe derriere lui, en Août & à quelques lieuës de là, la jetta dans un caroſſe * à ſix chevaux. Il paſſa à côté de Landrecy, ſans y entrer, & de là ſe rendit à Bruxelles. Le nonce du pape, & les Archiducs l'y receurent avec grande joye, & luy rendirent tous les honneurs qui eſtoient deus à ſa qualité.

* Il n'y en avoit guere eu auparavant.

Aux nouvelles de cete evaſion impreveuë, le roy tout troublé de colere & d'amour, ne put diſſimuler ſon émotion, meſme devant la reyne; mais il taſcha de la couvrir des raiſons d'eſtat. Son conſeil fut d'avis de ne rien reſoudre ſur une choſe ſi importante, qu'on ne fût bien aſſeuré du lieu où le prince ſe ſeroit retiré. Un mois aprés on ſceut qu'il étoit à Bruxelles: alors le roy donna ordre à Praſſin, capitaine de ſes gardes, d'aller vers les Archiducs leur demander qu'ils euſſent à luy rendre le premier prince de ſon ſang. Ils reſpondirent à cela que la ſeule conſideration qu'ils avoient pour ce noble ſang, les ayant obligez à luy donner retraitte, le droit d'hoſpitalité, & l'honneur ne leur permettoient pas

en Octobre.

de le livrer; mais qu'il ne falloit point craindre qu'il attentaſt rien, ny de fait ny de parole, contre le reſpect & le ſervice qu'il devoit à ſon ſouverain. 1609. en Octobre.

Cete reſponſe ne contenta point le roy, il prenoit à deshonneur tous les honneurs qu'on rendoit à celuy qui s'eſtoit mis en ſa diſgrace, & qui avoit porté dans les païs eſtrangers des bruits qui diffamoient ſa reputation. De plus, la trop eſtroite familiarité que ce prince avoit contractée avec le duc d'Aumale, ennemy mortel de ſa perſonne, luy fourniſſoit un beau pretexte d'évaporer des tranſports de colere, qu'on ſçavoit bien eſtre produits par une autre cauſe. Il dépeſcha donc des ambaſſadeurs vers les Archiducs, qui parlerent encore plus fortement que Praſlin, mais ne gagnerent pas davantage. Quelques uns des confidents du roy qui penſoient le bien ſervir, s'y voulurent employer d'eux-meſmes; & firent quelques entrepriſes pour enlever la princeſſe, ſe promettant qu'elle en ſeroit bien aiſe, & d'autres encore plus mal à propos en formerent contre le prince meſme. Le en Novembre & ſuiv.

1610. en Février. bruit en aiant été répandu dans Bruxelles, c'estoit au mois de Février de l'an 1610. tout le peuple prit les armes pour la deffense d'un si noble refugié ; mais lui, craignant quelques fascheux évenemens, se retira de là, & passa dans le Milanois.

Le comte de Fuentes, furieux ennemi du roi, fit malicieusement courir le bruit, qu'il avoit mis la teste du prince à deux cens mille écus ; & sur ce pretexte, il lui donna des gardes à pied & à cheval. Ce qu'il ne faisoit pas tant pour la seureté de sa personne, que pour noircir la reputation du roi, & pour empescher que quelque envoyé ne regagnast ce jeune prince, ou en lui faisant des offres fort avantageuses, ou en lui jettant du dégoust & du repentir dans l'ame. Il avoit en effet quelque raison d'apprehender ce changement, puisque nonobstant toutes ses precautions, le prince, à ce qu'on a dit depuis, commençoit à escouter les propositions qu'on lui faisoit du côté de France, & alloit se laisser vaincre quand la mort du roi arriva.

Quoy qu'on en ait voulu dire, la plus forte passion du roi estoit la gloire & la poursuite de ses grands desseins. La mort de Jean-Guillaume, duc de Cleves, de Julliers & de Bergh, comte de la Marck, & seigneur de Ravestein, arrivée le vingt-cinquiesme de Mars, lui en fit une specieuse ouverture. Ce prince estoit fils du duc Guillaume, qui l'étoit de Jean duc de Cleves, comte de la Mark, & seigneur de Ravestein, lequel Jean avoit espousé Marie, fille & heritiere de Guillaume duc de Julliers & de Bergh, & seigneur de Ravensbourg. Remarquez qu'il fut dit par leur contract, *Que ces terres demeureroient tousjours unies en une seule main*, afin de se pouvoir mieux deffendre contre leurs voisins qui devenoient trop puissants. 1609. en Mars & suiv.

La succession du duc Jean-Guillaume estoit extremement litigieuse entre ses heritiers, tant à cause des diverses dispositiós des ducs ses predecesseurs, que des constitutions des empereurs, toutes contraires les unes aux autres. Car quelques unes

1609. en Mars & suiv.

avoient traitté ces duchez comme fiefs masculins; & quelques autres avoient voulu qu'elles pussent tomber en quenoüille. L'empereur Federic III. avoit concedé ces terres à Albert de Saxe, *pour services rendus à l'empire, en cas que ceux qui les possedoient pour lors vinssent à mourir sans hoirs mâles*; Et Maximilien I. avoit par deux fois ratifié cete concession. Depuis, tout au contraire, quand Guillaume fils du duc Jean & frere de Sibylle mariée à Jean Federic, qui bientot aprés fut electeur de Saxe, espousa Marie d'Austriche, reyne de Hongrie & sœur de Charles V. ce fut l'an 1545. cét empereur lui accorda & ses successeurs le confirmerent: Que s'il ne laissoit point de fils de ce mariage, les filles qu'il en auroit seroient capables de succeder en tous ses états; l'aisnée premierement, puis les cadetes consecutivement l'une aprés l'autre: & que s'il n'y en avoit aucune en vie lors du deceds du pere, ces principautez appartiendroient à leurs enfans masles. La méme condition avoit été opposée dans le contract de Sibylle, sœur de

ce Guillaume, l'an 1526. lors que 1609.
le duc Jean leur pere la maria avec
ce Federic electeur de Saxe, qui
depuis fut vaincu & destitué de sa
duché par l'Empereur Charles V.

Or ce Guillaume, fils du duc
Jean, avoit eu un fils; sçavoir ce
Jean-Guillaume que nous venons
de voir mourir, & quatre filles, qui
furent Marie-Eleonor, Anne, Mag-
delaine, & Sibylle. De ces filles, la
premiere, nommée Marie-Eleonor,
avoit épousé Albert Federic duc de
Prusse, l'an 1572. dont il ne resta que
des filles: La seconde, Philippe Ludo-
vic duc de Neufbourg, d'eux nasquit
Volfgang & quelques autres malles:
La troisiesme, Jean duc des Deux-
ponts, frere de ce Ludovic, laquelle
étoit morte avant le duc Jean-Guil-
laume, mais avoit laissé des fils: & la
derniere, Charles d'Austriche, mar-
quis de Burgavv, dont il n'y avoit
point d'enfans. De Marie-Eleonor,
& d'Albert vinrent plusieurs fils qui
moururent jeunes; & quatre filles;
dont l'aisnée nommée Anne, espou-
sa Jean Sigismond de Brandebourg,
qui fut electeur, & duc de Prusse: La

1609. quatriéme fut femme de Jean Georges frere de Chrêtien II. electeur de Saxe. Nous n'avons que faire des deux autres.

Brandebourg, pretendoit entierement cete succeſſion pour ſon fils George-Guillaume, qui êtoit iſſu d'Anne, fille de Marie-Eleonor l'aiſnée des quatre ſœurs. Les trois autres ſœurs, ou leurs enfans y vouloient auſſi avoir part : Et de plus, Neuf-bourg diſoit, que ces terres appartenoient toutes à Volfgang ſon fils, parce qu'il êtoit l'aiſné des maſles iſſus des quatre ſœurs, & que Georges de Brandebourg n'eſtoit que fils d'une fille de l'aînée de ces quatre filles : Mais le duc de Saxe demandoit auſſi toutes ces principautez, ſe fondant ſur la donation des empereurs Federic & Maximilien, laquelle il maintenoit étre bonne, puis que ces fiefs êtoient maſculins. Et il diſoit que les empereurs ſuivans n'en avoient pû diſpoſer autrement au prejudice des loix & coûtumes de l'empire, & contre la nature de ces terres. Le meſme duc y avoit encore deux au-

tres droits ; l'un étoit pour Jean- 1609.
Georges ſon frere qui avoit épou-
ſé la quatrieſme fille de cete Ma-
rie-Eleonor ; l'autre pour les
princes de la branche de Vey-
mar, & de celle de Koburg, iſſuës
de Jean Federic, electeur de Saxe,
dépoüillé par Charles V. & de Si-
bylle, ſœur de Guillaume II. duc
de Cleves & de Julliers, pere de
Jean-Guillaume.

Je ne parle point des pretentions
du duc de Nevers, & de Henry de
la Mark comte de Maulevrier, dont
le premier ſe diſoit heritier de la
maiſon de Cleves, l'autre de la mai-
ſon de la Mark ; car ils ne les pour-
ſuivirent pas avec beaucoup de
chaleur.

Volfgang fils aîné du duc de Neuf en May
bourg entra le premier dans le païs & Juin.
pour faire demande des droits d'An-
ne ſa mere. Incontinent aprés Bran-
debourg y envoya ſon frere Erneſt
pour ceux de ſon fils. Ces deux prin-
ces n'aiant pû demeurer d'accord
enſemble, firent une tranſaction,
par l'entremiſe du Landgrave de
Heſſe ; par laquelle ils promirent de

1609. vuider tous leurs differens à l'amiable, d'employer conjointement leurs forces contre ceux qui à leur prejudice voudroient se saisir de ces terres ; & de les administrer par indivis, & sans prejudice des droits de l'empereur, & des autres pretendans. Peu aprés, l'assemblée des Estats du païs se tenant à Dusseldorp, le roi de France envoya la prier d'avoir ce traitté agreable, & se declara assez ouvertement pour ces deux princes.

en Mars & suiv.

Mais l'empereur se croiant, en cas de litige, juge naturel & souverain entre les contendants pour fiefs qui relevent de l'empire, maintenoit que le sequestre lui appartenoit, en attendant le jugement definitif ; ainsi il les fit tous assigner devant lui par un acte du vingt-quatriesme de May, & donna commission à l'archiduc Leopold, evesque de Strasbourg & de Passau, de mettre ces terres en sa main. La ville de Julliers le receut, aiant été surprise par son senechal, qui s'estoit evadé des Estats de Dusseldorp : mais la plusparr des autres

en May & suiv.

places se donnerent aux deux prin- 1609.
ces. Alors les actes d'hostilité com-
mencerent entre eux & Leopold,
avec quantité de mandemens de
l'Empereur, de manifestes, & d'a-
pologies que les uns & les autres
firent courir par toute la Chré-
tienté.

Les interests de tous les princes en No-
d'Allemagne se trouverent fort em- vembre,
broüillez, & incertains dans cete & De-
affaire : D'un côté ils apprehen- cembre.
doient presque tous également, aussi
bien les catholiques, que les Pro-
testans, que l'Empereur sous pre-
texte du sequestre, ne se rendist
maistre de ces terres, & qu'il n'en
agrandist sa maison. D'autre costé,
les Catholiques craignoient que les
princes protestans, s'ils en demeu-
roient les possesseurs, ne devinssent
les plus forts, & ne les opprimas-
sent. Pour cete consideration, ils
brasserent une ligue deffensive entre-
eux : le duc de Baviere s'en fit le
chef, & y attira les electeurs de
Mayence & de Treves. Tous en-
semble dépescherent à Rome, & en
Espagne, pour avoir l'assistance du

1609. saint pere, & celle du roi catholique ; & quand ils en eurent receu bonne réponse, ils tinrent une assemblée à VVirtsbourg, où Leopold se trouva. Je ne sai pas comment cete ligue du duc de Baviere pouvoit s'accorder avec celle qu'il avoit avec le roi, si ce n'est qu'il la fist pour avoir un pretexte de se faire nommer à l'empire.

En effet un mois aprés les electeurs Catholiques, & les princes de la maison d'Autriche s'étant rẽdus prés de l'empereur à Prague avec dessein d'y élire un roi des Romains, tandis que l'empereur vivoit encore, * de peur qu'aprés sa mort les protestans ne s'en fissent un de leur religion : il y en eut d'assez hardis pour proposer ce duc ; & les Jesuites mesmes fort puissans dans le parti, ne s'en éloignoient pas, pource qu'ils esperoient gouverner tout auprés de ce prince. Neanmoins cette mesme consideration, & le grand credit de la maison d'Autriche tournerent la plus-part des voix du costé de Ferdinand

*Il n'étoit pas bien vieux, mais fort cassé.

archiduc de Graits, cousin de Rodolfe. 1610. en Janvier.

Les protestans au mesme temps s'assemblerent à Hall en Suaube, où il se trouva quatorze princes de cete religion, plus de vingt seigneurs qualifiez, & des deputez de toutes les grandes villes protestantes. Entre ces princes on y vid l'electeur de Brandebourg, Federic-Ludovic duc de Neuf-bourg, & Chrestien prince d'Anhalt. Celuici aiant esté envoyé par les deux autres en France, rapporta que le roi embrassoit hautement leur defense, & qu'au printemps il marcheroit en personne à leur secours; Pour preuve dequoi il emmena avec lui un ambassadeur de sa part, il se nommoit N. de Thumery-Boississe. Les Estats des Provinces-Unies promirent aussi assistance aux deux princes, mais non pas ouvertement, jusqu à ce qu'ils sceurent que le roi envoioit quatre mille hommes de pied, & mille chevaux sur ces frontieres-là.

Ce qui se traita à Hall fut tenu fort secret, les princes écrivant

1610. leur deliberations eux-meſmes ſans
——— s'en fier à leurs Secretaires. On diſoit qu'ils y avoient reſolu d'adviſer aux moyens de retirer la ville de Donaverd des mains du duc de Baviere, lequel l'avoit ſubjuguée ſous pretexte qu'elle avoit eſté miſe au ban de l'empire pour quelques violences commiſes contre les Catholiques ; de contenter le duc de Saxe pour la ſucceſſion de Julliers; d'élire un roy des Romains, & de faire une contre-ligue en cas que le pape & la maiſon d'Auſtriche en formaſſent une pour les opprimer.

Il ſeroit mal aiſé de devenir comment des intrigues ſi broüillées euſſent peû ſe meſler au gré des Proteſtants, & au gré des Catholiques. Le roy s'efforçoit de dire, & meſme avoit declaré hautement aux premiers, qu'il n'entendoit point qu'il fut rien changé pour la religion dans les païs de Cleves, & de Julliers. Il faiſoit auſſi entendre au Nonce du pape que s'il les aſſiſtoit, c'eſtoit principalement pour les obliger par ſes bons offices à bien traitter les

Catholiques dans leurs terres, & peut-être à le devenir eux mesmes. 1610.

Cete declaration donnoit de l'ombrage aux Proteſtans, & ne ſatisfaiſoit point les Catholiques; le Nonce qui ne ſavoit pas les intentions de ſon Maître, ne s'en pouvoit taire; ceux qui ſe ſentoient encore de la ligue, tâchoient d'en rebaſtir une nouvelle; Et on diſoit que les fondemens s'en étoient jettez à la Fleſche en Anjou. Car une femme aſſeuroit y avoir veu dans une maiſon où l'on tenoit des eſcoliers, de certains regiſtres dans leſquels il y avoit pluſieurs ſignatures eſcrites avec du ſang. Il eſt certain que cete année l'on avoit empriſonné grand nombre de perſonnes à Paris & ailleurs, pour quelques conſpirations, & qu'on les relacha incontinent apres la mort du roi, ſans oſer, ou peut-être ſans vouloir approfondir davantage un ſi dangereux ſecret.

On ne pouvoit plus ignorer que le roi n'eût de plus grands deſſeins que ceux de l'affaire de Cleves & de en Avril & May.

1610. Julliers : car il avoit plus de trente mille hommes de pied, & de ſix mille chevaux, tous gens d'élite, qui marchoient du coſté de Champagne. Leſdiguieres qui avoit été fait mareſchal de France, aprés la mort de d'Ornano avoit douze mille hommes de pied, & deux mille chevaux; le duc de Savoye, & les Venitiens le devoient joindre avec trente mille hommes: les princes d'Allemagne n'en avoient gueres moins, & les Provinces Unies plus de ſeize mille. Je ne parle point des forces de mer, qui avec celles de Danemark & de Suede, euſſent fait une flote de prés de ſix-vingts vaiſſeaux, tous grands & fort bien armez.

On avoit fait état que cete guerre, ſans compter les frais des levées des munitions, & de l'artillerie, couſteroit à la France douze cens cinquãte mille livres par mois, & autant pour les armées de ſes alliez; * ſavoir du duc de Savoye, des Venitiens, du Pape, des princes d'Allemagne, des Danois, des Suedois, & des Provinces-Unies; Et le roi avoit dequoi ſoûtenir cete dépẽſe du-

* C'étoit trẽte millions par an.

rant quatre ou cinq ans, sans fouler 1610.
son peuple de nouvelles charges, parce que ses coffres lui fournissoient plus de quarante & un millions d'argent comptant, dont il y en avoit 22. dans la Bastille, outre son revenu courant, dont il entroit de bon dans son espargne, toutes charges payées, six millions par an. De plus, son sur intendant, en cas de besoin, en promettoit cent soixante & quinze autres de parties extraordinaires; mais sans doute on n'eust pû les tirer sans incommoder fort le royaume.

La maison d'Austriche ne se mettoit guere en peine de dresser aucuns preparatifs pour soustenir un si grand choc; ce qui faisoit croire qu'elle s'attendoit à quelque accident, qui estoit imprevenu à ses ennemis, mais dont elle avoit les ressorts en sa main pour les lascher dans l'extremité. Plusieurs ont crû qu'ils estoient dans les entrailles de la France, & mesme dans la maison royale. Vne certaine damoiselle nommée Anne de Comans, donna des advis d'une horrible conspira-

1610. tion ſur la perſonne du roi; Et apres qu'il fut mort, elle perſiſta à tenir ce langage, meſme par eſcrit : mais on la traitta de folle, & on l'enferma ſi eſtroittement qu'elle le devint. Si elle l'eſtoit, ou non, avant ſa detention, ceux qui l'ont conniuë & examinée euſſent bien pû nous en laiſſer leur jugement ; mais la conjoncture des temps & la grande importance du ſujet ont bien ſupprimé des choſes.

Il eſt conſtant qu'il n'y avoit pas pour une conjuration contre ce bon roi: ſes ennemis les François auſſi bien que les étrangers, en avoient tramé de tant de ſortes, & de tant de coſtez, qu'il eſtoit bien difficile qu'il en rechapaſt. On tenoit ſa mort ſi certaine dans tous les païs voiſins, qu'il en vint des advis d'Eſpagne en France, qu'on la publia à Milan preſque un mois devant ; que pluſieurs marchands des Païs bas eſcrivant à leurs correſpondants à Paris, leur demandoient ſi cette nouvelle eſtoit veritable ; & que le huictieſme de May, dont il fut tué le quatorzieſme, il paſſa un courier par la ville

de Liege, disant hautement, qu'il en portoit l'avis aux princes d'Allemagne. Est-ce que l'on pensoit l'intimider par là, & qu'on vouloit employer les menaces avant que d'en venir à l'execution ? 1610.

Conchine cependant, & ceux de sa cabale irritoient sans cesse les jalousies de la reyne, & lui faisoient croire malicieusement que l'amour de la princesse pourroit porter le roi à de fascheuses extremitez. Assurément qu'un prince si bon & si juste n'en étoit point capable ; Aussi n'oublia t'il aucun soin ni aucune tendresse de mari pour lui ôter ces soupçons de l'esprit. Il lui laissa la regence du royaume ; mais parce qu'il la tempera par un conseil & par des ordres necessaires, cete precaution déplut fort à Conchine ; qui pour étendre davantage son autorité en augmentant celle de sa maîtresse, comme font tous ceux qui sont en faveur, lui inspira qu'il étoit necessaire qu'elle se fist sacrer & couronner avant le depart du roi. en Avril & May

Déja les troupes marchoient vers

1610. la frontiere de Champagne, l'equipage de l'artillerie estoit party, & on avoit envoyé demander le passage à l'Archiduc par ses terres : il falloit suivre cete demande de pres, le moindre retardement eust esté nuisible ; & de plus cete ceremonie ne s'accommodoit guere avec le grand embarras des affaires presentes; non plus que la depense qu'elle requeroit ne compatissoit point avec celle qui estoit necessaire pour une si grande guerre. D'ailleurs, quand il eust eu ce couronnement agreable, l'empressement opiniastre avec lequel elle le souhaitoit lui en eust donné de l'aversion. Neantmoins, comme il ne pouvoit rien refuser aux importunitez, quand elles estoient pressantes, il se laissa aller & lui accorda cete satisfaction, n'en prevoyant pas assez les consequences,ou ne pouvant les éviter.

La reyne fut donc couronnée dans l'eglise de sainct Denys le douziesme jour de May, avec les ceremonies ordinaires, & une pompe extraordinairement magnifique. Luy mesme prit le soin d'y faire les honneurs,

honneurs & de donner les ordres. 1610.
Il y eut quelque conteſtation entre en May
les ambaſſadeurs d'Eſpagne ,& de
Veniſe ; qui en eſtant venus aux mains augmenterent pluſtoſt le plaiſir qu'il ne le troublerent. Le comte de Soiſſons s'eſtant picqué ſur je ne ſçay quel poinct d'honneur, touchant les ornements de la robe de ſa femme , & les habits des enfants naturels du roi , ne ſe trouva point à cete feſte , & ſe retira en ſa maiſon de Blandy. Cet eloignement dans peu de jours ſe trouva extrémement preiudiciable à ſes affaires,

En ſuite du couronnement de la reyne , ſon entrée dans Paris avoit eſté miſe au quinzieme du mois. On faiſoit dreſſer des portiques des arcs triomphaux , des inſcriptions, des ſtatuës , & des eſchaffaux dans les ruës par où elle devoit paſſer, & on preparoit un ſuperbe feſtin dans le Palais ; à cauſe de quoy le parlement , pour laiſſer entierement la place libre, tenoit ſa ſeance dans les Auguſtins. Le roi cependant accablé d'un cruel chagrin & d'une melancholie dont il ne pouvoit deviner

1610. en May. la cauſe, ſentoit en lui-meſme des ſignes du malheur qui le menaçoit. On cût dit qu'il avoit déja le poignard dans le ſein: on l'entendit ſouvẽt pouſſer des ſoûpirs & des paroles de mauvais preſage; le ciel, l'air, l'eau, & la terre, lui en donnoient de tres-ſin ſtres, (s'il faut ajoûter foi à ces choſes.) On remarqua que quelques jours auparavant, le May qui avoit été planté dans la court du Louvre, étoit tombé ſans aucune violence. On avoit veu une eſtoile au ciel en plein midi en l'an 1609. l'année precedente il avoit paru une grande comete; & la Loire s'étoit furieuſement débordée, comme elle avoit fait avant la mort violente des rois Henry II. & Henry III. La meſme année encore, les habitans du pais d'Angoulmois, gentilshommes, & païſans, diſoient avoir veu un prodige effroyable; c'eſtoit une armée fantaſtique qui paroiſſoit comme de huit a dix mille hommes, avec des enſeignes my-parties de bleu & de rouge, * des tambours preſts à battre la caiſſe, & un chef de grande apparence à la teſte. Tout cela aiant

*L'imaginatiõ ayde bien à former toutes ces figures.

marché à terre plus d'une lieuë d'u- 1610.
rant, s'eſtoit un peu elevé en l'air, en May
puis perdu dans une foreſt. Il y
avoit deux ans qu'un preſtre avoit trouvé ſur un autel, à Montargis, un billet qui donnoit avis que le roi devoit être aſſaſſiné. Et vers ce meſme temps-là, deux gentilshommes Gaſcons de different lieu & de differente religion, étoient venus en cour tout exprés pour l'avertir de viſions preſſantes qu'ils affirmoient avoir euës ſur le méme ſujet. Le jour de ſa mort, l'eſcu de ſes armes qui étoit ſur la porte du château de Pau en Bearn, avec les premieres lettres de ſon nom à coſté, tomba à terre & ſe briſa. A la meſme heure, les vaches du troupeau royal, qui paiſſoit là auprés, s'eſtant toutes couchées en rond & muglant horriblement le principal taureau, on le nómoit le roi, vint tout furieux rópre ſes cornes dans cete porte-là puis ſe precipita dãs le foſſé, & ſe creva de ſa chûte. De ſorte que tout le peuple, qui étoit accouru à ce ſpectacle, ſe mit à crier, *le roy eſt mort*; & ce cry lamentable s'épandit par tout le Bearn,

1610. en May

en moins de deux heures. Les procés verbaux qu'on en dreſſa peu de jours apres font foy de la verité de ce prodige. Trois ou quatre de ſes horoſcopes terminoient ſa vie dans ſa 57. année. Divers pronoſtiqueurs, entre autres celui-là qui auoit predit au duc de Mayenne le meurtre du duc de Guiſe ſon frere, & la perte de la bataille d'Yvry, l'advertiſſoient d'un peril tres-prochain. Il y en eut un aſſez hardy pour dire à la reyne que cete feſte ſe termineroit en düeil & en larmes, Et cete princeſſe s'eſtant éveillée une nuit en ſurſaut toute éplorée, dit au roi qu'elle ſongeoit qu'on le tuoit d'un coup de coûteau. Cela veritablement eſtoit bien exprés. Lui meſme n'ignoroit pas que le nombre des années de ſon regne, ſelon qu'un magicien l'avoit fait voir à la reyne Catherine de Medicis, êtoit tantot accompli; & il avoit quelque connoiſſance confuſe de diverſes conſpirations qui ſe tramoient ſur ſa perſonne. Il en avoit en ſa vie découvert plus de cinquante, pluſieurs dreſſées ou fomentées par des gens

d'egliſe & des religieux, tant le zele indiſcret produit de pernicieux effets: Mais il ne put éviter la derniere, ſon heure eſtoit venuë, & il ſemble que tous les advis que ciel luy donnoit n'eſtoient pas tant pour le ſauver du peril, que pour faire connoiſtre aux hommes qu'il y a une ſouveraine pouiſſance, qui diſpoſe de l'advenir puiſqu'elle le connoiſt certainement. 1610. en May.

Il y avoit long-temps que ce monſtre execrable, qu'on nommoit François Ravaillac, avoit formé la reſolution de le tuer. Il eſtoit natif d'Angouleſme aagé d'environ trente-deux ans, fils d'un homme de pratique qui vivoit encore pour lors. Du commencement il avoit ſuivy le meſtier de ſon pere, puis il s'eſtoit jetté dans les Füeillants, & y avoit eſté novice; mais on l'avoit mis dehors pour ſes reſveries extravagantes. Quelques temps aprés il avoit eſté empriſonné pour un meurtre, dont pourtant il ne fut pas convaincu; au ſortir de là il s'eſtoit remis à ſolliciter des procés, & il en avoit perdu un en ſon nom, pour une ſucceſſion; ſi bien qu'il ſe reduiſit à

1610. montrer à de petits enfants du menu peuple dans la ville d'Angoulesme. L'austerité du cloistre, l'obscurité de sa prison, la perte de son procés, & l'extréme necessité où il se trouvoit reduit, lui égarerent l'imagination, & irriterent de plus en plus son humeur atrabilaire. Dés sa premiere jeunesse, les chaleurs de la ligue, les libelles, & les sermons de ses predicateurs lui avoient imprimé dans l'esprit une tres-grande aversion pour le roi, avec cete croyance, Qu'on peut tuer ceux qui mettent la religion catholique en danger, ou qui font la guerre au pape. Il estoit si fort eschauffé sur ces matieres là, qu'il ne pouvoit entendre prononcer le nom de huguenot, qu'il n'entrast en fureur.

Ceux qui avoient premedité de se défaire du roy, trouvant cét instrument propre pour executer leur dessein, sceurent bien le confirmer dans ces sentiments Ils trouverẽt des gents à leur poste qui l'obsederent continuellement sans qu'il creust estre obsedé, qui le firent instruire par leurs docteurs, & lui enchanterent l'esprit.

par des visions supposees, & autres 1610.
semblables artifices. Cependant ils
lui faisoient fournir quelque argent
de fois à autres, sans qu'il sceust pre-
cisément d'où il venoit : mais c'étoit
toûjours fort petitement, de peur que
s'il eust esté à son aise il n'eust perdu
cete dangereuse pensée. Il y a de preu-
ves, qu'ils le menerent jusqu'a Na-
ples & que là dans une assemblée qui
se fit au logis du viceroi, il s'en trou-
va plusieurs autres qui s'estoient de-
voüez à mesme fin. Ils le firent venir
d'Angoulesme à Paris deux ou trois
fois : enfin ils le conduisirent si bien
à leur gré, qu'ils accomplirent par
sa main sacrilege la detestable reso-
lution de leur cœur.

Le lendemain de l'entrée de la
reyne, le roy devoit faire le ma-
riage de mademoiselle de Vendos-
me l'aisnée de ses filles naturelles,
& le jour ensuivant le festin ; puis
le lendemain il eust monté à cheval
pour aller à son armée. Mais la veille
de l'entrée, qui estoit un Vendre-
dy, peu avant les quatre heures
du soir, comme il alloit à l'arse-
nal sans ses gardes, pour confe-

1610. en May. rer avec le duc de Sully, & qu'il liſoit une certaine lettre, un embarras de duelques charettes ayant arreſté ſon caroſſe dans le milieu de la ruë de la Feronnerie, qui alors eſtoit fort eſtroite, & ſes valets de pied paſſant ſous les charniers ſaint Innocent; ce malheureux monta ſur une des rouës de derriere, & advançant le corps dans le caroſſe, le frappa de deux coups de couſteau dans la poitrine, le premier gliſſa entre les deux premieres coſtes & n'entra point dans le corps; mais le ſecond luy coupa l'artere veneuſe au deſſus de l'oreille gauche du cœur, ſi bien que le ſang en ſortant avec impetuoſité, l'étouffa en un moment, ſans qu'il puſt proferer aucune parole.

Il lui avoit eſté predit, qu'il mourroit en caroſſe; auſſi au moindre heurt, il s'écrioit comme s'il euſt veu le tombeau ouvert pour l'engloutir. Mais il s'imaginoit qu'il avoit évité l'effet de cete prediction dans deux grands perils qu'il y avoit courus, l'un en allant viſiter la ducheſſe de Beaufort; l'autre

au bac de Nully, dont nous avons parlé. 1610. en May

La confusion & le trouble avoient tellement saisy ceux qui se trouverent presents à ce tragique accident, que si Ravaillac eût jetté son cousteau, on ne l'eust point reconnu; mais aiant esté pris le tenant encore à la main, il advoüa le coup aussi hardiment que s'il eust fait quelque action heroïque. On remarqua deux choses, dont le lecteur tirera telle consequence qu'il lui plaira: Lune que lors qu'on l'eut pris, on vit venir sept ou huit hommes l'épée à la main, qui disoient tout haut qu'il le faloit tuër, mais ils se cacherent aussi-tost dans la foule: L'autre, qu'on ne le mit pas d'abord en prison, mais entre les mains de Montigny, & qu'on le garda deux jours dans l'hostel de Rais avec si peu de soin, que toutes sortes de gents lui parloient. Entre autres un religieux qui avoit de grandes obligations au roi, l'aiant abordé, & l'appellant *mon amy*, lui dit, qu'il se donnat bien de garde d'accuser les gens de bien.

1610. Il y avoit dans le carosse du roi, les ducs d'Espernon & de Montbason, les Mareschaux de Lavardin & de Roquelaure, les marquis de la Force & de Mirebeau: ces seigneurs, en estant descendus, & ayant couvert son visage, & tiré les rideaux, firent tourner bride vers le Louvre, & commandérent qu'en y entrant, on criast, un chirurgien & du vin, pour faire croire qu'il n'estoit pas mort. On coucha son corps tout sanglant sur un lict avec assez de negligence; Et il y fut exposé durant quelques heures à qui le vouloit voir; mais regardé seulement de ceux qui n'avoient point de grands interests de fortune à la cour. Tous ceux qui pouvoient y en avoir, pensérent plus à leurs affaires, qu'à celui qui ne pouvoit plus rien pour eux: Ainsi il n'y eut qu'un moment entre les adorations & l'oubly.

La necessité pressante obligea la reyne d'essuyer ses larmes, elle se remit de tout à ceux d'entre les presents, à qui elle se fioit davantage; particulierement au duc d'Es-

pernon, & au mareſchal de Lavar- 1610.
din. Nous ferons voir dans le re- en May.
gne ſuivant, ſi le Temps nous le
permet, comme la cour changea
de face, le gouvernement de ma-
ximes, les miniſtres de deſſeins:
comme les ordres que Henry le
grand avoit eſtablis furent renver-
ſez ſes œconomies diſſipées, ſes fide-
les ſerviteurs eloignez, & ſes al-
liances delaiſſées, pour en prendre
de toutes nouvelles. De ſorte que
la France, qui eſtoit en triomphe
& maiſtreſſe de l'Europe, ſe vid
preſque reduite ſous la direction des
Eſpagnols, & des agents de la cour
de Rome, qui eſtoient les oracles
de la regence. Il faut neantmoins
advoüer qu'elle a eſté tres heureuſe
pour le repos & le ſoulagement du
peuple qui ſont les plus grands biens.

Auſſi-toſt que le roi fut mort, le
duc d'Eſpernon courut ordonner
aux compagnies du regiment qui eſ-
toient en garde, de ſe ſaiſir des por-
tes du Louvre, & manda aux autres
qui eſtoient logées dans les faux
bourgs, de ſe venir placer ſur le pont
neuf, dans la ruë dauphine, & aux

1610. en May
environs des Auguſtins, afin d'inveſtir le parlement, & le contraindre, s'il le faloit, de declarer la reine regente. Le preſident de Blancmeſnil qui tenoit lors l'audience de l'apreſdinée, la rompit ſur le bruit qui courut de la bleſſure du roi : mais il n'oſa, ou ne voulut pas ſortir de là. Et cependant, le preſident Seguier, auquel le duc d'Eſpernon étoit allé demander conſeil & aſſiſtance, s'y rendit auſſi-tot avec nombre de ſes amis. De cete ſorte la compagnie ſe trouva aſſemblée pour ſervir aux intentions de ce duc.

Dans cete innombrable & confuſe multitude de monde dont Paris étoit remply, dans une ſi grande diverſité d'humeurs & d'intereſts parmy les animoſitez d'entre les Catholiques & les Huguenots, les inimitiez d'entre les grands, les ſoupçons que les uns jettoient ſur les autres de l'aſſaſſinat du roi, le beau pretexte qu'il y avoit d'animer le peuple à venger la mort d'un prince qui étoit tant aymé, & l'avidité qu'avoit la canaille pour le pillage,

il eſt certain que la moindre étin- 1610.
celle de ſedition euſt mis tout Pa- en May
ris en feu ; d'autant plus facilement, que la bourgeoiſie avoit les armes à la main, faiſant montre deux ou trois fois la ſemaine depuis un mois, pour ſe preparer à l'entrée de la reyne. La prudence de ſes magiſtrats, j'entends le Prevoſt des marchands, & le lieutenant civil, obvia heureuſement à ce deſordre : le premier êtoit Jacques Sanguin ; le ſecond Nicolas le Jay, homme de grãd ſens, & qui s'êtoit acquis beaucoup de croyance parmi les bourgeois, parce qu'alors il avoit mis l'honneur de ſa charge à bien ſervir le public. Tous deux ſe faiſant voir par les ruës, amuſerent la populace de divers bruits, exhorterent les bons bourgeois à la tenir en bride, ménagerent ſi bien toutes choſes, & donnerent de ſi bons ordres; commandant, l'un aux capitaines des quartiers, l'autre aux commiſſaires, archers & huiſſiers, de ſe tenir preſts, que rien ne ſe rémüa.

Henry IV. mourut dans le milieu de la cinquante-ſeptiéme année

1610. en May

de son âge, trois mois avant la fin de la vingt deuzieme de son regne. Il laissa trois fils, & trois filles de Marie de Medicis sa seconde espouse, ou plûtost son unique, puisque le mariage d'entre lui & Marguerite de Valois fut declaré nul. Laisné nomme Louis, a regné, le second n'eut point de nom de baptesme & mourut dans la quatriéme année de sa vie. Il porta le titre de duc d'Orleans. Le troisiéme la porté aussi, & le nom de Iean Baptiste Gaston. Les trois filles s'appelloient Elizabeth, Chrestienne, & Henriette Marie. L'aisnée a esté femme de Philippe IV. roi des Espagnes; La seconde, de Victor Amedée, prince de Piedmont, puis duc de Savoye aprés la mort du duc Charles son pere; La derniere, de Charles I. roi de la Grand'Bretagne.

Le nombre de ses enfans naturels surpassa de beaucoup celui des legitimes: car outre ceux qu'il ne vouloit, ou qu'il ne pouvoit pas advoüer, il en reconnut onze, six de Gabrielle d'Estrée, qui furent Cesar

duc de Vendosme, Loüis, François, 1610.
& Isabelle, ces trois moururent jeunes. Alexandre, grand prieur de France, & Catherine Henriette qui a esté femme de Charles duc d'Elbeuf: deux de Henriette de Balsac d'Entragues; sçavoir, Henry duc de Verneuil & evesque de Mets, maintenant marié & gouverneur de Languedoc, & Gabrielle femme de Bernard de Nogaret duc de la Valette, puis duc d'Espernon; Vn seulement de Jacqueline de Bueil, qui fut Antoine, comte de Moret: Et deux filles de Charlotte des Essarts, simple damoiselle; Elles eurent nom Ieanne, & Marie Henriette; la premiere a esté abbesse de Fontevrault, & la seconde de Chelles.

On peut voir par tout le cours de sa vie, si ce fut à bon titre qu'on lui donna le nom de GRAND, & celui d'ARBITRE DE LA CHRESTIENTE'. Il se trouva des gents qui lui voulurent reprocher, qu'il aymoit trop l'argent, & que pour en amasser, il avoit exposé son royaume à l'avidité des Partisans; lesquels entre grand nombre de tres-

1610. meschans avis qu'ils firent passer,
lui avoient donné les moiens d'établir la *Paulete*, ou droit annuel; Que la recherche qu'il avoit faite de ces pillards avoit plus servy à confirmer
1355. leurs vols qu'à les en punir; Qu'aimant un peu trop à estre chatoüillé, il donnoit plus d'accés aux charlatans & aux flateurs, qu'aux bons & fideiles conseillers: & que souvent il se laissoit arracher par les importunitez les graces qu'il avoit refusées au merite. Ils ajoutoient, qu'il avoit été fort liberal de caresses & de belles paroles envers les gens de guerre, quand il en avoit eu besoin; mais que le peril passé, il avoit aussi-tot oublié leurs services; & qu'il donnoit les recompenses à ceux qui lui avoient fait du mal, plûtot qu'à ceux qui s'estoient sacrifiez pour ses interests; Qu'il ne se mettoit point trop en peine de reprimer les concussions des gens de Justice, quoi qu'il les connuit bien, mais leur laissoit tout faire impunément, pourveu qu'ils ne s'opposassent point à ses volontez absoluës, & à la verification de ses edits;

Qu'il avoit souffert que les gents de finance s'alliassent avec les officiers de ses cours souveraines, qui auparavant reprimoient leurs malversations; d'où il s'estoit ensuivy, que les uns estant fortifiez par les autres, ils s'estoient revestus des dépouïlles des gentils hommes, ruïnez par les guerres : si bien que l'on voyoit avec indignation les plus belles terres d'un royaume qui avoit esté fondé & maintenu par l'épée, malheureusement partagées entre les gents de plume. 1610.

Si l'histoire faisoit des apologies, elle pourroit bien le justifier de la plus grande partie de ces reproches; Non pas toutefois de la manie qu'il avoit pour le jeu, qui certes est fort mal-seante à un grand prince, & qui durant son regne fit naître quantité d'academies & de berlands dans Paris, dangereuses escoles pour la jeunesse, & funestes escueils pour les plus riches maisons. Encore moins le pourroit-elle excuser de son abandonnement aux femmes, qui fut si public & si universel depuis sa jeunesse jusqu'au dernier de

1610 ſes jours, qu'on ne ſçauroit pas meſme luy donner le nom d'amour & de galanterie.

Mais ces defauts ont eſté en quelque façon couverts par l'eſclat de ſes grandes & glorieuſes actions, de ſes victoires continuelles, & de ſes hautes entrepriſes; par la bonté qu'il témoignoit avoir pour ſon peuple, par l'affection qu'il avoit pour ſa Nobleſſe, & pour ſa bonne ville de Paris; & ſur tout par ſa valeur, éprouvée en tant de combats, & par ſa clemence, ſalutaire à tant de perſonnes. Ces deux vertus royales, qui marchoient devant luy dans ſa conduite, diſputerent toûjours entr'elles à qui vaincroit ſes ennemis d'une plus noble maniere; tellement qu'elles ont laiſſé en doute à laquelle des deux il eſtoit le plus redevable de ſes bons ſuccés, & s'il falloit dire qu'il euſt reconquis ſon royaume à force de combattre, ou à force de pardonner.

LEs chefs de l'Egliſe n'aiant pas eu le ſoin qu'ils devoient d'en maintenir la diſcipline, les déreglemens & les vices des Eccleſiaſtiques monterent au plus haut point qu'on ſe puiſſe imaginer ; & devindrent ſi publics, qu'ils les rendirent l'objet de la haine & du mepris du peuple. On ne ſçauroit, ſans rougir, parler des uſures, de lavarice, de la crapule, & de la diſſolution des Preſtres de ce ſiecle-là ; de la licence & des vilaines debouches des moines ; du luxe, de l'orgueil & des vaines dépenſes des prelats ; de la honteuſe faitardiſe, de la craſſe ignorance, & des ſuperſtitions des uns & des autres. On n'oſeroit pas dire non plus, que la corruption de la ſimonie avoit gagné les plus nobles parties de l'egliſe & la teſte meſme, ſi on n'en avoit pour temoin la conſtitution que Jules II. fit l'an 1505. Elle ordonnoit que le pape qui ſeroit parvenu au pontificat par cete voye, en ſeroit deſtitué, & qu'on procederoit contre lui comme contre un heretique, en implo- EGLISE du ſeizieme ſiecle.

décrier leurs superstitions.

Il faut aussi avoüer que les entrepriſes de la cour de Rome avoient fort irrité les princes & la nobleſſe dans l'Allemagne, & que la mauvaiſe vie d'Alexandre VI. & les querelles d'entre le Pape Jules II. & la France avoient extrémement ſcandaliſé les perſonnes les plus retenuës. Louis XII. le meilleur des rois, fit battre une medaille dont l'inſcription portoit ces mots, *Perdam Babylonis nomen*, & procura l'aſſemblée du concile de Piſe pour refrener les entrepriſes de Jules. Il eſt vrai que ce concile cauſa plus de ſcandale que de bien: mais il y fut remué des queſtions fort deſavantageuſes à l'autorité du ſouverain pontificat, & qui ne purent laiſſer que de tres mauvaiſes impreſſions dans les eſprits. 1510.

Aprés la mort de Jules, Leon X. fit le concordat avec le roi François I. par lequel le Pape obtint l'abolition de la pragmatique, & s'aſſura les annates payables à chaque mutation des Evêques & des abbez; on nomme ces benefices conſiſto- 1515.

riaux. Cet accommodement à la verité augmenta les revenus des papes ; mais, ſelon l'avis de pluſieurs, ternit fort leur ſainteté. En effet on ne vit jamais d'eſchange plus bijarre ; le pape qui eſt une puiſſance ſpirituelle prit le temporel pour lui & donna le ſpirituel à un prince temporel. Auſſi un des plus grands & des plus ſages prelats * de noſtre temps ſemble dire, que les annates à l'égard des papes, ne pourroient paſſer que pour une vraie ſimonie, n'eſtoit que les rois, en ce cas, leur tranſmettent leur droit ſur le temporel. Il faut laiſſer à juger au doctes, ſi les elections étoient de droit divin, & ſi on les a pû ôter ; comme encore, ſi la remarque que pluſieurs ont faite eſt juſte ; que deſlors qu'on les eut abolies, les hereſies entrerent en foule dans l'Egliſe, & que cete ſainte cité, eſtant par là dénuée de ſes plus fermes remparts, ſe vit inſultée par les erreurs, & ſes biens temporels envahis par les decimes. Car Leon les accorda ſi facilement à François 1. que depuis, les papes ſes ſucceſſeurs n'ôt

* Monſieur de Marca, Archevesque de Toulouze, & puis de Paris.

point fait de difficulté d'en uſer de meſme, & ont ſouffert qu'elles ſoient devenuës ordinaires.

Telle étoit la diſpoſition des choſes, lors que le ſchiſme de Luther commença d'éclater. Le grand bruit qu'il fit étouffa auſſi tot celui que faiſoient toutes les autres diſputes, particulierement celle d'entre les ordres de S. François & de S. Dominique, touchant celle de la conception de la Vierge Marie ; laquelle a depuis encore été réve llée par l'attachement qu'ont les Dominiquains à la doctrine de leur ſainct Thomas.

Il mit auſſi fin à celles que quelques moines de Cologne avoient émuës contre Jean* Reuchlin, qui ſe faiſoit nommer *Capnion*. Elles procedoient d'un tel ſujet. Un certain Pfeffercorn Juif renié avoit donné avis à l'Empereur Maximilian de faire brûler tous les livres Hebreux des Rabins, non à deſſein que ce conſeil fuſt executé, mais pour obliger les Juifs à racheter les eſcrits de leurs docteurs par de grandes ſommes d'argent, dont il pretendoit avoir ſa bonne part. Reuchlin,

* Ε' *in rauch* en Allemand, & *Capnos* en Grec ſignifie *fumée*.

fort ſçavant en langue Hebraique, ayant eſté conſulté par l'empereur ſur ce ſujet, fut d'un ſentiment contraire, & en mit les raiſons par eſcrit. Pfeffercon faſché de ce qu'il luy oſtoit ſa proye, dechira ſa reputatiõ par des ſatyres atroces; & quelques moines de Cologne prenant le fait & cauſe de ce fourbe, parce qu'il avoit eſté baptiſé en cete ville là, firent bruler le livre de ſon adverſaire.

On ſçait aſſez quel fut Martin Luther, natif d'Iſlebe au comté de Mansfeld moine Auguſtin, profeſſeur en Theologie dans la nouvelle Univerſité de Vittemberg, fondée par Federic electeur & duc de Saxe, qui le conſideroit & l'aimoit à cauſe de la volubilité de ſon eſprit & de ſon eloquence. Il eſtoit d'ailleurs homme de grand' chere, & de fort belle humeur, trop vehement & trop intemperant en paroles, extrémement hardy, qui ne ſe deſdiſoit jamais, & qui ſe laiſſoit emporter au vent des loüanges & de la gloire. On ſçait encore quelle occaſion le mit aux champs, & qu'il

qu'il n'y fut excité que par des interests de beface, au sujet de ce que la predication de la croisade avoit été commise en Allemagne aux Jacobins, contre l'ordre ancien qui la donnoit aux Augustins en ces pais-là. Du commencement il ne prescha que contre l'abus de ces indulgences, pour renverser par ce moien les troncs des Jacobins qui les debitoient; mais étant pousse de dispute en dispute, il s'emporta si loin que l'an 1520. il se declara entierement contre l'Eglise Romaine. EGLISE

Ce fut la protection de Federic duc de Saxe, estimé alors le plus sage des princes d'Allemagne, & les applaudissemens de la noblesse de Franconie, qui l'enhardirent à lever l'étendart de la revolte. Tant que Federic vécut il n'osa rien changer en la reforme exterieure de la religion ni quitter son habit de moine: mais aprés sa mort qui arriva l'an 1524. le duc Jean son successeur étant tout à fait enyvré de son eloquence, lui permit toutes choses. Il jetta là son froc, & trois ans aprés il se maria à une reli- De puis 1524.

EGLISE gieuſe devoilée. Alors taillant, s'il faut ainſi dire, en plein drap, il fit une religion à ſa mode ; à laque le il changea, ajoûta & retrancha tant qu'il veſcut. De ſorte qu'on pouvoit dire qu'il n'avoit point de croyance bien certaine, & que les articles qu'il mettoit en avant, êtoient plûtot des doutes que des dogmes, quoi qu'il les publiaſt comme des oracles. Il mourut à Iſlebe l'an 1546. le vingt ſixieſme de Fevrier ; reveré comme un grand apoſtre par tous ceux qui ſuivoient ſa doctrine, & au contraire deteſté par les Catholiques, comme un hereſiarque & comme l'incendiaire public de la Chreſtienté.

Quelque temps avant qu'il euſt levé le maſque, il s'êtoit trouvé des predicateurs qui s'eſtoient déchaiſnez contre les vices des prelats & de la cour de Rome, les menaçant de quelque punitiõ divine auſſi horrible que prochaine. Une conſtitu-
1515. tion de Leon X. donnée l'an 1516. qui leur defend de preſcher ces choſes-là, & de remplir leurs ſermons de contes, de propheties, de revela-

tions & de miracles, en eſt un témoi- EGLISE.
gnage evident.

Le credit de Luther entraiſna une partie des Auguſtins, en esbranla pluſieurs, & rendit tous les autres ſi ſuſpects, qu'il s'en falut peu que le Pape n'aboliſt cét Ordre. Cete pretenduë liberté Evangelique ouvrit auſſi les portes des cloîtres à beaucoup d'autres moines, particulierement dans l'Allemagne, y devoila grand nombre de religieuſes, dechaiſna les peuples contre les Eccleſiaſtiques, & pouſſa la nobleſſe à ſe ſaiſir de leurs riches poſſeſſions.

Mais Lutherne demeura pas longtemps ſeul chef de la revolte; car ſoit qu'il eût donné le branſle à ces mouvemens, ou que quelque maligne influence diſposât ainſi les eſprits à la broüillerie & à la contention, il s'eleva dans peu de temps une prodigieuſe quantité de nouveaux docteurs & de nouvelles ſectes, leſquelles ſe détruiſoient les unes les autres, & s'accordoient neanmoins en ſix poincts. Le premier, qu'elles choquoient directe-

EGLISE ment la ſuperiorité du Pape ; le ſecond , qu'elles ne vouloient point d'autres juges des articles de la foi que la ſaincte Eſcriture ; le troiſieſme , qu'elles en rejettoient quelques livres , les unes plus , les autres moins , diſant qu'ils n'eſtoient pas canoniques ; le quatricſme , qu'elles retranchoient pluſieurs ſacremens ; le cinquieſme , qu'elles avançoient beaucoup de nouveautez touchant la Grace , & le libre arbitre ; Et le ſixieſme , qu'elles nioient le Purgatoire, les Indulgences , les Images , le culte des Saincts , & pluſieurs ceremonies de l'Egliſe.

Aprés la mort de Luther la confu-
1547. & ſuiv. ſion fut incõparablement plus grande. On n'auroit jamais fait de rapporter tous les auteurs, les noms & les opinions de ces differentes ſectes. Il y en eut qui renouvellerent les erreurs d'Ebion , de Manes , de Paul de Samoſate , de Sabellius , d'Arius , d'Eutyches , & autres vieux heretiques. Il y en eut d'autres qui ne trouvant pied ferme nulle-part , ne s'arreſterent qu'à reconnoiſtre un

Dieu createur de toutes choſes; on les nommoit Deiſtes. D'autres paſſant plus outre, & faiſant un dernier effort d'impieté, voulurent nier qu'il y euſt d'autre divinité que la nature meſme. EGLISE

Les furieuſes irruptions du Turc dans la Hongrie, & les diſcordes funeſtes d'entre les trois plus grands princes de la Chreſtienté, Charles V. François I. & Henry VIII. furent tres-favorables à ces ſemeurs de nouvelles graines. Car tandis que la Chreſtienté eſtoit effrayée des ravages des Infidelles, & toute en diviſions, on n'avoit pas le loiſir de ſonger à ces diſputes; Et puis Charles V. ayant beſoin des princes d'Allemagne pour reſiſter à François I. & pour faire tomber l'Empire à ſon fils ce que pourtant il ne peut jamais obtenir, ne voulut pas les pouſſer à bout comme il euſt pû aprés le gain de la bataille de Mulberg. D'autre côté François I. ſon rival les ſupportoit ouvertement & ſe liguoit avec eux, quoy qu'au meſme temps il bruſlaſt les ſacramentaires dans ſon royaume. Adjouſtez à ce- Cauſe du progrés du Luteraniſme.

EGLISE

la les difficultez que les papes apporterent à la tenuë d'un concile œcumenique, dont l'autorité euſt peut-eſtre eſtouffé le mal dans ſa naiſſance.

Autres cauſes qui l'arreſterẽt.

A l'opoſite il ſe trouva d'autres cauſes & d'autres conjonctures qui en arreſterent le cours. Premierement le grand credit de la faculté de theologie de Paris, le ſçavoir de quelques docteurs zelez quoy qu'en petit nombre, qui tindrent teſte à Luther, & aux autres ſectaires; puis la diverſité des opinions, & l'orgueil des autres novateurs, qui ſe picquant tous d'eſtre chefs de patty, devindrent plus ennemis entre eux que de l'egliſe Romaine. Luther s'eſtoit imaginé que l'Vniverſité de Paris êtant offenſée comme elle êtoit de l'abolition de la pragmatique, embraſſeroit l'occaſion de ſe venger du pape, & dans cette penſée il ſouſmit à ſon jugement les actes de la diſpute qu'il eut contre Jean Eckius, le premier docteur catholique qui oſa luy preſenter le combat. Mais elle le condamna en termes fort rudes, & ainſi par ſon autorité elle

retint les ecclesiastiques, & les peu- EGLISE
ples qui couroient en foule aprés luy.

Quant à l'autre poinct, dans peu de temps la secte de Zuingle & celle de Calvin se trouverent aussi puissantes que la sienne. L'un & l'autre neantmoins témoignant toûjours beaucoup de respect pour tout ce qu'il disoit, & reconnoissant que c'estoit le premier qui avoit developpé les veritez evangeliques, tenterent souvent, avec de profondes soûmissions, de se reconcilier avec luy; mais il n'en voulut point oüir parler, s'ils ne confessoient auparavant la presence réelle de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie à quoy ils ne voulurent jamais donner les mains. Aussy ne cessa-t-il toute sa vie de les traitter d'heretiques; Encore aujourd'huy ses vrais disciples peuvent moins compatir avec les leurs qu'avec les Catholiques. Les princes, & les villes de leur opinion ont travaillé en vain pour les reünir, & grand nombre de conferences qui se sont tenuës pour cela, n'ont servy qu'à faire voir que c'étoit une

EGLISE choſe impoſſible.

Outre ces cauſes, j'en trouve une quatrieſme, qui fut le trop grand & trop prompt changement que Zuingle & Calvin voulurent faire auſſy-bien dans la face exterieure de l'egliſe, que dans les points eſſentiels de la Foy. Luther n'y avoit preſque rien ratranché des choſes à quoy le peuple eſtoit accouſtumé : il avoit laiſſé les ornements, les cloches, les orgues, les cierges, & n'avoit point changé la maniere de dire la Meſſe & de faire l'office divin, horſmis qu'il y adjouſta quelques prieres en langue vulgaire. Ainſi la pluſpart le regarderent d'abord comme le reformateur des abus des eccleſiaſtiques : mais lors qu'il ſembloit que la revolution duſt eſtre univerſelle, ſurvindrent à la traverſe Zuingle & Calvin, dont l'un commença à preſcher en Suiſſe l'an 1520. & l'autre quatorze ans aprés dogmatiſa en France : leſquels au lieu de ſuivre ſes mêmes briſées ſe mirent à preſcher contre la realité du Corps de JESUS-CHRIST au ſainct ſacrement, à oſter les ceremonies

& les ornements, à jetter les reliques au vent, à briſer les autels & les images, & à renverſer tout l'ordre hierarchique, enfin à depoüiller la religion de ce qui attache le plus fortement l'imagination & les yeux; de ſorte que preſque tout le peuple les prit en averſion comme des impies & des ſacrileges, & en conceut encore plus d'ardeur pour le culte qu'il avoit toujours veu pratiquer à ſes peres. EGLISE.

Il y a ſujet de douter s'il faut mettre les richeſſes des eccleſiaſtiques & les treſors des egliſes entre les cauſes qui advancerent les erreurs, ou entre celles qui en empeſcherent le progrez. Car comme il eſt certain que ce fut un aiguillon qui irrita l'avarice des princes & de la nobleſſe, & qui les porta à favoriſer la pretenduë reforme, pour avoir ſujet de piller ces grands biens; auſſi eſt il vray que beaucoup de prelats, & de riches beneficiers euſſent franchy le ſault, s ils n'euſſent eſté retenus par la crainte qu'ils eurent de perdre ces moyens, ſans leſquels ils n'euſſent pû vivre dans les deli-

EGLISE.

ces & dans l'abondance comme ils avoient accoustumé.

Nous ne dirons point de quelle Maniere les princes d'Allemagne, comme Saxe, Brandebourg, le Palatin du Rhin, Brunsvic, Vittemberg, & Hesse; les Suisses & les Grisons; les royaumes de Danemark, & de Suede; la Prusse, la Transilvanie; & autres païs abandonnerent l'ancienne croyance; qui furent leurs premiers evangelistes; pour quelle raison les religionaires d'Allemagne prirent le nom de *Protestants*, lequel s'est communiqué à tous ceux qui se sont separez de l'eglise Romaine; & tout ce qui se passa en ces païs là sur le fait de la religion; cela n'est point de nostre sujet, & on le peut voir dans leurs histoires. Venons donc à ce qu'il y a de plus particulier qui touche la France & l'eglise Gallicane.

Il s'estoit conservé des restes des anciens Vaudois, ou pauvres de Lyon dans les vallées de Dauphiné * qui avoient leurs pasteurs, & tenoient leurs assemblées à part dans quelques forts qu'ils y avoient bâtis pour leur

*La Vaupure, Fraissiniere, Pragela, Argentiere &c

seureté : de sorte qu'ils vouloient EGLISE
y faire comme une petite republique separée tant pour le fait de la religion que pour le gouvernement. Le pape Innocent IV. du consentement du roi Charles VIII. y avoit delegué un Albert Catanée, Archidiacre de Cremone ; lequel ayant à forces d'armes ruiné leurs reduits, & tué, ou fait prisonniers les plus ardents, convertit plus facilement les autres par le glaive de la parole, ou les chassa de ces vallées ; mais peu apres ils se rallierent, & s'y restablirent.

L'an 1501. comme les gentilshommes du païs les poursuivoient pour crime d'heresie, par envie plûtost d'avoir leur bien que de les convertir, le roi Louys XII. qui étoit pour lors à Lyon, ayant appris que c'estoient gens simples, & de mœurs irreprochables quant au reste, obtint des bulles d'Alexandre VI. pour les faire visiter, & commit Laurent Bureau, evesque de Cisteron son confesseur, & Thomas Paschal, docteur regent en Theologie de l'université d'Orleans, pour

EGLISE prendre connoiſſance de cete affaire, & l'evoquer à ſon conſeil. L'eveſque ſçachant combien les actions de benignité & de clemence eſtoient agreables à ce bon prince, ſe fit apporter toutes les informations qu'on avoit faites contre ces mal heureux au parlement de Grenoble, & aux officialitez de Gap & d'Embrun; & les ayant aſſemblez par pluſieurs fois, les preſcha fort charitablement, & puis leur propoſa diſtinctement les articles de Foy, qu'ils conteſtoient. Auſquels ayant repondu tous d'une voix, *Credo*, & proteſté de mourir dans cete croyance, il les laiſſa en paix; & ſe derobant ſubtilement de Grenoble, porta toutes ces procedures criminelles à Guy de Rochefort chancelier. A quelques années de là les nouvelles predications de Luther eſtant venuës juſqu'à eux, ils creurent voir lever un nouveau Soleil, & deputerent vers lui pour avoir communication de ſes pretendues lumieres; toutefois bientoſt apres, leur croiance ſe trouvant moins conforme à la ſienne qu'à celles des Sacramentaires, ils le quitterent

pour se ranger avec eux. EGLISE

Vers la fin du quinziéme siecle, & au commencement du seiziesme, il y avoit desja en France quelques grains de l hereſie des Sacramentaires. Car l'an 1492. le lendemain de la Feste Dieu, un prestre qui entendoit la Messe à Nôtre Dame, arracha l'Hostie au celebrant apres la consecration, & la jetta par terre pour la fouler aux pieds; Et l'an 1502. un écolier Picard natif d'Abbeville, commit le mesme attentat le jour de sainct Louïs dans la saincte Chapelle. Tous deux furent pris sur l'heure & quelques jours apres brulez tout vifs au marché aux cochons sans estre touchez d'aucun repentir; le premier ayant auparavant eu la langue arrachée; & le second le poing coupé sur le lieu où il avoit rompu la saincte Hostie.

Le roi Loüis XII. ayant un grand demeslé avec le pape Jules II. demanda un concile general pour reformer l'eglise en son chef & en ses membres, & en fit assembler un à Pise par la suggestion & à l'ayde de quelques cardinaux mal contens du

EGLISE pape. Ce concile fut bien toſt chaſſé de là, & ſe retira à Milan; d'où il fut auſſi contraint de ſortir, & s'en vint mourir à Lyon. Cete affaire fut tres mal conduite, le pape lui oppoſa un autre concile qu'il aſſembla dans le palais de Latran, Et celui là eſtant devenu le plus fort, contraignit enfin Louys XII. de renoncer au ſien, & les cardinaux & eveſques, qui en avoient eſté les promoteurs de s'humilier devant ſa ſainteé pour obtenir l'abſolution.

Les officiers du parlement de Provence ayant tous nommement eſté excommuniez par le pape dans ce concile; pource qu'ils empeſchoient qu'on n'executaſt ſes lettres, s'ils n'y avoient donné leur attache, & pource qu'ils faiſoient tous les jours pluſieurs choſes qui en ce temps là paſſoient pour des entrepriſes le roi deſira qu'ils ſe ſoumiſſent. Louys de Souliers, ſon ambaſſadeur au concile, ayant leur procuration ſpeciale, donna un deſadveu formel de tout ce qu'ils avoient fait contre les libertez de l'egliſe, & contre le reſpect dû au

saint siege, il promit qu'à l'advenir EGLISE
ils seroient plus retenus, & qu'ils ratifieroient ce desadveu dans quatre mois ; & demanda leur absolution. Elle luy fut accordée à ces conditions là.

Le mesme concile avoit aussi cité les prelats de France pour venir rendre raison de ce qu'ils avoient toûjours maintenu la pragmatique. Il y à apparence qu'ils eussent opposé à ses decrets les libertez de l'eglise Gallicane; mais François I. bien loin de les soûtenir, abandonna lui mesme ce que ses predecesseurs avoient deffendu avec tant de fermeté, & passa avec Leon X. ce concordat dõt nous avons parlé en l'année 1516. La douleur d'une si grande playe fit jetter de hauts cris au clergé, au parlement, & aux universitez, mais ce fut en vain, les deux puissances êtant jointes ensemble ne tindrent compte de leurs plaintes. Le clergé avoit protesté de faire à toutes occasions des remontrances au roi pour le rétablissement des elections ; il s'en est acquitté assez fortement quatre ou cinq fois tant envers le roi Henri III.

EGLISE

qu'envers le roi Henry IV. mais enfin il s'en eſt laſſé, ſoit qu'il ait crû n'eſtre plus obligé de s'opiniaſtrer à une choſe qui eſtoit inutile, ou que pluſieurs de ſes prelats ſe faiſant juſtice à eux meſmes, ayent reconnu qu'ils ne ſeroient pas parvenus à cete dignité, ſi les elections avoient eu lieu.

Les autheurs des nouvelles opinions n'épargnoient aucune peine pour les faire gliſſer dans les provinces les plus eloignées. L'imprimerie leurs donnoit une grande facilité de mettre leurs ouvrages en lumiere; leurs devots fourniſſoient à la deſpenſe pour les imprimer & pour les debiter; & les colporteurs qu'ils payoient bien, avoient toûjours de ces marchandiſes dans leurs balles, qu'ils montroient par grande rareté aux curieux. Leurs diſciples ſe gliſſoient dans les Univerſitez, où ſous couleur d'enſeigner le droit, ou le Grec & l'Hebreu, ils couloient leur doctrine dans l'eſprit des jeunes gents. Quelques autres plus polis & plus adroits s'inſinuoient dans les compagnies des femmes,

Commencement des nouvelles opinions en France, & les cauſes de leurs progrés

& s'eſtudioient à gagner leurs bon- EGLISE
nes graces, pour gagner leur creance. Ainſi ils s'acquirent tout pouvoir auprés d Anne de Piſeleu, ducheſſe d'Eſtampes, & maiſtreſſe de François I. auprés de Marguerite reyne de Navarre, ſœur de ce meſme roy; & auprés de Renée de France ducheſſe de Ferrare, fille du bon roy Loüis XII.

Il y en avoit d'autres qui taſchoient d'entrer dans la maiſon des eveſques qu'ils croyoient les plus ſuſceptibles de leurs fantaiſies. Jacques le Fevre natif d'Eſtaples, petite ville dans le Boulonnois, qui n'eſtoit pas docteur en Theologie à Paris, comme pluſieurs l'ont dit, au moins il ne s'en trouve rien dans les regiſtres de la Faculté. Guillaume Farel Dauphinois, Arnoul & Gerard Rouſſel Picards s'introduiſirent l an 1523. auprés de Guillaume Briconnet eveſque de Meaux, & luy embroüillerent l'eſprit de ces dangereuſes opinions, en telle ſorte qu'il commença de les preſcher.

Il y eut la meſme année, dans

EGLISE cete ville-là, un cardeur de laine nommé Jean le Clerc, lequel eut la hardieſſe de dire que le pape étoit l'Antechriſt; auſſy fut-il foüetté par la main du Bourreau & banny du royaume. Cete punition ne le changea pas, il s'en alla à Mets debiter ſa doctrine, & y fut brulé pour avoir briſé des images. Loüis Berquin, Arteſien de naiſſance; puiſſant genie ſelon le ſentiment d'Eraſme, ſouffrit une pareille mort à Paris le vingt-unieſme d'Avril de l'an 1528. pour avoir debité ces nouveautez.

Or l'eveſque de Meaux ayant eſté prevenu du crime d'hereſie, ſe retracta à la premiere admonition, mais auparavant il fit evader ſes docteurs. Arnoul eut ſi grand peur d'être bruſlé qu'il demeura bon catholique tout le reſte de ſa vie; Gerard ſe ſauva vers Luther; Farel s'en alla à Zuric trouver Zuingle; & le Fevre à Nerac vers la reyne Marguerite. Les deux autres s'y rendirent auſſi quelque temps aprés; & là ils commencerent de former une nouvelle egliſe, dans laquelle ils ne diſoient point la Meſſe, ny les Heures Ca-

noniales, mais communioient en EGLISE
prenant du pain & du vain, & en donnant à tous les assistans, selon la maniere, disoient-ils, dont JESUS-CHRIST & les Apostres en avoient usé. Devant & aprés ils faisoient des sermons, dans lesquels ils expliquoient la parole de Dieu; ils les appellerent PRESCHES, & leur façon de prendre l'Eucharistie, MANDUCATION. La reyne y assistoit & y menoit quelquefois son mary qui estoit fort soûmis à ses volontez, & non moins irrité qu'elle contre la puissance des papes, qui avoit fourny de pretexte à l'Espagnol d'envahir le royaume de Navarre.

Cependant Anthoine Duprat, archevesque de Sens, cardinal & legat, employoit l'autorité de l'eglise & celle du roy, à refrener cete licence; il assembla un concile provincial dans la ville de Paris l'an 1528. où se trouverent six de ses suffragants, & un delegué du septiesme. On y proposa les dogmes Catholiques; on condamna ceux de Luther; on defendit les assemblées noc-

EGLISE

turnes, & la lecture des livres de tous ceux qu'on croyoit heretiques, avec excommunication contre eux, leurs fauteurs & adherants.

Depuis 1531. jusqu'en 1535.

De leur costé, il cherchoient toutes sortes de voyes pour trouver entrée dans l'esprit du roy François I. Un curé de la paroisse de saint Eustache, nommé le Coq, prescha un jour devant lui, en parlant du mystere de l'Eucharistie, qu'il faloit élever le cœur en haut vers JESUS-CHRIST qui estoit à la dextre de Dieu son Pere, non pas l'abaisser à l'autel, & que c'estoit dans cete veuë que l'eglise chantoit *Sursum corda*; les docteurs qui l'entendirent ne laisserent pas passer cete proposition, & l'obligerent à se retracter.

Ce roi avoit grande tendresse pour sa sœur Marguerite, & ne cherissoit pas moins les bonnes lettres, quand elles se trouvoient dans de beaux esprits: les Novateurs employerent donc l'un & l'autre moyen pour l'attirer à eux. De ce temps là, c'estoit l'an 1531. Philippe Melancthon l'un des plus rares genies du

siecle, proposoit d'accorder les dis- *EGLISE*
putes de la religion, & relaschoit beaucoup en faveur des Catholiques: de sorte que si ces choses pouvoient souffrir division, il eu partagé les differends pour reconcilier les parties. Le roi qui auoit interest de se faire considerer par les princes allemands, & à qui c'eust esté une gloire immortelle de se rendre l'arbitre de la Chrestienté, lui escrivit par Guillaume du Bellay Langey, lequel il auoit envoié en ce pais là, *Qu'il avoit passion de le voir, qu'il seroit tres bien receu s'il vouloit venir conferer avec ses Theologiens sur la reünion de l'eglise & sur le restablissement de l'ancienne police; ce qu'il desiroit embrasser avec affection.* Mais le cardinal de Tournon, & les Theologiens de Paris, apprehendant les suites de cete entreveuë, & d'ouvrir la porte de la bergerie à celui qu'ils croioient un loup ravissant, firent de si fortes & de si frequentes remontrances au roi, qu'il fit savoir à Melancthon, qu'il le dispensoit de prendre cete peine.

Ils l'empeschereut aussi de lire le

EGLISE livre de l'inſtitution de Calvin, que l'autheur lui avoit dedié l'an 1535. Et avec cela, ils l'obligerent demander en cour ſa ſœur Marguerite, & ſes docteurs. Elle y fut amenée avec eux par Charles de Coucy-Burie, lieutenant de roi en Guyenne, imbu des meſmes ſentimens que cete princeſſe. Le roi lui fit en particulier la correction fraternelle, & envoya ſes docteurs en priſon; mais dés qu'ils ſe furent retractez, il les mit dehors, à condition qu'ils n'approcheroient plus de cete princeſſe. Il lui rendit toutefois ſon Rouſſel qu'elle avoit pourveu de l'Eveſché d'Oloron, & de l'abbaye de Clairac. Avec ces benefices il acheva le reſte de ſa vie dans l'exercice apparent de la religion Catholique, & dans une merveilleuſe ſainteté de vie, ſi tant eſt que le dedans fuſt pareil au dehors.

Quant à la reyne, elle proteſta à ſon frere de ne ſe plus éloigner de la religion Catholique, & ſe montra meſme fort ennemie de ceux qui la choquoient; neanmoins ſur la fin de ſes jours, qui fut l'an 1549.

elle sembla se repentir de s'être re pentie, & pria Calvin par lettres de la venir instruire & consoler : mais il ne jugea pas qu'il y eût seureté pour lui en ce voyage : & comme il portoit plus volontiers ses conseils que sa personne dans le danger, il ne sortit point de Geneve qui étoit son fort. EGLISE

Nous avons dit ci-devant qui étoit ce Calvin, sa naissance, ses commencemens, & ses progrez. Il est curieux de remarquer que ce fut l'an 1534. qu'il tint son premier synode à Poitiers dans un jardin, & que de là il envoya ses disciples par les autres villes planter son nouvel evangile. Ceux qui l'ont veu ont escrit, que sa parole, ses gestes & sa presence étoient peu agreables en chaise : mais ses livres témoignent que de son temps il n'y avoit point de plume si eloquente que la sienne. Du reste ses mœurs étoient bien plus reglées que celles de Luther ; il paroissoit sobre, frugal, continent, posé, edifiant par ses discours & par son exemple ; neanmoins il étoit chagrin, violent, jaloux, piquant,

EGLISE. & implacable envers ceux qui lui resistoient.

Depuis l'an 1535. la ville de Geneve s'étant soûtraite à la domination de son Evesque qui êtoit aussi son seigneur temporel, & puis à celle de l'eglise Romaine, appella Calvin, & Farel pour en faire ses pasteurs. A peine y eurent-ils esté deux ans & demy qu'il s'émeut quelque differend entre eux & les magistrats de la ville, qui les chasserent; ce fut l'an 1538. Mais tout absents qu'ils estoient, ils y entretindrent tousjours leur brigue, & elle fut si forte qu'on les fit revenir l'an 1541. Depuis cela Calvin n'en partit point, y aiant estably comme sa chaire pontificale, d'où il gouvernoit tout son parti tant au spirituel qu'au temporel. Farel ne put long-temps compatir auec lui, & se retira en Suisse.

Depuis l'an 1535

Comme le temperament de Calvin estoit fort seuere & ennemy de tous les divertissements, que d'ailleurs il auoit pû remarquer, que les Lutheriens bien loin d'auoir retranché le luxe, les debauches, & l'oppression, les auoient augmentées,

mentées, il creut qu'il devoit ap- EGLISE
porter plus de rigueur à reformer ces déreglemens, pour gagner les peuples par cete belle apparence d'austerité. Il deffendit donc les jurements qui alors estoient horribles & tres-ordinaires, ne permettant aux siens d'affirmer que par le mot de *Certes*; il osta les danses, le cabaret, les berlans, & les usures, il punit de mort les fornications & les adulteres; & recommanda la modestie des habits, la frugalité & la temperance, afin que ses sectateurs parussent veritablement reformez, & les Catholiques par opposition, plus déreglez, & plus dissolus.

Le nombre des siens s'augmentoit tous les jours: ils tenoient leurs assemblées de nuit dans des caves ou dans des lieux escartez, & avoient des *advertisseurs* qui alloient par les maisons leur en indiquer le lieu & l'heure. François I. prince tres-clement ne leur fut pas trop rigoureux jusqu'à l'an 1555. qu'ils perdirent le respect pour lui, aussi-bien que pour les choses saintes

EGLISE Quelques emportez d'entre eux se faschant de ce qu'il n'avoit pas voulu entendre Melancthon, ny lire les escrits de leur Calvin, afficherent de tres scandaleux placards contre luy & d'autres contre la religion Catholique, & semerent des billets fort injurieux jusques dans son lit & sur sa table: il y en eut mesme qui couperent les testes à quelques Images. Tellement qu'estant irrité au dernier point de cete sacrilege audace, il quitta Blois où il étoit pour lors, & s'en revint à Paris. Et là aprés avoir donné ordre d'arrester un bon nombre de ces Sacramentaires, il fit le 21. de Janvier cete procession solemnelle qui est décrite dans toutes les histoires de ce temps là; Puis pour achever d'expier ces impietez, il livra aux flammes six de ces malheureux. Depuis, il en fit encore condamner plusieurs autres au mesme supplice, mais qui alloient à la mort avec une gayeté & une constance digne d'une meilleure cause.

Ils eurent encore plus à souffrir sous le regne de Henry II. L'aver-

sion que la ducheſſe de Valentinois avoit conceuë pour eux en hayne de la ducheſſe d'Eſtampes qui les favoriſoit, & le zele plus religieux du cardinal de Tournon, firent redoubler les recherches. Avec cela leurs attantats attirerent ſur eux la haine des Iuges, & la rigueur des peines. Car ils attaquerent les images, & le ſaint ſacrement, non ſeulement par de ſanglants eſcrits, mais encore par des actions qui donnoient de l'horreur aux Catholiques. L'an 1550. un fanatique entreprit en plein jour de couper la teſte à une image de la Vierge dans l'egliſe de Noſtre-Dame de Paris. EGLISE Depuis l'an 1547

Enfin malgré toutes les punitions, le mal devint ſi grand, qu'il n'eſtoit plus au pouvoir des hommes de l'extirper par la force; & d'ailleurs les diverſes manieres des procedures donnoient moyen aux accuſez de ſe ſauver; car tantoſt l'on en commettoit le jugement aux magiſtrats ſeculiers, peu aprés on l'oſtoit à ces Juges-là pour l'attribuer aux eveſques, puis on le renvoyoit aux ſieges preſidiaux; dont

EGLISE la creation, à ce qu'on disoit, avoir été suggerée par les sacramentaires méme, dans le dessein de s'y rendre les maistres en faisant achever ces nouvelles charges par leurs amis. Ce qui pourtant ne leur servit de guere, parce qu'on renvoya enfin la connoissance de ce crime au parlement.

1558. Aprés la perte de la bataille de saint Quentin, ils leverent la teste en plusieurs endroits du royaume. Ils eurent la hardiesse à Paris de s'assembler de nuit dans une maison de la ruë saint Jacques : la Justice en aiant eu avis s'y transporta avec main forte ; les hommes qui étoient armez percerent la foule & se sauverent; on en arrêta pourtant quelques-uns des moins habiles, & toutes les fémes furent prises. Il y en avoit quatre ou cinq de la suite de la reyne : car elle-méme, afin de passer pour prude & pour pieuse, tesmoignoit avoir quelque penchant vers cete religion. Les accusez se deffendirent si bien en justice, que leurs amis eurent le loisir de faire venir des lettres d'interceſſion des princes pro-

testans d'Allemagne, qui leur sau- EGLISE
verent la vie.

L'an 1554. ils commencerent d'avoir un ministre à Paris, il s'appelloit Jeã Maçon. Quatre ans aprés, le 29. de Juillet ils tinrent leur premier synode en la mesme ville; le nombre de ceux qu'ils ont tenus depuis celui là jusqu'à cete heure, est presque innombrable. Dans celui de Chaalons, qui fut en 1562. ils proposerent d'abolir la puissance Despotique, la papauté, & la chicane; ils les nommoient les trois pestes du genre humain. Ce ne fut que bien tard qu'ils ordonnerent que le chant des pseaumes qui avoiẽt été mis en rime françoise, feroit une partie de leur liturgie. Marot en avoit composé seulement cinquante; aprés sa mort Beze y avoit mis la main & fait tout le reste. Cete version (s'il la faut ainsi appeller) parut au jour, par de beaux airs composez par les plus excellens musiciens du temps. Les personnes les plus pieuses la receurent avec applaudissement, & prenoient plaisir à chanter ces pseaumes, pensant par ce

EGLISE

moyen oſter les chanſons impures & diſſoluës de la bouche du peuple. Mais quand ont eut reconnu que c'eſtoit comme le Symbole des ſacramentaires, non ſeulement on s'en abſtint, mais encore on courut ſus à ceux qui les chanſtoient; Ce qui cauſa de grands tumultes à Paris, particulierement l'an 1558.

Cauſe du progrés du Calviniſme en France.

On accuſoit les miniſtres d'eſtat (que ce fuſt à tort ou non) de n'avoir pas voulu qu'on apportaſt les vrais remedes à cete contagion, tandis qu'elle n'infectoit que les pauvres, à la perte deſquels ils n'euſſent rien gagné; & on diſoit qu'ils eſtoient bien aiſes qu'elle ſe répandit & qu'elle ſe priſt aux plus riches, afin d'avoir de bonnes confiſcations; qui êtoient le moien par lequel les gents de faveur s'enrichiſſoient ſous le regne de Henry II. En effet grand nombre de perſonnes riches, d'eccleſiaſtiques, & d'officiers les plus cõſiderables s'en trouvèrent atteints, beaucoup meſme des plus fortes têtes du parlement s'en coifferent: de ſorte qu'elles euſſent peut-être entraiſné une bonne partie du corps;

si le roi n'eust été en personne à EGLISE
cete fameuse Mercuriale de l'an 1559. ——
& n'en eut fait empriſonner plusieurs. Quelques-uns d'eux se justifierent, les autres se retracterent. le seul Anne de Bourg s'immola pour sa religion. Son exemple gasta plus de gents que n'eussent fait cent ministres avec leurs presches. Ensuite la foiblesse du regne de François II. la minorité de Charles IX. les sujets de discorde qui animerent les princes du sang, assistez de trois Chastillons, contre les princes de la maison de Guise; la maligne & artificieuse ambition de la regente Catherine de Medicis, qui flatoit tantot les Hugunots, tantôt les Catholiques, selon qu'elle croyoit avoir besoin des uns & des autres; enfin la connivence de quelques grands magistrats, & de plusieurs eveſques donnerent occasion à cete secte de s'affermir & de multiplier.

Nous avons parlé ailleurs du tumulte d'Amboise, des inimitiez, & des cabales des grands pour le gouvernement, de l'origine du nom de HUGUENOTS que l'on donna aux

De puis 1560. Calviniſtes, qui juſques là avoient été nommez SACRAMENTAIRES; & de la priſe des armes par le prince de Condé, & leurs autres chefs. Il n'eſt pas beſoin de marquer que ces furies ont deſolé le royaume trente ans durant, fait donner ſept ou huit batailles, & un nombre infiny de combats, tué par la guerre ou par les maſſacres un million de braves hommes, détruit deux ou trois cent villes, & reduit à l'hoſpital les plus riches & les plus nobles maiſons de la France.

Le malheur de ce royaume voulut, que cete reforme que les Huguenots préchoient tant, étoit paſſionnement deſirée par les gens de bien, & que leur cauſe ſe trouvant en quelque façon jointe avec les intereſts de l'état, ceux qui ſe picquoient d'être bons François les ſoûtenoient indirectement, & joignoient leurs conſeils avec les leurs. Pour cete conſideration les états d'Orleans ne s'efforcerent point de les détruire; & quelques prelats même furent d'avis qu'on leur accor-

dast le colloque de Poissy, & en EGLISE
suite une autre conference touchant les images, les reliques, & les ceremonies; ce qui leur haussa fort le courage.

Il eust peut estre esté bien plus à propos de donner alors un concile national; Et si on eust voulu retrancher le mal dés son commencement, il eust falu sans doute en tenir un general. Ce sont les souverains remedes que Dieu a donnez à son eglise pour estindre ces embrasemens: mais souvent la fausse politique ne s'y accorde pas; Et en ce temps là les interests mal entendus des princes & du pape, s'opposerent au bien commun de la Chrestienté. Le conseil de France faisoit trembler la cour de Rome toutes les fois qu'on y parloit d'assembler un concile national, tant elle apprehendoit la capacité des docteurs François, & les libertez de l'eglise Gallicane: aussi ne fut-ce pas une des moins pressantes considerations qui obligea le pape Pie IV. de recontinuer le concile de Trente. Concile de Trente.

Les memoires de cete grande as-

EGLISE semblée ont esté recueillis par plusieurs personnes, & son histoire escrite par divers auteurs fort habiles, mais un peu diversement & en beaucoup de choses plutôt selon leurs inclinations & selon leurs engagemẽts, que selon la verité. Le pape Clement VII. avoit esté obligé en 1533. d'asseurer l'empereur Charles V. qu'il le convoqueroit la mesme année ; mais comme il sceut que les princes protestants bien loin d'en passer par les conditions qu'il desiroit, soustenoient qu'il n'y devoit point assister ; puisqu'il estoit partie formelle ; que les controverses s'y devoient juger par la seule parole de Dieu, & qu'il faloit que les laiques y eussent voix aussi-bien que les ecclesiastiques: il ne se hasta pas de passer outre, & en promit seulement la convocation, sans designer le temps ny le lieu.

Le pape Paul III. son successeur, l'indisit effectivement au vingt deuxéme de May de l'année 1536. à Mantoue : de là, parce que le duc craignoit pour sa ville, il voulut le tenir à Vincenze dans les terres

de la seigneurie de Venise, & l'y commencer au mois de May de l'an 1538. Mais les Allemands se plaignant que cete ville estoit trop eloignée d'eux, les Venitiens estant touchez d'apprehension d'irriter le Turc qui redoutoit cete grande assemblée, & d'ailleurs n'y comparoissant que peu d'evesques, il le suspendit pour autant de temps qu'il lui plairoit. L'an 1541. du consentement des Catholiques d'Allemagne qui avoient tenu la diete à Spire, il l'indisit par une bulle du vingt-deuxiesme de May, au premier de Novembre de la mesme année dans la ville de Trente. Et neanmoins à cause que toute l'Europe se vit aussi tost troublée des guerres d'entre Charles V. & François I. il fut obligé de rappeller ses legats qu'il y avoit envoyez, & de le suspendre encore une seconde fois, jusqu'à un temps plus commode, qu'il declareroit quand il le jugeroit à propos. EGLISE

La paix se fit entre les deux rois, l'an 1544. Dans le traité ils jetterent quelques propos de reformer

EGLISE les abus de la cour de Rome ; le pape en ayant eu advis, jugea neceſſaire de les prevenir, & remit une ſeconde fois le concile de Trente au quinzieſme de Mars de l'an 1545. avec cete precaution neantmoins qu'il donna ordre à ſes legats, en cas qu'il s'y remuaſt quelque choſe contre ſes intereſts, de le rompre ou de le transferer. L'aſſemblée ſe trouva ſi peu nombreuſe qu'il en remit l'ouverture au treiſiéme de Decembre enſuivant; auquel n'eſtant guere plus grande, les eveſques de France qui n'eſtoient que trois, furent ſur le point de ſe retirer; toutefois ils demeurerent & le concile fut ouvert.

Apres quelques ſeſſions, & diverſes prorogations pendant les années 1546. & 47. il advint que l'empereur remporta de grands advantages ſur les princes proteſtans de la ligue de Smalcalde : les Legats qui connoiſſoient les intentions de leur maiſtre, virent bien alors, qu'il n'eſtoit pas de ſes intereſts de tenir le concile plus long temps en cét endroit là. Prenant donc occa-

1546. & 1547.

sion de quelque bruit de peste qu'on EGLISE
disoit s'estre épriſe aux environs de
Trente, ils le transfererent à Bou-
logne le vingt-huictieſme de Fe-
vrier de l'an 1547. ſans attendre ſi
l'empereur & le roi le trouveroient
bon. Les eveſques Eſpagnols refu-
ſerent de les ſuivre, & demeurerent
à Trente.

La même année de cete tranſlation,
l'empereur gagna une tres grande
& entiere victoire ſur les meſmes
Proteſtants; laquelle contre toute
apparence, au lieu de réjoüir le
ſainct Pere; (qui ne l'euſt pas creu
ainſi?) le jetta dans de terribles ap-
prehenſions. Il luy ſembloit déja voir
l'empereur, pourſuivant ſa pointe,
paſſer en Italie, luy arracher Par- 1547.
me & Plaiſance, ſe rendre maiſtre & 48.
de la ville de Rome, y reſtablir la
dignité de l'empire: Et ce qu'il crai-
gnoit plus que tout cela, reformer
les abus de ſa cour, ſelon que les
eveſques meſmes des terres de ce
prince qui eſtoient au concile, l'a-
voient hautement teſmoigné par
leurs diſcours. Dans ces alarmes,
le ſainct pere ne ſçachant de quel

EGLISE costé se tourner, sollicitoit instamment le roi de France de s'opposer à ces progrés formidables, de recueillir & de soutenir les debris des Protestans, & mesme de se servir de l'assistance du Turc. La dessus le dixiesme de Septembre arriva le meurtre du duc de Plaisance son fils ; la douleur d'un coup si tragique jointe à la frayeur que la victoire de l'empereur lui donnoit, & aux protestations que firent ses ambassadeurs contre la translation, fut cause qu'il fit cesser le concile l'an 1548.

Il fut interrompu jusqu'en l'an 1551. 1551. que les vehementes instances de l'empereur & des Catholiques d'Allemagne obligerent le pape Jules III. de le reintimer à Trente le premier jour de May de cete année là, pour le reprendre au mesme estat où il avoit cessé. Quelques princes Protestans & quelques villes, pour complaire à l'empereur, y envoyerent des deputez. Mais bientost apres s'alluma la guerre de Parme, dans laquelle le roi offensé que le pape se fust ligué contre lui

avec l'empereur, escrivit au concile par Jacques Amiot, Abbé de Bellosane, une lettre fort desobligeante pour le pape, & remplie de ces protestations; *Que l'accés n'estant point libre à Trente pour ses evesques, il ne pouvoit les y envoyer; Qu'il ne le tenoit point pour un concile general convoqué pour reformer les abus & pour restablir la discipline, mais le regardoit comme une assemblée pratiquée par de subtiles intrigues & pour des interests temporels; Qu'ainsi il ne se croyoit point obligé à ses decrets ny luy, ny l'eglise de son royaume; mais declaroit, que s'il en estoit besoin, il auroit recours aux mesmes remedes dont ses predecesseurs s'estoient servis en pareil cas.* EGLISE

Le pape s'estant bien tost ennuyé de la guerre, depescha des legats vers l'empereur, & vers le roi, pour traitter de la paix. Les facultez de celui qui vint en France estant presentées au parlement, y receurent les mesmes restrictions qui avoient esté mises à celles des precedents.

Or le roi étant bien remis avec le pape, le concile se continua durant

1551. toute l'année 1551. & la ſuivante encore. Comme il allòit aſſez bien, la terreur des armes de Maurice duc de Saxe qui s'avança juſqu'à Inſpruc; où il penſa ſurprendre l'empereur, & le bruit de celles du roi qui peu apres entra en Allemagne, épouventerent ſi fort les prelats, qu'ils s'enfuirent preſque tous. Les legats ſuſpendirent donc le concile pour deux ans; mais par diverſers rencontres d'affaires, il fut interrompu juſqu'à l'an 1561. que le pape Pie IV. le raſſembla. Sa bulle d'indiction trouva de grandes difficultez du coſté de l'empereur, & du coſté du roi: leur conſeil deſiroit que ce fut une convocation d'un concile tout nouveau, non pas une continuation, & que l'on y put remanier les decrets qui avoient eſté faits; car ils eſperoient par ce moyen y attirer les proteſtants. D'ailleurs, les bons François trouvoient à redire que l'adreſſe s'en fût faite à l'empereur ſeul, & que le nom du roi Charles IX y fût pas
1562. exprimé, comme ceux de François I. & de Henry II. l'avoient été dans les precedentes. En effet on ne l'y

avoit compris que sous les termes generaux *de Rois & Princes Chrestiens*. On fit encore la même injustice dans les acclamations de la cloture du concile. EGLISE

Les ambassadeurs de France qui étoient Louïs de saint Gelais-Lansac, Arnoul du Ferrier president des enquestes au parlement de Paris, & Guy Faure Pibrac Juge Mage de Tolose, s'i rendirent le dix huitiéme de May. La reyne Catherine, & son conseil, les avoient chargez de presser vivement la reformation des abus, & de s'y conduire de sorte que les protestants eussent sujet de croire qu'on leur vouloit donner toute satisfaction sur leurs plaintes. Pibrac y harangua selon cet esprit, & Lansac y agit de mesme; pour cet effet il demanda qu'on declarast que c'estoit un nouveau concile, & qu'on y attendit les Evesques qui devoient venir de France, & même les ambassadeurs, & les theologiens de la reyne d'Angleterre, & des princes protestans. Nonobstant ces instances, les legats declarerent que c'étoit une continuation & vou-

EGLISE lurent qu'on travaill t inceſſamment, ſans attendre les prelats de France.

Lanſac, & ſes collegues ſe joignirent auſſi avec les ambaſſadeurs de l'Empereur dans la demande qu'ils faiſoient de l'uſage du calice pour les laiques de Boheme, auſquels l'Egliſe l'avoit autrefois benignement accordé. D'autre côté, tous les Eveſques François ſeconderent les Eſpagnols de tout leur pouvoir, pour faire declarer que la reſidence étoit de droit divin; mais ni les ambaſſadeurs, ni eux n'eurent ſatisfaction ſur aucun point, ſi bien qu'ils furent pluſieurs fois en deliberation de ſe retirer. Pibrac aiant été rappellé à la cour de France par la reyne Catherine, la parole demeura à Ferrier, qui harangua dans les occaſions avec une extreme vehemence.

Sur ces entrefaites, le cardinal de Lorraine arriva à Trente accompagné d'un grand nombre d'eveſques, & y prit telle autorité, que le Pape en aiant conceu jalouſie, l'appelloit entre ſes familiers *le petit*

Pape d'au de là des monts. Il ſça- EGLISE
voit qu'il venoit avec intention d'agir de concert avec les Imperiaux pour faire donner quelque contentement aux Lutheriens leſquels il deſiroit detacher des Huguenots, s'eſtant pour cet effet abouché lui & ſon frere avec le duc de Virtemberg, & autres princes de cete croyance, à Saverne: C'eſt pourquoy il avoit bien pourveu à fortifier contre lui par un grand nombre d'eveſques italiens que de tous coſtez il envoya à Trente avant que ce cardinal y fut arrivé.

Quelques mois apres ſa venuë, 1562.
ont receut deux grandes nouvelles & 63.
au concile, l'une de la mort du roi de Navarre, l'autre à quelques temps de là du gain de la bataille de Dreux, Toutes deux firent croire au cardinal que ſon Frere alloit devenir maître de la France, & cete conſideration augmenta fort ſon pouvoir dans le concile; & par conſequent celui des ambaſſadeurs avec leſquels ils eſtoit bien uny du commencement.

Ils propoſerent donc, ſelon la charge qu'ils en avoient, trente quatre

EGLISE

articles de reformation, dont les plus remarquables étoient ; *Qu'on n'ordonnaſt point de preſtres s'ils n'étoient déja vieux, comme le mot le porte ; Que l'on reſtituaſt les fonctions ſeparément à tous les Ordres ſacrez, ſans qu'un Ordre fiſt celles des autres ; Qu'on ne les donnaſt point tout d'un coup, mais en gardant les interſtice; ; Qu'on n'admiſt perſonne à la dignité d'abbé, ou de prieur conventuel, qui n'euſt enſeigné la Theologie dans quelque College celebre. Qu'un Eccleſiaſtique ne pût tenir qu'un ſeul benefice ; Qu'on fiſt les prieres en François aprés le ſainct ſacrifice de la Meſſe ; Que l'on donnaſt la communion au peuple ſous les deux eſpeces. Qu'on rendiſt aux Eveſques leur juriſdiction entiere, ſans laiſſer d'exemption à aucuns monaſteres, ſinon aux chefs d'Ordre ; Que les paſteurs fuſſent capables, & obligez de preſcher & de catechiſer; Qu'on punît ſeverement la ſimonie, & vente des benefices ; & qu'on oſtaſt les abus qui s'eſtoient introduits parmi le vulgaire pour le culte des Images.* Le cardinal de Lorraine les eût ſans doute appuyez.

fortement si la mort du duc de Guise ne fust pas survenuë : mais comme la bonne fortune de ce frere lui avoit fort elevé le courage, sa perte le rabaissa infiniment ; il ne songea plus qu'à s'accommoder avec le pape, & relaschant de ses grands desseins, il obligea aussi tous les evesques de sa brigue à se relascher. Ainsi les legats, & autres gens dependants de la cour de Rome demeurerent les maîtres du concile, & y firent passer beaucoup de choses selon leurs intentions. EGLISE

Vers ce temps-là commença la contestation pour le rang d'entre les ambassadeurs de France, & celuy d'Espagne, dans laquelle on peut dire que le pape ne conserva pas le droit de la France dans son entier. Si l'on en croit quelques-uns, il fut bien aise d'entretenir cete dispute pour avoir sujet de rompre le concile ; ce qu'il pensa faire plusieurs autres fois, parce qu'il ne pouvoit pas bien le gouverner selon ses desirs. Il ne s'en falut pas beaucoup que cela n'arrivast ; car les ambassadeurs de France, piquez de l'injustice 1565.

EGLISE qu'on faiſoit à leur roy, furent ſur le point de ſe retirer, & de proteſter, *non contre les legats qui dépendoient de la volonté du pape, ny contre le concile qui n'eſtoit point libre, ny contre le roy d'Eſpagne & ſon ambaſſadeur, qui ſouſtenoient leur pretention; mais contre un homme particulier qui ſe portoit pour pape, & qui s'eſtoit inſtruit dans la chaire de ſainct Pierre par des brigues illicites, & par un ſale trafic, dont ils avoient les preuves pardevers eux.* Neantmoins les gents de bien, qui s'entremirent de ce differend, trouverent un expedient pour l'accommoder, mais qui à la verité bleſſoit en quelque ſorte un advantage dont la France avoit toûjours eſté en poſſeſſion: Auſſy a-t-elle bien ſceu depuis revendiquer ſon droit, & s'y maintenir.

1563. Le cardinal de Lorraine n'avoit plus d'autre penſée que de haſter la concluſion du concile, pour s'en retourner en France mettre ordre aux affaires de ſa maiſon. Il alla trouver le ſainct pere à Rome, avec lequel il eut de longues & particulieres conferences; Et lors qu'il fut

de retour à Trente, il n'agit plus EGLISE
que de concert avec les legats. Si bien que cete grande assemblée, qui durant l'espace de vingt-sept ans, & sous le pontificat de cinq papes, avoit été interrompuë & repriſe diverſes fois, prit fin le deuxieſme jour de Decembre de l'an 1563. avec un contentement indicible du ſainct pere, qui par là ſe voyoit delivré de grandes fatigues & des apprehenſions encore plus grandes, qu'il avoit pour la diminution de ſa puiſſance abſoluë.

Les diciſions en ont eſté receuës en France pour ce qui eſt des points de la foy, non pas toutefois pour ceux de la diſcipline, à cauſe qu'il y en a pluſieurs qui bleſſent les droits de la couronne, & les libertez de l'egliſe Gallicane, l'autorité des Magiſtrats ſeculiers, les privileges des chapitres & communautez, & divers uſages receus dans le royaume; Et ſi l'on y pratique pluſieurs de ſes reglements, ce n'eſt pas en vertu des decrets du concile, mais des ordonnances des rois.

Durant qu'il ſe tenoit, le calvi-

1561. & suiv. nisme que les edits des rois François I. & Henry II. avoient reprimé, commença à paroistre publiquement à la faveur des conjonctures que nous avons spécifiée. L'edit de Juillet le délivra de la crainte des supplices ; le colloque de Poissy luy donna la hardiesse de prescher publiquement : l'edit de Janvier, la liberté de l'exercice ; & l'accident de Vassy, le sujet de prendre les armes.

1563. & suiv. De-là s'ensuivit une infinité de meurtres, de brigandages, de destructions d'eglises, d'incendies, de profanations, & de sacrileges. Ces gents tout furieux de ce qu'on avoit tant brulé de leurs freres, s'en vengerent cruellement sur les ecclesiastiques ; autant qu'ils en attrapoient, ils leur coupoient les oreillles & les parties honteuses : on en vit qui en portoient des enfilades au lieu de bandolieres. Ils n'épargnérent pas les tombeaux des saincts, ny mesme ceux de leurs ancestres ; ils brulerent les reliques, dont neantmoins, comme par miracle, il s'en trouve autant que jamais ; & briserent les châsses, & les

les vaſes ſacrez pour en avoir l'or & EGLISE
l'argent. De cete impieté, il en revint au moins ce bien au public, qu'ils en battirent quantité de monnoye. mais ce fut une perte ſans aucun profit, & tout à fait irreparable, que la diſſipation des anciennes Bibliotheques des abbayes, où il y avoit des treſors ineſtimables pour l'hiſtoire, & pour les ouvrages de l'antiquité.

Le clergé ſouffrit auſſi de grands dommages de ces guerres dans ſes biens temporels; car outre que les huguenots les envahirent en pluſieurs endroits, les rois le contraignirent par cinq ou ſix differentes fois d'en aliener pour de grandes ſommes qu'on devoit employer aux frais de la guerre, & ils ne lui donnerent pour cela, qu'un tems ſi brief, qu'il étoit forcé de vendre ſon fonds à vil prix. Faut il dire que ces diſtractions en ce tems là étoient ſa ruine ou ſa reforme? étant certain comme il eſt, que les richeſſes qui ſervent à ſa ſubſiſtence quand elles ſont mediocres, avoient été les plus prochaines cauſes de ſa corruption parce qu'elles

EGLISE estoient devenuës excessives ; mais d'autre costé elles luy sont necessaires pour maintenir sa dignité, & attirer le respect des peuples.

1563. & suiv. Lors que François duc de Guise eut esté assassiné devant Orleans, la reyne mere, & les huguenots estant chacun à leur égard delivrez de la ruïne prochaine, dont il les menaçoit, se porterent aisement à la paix ; la reyne, & le prince son prisonnier la traiterent bouche à bouche ; & l'edit en fut expedié à Amboise le dix-neufiéme de Mars 1563. Ce fut le premier des sept que les rois Charles IX. & Henry III. leur accorderent ; car ils prirent les armes autant de fois, quelques-unes par contrainte, & quelques autres de gayeté de cœur. Le massacre de la saint Barthelemy, qui sembloit les devoir atterrer, les encouragea à souffrir toutes les extremitez, parce qu'il ne leur laissa point d'autre moïé de se sauver que de tout perdre.

Or cete premiere paix de 1563. déplut si fort au saint pere, qu'il voulut décharger sa colere sur ceux qu'il croioit les plus dangereux en-

nemis de la religion Catholique en France. Particulierement sur Jeanne d'Albret reyne de Navarre, qui l'avoit chassé de ses terres, & y avoit abattu toutes les eglises; & surquelques prelats qui favorisoient manifestement le huguenotisme. Il avoit envie d'adjourner cete reyne au concile, & de lui faire son proces pardevant ce grand tribunal: mais prevoyant que les ambassadeurs de l'empereur s'y opposeroient aussi-tost, comme ils avoient fait en pareil cas pour la reyne d'Angleterre, il resolut de la citer à Rome, & fit afficher la citation aux portes de sainct Pierre, & à celles de l'inquisition, declarant si elle ne comparoissoit, que ses terres & seigneuries seroient proscrites, & que sa personne auroit encouru toutes les peines portées contre les heretiques. EGLISE 1563.

Pour les prelats, il donna aussi ordre aux cardinaux inquisiteurs, de les citer à Rome à certain jour; & s'ils ne comparoissoient personnellement, de leur faire leur proces jusqu'à sentence deffinitive, laquelle

EGLISE il prononceroit dans son consistoire secret. Les inquisiteurs, en vertu de ce commandement, citerent Odet de Coligny Chastillon, cardinal evesque de Beauvais, mais qui avoit quitté la pourpre pour suivre la fortune & les opinions de ses freres, & portoit le titre de comte de Bauvais, N. de saint Romain archevesque d'Aix, Jean de Montluc evesque de Valence, Jean Antoine Carracciol de Troyes, Jean de Barbanson de Pamiez, Charles Guillard de Chartres, Louis d'Abret de Lascar, Claude Reyne d'Oleron, Jean de saint Gelais d'Vzez, & François de Noialles d'Acqs. Dans ce nombre ils eussent encore pu mettre Pierre du Val, evesques de Sées, qui avoit les mesmes sentimens que Montluc.

En suites des procedures faites en cour de Rome, le pape prononça la sentence contre le cardinal de Chastillon, par laquelle *il le declaroit heretique, seducteur, schismatique, apostat, & purjure, le degradoit du cardinalat, le privoit de toutes charges & dignitez, specialement de l'e-*

veſché de Beauvais qu'il tenoit du ſaint EGLISE
ſiege, & expoſoit ſa perſonne a tous les fidelles qui le pourroient apprehender & le livrer pour en faire juſtice. Le cardinal pour montrer qu'il ne dependoit nullement de la juriſdiction du pape ; reprit la pourpre, & aſſiſta veſtu de la ſorte à l'acte de la majorité du roy dans le parlement de Roüen ; dont le ſaint pere fut ſi émeu, qu'il prononça publiquement la ſentence, & la fit afficher dans les places de Rome, & debiter en ſuite par toute l'Europe.

Mais pour la reyne de Navarre, le conſeil du roy conſiderant les conſequences qu'il y avoit de laiſſer dépouiller une princeſſe qui eſtoit parente du roy, que ſon mary avoit perdu la vie en combattant pour la religion catholique, que ſa cauſe ſeroit un prejugé contre toutes les têtes couronnées, & que ce chaſtiment tourneroit moins à l'advantage de la religion qu'au profit du roy d'Eſpagne, qui de là prendroit occaſion d'envahir ſes terres, fit de ſi puiſſantes remontrances au pape par la bouche de Henry Clutin-Doyſel

EGLISE son ambaſſadeur, que la citation donnée contre cette reyne fut revoquée. Quant aux eveſques, le cardinal de Lorraine ayant pareillement informé le pape, que c'eſtoit contre les droits & l'uſage de l'egliſe Gallicane, de ſouffrir qu'on leur fiſt leur procés à Rome en premiere inſtance, il arreſta l'affaire pour lors; mais cinq ans aprés, Pie V. prenant occaſion de la foibleſſe du royaume pour eſtendre ſon autorité, prononça contre eux une ſentence pareille à celle qui avoit eſté fulminée contre le cardinal de Chaſtillon, & la fit publier en France.

La rebellion des Huguenots produiſit la faction de la ligue; l'exemple de leurs confederations avec les princes eſtrangers autoriſa auſſy la liaiſon qu'elle prit avec l'Eſpagne. Le procedé des uns & des autres fut preſque tout pareil, d'abord tous deux affecterent une grande diſcipline, puis dans peu de temps ils tomberent en toutes ſortes de licences; leurs predicateurs, & leurs libelles furent également inſolents & factieux; ils employoient les meſmes maximes,

& tenoient le meſme langage à l'é- EGLISE
gard de l'autorité du ſouverain qu'ils attaquoient, de la liberté des peuples qu'ils ſouſlevoient, & des conſciences qu'ils débauchoient. Pareillement les uns & les autres, quand ils ſe trouverent dans les extremitez d'où ils ne pouvoient ſortir par des moyens ordinaires, ſubornerent des aſſaſſins pour s'en tirer ; mais tous ceux qui ſe ſervirent de ces deteſtables moyens perirent par de ſemblables coups. Car comme Poltrot tua François duc de Guiſe, le fils de ce duc tua l'Admidral; les quarante-cinq maſſacrerent ce prince à Blois ; Et ceux qui tremperent les mains dans ſon ſang, eurent preſque tous une fin ſanglante, la colere du ciel ayant puny les premiers par les ſeconds, & ceux-cy par des troiſiémes, qui le furent encore par d'autres. Ce qui fuſt allé à l'infiny, ſi la clemence du roy Henry IV n'euſt mis fin à ces meurtres, qui s'enſuivoient neceſſairement les uns des autres.

Les premiers alignements de la ligue ſe tracerent en Guyenne, & en Languedoc, durant la premiere guer-

EGLISE re civile, lors qu'il y avoit danger que les huguenots ne s'emparaſſent entierement de ces deux grandes provinces. L'an 1585. Humieres, avec la nobleſſe de ſon gouvernement de Vermandois, en forma une à Peronne ; & Louys de la Trimoüille une autre en Poictou. La maiſon de Guiſe travailla puiſſamment à les recueillir toutes, & à les unir enſemble, principalement lors que le duc d'Anjou fut mort. Ce n'eſtoit pas peut eſtre que ces princes fuſſent encore pouſſez de l'ambition de ravir la couronne, comme on les en a accuſez mais parce qu'ils l'eſtoient du deſir naturel de ſe conſerver. Car les medecins leur faiſant entendre que Henry III. ne pouvoit vivre long temps, ils craignoient lors qu'il ne ſeroit plus, d'eſtre accablez ou par ſes favotis, entre leſquels il avoit envie de partager ſon royaume, ou par les huguenots dont la haine contre leur maiſon ne pouvoit s'eſtancher que par le ſang de tous ces princes : voilà pourquoy ils ſe premunirent, pour ne pas demeurer expoſez à la mercy des uns ou des

autre. Il eſt probable que les forces que les Guiſes ſe virent en main par le moien d'un ſi puiſſant parti, leur donnerent de plus hautes & de plus criminelles penſées : mais il ſeroit plus aiſé d'en trouver des conjectures que des preuves bien certaines. EGLISE

Le pape, la Sorbonne, les Ieſuites, & preſque tous les nouveaux Ordres de religieux contribuerent de tout leur pouvoir à former la ligue; Et neantmins tout leur credit n'euſt pas eſté aſſez grand pour la maintenir, ſi les peuples n'euſſent pas eſté auſſi mal traitez qu'ils l'eſtoient, & ſi les charges des impoſts, l'inſolence des favoris, la foibleſſe, & les mœurs ſcandaleuſes de Henry III. ne leur euſſent pas donné de l'averſion & du mépris par le gouvernement.

Le duc de Nevers la commença par zele, & puis la deſavoüa par jalouſie ; le pere Claude Mathieu Jeſuite en fut le premier courier : Gregoire XIII. la fomenta ; Sixte V. l'approuva & la protegea. Quelques uns ont voulu dire, que

EGLISE le premier contribua à la conſpiration de Salcede: pour le ſecond, il excommunia le roi de Navarre, & le prince de Condé l'an 1585. Apres les barricades il eſcrivit au duc de Guiſe, le comparant aux Machabées, & lui fit ſavoir qu'il avoit crée un legat *à latere*; c'eſtoit Jean François Moroſini, avec lequel le cardinal de Bourbon & lui communiqueroient leurs deſſeins. La mort de ce prince tué à Blois, lui donna bien de la douleur: celle du cardinal de Guiſe, & la detention de l'archeveſque de Lyon lui fournirent un pretexte de la venger par les foudres de l'egliſe. Son monitoire contre le roi Henry III. fut publié le vingt quatriéme de May & affiché aux lieux ordinaires à Rome le même jour, & aux portes des egliſes cathedrales de Meaux & de Chartres le 23. de Juin.

1588. & ſuiv.

Si les relations que nous avons de ce temps là ſont vrayes, ce pape ſe laiſſa tranſporter de joye à la nouvelle qu'il eut de l'aſſaſſinat de ce prince, & loüa hautement l'action de Jacques Clement dans le conſiſ-

1591.

toire, la comparant aux plus glo- EGLISE
rieux mysteres du Christianisme, & à la generosité des plus illustre martyrs. Il creut qu'apres ce changement il devoit ouvertement prendre en main la deffense de la religon, & empescher Henry IV. d'entrer dans le throsne tant qu'il seroit hors de l'eglise: il envoya donc pour ce sujet le cardinal Caetan, legat *à latere*, vers le duc de Mayenne. En cete occasion les membres du parlement qui étoient demeurez à Paris, & ceux qui s'étoient retirez à Tours, étant directement oppose agirent d'une maniere toute contraire, mais avec pareille chaleur, les uns pour le pape, les autres pour le roi.

La Sorbonne ne refusa rien aux 1591
prieres de la ligue, & aux desirs du sainct pere dans une affaire qui concernoit la religion. On sçait les sanglants decrets qu'elle donna pour destacher les peuples de l'obeissance de Henri III. & de celle de Henri IV. mais quand le dernier de ces deux rois fut converti, & de plus maître de Paris, on fut étonné qu'elle en donna un tout contraire en sa faveur, sans at-

EGLISE tendre qu'il eut receu son absolution de Rome.

Avant cela Gregoire XIV. mal informé de l'état de la ligue s'y engagea plus avant que son predecesseur. il promit quinze mille escus d'or tous les mois pour soustenir & deffendre la ville de Paris, & envoya une armée en France: mais elle perit presque toute avant que d'y entrer, & apporta plus de scandale par ses vices enormes, que d'assistance au party.

Les prelats, pour conserver leur revenu qui faisoit le principal attache-
1591. ment de plusieurs d entreux suivoiẽt le parti qui étoit le plus fort dans les pays où ils avoient leurs benefices: mais dans les lieux qui estoient sujets aux courses de l'un & de l'autre, ils ne sçavoient qu'elles mesures prendre; car s'ils se declaroient pour l'un, l'autre aussi tost donnoit leurs benefices. Gregoire par une bulle de l'an 1591. ordonna à ceux qui suivoient le roi de le quitter sous peine d'excommunication; mais le mal present les touchant plus fort que les menaces eloignées, ils

n'obeïrent point à ſon commande- EGLISE.
ments.

Ce pape ne tint le ſiege que ſix mois ; Innocent ſon ſucceſſeur que deux; Clement VIII. qui fut êlu apres ſuivit d'abord les meſmes briſées de Gregoire, & manda à Philippes Sega eveſque de Plaiſance, lequel il avoit fait cardinal de procurer l'election d'un roi catholique, c'eſtoit l'an 1592. D'autre coſté, quelques prelats voyant que toute commu- 1592.
nication êtoit rompuë avec Rome, firent la propoſition de creer un patriarche pour la France ; & les plus puiſſants de la cour, ou en faveur, ou en merite, l'appuyerent de toutes leurs forces dans le deſir qu'ils avoient d'obtenir cete haute dignité. Mais le cardinal de Bourbon qui avoit d'autres penſées pour ſa propre grandeur, s'y oppoſa puiſſamment, ſous pretexte que c'euſt été confirmer le roi dans le ſchiſme, & aigrir davantage le ſainct pere. Ainſi il fut ordonné, que la nomination du roi aux benefices ſeroit confirmée par les eveſques, & que chacun d'eux auroit pouvoir de

EGLISE dispenser en son dioceſſe comme le pape dans toute l'egliſe.

Si l'on vouloit juger de l'intention des chefs de la ligue par l'effet qu'elle produiſit, on pourroit dire qu'elle étoit bonne ; car les ennuis & les traverſes qu'elle cauſa à Henri IV. le fatiguerent ſi fort, que redoutant encore pis, il reprit la religion de ſes anceſtres pour s'aſſeurer de la couronne. Apres ſa converſion, Clement lui tint encore quelque temps les portes de l'egliſe fermées; mais enfin ayant reconnu la foibleſſe de la ligue, & l'ambition du roi d'Eſpagne, il les lui ouvrit avec beaucoup
1595. de demonſtrations de bienveillance; Non pourtant ſans faire de grands efforts pour rehauſſer l'autorité du ſainct ſiege dans une occaſion ſi eſclatante.

Deſlors la France ne fut plus agitée de ces violents accés que la religion lui avoit cauſez; il lui reſta neanmoins dans les entrailles quelque inflammation des chaleurs de la ligue; comme d'autre coſté les cabales & les emportements des huguenots donnoient toûjours de l'apprehen-

sion & du chagrin au roi Henri IV. EGLISE
Nous avons dit dans sa vie comme il leur accorda l'exercice de leur religion, & plusieurs autres advantages par l'edit de Nantes.

De la corruption des deux partis, il s'en forma un troisiesme qu'on nomma LES POLITIQUES, gents qui professant en apparence la religion dans laquelle ils se trouvoient engagez, & n'en ayant pourtant aucune, puisqu'ils la rapportoient entierement aux interests temporels de l'estat, estoient bien plus pernicieux que tous les heretiques.

Durant le grand embrasement des guerres de la religion sous le regne de Charles IX. & au commencement de celui de Henry III. le clergé n'eut point le loisir d'assembler des conciles provinciaux, quoyque l'eglise en eust grand besoin; mais depuis l'an 1580. il s'en tint cinq ou six dans les Metropoles par les archevesques, assistez de leurs suffragants. Le cardinal Charles de Bourbon en assembla un à Roüen l'an 1581. Antoine Prevost Sansac en celebra un à Bordeaux l'année d'apres. Conciles de l'eglise Gallicane.

EGLISE Simon de Maillé un à Tours en 1583. Renauld de Beaulne un à Bourges en 1584. Alexandre Canigiani un à Aix l'an 1585. & François de Joyeuse cardinal un à Toulouse l'an 1590.

Je ne mets point au rang de ces assemblées les diverses conferences d'entre les docteurs catholiques & les protestants, dont la plus celebre, comme la plus pernicieuse, fut le colloque de Poissy. Je n'y mets pas mesme ce qu'on appelle assemblées du clergé de France, pource que la forme & les manieres d'i proceder, & les sujets de leur convocation different fort de celles des conciles, quoy que par rencontre on y traite souvent de la discipline, & autres matieres ecclesiastiques. Il est vray que de tout temps les prelats en faisoient quelques-uns, ou par l'ordre du roi qui les mandoit, ou par son congé, quand il en estoit besoin pour les affaires de leur corps; mais elles n estoient point reglées comme elles ont commencé à l'estre depuis qu on a obligé cét Ordre sacré au contract des douze cents mille li-

vres de rente pour l'hôtel de ville de Paris, & par cete occasion à payer reglément des decimes. On peut à mon advis, mettre celle de Melun qui se tint l'an 1579. pour la premiere de cete espece. EGLISE. 1579.

Les remontrances qu'elle fit au roi par la bouche premierement d'Arnaud de Pontac evesque de Basas, puis de Nicolas l'Angelier evesque de sainct Brieuc, furent fort pressantes sur la décharge de ces rentes, sur la reception du concile de Trente, & sur le restablissement des elections. Il ne purent rien obtenir pour le premier; pour le second on leur promit d'y avoir egard en temps & lieu; mais sur le troisiesme, le roy leur répondit fort rudement qu'il n'en feroit rien, & leur demanda s'ils ne tenoient pas leurs evesches de luy: A quoy quelques-uns répondirent assez genereusement qu'ils estoient prests de les luy remettre, pourveu qu'il luy pleust rendre le droit de l'election à l'eglise suivant l'escriture, & les saincts canons.

On connoist au reste par leurs remontrances quels estoient alors les

Desordres dans l'egliſe.

desordres de l'egliſe Gallicane : On y voit, que les eveſchez, les abbayes, & les egliſes collegiales eſtoient entre les mains des capitaines ; Qu'on entendoit ſouvent ces mots ſortir de leur bouche *mon eveſché*, *mon abbaye*, *mes preſtres*, *mes moines*. Que par arreſt du grand conſeil, on avoit employé les deniers de la vente d'un eveſché à acquiter les debtes du vendeur; Qu'au conſeil du roi une abbaye avoit eſté adjugée à une dame, comme lui ayant eſté baillée en dot, avec declaration expreſſe, qu'apres ſon deceds les heritiers en joüiroient par égale portion ; Que pluſieurs eveſchez eſtoient ſans eveſques,& leurs biens uſurpez par des perſonnes profanes ; Qu'en pres de huict cents abbayes, auſquelles ie roi nommoit, il n'y avoit pas cent abbez titulaires ou commendataires, & que de ceux-cy la pluſpart ne faiſoient que * preſter leur nom à d'autres qui en effet joüiſſoient du revenu: Ainſi les egliſes eſtoient ſans paſteurs, les monaſteres ſans religieux, & les religieux ſans diſcipline, les tem-

*On les appelloit *Cuſtodinos.*

ples, & les maisons sacrées en ruï- EGLISE
ne, & converties en spelonques de voleurs.

Lors que le clergé eut ressenty qu'il estoit en bute à tout le monde, & que la licence des guerres civiles exposoit ses biens au premier occupant, les catholiques se jettant dessus aussi-bien que les huguenots, il tascha de se reünir pour penser à ses affaires, & les evesques furent contraints de s'en aller à leurs eveschez, sinon pour paistre leurs troupeaux, au moins pour deffendre leur propre subsistence. Avant cete necessité, ils les fuyoient comme des solitudes affreuses; les divertissements de Paris, & les servitudes de la cour faisoient leurs exercices ordinaires. L'histoire marque, que l'an 1560. Jean de Montluc, evesque de Valence, disant un jour son advis dans le conseil du roy, se plaignit que l'on en avoit veu quarante tout à la fois à Paris croupissants dans l'oisiveté & dans les delices: Aussi le parlement leur enjoignit par arrest, d'aller dans leurs eveschez faire leur devoir, autrement qu'ils y

EGLISE

seroient contraints par la saisie de leurs meubles & de leur équipage. Mais peut-estre que de la façon que la plus part d'eux vivoient, leur absence causoit moins de scandale à leur troupeau que leur residence.

Dans ce siecle il ne se fit point de nouveaux Ordres de moines ; je remarqueray portant celui des MINIMES qui commença dans le precedét: S. François Martotile natif de Paule dans la Calabre en fut l'institutteur, & le planta en France, lors qu'il y fut appellé par le roy Loüis XI. Le pape Sixte IV. l'approuva en 1473. & Jules II. le confirma en 1506.

Ordres religieux & leurs reformes.

Tous ceux des Mendiants renouvellant leur ancienne ferveur & leur discipline, les uns plustost, les autres plus tard, firent naistre diverses reformes. Celuy de S. François d'Assise, qui a toûjours esté plus fecond qu'aucun autre en diverses sortes d'habits & d'observations de sa regle, produisit trois nouvelles branches sçavoir celle des CAPUCINS, celle des RECOLLECTS & celle des PIQUEPUSES.

Celuy des Augustins en pousſa

aussi une qui est celles des Hermi EGLISE
tes de sainct Augustin ; comme celui des Carmes produisuit la congregation de ceux qu'on nomme Deschaux & qui le sont. Je passe sous silence celle des Dominicains ou Jacobins reformez, & celle des Augustins déchaussez, dautant qu'elles appartiennent au dix septiesme siecle

Et pour parler premierement des RECOLLECTS, il faut sçavoir qu'y ayant eu à diverses fois plusieurs differentes congregations dans l'Ordre de sainct François qui se vantoient chacune d'observer la regle de leur patriarche dans sa pureté & simpliciré, Leon X. avoit ordonné qu'elles seroient toutes compriſes & reduites en une, sous le nom de REFORMEZ ; Que neantmoins s'estant encore trouvé plusieurs de ces religieux qui affectoient d'être plus rigides que les autres, & de garder la regie à la lettre suivat les declarations de Nicolas III & de Clemét V. il faiut que l'an 1391. Clement VIII. leur fist attribuer des convéts par les superieurs de l Ordre, dans lesquels il recueilloiét ceux qui

EGLISE avoient l'esprit de pieté & de recollection. A cause de cela ils se nommerent RECOLLECTS. Les villes de Tulle en Limosin, & de Murat en Auvergne, furent les prémieres en France qui leur donnerent des convents, quelques religieux François y aiant apporté cete reforme d'Italie vers l'an 1584. En 1602. ils en eurent un à Paris, maintenant ils en ont par tout le royaume prés de cent cinquante, qui sont divisez en sept provinces.

L'origine des Capucins, ainsi nommez de la forme extraordinaire de leur capuchon, est telle. L'an 1525. un frere mineur observantin nommé Mathieu de Basci dela duché de Spolete, religieux dans le convent de Montefalconi, asseurant que Dieu l'avoit averti par une vision d'exercer une plus estroite pauvreté, & qu'il lui avoit montré la vraie maniere dont saint François êtoit habillé, se tailla un capuchon long & pointu*, & un habit tel que le portent les Capucins, & se retira en solitude avec la permission du pape. Quelques autres, pousſez du mes-

* Quelques autres l'avoient déja porté.

me esprit, le joignirent au nombre EGLISE
de douze : Le duc de Florence leur
donna un hermitage dans ses terres,
& ainsi peu à peu leur bande grossit
jusqu'à tel nombre, que l'an 1528.
le pape Clement VII. approuva cete
congregation sous le nom de FRERES MINEURS CAPUCINS. Le
pape Paul III. la confirma l'an 1536.
avec permission de s'établir par tout,
& lui donna un vicaire general, &
des officiers superieurs. Ceux qui
ont creu que Bernard Okin qui a-
postasia, & passa dans le camp des
heretiques, fut instituteur d'une si
sainte congregation, ont été tres-
mal informez: il se peut faire que l'a-
vantage qu'il eut d'en être general,
& un des premiers & de plus signa-
nez d'entre ceux qui embrasserent
cete reforme, a été cause de cete
fausse croyance. Sous le regne de
Charles IX. ils furent receus en
France, & eurent premierement un
convent à Meudon que le cardinal
de Lorraine leur fit bâtir, & un autre
plus petit au lieu de Piquepuz, au bout
du fauxbourg saint Antoine, où
sont aujourd hui les religieux pe-

EGLISE nitents du tiers Ordre de sainct François. Le roi Henry III. les tran fera de ce lieu-là dans un convent qu'il leur fit construire au fauxbourg sainct Honoré : Ils ont neuf provinces dans ce royanme, & plus de quatre cents convents.

Le tiers Ordre de saint François, qu'on nomme *l'Ordre des Penitents*. n'estoit du commencement qu'une congregation de personnes seculieres de l'un & de l'autre sexe, mais quelque temps apres elle avoit été renduë reguliere. Or dans les siecles suivants, s'estant extremêment relaschée, un de ses religieux nommé Vincent Massart Parisien, entreprit de la reformer vers l'an 1595. Le premier convent de cete reforme fut basty au village de Franconville, entre Paris & Pontoise; & le second au lieu appellé Piquepuz, d'où le vulgaire a nommé ces religieux PIQUEPUSSES. Cét Ordre est divisé en quatre provinces, & à quelque soixante convents.

Le pape Eugene IV. avoit trouvé à propos de mitiger la regle des Carmes; cete mitigation les ayant fait

fait tomber dans un trop grand re- EGLISE
laſchement, ſaincte Thereſe, religieuſe de cét Ordre dans le convent d'Avila en Caſtille lieu de ſa naiſſance, les remit dans ſa premiere auſterité. Elle commença par les filles dont elle bâtit un monaſtere à Avila; puis elle entreprit d'y remettre auſſi les hommes, étant aſſiſtée en cete bonne œuvre par deux religieux Carmes qui eurent leur premier convent prés de la meſme ville. Le pape Clement VIII. les ſepara des Mitigez, l'an 1593. & leur accorda d'avoir leur province à part, & de choiſir leurs ſuperieurs d'entre eux, à condition toutefois de reconnoître le general de l'Ordre. On n'en a veu en France que l'an 1605. Leur convent du faux bourg ſaint Germain, eſt le premier de tous ceux qu'ils ont eu dans le royaume; il fut baſty l'an 1611.

La reforme des Hermites de ſaint Auguſtin, leſquels on nomme à Paris *les petits Peres*, fut inſtituée au chapitre general de cét ordre qui ſe tint à Madrid l'an 1588. De-là quelques-uns allerent s'eſtablir en Italie, &

EGLISE d'Italie il en fut amené six ou sept en France l'an 1595. par Guillaume d'Avençon archevesque d'Embrun qui les logea au prieuré de Villars-Benoît en Dauphiné. Ils ne se sont établis à Paris que l'an 1609. premierement au fauxbourg saint Germain, où la reyne Marguerite leur fit édifier un convent, lequel ils ont laissé aux Augustins reformez qui l'occupent encore ; puis auprés de la porte Montmartre ou ils en ont bâty un autre.

Les soins qu'apportent les FRERES DE LA CHARITE' à recevoir & à traitter les malades, meritent bien qu'on en fasse mention. Le bien-heureux Jean de Dieu, natif du dioceſe d'Evora en Portugal, homme simple & sans aucunes lettres, mais brulant d'un zele charitable d'assister les pauvres infirmes, commença cete congregation en Espagne vers l'an 1570. Il alloit par les ruës & par les maisons, exhortant les Chrétiens à faire l'aumosne, & aiant souvent ces paroles à la bouche : *Faites bien, mes freres, tandis que vous en avez le*

temps, à cauſe dequoi on appelloit en Italie ces religieux, *Fatte ben fratelli*. Pie V. la confirma par ſa bulle du premier de Janvier 1572. Clement VIII. la reforma, & Paul V. l'erigea en ordre religieux, l'aſtreignant aux trois vœux accoûtumez, & à un quatrieſme ſpecial, qui eſt de ſervir les malades, ſous la dépendance neanmoins & ſous la correction des Ordinaires. EGLISE

La congregation des Fueillents eſt ſortie de l'ordre de Ciſteaux, & n'a commencé que l'an 1586. dans l'abbaye de Fueillents qui eſt au dioceſe de Rieux, à ſix lieuës de Toulouſe. Elle eut pour autheur Jean de la Barriere qui étant abbé commendataire de ce lieu-là, y avoit pris l'habit de religieux. Sixte V. l'approuva, Clement VIII. & Paul V. lui accorderent des ſuperieurs particuliers. Le roi Henry III. lui fonda un convent au faux bourg S. Honoré, à côté du Jardin des Tuilleries & l'an 1587. Jean de la Barriere y amena ſoixante de ſes religieux. Ils alloiét alors tout nuds pieds, mais depuis ils ont prit des galoches. Ils

EGLISE n'ont que trois provinces en France, & quelque trente monasteres.

Clercs reguliers.

Comme chaque temps & chaque generation a ſes gouſts & ſes productions, ce ſeiziéme ſiecle fut tres-fertile en congregations de clers reguliers, qui ſont comme une eſpece mitoyenne entre les moines & les Preſtres ſeculiers. Telles ſont celles des *Theatins*, *des Somaſques*, *des clers mineurs*, *des miniſtres*, *des infirmes*, *des eſcholes de pieté*, *des Clers reguliers de ſaint Paul*, qu'on nomme *Barnabites*, *des peres de l'Oratoire de Rome*, & *des Ieſuites*, celle ci beaucoup plus puiſſante & plus étenduë que toutes les autres enſemble. Je marquerai en paſſant, que l'un de ces peres, homme fort devot, nommé Jean Leond, flamand de naiſſance, & regent dans les baſſes claſſes du college de Rome, aſſemblant les eſcoliers qui deſiroient joindre la pieté à l'erudition, donna commencement à leur CONGREGATION DE LA VIERGE; laquelle ils ont trouvée ſi bonne & ſi utile, qu'ils en ont fait non ſeulement pour

leurs écoliers, mais aussy pour les honnestes gents des villes, & mesme en quelques endroits pour les artisans. EGLISE

De tous ces clercs reguliers, il n'est venu en France que les Jesuites, les Barnabites, & les Theatins. Ces derniers ne s'y sont establis que de nostre temps sous la regence de la reyne Anne d'Austriche. On sçait que saint Ignace fut l'instituteur de la compagnie de IESUS, comment elle commença l'an 1534. & comment elle fut approuvée par le Pape Paul III. & par ses successeur. Nous pourrons raconter ailleurs à quelles conditions elle a esté receuë en France, les oppositions qu'on a formée à sa receptions, & les grandes & frequentes traverses qu'elle y a souffertes en divers temps. Il suffit pour cete heure, de dire qu'elle a remply tout l'Univers du bruit de son nom, & les livres de ce qu'elle a fait pour l'advancement de la religion catholique, & pour celuy des belles lettres.

Les Barnabites avoient esté sou-

EGLISE

haittez en France par le roy Henry IV. pour les employer à l'instruction de la jeunesse, & les substituer en la place des Jesuites, aprés qu'il eurent esté chassez. Ils n'y vindrent point pour lors, mais à six ans delà leur General y envoya quelques-uns de ses religieux pour travailler à la conversion du Bearn; toutefois ils n'ont pris racine en ce royaume que long temps aprés. Ils y ont quinze ou seize maisons, dans la pluspart desquelles ils tiennent college pour enseigner les bonnes lettres. Leur premier establissement a esté à Montargis l'an 1620. & deux ans aprés ils en ont eu un à Paris auprés du Palais. Leur congregation a paris naissance à Milan, & a esté instituée par trois gentils-hommes, deux de cete ville-là, & un autre de Cremone. On leur donna le nom de BARNABITES, à cause qu'ils s'establirent en cete ville-là au quartier de S. Barnabé, & que l'eglise qu'ils y bastirent fut consacrée à Dieu sous le nom de cét apostre.

Ordres de religieuses.

Parlons maintenant des Ordres religieux de l'autre sexe. Nous avons

oublié sur la fin du siecle precedent, EGLISE
que l'an 1494. Frere Jean Tisserran, religieux Cordelier, ayant touché vivement les cœurs les plus endurcis, & converti plusieurs femmes de joye par ses predications, fonda l'Ordre DES FILLES PENITENTES à l'honneur de saincte Magdelaine, pour y retirer celles à qui Dieu feroit la grace de quitter le peché. Il s'en trouva d'abord deux cẽts vingt; & comme le nombre s'accrut fort, & qu'il n'y avoit pas assez de revenu, on souffrit que quelques unes allassent à la queste par la ville. Ce qui dura jusqu'à l'ã 1550. mais à cause des inconvenients, on les enferma dans une closture tres-estroite. Louys duc d'Orleans, qui depuis fut roy, leur donna son hostel d'Orleans * prés de sainct Eustache, où elles ont demeuré jusqu'à l'an 1572. que la reyne Catherine les en delogea pour y bastir un palais, & les transfera dans la chapelle de sainct Georges rue sainct Denys, qui jusques-là avoit appartenu aux religieux Benedictins de sainct Magloire.

* C'est aujourd'huy l'hostel de Soissons.

EGLISE La reyne Jeanne fille du roy Loüis XI. étant ſeparée du roi Loüis XII. ſon mary, & retirée dans la ville de Bourges, ne ſongea plus qu'à plaire à celuy qui donne des couronnes eternelles; & n'ayant pû perdre ſa virginité pour eſtre mere d'un dauphin, elle voulut être mere d'un nombre infiny de Vierges en la conſervant. Elle inſtitua donc l'Ordre de l'ANNONCIATION, ou des Annonciades, qu'elle mit ſous la direction des Freres Mineurs obſervantins. La regle n'en eſt priſe ny de celle de ſainct Benoiſt, ny de celle de ſainct Auguſtin, ny d'aucune autre; mais a eſté formée ſur les dix vertus de la ſainte Vierge, qui ſont, Chaſteté, Prudence, Humilité, Verité, Devotion, Obeïſſance, Pauvreté, Patience, Charité, & Compaſſion. L'habit en eſt ſingulier, voile noir, le manteau blanc, le ſcapulaire rouge, la robe griſe, & la ceinture de corde. Il y en a pluſieurs monaſteres en France, & aux Païs-Bas.

Il ne faut pas confondre cét Ordre avec celui des ANNONCIA-

DES CELESTES, dont l'institution vient de Genes, & qui ne commença que l'an 1604. nous en parlerons en temps & lieu. EGLISE

La regle des capucines est à peu prés la mesme que celles des Capucins, & leur institution presque aussi ancienne : La duchesse de Mercœur mit la premiere pierre à leur convent de Paris l'an 1604. suivant les intentions de la reyne Loüise sa belle sœur, qui par son testament avoit laissé dequoi le bastir.

Le premier monastere des Feüillentines, dans la mesme reforme des Fueillents fut estably prés de Toulouze vers l'an 1590. puis transferé à Toulouze mesme. Antoinette d'Orleans veuve de Charles de Gondy, marquis de Belle Isle, s'y jetta l'an 1599.

Le pape la tira de là pour lui donner le gouvernement de l'abbaye de Font-Evraud ; Et quelques années apres elle institua une congregation de Benedictines sous le nom de sainte Marie du Calvaire, & de sainte Scolastique.

EGLISE

Quant aux Carmelites, leur reforme n'ayant point eſté eſtant portée hors d'Eſpagne depuis plus de quarante ans qu'elle avoit commencé, il advint que l'an 1604. Pierre de Berulle qui n'eſtoit encore que ſimple preſtre, mais qui avoit de rares talens de la nature, & des graces tres particulieres du ciel, prit le ſoin d'aller en ce païs là querir quelques reiettons de cete heureuſe plante, pour les provigner en France, tellement qu'il y en a maintenant quelque ſoixante monaſteres.

Ordres militaires.

Le roy Henry III. comme nous l'avons dit, eſtablit l'Ordre du ſainct Eſprit l'an 1579. & Henry IV. celuy de Noſtre Dame du Mont-Carmel l'an 1607. Le pape lui en donna les bulles d'erection cete année là; Et la ſuivante d'autres par leſquelles il uniſſoit cét ordre avec celui de ſaint Lazare. Il faut ſçavoir, à l'eſgard de ce dernier, que du temps que les Chreſtiens Occidentaux tenoient la terre Saincte, outre les Ordres des Templiers, des chevaliers Teutons, & des chevaliers de

Saint Jean de Jeruſalem, il s'y en EGLISE.
établit auſſi un ſous le nom de ſaint Lazare, lequel reçoit les Pelerins dans des maiſons fondées expres, le conduiſoit par les chemins, & les deffendoit contre les Mahometans : de ſorte que les papes le doüerent de grands privileges, & les princes, de pluſieurs riches poſſeſſions. Loüis VII. l'an 1154. lui donna la terre de Boigny pres d'Orleans. Ces chevaliers y planterent leur ſiege apres que les Chreſtiens eurent été chaſſez de la terre Sainte, y mirent leurs titres, & ils y ont toûjours tenu leurs aſſemblées.

Or étant devenus inutiles à la chrétienté, ils devindrent auſſi mepriſables, de ſorte que les chevaliers de S. Jean obtinrent facilement d'Innocent. VIII. la ſuppreſſion de cét Ordre & ſon union avec le leur; mais ceux de France s'en eſtant plains au parlement, il y fut ordonné qu'il ſubſiſteroit ſeparé de tout autre. En effet il a toûjours eu des Grands-Maiſtres. Pie. IV. qui eſtoit fort ſoigneux de mettre de beaux titres

EGLISE dans sa famille, en donna la Grand' Maistrise, en Italie seulement, à Joannot de Castillon, un de ses parents. Ce Joannot estant mort l'an 1572. le pape Gregoire XIII. la defera entierement au duc Emanuel Philbert de Savoye, & à tous ses successeurs, & unit cet Ordre avec celui de Sainct Maurice qu'il avoit érigé en faveur de ce prince. Mais comme cela n'eut point de lieu à l'égard de la France, Aymar de Chartes chevalier de Malthe, conceut l'envie de l'y faire reflorir, afin de se parer de cete dignité. Philebert de Nerestang, gentilhomme de rare vertu, & capitaine des gardes du corps, lui succeda dans ce dessein, & y employa si heureusement le pouvoir de Henry IV. qu'il l'en fit Grand Maistre l'an 1608. & obtint une bulle du pape fort advantageuse pour cet Ordre; Lequel est pour les François, comme celui de sainct Maurice & de sainct Lazare est pour ceux d'audelà les Monts. Ses chevaliers, entre autres privileges, on pouvoir de se marier, & de tenir des pensions

sur des benefices consistoriaux. Ceux qui escriront l'histoire de nos jours, marqueront comme depuis peu on a entrepris de le remettre en un plus haut lustre. EGLISE

Prelats illustres

Je ne sçache point que l'eglise Gallicane ait porté aucun prelat dans ce siecle qui ait augmenté le catalogue des Saincts : mais elle en a eu de tres illustres, les uns en doctrine, les autres dans le maniement des affaires tant spirituelles que temporelles, & plusieurs dans l'un & dans l'autre. Le premier & le plus eminent de tous, a esté George d'Amboise cardinal, prelat tres sage, ministre genereux & bien faisant, & cardinal avec un seul benefice ; qui regla la toute-puissance par la justice, & les interests du roi par le bien public.

Les papes ne firent jamais tant de cardinaux en France que durant ce siecle, particulierement sous les regnes de François I. & de Henry II. On en vit durant ce siecle trois dans la maison de Bourbõ, Loüis fils de François duc de Vendosme, Charles frere du roi Antoine de Navarre, & un au-

EGLISE tre Charles fils de Loüis prince de Condé. Le premier fut archevêque de Sens : les deux autres de Roüen. On en vit cinq de la maiſon de Lorraine : Le premier fut Jean eveſque de Mets, qui porta bien haut la dignité de ſa naiſſance, & fit connoître qu'il êtoit prince, par des liberalitez qui alloient juſqu'à la profuſion. Le ſecond, fut Charles Archeveſque de Reims. Il eſtoit neveu de ce Jean & frere de François duc de Guiſe. La naiſſance le ciel & la fortune ne lui avoient rien denié de tout ce qu'il faut pour faire un grand homme. Les doctes de ſon temps diſoient de lui, qu'il êtoit le Mercure de la France ; comme ſon frere en êtoit le Mars ; mais beaucoup de gents croyoient qu'il eût été encore plus grand, s'il euſt été moins ambitieux & moins remuant. Le troiſieſme fut Loüis frere de ce Charles, qu'on nomma le cardinal de Guiſe archevéque de Sens. Le quatriéme, un autre Loüis encore archeveſque de Reims, comme Charles ſon oncle ; il fut tué à Blois avec Henry duc

de Guise son frere. Le cinquié- EGLISE
me fut, Charles, dit le cardinal de Vaudemont, frere de la reyne Louise. Il y en eut aussi d'autres de grande naissance, un de la maison de Luxembourg, qui fut Philippe eveſque du Mans: Vn de la maison de Longueville, scavoir Jean eveſque d'Orleans; un de la maison d'Albret; qui estoit Amanjeu eveſque de Lascar: Vn de la maison de Gramont, qui fut eveſque de Poitiers, puis archeveſque de Toulouze, on le nommoit Gabriel: Vn de la maison de Strozzi (il s'appelloit Laurent) eveſque de Beziers; Vn de la maison de Joyeuse, c'estoit François archeveſque de Toulouze. Celui cy vescut sous les rois Henry III. & Henry IV. & Strozzi sous Charles IX.

Preſque tous les autres, au nombre de dix huit ou vingt, estoient aussi gents de qualité, & furent elevez à cete dignité eminente, les uns mais en tres-petit nombre, par leur seul merite, comme Jean du Bellay eveſque de Paris, & George d'Armagnac, fils de Pierre Baron de Caussa-

EGLISE

de, qui estoit batard de Charles dernier comte d'Armagnac, la pluspart pour avoir bien sçeu faire leur cour, ou pour s'être trouvé parents de la faveur: comme Philippe de la Chambre ; Adian de Gouffier Boisy, frere d'Artus grand maistre de la maison du roi ; Jean le Veneur, evesque de Lisieux & grand aumosnier de France ; Jacques d'Annebault fiere de l'amiral de ce nom; Claude de Longvic Givry, evesque de Poitiers; Antoine Sanguin * qu'on nommoit le cardinal de Meudon ; Odet de Chastillon, neveu du connestable de Montmorency; & George d'Amboise, second du nom, aussi archevesque de Roüen, comme son oncle. Quant à Pierre de Gondy, fils du mareschal de Rais, & evesque de Paris, il fut crée cardinal à la recommandation de la reyne Catherine ; comme aussi René de Birague gentilhomme Milanois, qui avec cete dignité eut la charge de Chancelier de France.

*Il étoit neveu de la duchesse d'Estampes.

Il y en eut quelques autres de moindre naissance, à qui les emplois des finances, ou de la robe,

acquirent cete dignité, comme An- EGLISE
toine Duprat, Jean Bertrandi, & Philippe Babou la Bourdaiſiere.

Mais ce ne fut ny le ſang, ny la haute faveur qui reveſtirent Arnaud Doſſat, & Jacques Davy du Perron de la pourpre ſacrée : elle fut la recompenſe de leurs ſervices, de leur grande capacité, & de leur rare erudition. Doſſat n'eſtoit que le fils d'un païſan du dioceſe d'Auch; & du Perron d'un miniſtre huguenot de baſſe Normandie, mais gentilhomme.

Il y eut auſſy un grand nombre d'illuſtres eveſques, de la promotion deſquels on peut dire la meſme choſe que nous avons dit de celle des cardinaux. Je remarque à Siſteron, Laurent Bureau excellent predicateur pour ce temps là; il avoit eſté religieux carme, & confeſſeur des rois Charles VIII. & Loüis XII. à Treguier, Jean du Calloüet fameux docteur en droit civil & canon: il mourut l'an 1504. à Luçon, Pierre de Sacierge, que Loüis XII. fit chancelier, & preſident de Milan. A Marſeille, Clau- evéques

EGLISE de de Seissel Savoïard de naissance, dont les escrits sont tres dignes d'être leus, pource qu'ils sont tous semez de ces salutaires maximes, qui seules peuvent faire la gloire des princes & la felicité des peuples; il fut depuis archevesque de Turin. On voit à Rennes Bernard Bochetel qui servit de secretaire aux rois Louïs XII. & François I. mais enfin étant touché d'un remords de conscience, ou par quelque autre motif, il quitta son evesché, dont en effet les fonctions ne compatissent guere bien avec les occupations de la cour. Du temps de ces mesmes rois, ie trouve à Paris, puis à Sens, Estienne Poncher Tourengeau de naissance, qui avoit esté president au parlement, chancelier de Milan, & de l'ordre du roi, & garde des seaux de France sous François I. A Rits, puis à Vence & * C'est apres à Avranches, * Robert Ce-
Robertus Cenalis nault; A Mascon, Pierre Chastelain grand aumosnier de France; Et à Maguelonne, Guillaume Pelicier. Ces trois furent élevez en consideration des bonnes lettres. Châtelain

fut celui qui avec le docte Budée don EGLISE
na le dessein au grand roy François
d'instituer les professeurs royaux à
Paris, & qui choisit les premiers,
dont Pelicier en estoit un. Du temps
de Henry II. je trouve à Lavaur
Pierre Danez que François. I. avoit
appellé de l'Université de Bourges
où il professoit la langue Grecque,
pour le faire precepteur de son dau-
fin; Et à Vienne, Charles de Ma-
rillac, qui l'an 1560. mourut de la
frayeur qu'il eut que la maison de
Guise, contre laquelle il avoit par-
lé trop librement, ne l'envelopast
dans le crime d'heresie, ou dans la
conjuration d'Amboise.

Du temps de Charles IX. & de
Henry III. il y eut au Mans, Char-
les d'Angennes Ramboüillet, à la
loüange duquel on dit, que durant 29.
ans de siege, il ne donna aucune
cure qu'à la recommandation du me-
rite, ayant pour cét effet dressé un
registre de ceux qu'il en croyoit les
plus capables. A Nevers, Arnaud
Sorbin, qu'on surnomma de sainte
Foy, parce qu'il avoit esté curé
d'une paroisse de ce nom; il pas-

EGLISE soit pour grand theologien & pour eloquent predicateur. A Orleans, Jean de Morvillier, natif de la ville de Blois; la reyne Catherine le mis dans le conseil du roi, où il fut toûjours opposé au chancelier de l'Hospital, parce qu'il aspiroit à avoir les sceaux, comme en effet il les eut. Auxerre se glorifie d'avoir eu pour pasteur Jacques Amiot, natif de Melun, de fort bas lieu, mais homme de belle literature; Henry II. le donna pour precepteur à ses enfans, & le fit abbé de Bellosane; puis Charles IX. l'un de ses disciples le nomma à l'evéché d'Auxerre. Valence eut Jean de Montluc qui fut trop vacillant en la Foy, quoi que tres-docte & avec cela tres habile negociateur, aiant esté employé en sept ou huit celebres ambassades. A Tours nous trouvons, Simõ de Maillé, fort savant en Theologie & dans la lecture des Peres, qui fut tiré de l'Ordre de Cisteaux où il étoit abbé, pour être promû à l'archevesché. A Aire, François de Foix Candale, oncle de la femme du duc d'Espernon, tres-versé dans

les belles lettres, dans la Philoſophie de Triſmegiſte & de Platon, & dans la Chimie. A Chalons, Pontus de Thiard, Poëte & Mathematicien, choſe ſinguliere! qui mourut âgé de quatre-vingt quatre ans. A Evreux, Claude de Saintes, predicateur vehement, & Theologien de grande reputation: & à Senlis, Guillaume Roſe, qui s'eſtoit auſſi rendu fort fameux par ſes ſermons. Ces deux étoient paſſionnez ligueurs. Saintes fut pris dans Louviers, avec la ville, par les royaliſtes l'an 1591. & mené à Caën, où il mourut en priſon, comme nous l'avons dit ci-deſſus. Roſe eut auſſi à ſouffrir beaucoup de chocs aprés la decadence du parti; mais il s'en retira heureuſement & changea ſon eveſché avec celui d'Auxerre. A Clermont, fut eveſque Antoine de ſaint Nectaire, qui s'employa fort pour les intrigues de Catherine de Medicis; Et à Sées, Pierre Duval, du temps duquel vers l'an 1555. les chanoines de ſon egliſe reprirẽt l'habit ſeculier, comme ils firent durant ce ſiecle en pluſieurs au- EGLISE

EGLISE tres cathedrales Le desir de la reformation le faisoit trop pencher du costé des pretendus reformez. Louis Moulinet son neveu fut son successeur. On remarque de lui, rare exemple d'un vray pasteur ! que durant vingt sept ans de siege, il ne fut absent que six mois de son evesché, faisant voir par là que les bons evéques trouvent leur plaisir dans la residence, comme les mauvais y trouvent leur supplice.

Il n'y en eut point qui se signalassent davantage durant la ligue que Piere d'Espinac, & Renaud de Beaulne ; le premier archevesque de Lyon, & le second de Bourges tous deux de grande eloquence, & de plus grande intrigue; Espinac dans le party de la ligue, & Beaulne dans celui du roi ; ils vécurent bien avant dans le regne de Henry IV.

Sous ce regne il ne faut pas encore oublier Alfonse d'Elbene Evesque d'Alby, ni Arnaud de Pontac, & Nicolas l'Angelier genereux defenseurs des droits de la liberté de l'Eglise, celui ci evesque de sainct Brieuc, celui-la de Bazas ; Ni René Benoît,

qui étant curé de saint Eustache à Paris, contribua Beaucoup à la conversion du roi Henry IV. & à le faire recevoir dans le sein de l'Eglise, sans attendre pour cela les ordres de Rome. Ce prince le choisit pour son confesseur, & il s'acquitta de cet emploi en fort homme de bien; Aprés le roi le nomma à l'evéché de Troyes il est vrai qu'il n'en put obtenir les bulles, mais on peut dire hardiment qu'il les meritoit, quand ce n'eût été que pour les mémes raisons pour lesquelles on les lui refusa. EGLISE

On ne doit pas appeller Evéques ceux qui tomberent dans les erreurs des sectaires, & que le pape excommunia pour cela, ainsi que nous l'avons dit. Il n'i en eut pourtant qu'un de ces dix que nous avons marquez, qui embrassa le calvinisme: ce fut Jeã Caracciol fils de Jean prince de Melfe, Evéque de Troyes, qui l'an 1565. abandonna son Evéché pour prendre une femme. Il est vrai que six ans auparavant, savoir l'an 1559. Jacques Spifame quitta la chaire episcopale de Nevers pour se marier & se retirer à Geneve; mais si son exem- Evéques qui tõberent dans l'heresie.

escritures, voulurent aussy s'acquerir une parfaite connoissance de la langue Hebraïque, sans laquelle il est presque impossible de bien entendre les livres du vieux Testament : Et en mesme temps la curiosité de ceux qui voyageoient dans le païs du Levant, en rapporta le desir d'apprendre les langues Orientales, particulierement l'Arabe, dont la Turque est un idiome. Il est vray que ces doctes qui sceurent si bien trouver le bel air des autres langues, ne le sceurent point donner à la Françoise ; au contraire ils la rendirent plus rude & plus obscure qu'elle n'estoit auparavant, l'embroüillant de quantité d'ennuyeuses allegations, de fausses phrases, de transpositions fort dures, & de mots écorchez du Latin, dont le siecle auquel nous vivons a bien eu de la peine à l'épurer.

Le Roy Charles VIII. ayma tous les beaux arts, mais il n'eut pas le temps de les cultiver. Loüys XII. les favorisa, eut de l'estime & de la generosité pour les Sçavants, & fit rechercher les écrits des anciens Au-

EGLISE. teurs, dont il dreſſa une bibliotheque fort curieuſe. François I. le ſurpaſſa de bien loin en cete noble paſſion, cõme il ſurpaſſa tous les princes de ſon temps en magnificence & en liberalité. Son regne, pour le dire en un mot, fut le regne des gens de lettres; il y en avoit une multitude incroyable & de tres-ſçavants ſoit dans les langues & dans la connoiſſance de l'antiquité, ſoit dans la Juriſprudence, ſoit dans la Philoſophie & dans la Medecine; ſoit dans les Mathematiques & dans l'Aſtronomie. Auſſy ce grand prince les honora ſi genereuſement de ſes gratifications, des plus nobles emplois dans les affaires, & de ſa familiarité meſme, qu'il ſembloit vouloir partager ſon eſtat & ſa grandeur avec eux.

Un volume ne ſuffiroit pas pour en marquer ſeulement les noms, & preſque tous ont eſté ſi excellents, chacun en ſon genre, que qui entreprendroit d'en tirer quelques-uns de ce grand nombre, il courroit riſque de faire tort à ſon jugement, & au merite de ceux qu'il

n'auroit pas nommez. Je marqueray seulement que les Universitez abondoient en tres-doctes professeurs en Philosophie & ez Humanitez ; Qu'on peut dire la mesme chose de la faculté de Medecine, qui jusques-là n'avoit eu qu'une imparfaite connoissance de la doctrine du divin Hippocrate ; Que celle de Theologie eut des docteurs plus sçavants qu'elle n'avoit jamais eu, non pas peut-estre encore si éclairez pour la positive, comme nous en voyons aujourd'huy ; Que toutes les grandes magistratures furent remplies d'hommes tres-profonds en science, & presque tous d'une singuliere vertu ; Et qu'il n'y eut jamais tant de Jurisprudence dans les parlements & dans le barreau, ny tant de capacité & de solides raisonnements parmy les advocats.

J'adjousteray que la poësie françoise, qui jusques à ce temps-là n'avoit presque esté qu'une rimaillerie grossiere, sans beaucoup d'art & d'invention, commença à se decrasser & à se vouloir parer des ornements de l'antiquité : Mais les mes-

TABLE DES MATIERES.

A

ABSOLUTION du roy Henry IV. 151. 252.

Accommodement remarquable. 8.9

Advocats obligez à souscrire leur receu, & ce qui s'en ensuivit. 450. 451. *& suiv.*

l'Agenois. Voyez *Provinces.*

Aguerre. Voyez *Sault.*

le duc d'*Aiguillon* fils du duc de Mayenne, gouverneur de la Normandie pour la ligue. 108

Aix & son Parlement. 144.178

reduction de la ville d'Aix. 189.190.213. 214. 233

Jean d'*Alagon* de Merargues gentilhomme Provençal, & sa trahison. 577. 578. *& suiv.* son supplice. 582

Albigny. 53.78.318

le cardinal *Aldobrandin* neveu & general de l'armée du Pape. 313.405

faction des Aldobrandins dans le conclave. 554. 555
le capitaine *Alexandre* gouverneur de Berre en Provence. 265
Alfonse II. duc de Ferrare. 512. 313
Alger. 639
Alincour fils de Villeroy. 376
Amedé frere bastard du duc de Savoye, & la perte qu'il fit au fort de Moreſtel. 99. Voyez *Savoye*.
ſurpriſe d'*Amiens* par l'Eſpagnol avec des noix. 289. 290. *& ſuiv.* repriſe. 310
Amurat III. 426
ambaſſadeur d'*Angleterre* au traité de Vervin. 328
paix entre l'Angleterre & l'Eſpagne. 506. 507
Iſambert du Bois-*Annebaut* gouverneur d'Ardres. 279
l'*Année*-Sainte. 385
Antibe pris à diſcretion. 146. Voyez *Eſpernon*.
Jean d'*Aquila* capitaine Eſpagnol fait des conqueſtes dans la Bretagne. 78. 210
Arbres fruitiers qui porterent des fleurs & des fruits en moins d'une heure. 375
François d'*Arconnas* comte de Touzaine ambaſſadeur à Rome pour le duc de Savoye. 372. *& ſuiv.*
Ardres attaqué par l'archiduc Albert. 277. renduë. 278. 279
les habitans d'*Arles* tuënt leur premier conſul, & pourquoy. 144. 171
Arvantes. Voyez *Procureurs*.

Arreſt notable du parlement de Paris. 202
l'*Artois*. 219. *& ſuiv.* 225. 255
irruptions dans l'Artois. 282
Aubry curé de ſaint André des Arcs. 200
Aumale commandant dans Roüen aſſiegé par le roy. 17. 21. 47. ſon entrepriſe ſur la ville de S. Denys. 83. ſa mort. 84. 240. arreſt contre luy. 242. ſon fantoſme traîné en gréve, &c. 243. 245
Aumont. La nobleſſe de Champagne conduite par le mareſchal d'Aumont. 13. 132. gouverneur de Bretagne. 138. 211. 239. ſa mort & ſon eloge. 262
le cardinal archiduc *Albert* d'Auſtriche gouverneur des Pays-bas. 272. *& ſuiv.*
naiſſance d'Anne-Marie-Maurice d'*Auſtriche*, depuis femme de Louys XIII. 436
Auvergne. Voyez *Provinces*.
le comte d'*Auvergne* & ſa conſpiration contre Henry IV. 377. ſon intrigue avec l'Eſpagne 530. il eſt arreſté. 532. on luy fait ſon procés. 547

B

BALAGNY. 18. 52. 220. 243. 252. *& ſuiv.* Voyez *Montluc*.
la dame de *Balagny* & ſa vertu guerriere. 254. 255. ſa mort. 256
Henriette de *Balſac* fille du ſeigneur d'Entragues. 375. *& ſuiv.* 397
Banqueroutiers punis de mort. 641. 642
Bapteſmes remarquables. 591

le duc de *Bar* fils du duc de Lorraine, & ſon mariage avec Madame Catherine ſœur du roy. 344. 345. il ſe ſepare d'avec elle, & va à Rome au Jubilé. 386
le Cardinal *Baronius*, confeſſeur du pape Clement VII. 251
Emery Joubert de *Barraut* ambaſſadeur en Eſpagne. 433
Pierre *Barriere* criminel de leze-majeſté au premier chef, & ſon ſupplice. 181
Chriſtophle de *Baſſompierre*. 18. 172. 215
la *Baſtille* renduë lâchement au duc de Mayenne. 115. 116
Sigiſmond *Battory* prince de Tranſylvanie. 426
Bauneau ſecretaire de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, priſonnier à la Baſtille. 579
Bauſſet gouverneur de l'Iſle & chaſteau d'If. 298
Bearnois, Voyez *Paris*.
Renaud de *Beaune*, archeveſque de Bourges, & grand aumoſnier de France. 392
Beaulieu capitaine, & l'execution de ſon deſſein le plus hardy que l'on ſe puiſſe imaginer. 639. 640
Pompone de *Bellievre* chancelier. 315. ſa diſgrace. 505
Belin gouverneur de Paris 188
le comte de *Belin* lieutenant du comte de S. Pol. 274. 278
Bellegarde pourvu du gouvernement de la forteresſe de Quillebeuf. 133. 134
le marquis de *Belle-Iſle* fils du mareſchal de Rais. 137. ſa mort. 263

la marquiſe de *Belle-Iſle* Feüillantine. 346.347
René *Benoiſt* curé de S. Euſtache. 173
ſiege & priſe de *Berre* en Provence. 98
Theodore de *Beze*. 410
François de Saint-Paul-*Bidoſſan*, gentilhomme Gaſcon, gouverneur de Calais. 273. ſa mort. 276
Bigarrats en Provence, & qui ils eſtoient. 57
Biron le plus conſiderable & le plus impetueux des partiſans d'Henry IV. lors qu'il parvint à la couronne. 5. 44. 45. 60. 91. 109. 119. bleſſé. 122
les hardies remontrances du mareſchal de Biron. 20. 25. 126. ſes mœurs & ſes qualitez. 136. 204. 205. 208. 229. 282. 294. 301. 363. *& ſuiv.* il conſpire contre le roy. 377. 382. *& ſuiv.* 401. 411. *& ſuiv.*
Biron en Angleterre, & ſon entretien avec la reyne Elizabeth. 435
le dernier jour de la gloire & du bon-heur de Biron. 448. 449. *& ſuiv.*
la conſpiration de Biron découverte. 454. *& ſuiv.* il eſt arreſté. 462. commiſſion pour luy faire ſon procés. 463. ſa condamnation & ſa mort. 467. *& ſuiv.*
Blanche de Caſtille. 170
Blave. Voyez *Matignon*.
Bled à plus de ſix vingts eſcus le ſeptier. 66
Bois-Dauphin commandant dans le Mans. 29. 137. reduction de Bois-Dauphin & ſa recompenſe. 239

Boscrosé brave capitaine. 135.184
Jean *Boucher* curé de S. Benoist ardent ligueur. 199
le mareschal de *Boüillon*. 132. 212. 220. 230. 244. *& suiv.* 275. 296. 300. 363. son procedé aprés la mort de Biron dont il estoit complice. 474. 475. 561. 564. 582
le vieux cardinal de *Bourbon* competiteur de Henry IV. 5. Voyez *Charles*.
le jeune cardinal de *Bourbon* chef & auteur du tiers party de France. 87. 93. 129. 159. 173. sa mort. 208
mouvement à *Bourdeaux* entre l'archevesque & le parlement. 439. 440
la ville de *Bourg* prise & pillée. 402
citadelle de *Bourg*. 418. 419. *& suivants*. 424
Bourges rentré dans l'obeyssance du Roy. 192
la *Bourgongne*. Voyez *Provinces*.
mouvemens de la *Bourgongne*. 211. 222. 217. 228. 235
Bourgoing prieur des Jacobins, & sa mort tragique. 28
Bouteville. Voyez *Senlis*.
Bouvens gouverneur de la citadelle de Bourg. 424
le marquis de *Brandis* gouverneur du château de Montmelian. 403. 406. sa timidité. 407
Brandons de feu en l'air. 592. 593
la *Bresse* eschangée avec le marquisat de Saluces. 384. 385. 394. *& suiv.*
la *Bretagne* attachée au duc de Mercœur. 25.

mouvemens de la Bretagne. 211.212. 262. 263. assemblée de Noblesse en Bretagne. 296
canal de *Briare*. 535. *& suiv.*
villes prises dans la *Brie*. 76
Brioux gouverneur de Forcalquier. 179
le Président *Brisson* pendu par la ligue. 112. 113
Brissac commandant dans la ville de Roüen assiegée par Henry IV. 17
Brissac successeur de Belin au gouvernement de Paris. 188.194.196. mareschal de France. 197
Nicolas *Brulard* de Sillery. 315.395.398. Voyez *Sillery*.
Louyse de *Budos* femme du connestable de Montmorency, & sa mort remarquable. 351
Honorat du *Bueil* des-Fontaines gouverneur de S. Malo mal-heureusement assassiné. 58
Bulles du pape cassées & revoquées. 91.92. 93. 94
Bussy, faux brave, & sa longue vie. 115.117

C

CABALES publiques. 159
la ville & le chasteau de *Caën* rendus à Henry IV. 17
le Cardinal *Caëtan* legat en France & sa conduite. 29. 30. *& suiv.* 36. sa lettre circulaire aux Evesques de France. 37. 38

siege & prise de *Calais* par l'Archiduc Albert. 273.276
Bonaventure de *Calaragirone* general des Cordeliers. 288. patriarche de Constantinople. 373. 384.395.400.
Calvin. Voyez *Zuingle*. 719. 720. *& suiv.*
Calvinistes & les grands desordres qu'ils ont causez en France. 744.745. *& suiv.* Voyez *Heretiques*.
perte de *Cambray*. 240. 243. *& suiv.* 247. 252. *& suiv.* 318. 327.
Bertrand de Batras *Campagnols*. 276
Canal. Voyez *Briare*.
S. *Cannat* gouverneur de Pertuis. 179
la *Capelle* assiegée. 205.279
le comte de *Cartes*, & sa faction dans la Provence. 55.56.98. *& suiv.* 179.180. 212
Alexandre *Carette* marquis de Final. 453
Carrabins, & qui ils estoient. 38.39
Isaac *Casaubon* professeur royal en langue Grecque. 388.389
Louys de *Casaux*, & son credit dans Marseille. 97.99.266
Casimir prince Palatin. 106
siege du *Catelet*. 241
Madame *Catherine* sœur de Henry IV. & ses intrigues avec le comte de Soissons. 87.153. son mariage avec Henry duc de Bar. 337.345
la mort de Madame *Catherine* duchesse de Bar. 521
le fort Sainte *Catherine*. 409.410. Voyez *Savoye*.

Traitté de *Cateau* en Cambresis. 317. 333
Cesar-Monsieur fils aisné de la duchesse de Beaufort. 322. avantagé de la Duché de Vendosme. 325
chambre de *Chaalons* membre du Parlement qui estoit seant à Tours, & son arrest contre les Bulles de Gregoire XIV. 92
Chambret gouverneur de Limosin. 210
la *Champagne*. Voyez *Provinces*.
Chance retournée. 74
Charles cardinal de Bourbon proclamé roy. 12. 19. 31. nommé Charles X. 32. sa mort. 51
le siege de la ville de *Chartres* par le roy. 86. 87
le baron de *Chaseron*. 43
Chasteau-Martin marchand de la Franche-Comté habitué à Bayonne, sa conspiration & son supplice. 141. 142
le siege & la prise de *Chasteau-Thierry* par le duc de Mayenne. 86
Jean *Chastel*. Son crime de leze-Majesté au premier chef, son interrogatoire, son supplice, &c. 221. 222. *& suiv.*
la *Chastre* rentré dans le party du Roy. 191.
Chavigny. 51
assemblée des villes de champagne à *Chaumont* en Bassigny. 24
le chancelier de *Chiverny* rentré en grace. 60. 92
sa mort. 365

assemblée du *Clergé* à Mantes & son Decret sur des Bulles de Gregoire XIV. 94. elle est transferée à Chartres. 95
assemblée du Clergé à Paris pour restablir la discipline Ecclesiastique. 337
assemblée du clergé, & sa remontrance. 566. 569
Clement VIII. obligé aux Espagnols de sa promotion. 131. Il refuse l'absolution à Henry IV. 186. 247. *& suiv.* sa mort. 554
Jacques *Clement*. 28
perquisition au College de *Clermont*. 222. 223
Cloche d'Arragon nommée miraculeuse, & pourquoy. 432
Colas vice-seneschal de Montelimar, devenu gouverneur de la Fere par un crime. 91. 207. 277
reglement pour la charge de *Colonel* du regiment des Gardes. 508. 509
Comete. 283
Conchini noble Florentin auprés de la reyne Marie de Medicis. 526
le *Conseil* du roy separé en deux parties. 92. son arrest contre les Bulles de Gregoire XIV. 93. 94. 152
le colonel *Contreras*.
le prince de *Conty* frere du cardinal de Vendosme & du comte de Soissons. 6. 62. 103. 136. 230. 238.
Corbeil pris aprés un siege de six semaines, & repris en une nuit. 76
prise de *Corbie* par l'armée du roy. 77

la confrairie du petit *Cordon* dans Orleans. 191. 192
Corne en façon de celle d'un belier formée à la teſte d'un payſan du païs du Mayne. 359
le pere *Cotton* Jeſuite confeſſeur du roy. 515. 519
Couronne. Queſtion importante que celle d'une couronne, & par qui elle doit eſtre vuidée. 14
ſiege de *Craon*. 137
Crequy. 318.402.408
peu de grands *Crimes* pouſſez juſqu'au bout. 114
Criminel preſomptueux enfin puny. 485. 486
Croquants, & qui ils eſtoient. 210
Crotes gouverneur de Digne. 179
aſſemblée des *Curez* de Paris. 203
le marquis de *Curton*. 43

D

DAMVILLE frere du conneſtable de Montmorency, fait admiral. 245
Anne de *Dannemark* femme de Jacques Stuard roy d'Angleterre & d'Eſcoſſe. 498
Dauphiné. Voyez *Provinces*.
Deffiances remarquables. 6
la ville de Saint-*Denys* renduë au Roy. 60. 61
Deſordre univerſel & remarquable. 129. 130

Philippe *Desportes* abbé de Tyron, plus fin courtisan que Poëte delicieux. 108
le prince de *Dombes*. 57. 78. 105. 136. devenu duc de Montpensier par la mort de son pere. 138. 204. 220. 280. 296. 305. son mariage. 345. Voyez *Montpensier*.
perte de *Dourlens*. 240. 243. *& suiv.*
Diepe rendu à Henry IV. 17. assiegé par le duc de Mayenne. 19
Dijon. Voyez *Bourgongne*.
entrepriſe ſur *Dinan*. 321
Diſimieu intime confident du duc de Nemours, 227
Diſpute remarquable entre un Eveſque & un miniſtre. 387
le conſeil ſecret des *Dix* entre les Seize. 112
Jean-André *Dorie* prince de Melfe. 260
ſiege de *Dreux* par le roy. 17. 36
le ſiege levé. 39
Jean de *Dreux* Morainville, dernier maſle de la maiſon de Dreux, iſſuë de Louys le Gros, & ſa mort. 53
Duel fameux d'entre Jean de l'Iſle-Marivaut, & Claude de Maroles. 10
autre Duel fameux. 374
Edit contre les Duels. 478
les *Duumvirs* de Marſeille. 262. 266

E.

EDITS en faveur des ducs de Mayenne, de Joyeuſe & de Nemours. 260. 261

nombre d'Edits. 440.441
Edits memorables. 640.641
d'*Effiat*. 43
le comte d'*Egmont*. 39
le duc d'*Elbœuf* gouverneur de Poitiers & de toute la province. 206
Elections canoniques. 337.338
Eleonor ſœur du prince de Conde, & ſon mariage avec le prince d'Orange. 96
Elizabeth reyne d'Angleterre, & les reproches qu'elle fit à Henry IV. ſur ſon changement de Religion. 184. 275.281. 282. 330
Elizabeth & ſon deſir d'entreveuë avec le roy. 434. ſa mort. 496
Entragues. 530. 531. *& ſuiv*. 549. Voyez *Balzac*.
Erneſt. 303.305.*& ſuiv*.315.327.342.343. 392. *& ſuiv*.
Eſpagne. Sentimens & precautions du Roy d'Eſpagne à l'Egard de la France, pendant la ligue. 22. 23. 82. 120. Voyez *Eſtats, Mendoze, Feria*.
les deſſeins & les projets du roy d'Eſpagne ſur la Provence. 79
largeſſe de l'Eſpagne à une partie de la populace de Paris. 195
Paix entre l'Eſpagne & l'Angleterre. 506. 507.
ſortie des Eſpagnols hors de Paris aprés l'entrée du roy. 198.199
faction Eſpagnole à Rome contre la France. 249
ſix places priſes en un an ſur la France par les Eſpagnols. 273

nouveau ſujet de guerre avec les Eſpagnols. 429. *& ſuiv.*
grandes levées de l'Eſpagnol. 453.471
Tréves entre les Eſpagnols & les Provinces-Unies. 600. *& ſuiv.* 614. *& ſuiv.* 629. 635
inhumanité plus que barbare des Eſpagnols en l'expulſion des Moriſques. 638. 639
Eſpagnoliſez. Voyez *Faction.*
Paul d'*Eſparbez-Luſſan*, & ſa perfidie. 140
ſiege d'*Eſpernay.* 135.136
d'*Eſpernon* contraire à Henry IV. 8.9.26. devenu gouverneur de Provence. 143. 147. mal voulu. 149.178.189.507.508. *& ſuiv.*
Erneſt. 303.305. *& ſuiv.* 315.327.342.343. 392
Eſquarevagues. 180
la Damoiſelle des *Eſſarts.* 643
le comte d'*Eſſex* favory de la reyne d'Angleterre. 109.275
la teſte du comte d'Eſſex plantée ſur la tour de Londres. 435
Ceſar d'*Eſt* pretendant à la duché de Ferrare. 312.313. *& ſuiv.*
Eſtats aſſemblez à Tours au mois d'Octobre, & à Paris au mois de Novembre ſuivant. 14.25. au Louvre. 151. 154. *& ſuiv.* 161
aſſemblées des Eſtats redoutées par les princes des derniers temps. 285
les *Eſtats* ou Provinces-Unies. Voyez *Vervin.*
le Cardinal d'*Eſtouteville.* 392

Gabrielle d'*Eſtrée*. 174.120.239.305.3221
323.343.344.ſa mort remarquable.349.
350. *& ſuiv.*
la ville d'*Eu* priſe par Henry IV. 18
S. *Euphemie* autrefois patrone de Sorbonne.
598. 599

F.

QUATRE *Factions* differentes dans Paris, outre celle des Royaliſtes. 32. 33
puiſſante Faction deshonorée & ruinée. 117
Famine horrible dans Paris. 63.64
Chambre de Juſtice pour le crime de *Faux*. 594. 595
effet remarquable de l'affection d'une *Femme* envers ſon mary. 485
le ſiege de la *Fere* en Picardie. 257.273. *& ſuiv.*
le duc de *Feria* ambaſſadeur d'Eſpagne, 157.161. 267. 196
la duché de *Ferrare* retournée au ſaint ſiege. 312
Fervaques. 134
le fort de *Feſcamp*. 135
Final. Voyez *Carette*.
deſordres dans les *Finances*. 539. 559.560
Chambre Royale contre les *Financiers*. 442
mœurs des Financiers. 594
Fiole de Marmouſtier. 193
Flerat ſeneſchal d'Auvergne. 43

le duc de *Florence* favorable à Henry IV. pendant la ligue. 23
ligué contre la Savoye. 146. 251.298. & *suiv.* 334
Fontaine-Martel gouverneur de Louviers. 91
le baron de *Fontenelles*. Ses crimes & son supplice. 473
la *France* démembrée sous la fin de la race Carlienne. 5
dispositions du dedans & du dehors de la France à l'endroit des deux partis de Henry IV. & de la ligue. 22.23.25
soûlevemens en France. 560. 561. & *suiv.*
entrepriſe sur la *Franche-Comté*. 229. & *suiv.* 236.
le Comte de *Fuentes*. 241.243.252.272. 383. 395.407.412.425. entreprend sur les Milanois & les Grisons. 555.556

G.

LEONORE *Galigay* femme de Conchini. 526. 644
regiment des *Gardes*, Voyez *Colonel*.
Garnet Jesuite. Son supplice en Angleterre, & pourquoy. 575. & *suiv.*
les *Gascons* affectionnez au duc d'Espernon. 143
Gaston de France duc d'Orleans. 625
Guy de Saint *Gelais Lansac*, grand dissipateur de biens. 140
Gilbert *Genebrard*, & son sermon aux deputez des Estats. 155.190

la ville de *Geneve*. 419. *& suiv.*
Georges Marquis de Brandebourg. 106
Givry gouverneur de Brie, & son exploit de guerre remarquable. 77
sa mort causée par vn desespoir amoureux. 206
montagnes de *Glaçons* sur la Saone. 624
le cardinal de *Gondy* & sa conference avec le mareschal de Biron. 45. sa charité envers son troupeau. 48.69. 111.247
fort basti dans l'Isle de *Gournay*. 136
les *Gouvernemens* prétendus & demandez en proprieté. 280
Gouverneurs qui se font achepter plus ou moins. 188.194
Gray ville en Bourgongne. 232
Gregoire XIV. du party d'Espagne. 83.89. 109. sa mort. 106
Grisons & leur ligue avec la seigneurie de Venise. 556.557
François de la *Gueste* archevesque de Tours & ce qu'il demanda au roy au nom du Clergé assemblé à Paris. 337
le vicomte de la *Guierche* 103. sa mort. 104
Guise. La fureur des peuples pour la vengeance de la mort des Guises. 11.163
l'évasion du duc de Guise hors du chasteau de Tours. 101.102.119
cabale du duc de Guise. 151
le duc de Guise nommé pour roy dans les Estats par les Espagnols. 171. 238. sa mort. 257
autre duc de *Guise* gouverneur de Provence. 263.265

la *Guyenne*. Voyez *Provinces*.
soûlevement des communes de la haute *Guyenne*.

H.

LE *Haynaut*. 219.221.225.253
Halle Jesuite. Voyez *Garnet*.
la ville de *Ham* & son chasteau. 241. la revanche de Ham. 246
Achille de *Harlay* premier president. 242
Henry II. & comme les Heretiques furent traittez pendant son regne. 722. 726
Henry III. Sa sepulture à Sainct Cornille de Compiegne. 13. Voyez *Eglise*. *Ligue*.
Henry IV. surnommé le Grand. Son avenement à la couronne, quoy qu'il fust éloigné du dixiéme à l'onziéme degré de Henry III. ce qui sembloit s'opposer à son droit. 3.4. *& suiv.*
sa response aux propositions de la Noblesse. 8. importance de sa conversion. 10. 11
son voyage en Normandie, & le departement de ses troupes. 13. 14
sa maniere d'agir. 15
ceux qui tenoient son party. 16
son peu de troupes. 17
il est en danger d'estre investy. 19
il assiege Paris & prend quelques autres villes. 27. 28. *& suiv.* ses conquestes en Normandie & son secours envoyé au

fort de Meulanc. 35.36
il gagne la bataille d'Yvry. 40
avantages qu'il emporta en Auvergne. 45.
& ailleurs. 46
il met derechef le siege devant Paris. 48.
49. *& suiv.*
les esprits & la fortune disposez en sa faveur. 58.59.*& suiv.*
sa prudence & sa bonté pour empescher le sac de Paris. 70
il en leve siege. 74. *& suiv.*
division parmy ceux de son party. 81
sa nouvelle entrepriſe sur Paris. 83.*& suiv.*
ses prosperitez troublées. 101
il retourne en Normandie. 108
& vient au Siege de Roüen. 119
il est blessé. 121
il poursuit le duc de Parme. 128
ses inquietudes. 130.132
sa pensée & son inclination à la paix. 131.
132. *& suiv.* 150.
son voyage à Tours. 158
il fait esperer sa conversion. 160
il la resout. 165
il l'execute. 173.*& suiv.*
conjuration contre sa personne. 181
son absolution luy est refusée à Rome. 106
son sacre dans Nostre-Dame de Chartres. 193
son entrée dans Paris, & ce qui s'y passa. 196. 197
il accorde la paix au duc de Lorraine. 215
dangers qu'il courut auprés de l'archiduc Ernest. 217.218

il reçoit un coup de coûteau dans la lévre. 221
ſon voyage en Franche-Comté. 229
rencontre où il eut beſoin de toute ſa vertu. 232
ſes affaires avancées à Rome. 247
ſon abſolution par le pape. 251.252
aprés la perte de Cambray il aſſiege la Fere ſur les Eſpagnols. 257
ſon chagrin pour le ſiege de Calais. 275
ſes plus penibles occupations. 284
affligé de la ſurpriſe d'Amiens. 290.291. 292
il la reprend. 311
ſon voyage en Bretagne. 320.321
ſa réponſe aux Deputez du Clergé aſſemblé à Paris. 338.339
il tombe malade. 343
la diſſolution de ſon mariage avec la reyne Marguerite. 344.348.351.375
conſpirations contre ſa perſonne. 377.383
il traitte du marquiſat de Saluſſes avec le duc de Savoye preſent à la cour de France. 384. *& ſuiv.*
il luy declare la guerre, & pourquoy. 400
ſon voyage en Savoye. 404
il eſt averty des menées de Biron. 411, Voyez *Biron.*
ſon mariage avec Marie de Medicis. 415. 416. *& ſuiv.*
il eſt offenſé par les Eſpagnols en la perſonne de ſon ambaſſadeur. 430. *& ſuiv.*
ſon voyage à Calais. 433
à Poitiers. 450
ſon retour. 453

il

il decouvre la conſpiration de Biron, & le fait punir, *là-meſme. & ſuiv.*
ſon ſentiment pour la ville de Rome, 485
ſon voyage à Mets. 488
il fait deſſein de faire florir le commerce, 502
diverſes choſes qui luy cauſent des inquietudes, 507. *& ſuiv.*
ſa foibleſſe dans ſon domeſtique, 526
ſes baſtimens, 534
ſes divers deſſeins & ſes divertiſſemens, 557. 558 *& ſuiv.*
ſon voyage dans les provinces du royaume eſloignées, 562.564
ſon retour, 566
ſon entrepriſe ſur Sedan, 583
il y fait ſon entrée, 587
il fait Ligue avec les Provinces-Unies, 629
ſes deſſeins ſur les mariages de ſes enfans, 646.
il conclud une Ligue avec le duc de Savoye contre l'Eſpagne, 647
ſes deſſeins, ſes projets & ſes ligues contre la maiſon d'Auſtriche, 648.649
ſes nouvelles amours, 651. 652
quelle eſtoit ſa plus forte paſſion, 655
ſes grands fonds & ſes revenus, 668
ſa mort conjurée & publiée avant qu'elle arrivaſt, 670. 671
preſages & les preſſentimens qu'il eut de ſa mort, 673. 674. *& ſuiv.*
il eſt aſſaſſiné dans ſon carroſſe, 680
le nombre de ſes enfans legitimes & natu-

rels, 686. 687
ſon eloge, 687. 688
ſes plus grandes qualitez & ſes vertus royales, 690
Henry duc de Verneüil gouverneur du Languedoc, 687
Henry marquis de Pont fils du duc de Lorraine, 18. 21. 24
la connoiſſance du crime d'*Hereſie* commiſe aux magiſtrats ſeculiers, aux eveſques, aux preſidiaux, & enfin au parlement, 723. 724
erreurs des anciens *Heretiques* renouvellées. 700. Voyez *Calvin Egliſe. Luther.* leur conſtance dans les ſupplices, 812. leurs progrez en France. *là meſme & ſuiv.*
fureurs des Heretiques, 744. *& ſuiv.*
les *Hermites* de S. Auguſtin & leur reforme, 769. 770
le Landgavre de *Heſſe*, 661. 662
la *Hilliere* gouverneur de Bayonne, 641
Loüis de l'*Hoſpital-Vitry* mécontent du duc de Mayenne, prend le party du roi, & en eſt recompenſé, 186. 187
Paul Huraud de l'*Hoſpital* archeveſque d'Aix, 437. 438
Nic. l'*Hoſte* commis de Villeroy, & ſa trahiſon, 522. 523. *& ſuiv.*
Huguenots Declarations en leur faveur, 93. 158. 166. 185. 280. *& ſuiv.* 299. 300. 314. 320. 326. 353.
Huguenots mal-voulus, 510
leur ſynode à Gap en Dauphiné, &c. 512.

& suiv. 562. la rebellion des Huguenots cause de la Ligue, 750
Huguenots nom des Calvinistes, 727. 728.
l'*Huillier* prevosts des marchands de Paris, 196. 201.
Charles de *Humieres* lieutenant de roy dans la Picardie, 77
la mort de Humieres, 240
Humieres & sa ligue, 752
Hurāud-du-Fay chancelier de Navarre, 133. sa mort, 134
Hurtaud, deux freres de ce nom & leur changement de party. 138. 139
l'année du grand *Hyver* & sa description, 623. 624.

I.

IALOUSIES grandement préjudiciables, 125
le president *Ianin* deputé vers le roi pour la paix, 88. 120. 365. 398
Diego d'*Ibarra* ambassadeur d'Espagne en France, 120. 217
le bien heureux *Iean de Dieu.* 770
la mort de *Iean Guillaume* duc de Cleves &c. & sa succession litigieuse, 655. *& suiv.*
Ieanne reyne de Navarre, 747
Ieanne fille naturelle de Henry IV. abbesse de Fontevrault, 687
les *Iesuites* bannis de France, 223
restablissement des Iesuites. 491. *& suiv.*

college des Iesuites à la Fleche, 516.
Iesuites puissans en Allemagne, 664
les Iesuites & leur institution, 873
If, isle & chasteau. Voyez *Bausset*, 365
S *Ignace* de Loyola, 773
Ignorance des siecles barbares, 692
la force de l'*Imagination*, 673. *en marge.*
le dernier effort de l'*Impieté*. 701
l'*Infante* d'Espagne proposée aux Etats pour estre reyne de France, 167. 168. *& suiv.*
l'*Interest* de la besace entre les Iacobins & les Augustins, 69
le prince de *Ioinville*, 205
le prince de Ioinville arresté & donné en garde au duc de Guise son frere, 475 476.
Iournée memorable, 233. 234
Ioyeuse. Treve entre Montmorency & Ioyeuse, 26. 147
la mort de Ioyeuse, 148
le cardinal de *Ioyeuse*, 148. 251. 254. 261
le pere Ange de Ioyeuse capucin, reprend le commandement des armées, 148. 346 347.
Isabelle Claire Eugenie fille de Philippe roy d'Espagne, 288. 317
la dot qui lui fut laissée par son pere, 339
Italiens mal voulus dans Lyon & pourquoy, 191
Iubilé. Voyez *Année Sainte*.
constitution du pape *Iules* II. contre la simonie, 691. 692
entrepriſes du pape Iules II. 693. 709

L.

LAFFIN negociateur perpetuel, mais homme sans foy, 213.411 *& suiv.* il est mandé en Cour. 449. 454. *& suiv.* Voyez *Biron.*
siege & prise de *Lagny* par le duc de Parme, 73. 74
cardeur de *Laine* semeur de fausses doctrines, & son supplice, 714
Langlois eschevin de Paris, 195. 201
reduction du *Languedoc,* 239. 240
Lansac ligueur & son entrepriſe sur le Mans, & sur la ville de Mayenne, 53. 54.
siege & prise de *Laon*, 205. 206
Larcher conseiller au parlement, pendu par la Ligue. 112. 113
Iean de Beaumanoïr *Lauardin* receu mareschal de France, 262
Marcellin *Laudriano* l'un des Referendaires du pape Gregoire XIV. & ce qu'il fit en France, 90. 92
le vicomte de *Lavedan*, 43
Honoré du *Laurent* advocat general en Provence, deputé aux Estats pour le tiers estat, 155
le cardinal de *Lenoncour* decouvre les secrets de son amy, 88
Leon X & le concordat qu'il fit avec le roi François I. 693. 711
Leon XI. & sa mort vingt-cinq jours apres sa promotion. 554

l'archiduc *Leopold* evesque de Strasbourg, 662.
le duc de *Lerme* ministre du roy d'Espagne. 432.433.
Lesdiguieres chef des Huguenots, 27. 55. 78. 96. 145. subrogé en la place de la Valete, 146.178. 213.238. 264. 318. & *suiv.*
les bonnes *Lettres* & les Sçavans, 792. & *suiv.*
Anne de *Levis* comte de la Voute, 25 26
gouverneur du Limosin, 140
Libelles brûlez & défenses d'en plus imprimer ny garder, 201
Pierre *Libertat* bourgeois de Marseille, & ses qualitez, 266. 267
Ligue. Combien le party de la Ligue estoit grand au commencement du regne de Henry IV. 15. 16
affoiblissement de la Ligue dans l'Anjou, le Mayne, & la Touraine, 29
la Ligue renouë ses débris, 45
attentats de la Ligue, 112. 113
deshonorée par le duc de Mayenne, 117
Ligue contre le duc de Savoye, 146
les chefs de la Ligue & leur resolution aprés la conversion d'Henry IV. 183
les factions de la Ligue resveillées, 279
Ligue projettée contre la maison d'Austriche, 281. 282
fin de la Ligue, 335
Ligue defensive entre les princes d'Allemagne, 663
Ligue renouvellée en France, 667

les premiers aligneмens de la Ligue où tracez, 751. ce qui s'en enſuivit, 752. *& ſuiv.*
la *Limagne*. Voyez *Provinces*.
broüilleries dans le *Limoſin*, 561. *& ſuiv.*
compter par *Livres*, & non par eſcus, 479. 480.
le duc de *Longueville* & ſa ſubite irreſolution, 7
il commande à la nobleſſe de Picardie pour Henry IV. 13
le duc de Longueville & ſa mort par un étrange accident, 231
éloge de ſon fils & ſucceſſeur, *là meſme*.
prétenſions du duc de *Lorraine* ſur la couronne de France pendant la Ligue, 24. 78. 220. 251.
la paix accordée au duc de Lorraine, 215. 216.
l'arrivée du cardinal de *Lorraine* au concile de Trente, 738. 739. *& ſuiv.* 759
princes Lorrains. Voyez *Factions*.
Loſtres. Voyez *Temines*.
priſe de la ville de *Louviers*.
Louys XII. le meilleur des rois, 693. 707. 709. 710.
naiſſance de *Louys XIII.* 435
ſon entrée à Paris dans ſon berceau, 436. 437. *& ſuiv.*
ſon bapteſme, 591
Saint *Luc* gouverneur de Broüage, & ſa mort, 305
Lunettes d'approche & leur invention, 626.

Luſſan. Voyez *Eſparbez.*
Luther & le commencement de ſon ſchiſme, 695 *& ſuiv.*
cauſes du progrez du *Lutheraniſme*, 701
autres cauſes qui l'arreſterent, 702
le *Luxe* eſlevé par la maltoſte. 441
Luxe dans les calamitez publiques, 505
François de *Luxembourg* duc de Piney, 8. 59.
Marie de *Luxembourg* Martigues, princeſſe fiere & glorieuſe, 322. 323.
Lyon entré dans le party du roy, 190 191.
la ville de Lyon la porte dorée de la France, 506

M.

MACHIAVEL & ſa deteſtable politique, 183
Jean *Maçon* premier miniſtre des huguenots à Paris, 725
Mahomet III. 426
Maïenne Voyez *Mayenne.*
le marquis de *Maignelay* gouverneur de la Fere ſur Oyſe., 90
il eſt aſſaſſiné, 91
Maillé Benehard gouverneur de Vendoſme decapité, 29
Maiſon-fort fils de la Chaſtre, 102
le preſident le *Maiſtre*, 195. 196, 202
nouvelles & bijarre *Maladie* qui commençoit par les cheveux, 361. 362
Saint *Malo* place importante & le chan-

gement qui y arriva, 57 58
Manducation, nom que les heretiques ont donné à leur prétenduë Communion, 715.
fille vivante trois ans sans *Manger*, 360
le comte de *Mansfeld*, 157. 205
le duc de *Mantouë* ligué contre la Savoye, 146
plusieurs sortes de *Manufactures* establies en France, 502. *& suiv.* 505
Monsieur de *Marca* archevesque de Toulouse puis de Paris, & son sentiment sur les annates à l'esgard des papes, 694
quatre *Mareschaux* de France créez par le duc de Mayenne. 151
la reyne *Marguerite* femme de Henry IV. & la dissolution de son mariage, 344. 348. 351. *& suiv.* 375
la reyne Marguerite & sa petite cour à Paris, 551. 552. *& suiv.*
avantages de la reyne Marguerite sur le comte d'Auvergne, 591. 592
Marguerite fille de l'archiduc Charles & femme de Philippe III. roy d'Espagne, 342. 343
Marguerite reyne de Navarre, sœur de François I. 713. 714. 716. 718
illustres *Mariage*, 345
Marie-Henriette fille naturelle de Henry IV. abbesse de Chelles, 687
Marivaut. Voyez *Duel*.
Maroles. Voyez *Duel*.
Charlote de la *Mark* premiere femme du

mareſchal de Boüillon, 220
Henry de la *Mark* comte de Maulevrier pretendu heritier de la maiſon de la Mark 661
la reduction de Marſeille, 265. *& ſuiv.* 298. 299.
Maſſez lieutenant de roy dans l'Angoulmois, 210
Mathilde ducheſſe de Ferrare, 312
le mareſchal de *Matignon*, 25. 26. 140. 141. *& ſuiv* 210. 240
Maugiron commandant pour le roy dans Vienne ſe laiſſe gagner, 145
le prince *Maurice*, 157. 220. 246. 392. *& ſuiv.*
François de Rouſel *May-David* grand ligneur, 53
le duc de *Mayenne* & ſa lenteur préjudiciable dans les grandes affaires, 11
trois avis qui luy furent donnez & qu'il ne ſuivit pas, 12
ſes mœurs & ſa façon d'agir, 14. 15
il va au ſecours de Roüen qui eſtoit aſſiegé, 17. 18
l'impuiſſance du duc de Mayenne, 22. 25. *& ſuiv.*
ſon arrivée à Paris qui eſtoit aſſiegé par Henry IV. 28
faits du duc de Mayenne piqué des reproches des Pariſiens, 34. 35. *& ſuiv.* 38
il perd la bataille d'Yvry, 40. & quelques places, 44
ſa negociation en Eſpagne, 50
ſa conduite pendant le ſiege de Paris, 50

51. & *suiv.* 71. & *suiv.*
les Seize luy veulent mal, 80
il met garnison Espagnolle dans Paris, 85.
son entreprise sur la ville de Mantes, & le secours qu'il mena à Noyon, 95
il est jaloux de son neveu le duc de Guise, 103
pressante détresse où il se trouve, 109. 110. & *suiv.*
son retour à Paris, 114. 115. 119. 120. 123.
il est dangereusement malade, 125. & *suiv.*
il traite de paix, 131. 132. 151. & *suiv.*
sa declaration ratifiée au parlement de Paris, 153. 154. 157. 168. & *suiv.*
il traite la trevé pour trois mois, 175. 183. 186. 188.
sa sortie hors de Paris avec toute sa famille, 194
il assiege la Capelle, 205
ses faits en Bourgougne, 217, 228. 232. 233. & *suiv.*
le roy luy fait des offres, 234
son accommodement, 258. & *suiv.*
Mayenne. 291. 307. 308. 362.
la ville de Mayenne reprise par le mareschal d'Aumont, 138
la ville de *Meaux* remise au pouvoir du roy, 187. 188.
Medaille gravée par l'ordre de Louys XII. 693.
Marie de *Medicis* fille de François & niepce de Ferdinand successivement ducs de Florence, recherchée en mariage par Henry IV, 23

son mariage avec ce roy, 415. & suivans.
ses jalousies, 507. 526. & suiv.
le couronnement de la reyne Marie de Medicis, & le projet de son entrée dans Paris, 672. 673
Catherine de *Medicis* & son ambition artificieuse, 170. 727
Jean de *Medicis* frere du duc de Florence, 299.
le cardinal de *Medicis* legat, 344
mort de Ferdinand de *Medicis* duc de Toscane, 640
Philippe *Melancthon* heretique & l'un des plus rares genies de son siecle, mandé & contremandé par François I. 716. 717. 722.
ordres des *Mendians*, 764
Mendoze ambassadeur d'Espagne, 11
la proposition qu'il fit au conseil de la ligue, 33. 38. 47
le docteur Inigo de *Mendozza* ambassadeur d'Espagne, 157. 161. 167.
le duc de *Mercœur*, 25. 57. 78. 104. 137. 211 262. 291. 296. 317. 320. & suiv.
edit en faveur du duc de Mercœur, 323. 324. 326.
ses grandes actions contre les Turcs, & sa mort, 427. 428
fameuse *Mercuriale* de l'an 1559. où se trouva le roy Henry II. 726. 727
Marsillac gouverneur d'Auvergne, 147
Mesplez gouverneur de Berre en Provence & son incroyable vaillance, 98. 100. 143. 264. 269.
Mets. Voyez *Sobole*.

retraite d'Henry IV. à *Meudon* pendant qu'Henry III. estoit à l'agonie, 4
la ville & le fort de *Meulanc.* 35
Mines d'or, d'argent, &c. qui s'en vont en fumée, 145. 446
Miron homme de cœur & de probité, prevost des marchands, 566. 567
son eloge, 568 569
Monitoire du pape contre le roy Henry III. 754.
hausſement des *Monnoyes*, 479
faction des *Montaltes* dans le conclave, 554. 555.
Montat erre, 54
les courses de *Montauban*, 147
Montbarrot gouverneur de Rennes, son crime & sa grace, 473
de *Montholon* se descharge des sceaux apres la mort de Henry III. & pourquoy, 60
sa mort dans le party du roy, *là meſme.*
surnommé par les gents de bien l'Aristide François, *là meſme.*
Montluc gouverneur pour la Ligue en Agenois, 265
Montluc-Balagny gouverneur de Cambray, 184.
le comte de *Mont-majeur* gouverneur de la ville de Bourg en en Bresse, 402
chasteau de *Montmeliam*, 403
il est assiegé, 406
Montmorency du party d'Henry IV. 26. 55. *& suiv.* 147. 179. 212. 226, 229. 235. 363.

Henriette-Charlotte de *Montmorency*, & l'eclat & la force de ſa beauté, 651
ſon mariage avec le prince de Condé, 652
qui l'emmeine à Bruxelles, & ce qui s'en enſuivit, 654. 655
le duc de *Montpenſier*, porté pour Henry IV. apres la mort de Henry III. 6. 64
ſa mort, 138
mort de Henry ſon fils dernier duc de Montpenſier, 625. Voyez *Dombes*.
Morainville. Voyez *Dreux*.
la comteſſe de *Moret*, 551. 643
les *Moriſques* chaſſez d'Eſpagne, pourquoy & ce qui s'en enſuivit, 636. 637 *& ſuiv.*
de *Mouy-Gomeron* gouverneur de Ham pour le duc d'Aumale, 241
les *Muſes* metamorphoſées en Syrenes. 794

N

L'Edit de *Nantes*, 326. 327
la *Navarre* envahie par l'Eſpagnol, 715.
le duc de *Nemours* pour la Ligue, 27. 28. 145.
le gouvernement de la ville de Paris déferé au duc de Nemours, 47
ſon ardeur, 48. 69. 74
cabale du duc de Nemours, 151
il eſt enfermé dans Pierre-Enciſe, 183
Il ſe ſauve, 225. *& ſuiv.*
ſa mort, 227. 261.
Nevers neutre entre les deux partys

d'Henry IV. & de la Ligue, 31. 59. 60. 230. 244. & *suiv.* 247. 252.
le duc de *Nevers* envoyé en ambassade extraordinaire à Rome, 626
il se pretend heritier de la maison de Cleves, 661
assemblée de *Noblesse* aprés la mort d'Henry III. 7. 8
grace qu'elle obtient de Henry IV. 13
comment la Noblesse servit Henry IV. au commencement de son regne, 16.17
Noblesse sans équipage, 44.
pillages de la Noblesse, 209.210
brevets de *Nomination*, 338
la *Normandie*. Voyez *Provinces*.
assemblée des *Notables* à Roüen, 285.286
mort du vaillant & sage la *Noüe*, 105
son fils heritier de ses bonnes qualitez, *là mesme*.
siege & prise de *Noyon*, 95.96.207
le bac de *Nully* & le danger qu'y courut le roy, 589

O

FRançois d'O sur-Intendant des finances, 7. 44
gouverneur de Paris, 203
sa mort, 209
creation *d'Offices*, 293
Officiers de robe & de finance & l'excés de leur pouvoir, 286
commencement de nouvelles *Opinions* en France, & les causes de leur progrez, 712.

Orange & ſon independance confirmée par Henry IV. 596. 597
Ordres pour le bien public qui s'en vont en fumée, 287
Ordres religieux & leurs reformes, 764
Orleans rentré dans le parti du roi, 191. 192.
Alfonſe d'*Ornane* chef des Catholiques royaliſtes, 27. 190. 238
Arnaud d'*Oſſat* envoyé à Rome, 248. 249. 335. 376. 560.
Oſtende aſſiegé par l'Archiduc, 433. 545.
le chevalier d'*Oyſe* gouverneur du Havre, 145

P

PAIX. Negociations de la *Paix*. 69. 88. 162 166
Traittez de *Paix* faite avec les Huguenots en France, 746. *& ſuiv.*
Papes Voyez *Eſtats. Rome.*
differend d'entre le Pape & la ſeigneurie de Veniſe, 600. *& ſuiv.*
le revenu des Papes augmenté, mais leur ſainteté ternie par le Concordat, 694
le pape favorable à la Ligue. 753
Paris aſſiegé par Henry IV. 27. 28 *& ſuiv.* Voyez *Faction*, 46. 47. *& ſuivans* 63
le gouvernement de Paris oſté à Belin, pour le donner à Briſſac, 188
Paris retenu de ſe rendre au roy par la preſence du duc de Mayenne, 192 193
[illegible]s menées dans Paris, 208

Paris devenu frontiere, 291
broüilleries à Paris. 566
les *Parisiens* & leur sentiment aprés la mort d'Henry III. 9. 10. 27
l'ardeur des Parisiens assiegez par Henry IV. 48. 49. *& suiv.*
les Parisiens accusez de sçavoir mieux jeusner que se battre, 109
les *Parlements* de Paris & de Tours opposez, 37. 94
prudence du Parlement de Paris, 188. 189
le Parlement de Tours réüny à celuy de Paris, 200. 201. 203
le duc de *Parme*, 18. 19. 22. 52. 71. 72. *& suiv.* 119. 120. 123. *& suiv.* sa retraitte, 128
Passeport revoqué, 63
autre refusé, 65
Paulette. Ce que c'est, 540. *& suiv.*
Pauvres de Lyon Voyez *Vaudois.*
invention remarquable d'un *Payſan* pour tuer le duc d'Espernon, 270
le cardinal de *Pellevé* deputé aux Estats pour le Clergé, 155. 161
sa mort, 199
les *Penitents* ou P'quepusses, 764. 768
les Filles *Penitentes* & leur institution, 774. 775.
Pensions sur benefices, 338
partie du *Pericarde* devenuë osseuse, 358. 359.
le *Perigord* Voyez *Provinces.*
soulevement en Perigord pour les tailles, 210.

broüilleries dans le Perigord. 561. *& suiv.*
Iacques-David du *Perron* envoyé à Rome, 248. 429.
le roy de Perſe contre les Turcs, 426. 428.
quelles ſont les trois *Peſtes* du genre humain ſelon les Heretiques, 725
Guy-Faure *Pibrac* Iuge mage de Toulouſe & ambaſſadeur au concile de Trente, 737
la *Picardie*. Voyez *Provinces*.
eſchecs du coſté de Picardie, 240
Alfonſe *Picolomini* chef des Bandits, 90
Picoté & ſa negociation avec le comte de Fuentes, 383
Pille-Badaud. Voyez *Gournay*.
le marquis de *Piſany* Sa conference avec le cardinal Caëtan legat en France. 63
concile de *Piſe*, 709. 710
Anne de *Piſeleu* ducheſſe d'Eſtampes, 713. 723.
Pierre *Pithou* conſeiller au Parlement, 210.
la mort de *Philippe* II. roy d'Eſpagne, 339
ſon incroyable patience & ſon courage dans ſa derniere maladie, 340
ſon teſtament, 342
Philippe III. roy d'Eſpagne & ſon mariage avec Marguerite fille de l'archiduc Charles, 342. 343. Voyez *Eſpagne. Navare.*
le *Pleſſis-Mornay*. Voyez *Villeroy*, 81. 131. 387. *& ſuiv.*
Poictiers. Poictou. Voyez *Elbœuf*.

le Colloque de *Poissi*. 729. 744. 760
le comte de Saint *Pol*, 134. 230. 231. 244. 274. 290.
Saint *Pol* creature du feu duc de Guise, maltraité par le fils de ce duc, 226
Politiques. Voyez *Factions*. 68. 151. 192
le *Pont-Audemer* surpris par Villars, 135
Pont-de-Larche premiere place renduë à Henry IV, 17. 35. 127
Pontoise mal défendu contre le duc de Mayenne, 34
Possevin Iesuite employé par le roy, 247
fausse *Possedée*, 354. *& suiv.*
Antoine du *Prat* archevesque de Sens cardinal & legat, 715
Preſches d'Heretiques, 715
Preseance de Princesses, 592
Presidens creéez par le duc de Mayenne, 118.
creation des *Presidiaux*, 723. 724
les mœurs dépravées des *Prestres* du seiziéme siecle, 691
projets des *Princes* de la Chrestienté pour s'accommoder des dépoüilles de la maison d'Austriche. 649. 650
assemblée des Princes protestants d'Allemagne à Hallen Suaube. 665. 666
Procession generale du 22. Mars, 202
Protestants, nom communiqué à tous ceux qui se sont separez de l'eglise, 706
Fernand Tello *Portocarerro* gouverneur de Dourlens pour l'espagnol, & son courage de geant, 247. 248. 303
sa mort, 304

troubles en *Provence* entre le Parlement & la Valete. 26
la Provence miſerablement deſchirée par des factions, 55. 56. *& ſuiv.* 96. 142. 143. 179. 180.
la Provence plus mal entre les mains de d'Eſpernon qu'en celles de la Ligue, 211. 212. 262. 263. 269.
remuëment en Provence entre l'archevesque d'Aix & le Parlement, 437. *& ſuiv.*
les officiers du parlement de Provence, tous nommement excommuniez par le pape, 710
Provinces de France comment diviſées durant la Ligue ſous le regne de Henry IV. 25. 26
les mouvemens des Provinces arreſtez, 177
treves entre les *Prouinces unies* & les Eſpagnols, 606. *& ſuiv.* 614. *& ſuiv.* 629. 635.
les *Pſeaumes* traduits en vers François par Beze & par Marot, 725
Pſeffercon Juif renié, & ſa fourberie, 695. 696.
de la *Puiſſance* du pape & de celle des princes temporels, 627. *& ſuiv.*

Q

QUERCY Broüilleries dans le *Quercy* 561. Voyez *Provinces*
la vallée de *Quieras*. 146
la forteresſe de *Quillebœuf*. 133. aſſiegée, 134

R

RAMBOÜILLET & sa femme, 54. 163.
François de la *Ramée* soy disant fils de Charles IX. & ainsi prétendant à la couronne, 283
son supplice, 284
le comte de *Randan*, 43
sa mort, 44
Rasis ardent ligueur, son exil & son rappel, 522. 523. *& suiv.*
l'Isle de *Ratonneau*, 298. 299
François *Ravaillac* monstre execrable & parricide d'Henry IV. 677
Ravelet gouverneur de Louviers, 91
les *Recollets*, 764
Regiſtres de la cour purgez, 201
Reiſtres, 42
Religieuſes devoilées, 669
Ordres de Religieuses, 774
Religionaires. Voyez *Proteſtans.*
Remontrances notables, 761
Renazé secretaire de Biron, 414. 415
Renée de France ducheſſe de Ferrare, fille du roi Loüis XII. 713
les *Rentes* au denier seize, 441
Rentes de l'Hoſtel de Ville de Paris, 566
Republique. Voyez *Faction.*
le duc de *Retelois* fils aisné du duc de Nevers, 253
Jean *Reuchlin* surnommé Capnion & sa dispute avec quelques moines de Collogne, 695

ſi les *Richeſſes* de l'egliſe doivent eſtre miſes entre les cauſes qui avancerent les erreurs, ou entre celles qui en avancerent le progrez, 705
Rieux Voyez *Sourdeac.*
Riviere premier Conſul d'Arles. Voyez *Arles.*
ſiege de *Rochefort*, 138
Rochepot gouverneur d'Angers, 54
Rodolfe empereur, 420.428
la fierte de S. *Romain* à Roüen & ſon privilege, 599. 600
deputez pour aller à *Rome* apres la converſion d'Henry IV. 176
Roncas agent du duc de Savoye, 395. *& ſuiv.*
Roquelaure envoyé en Provence pour traiter l'accommodement du duc d'Eſpernon, 271
Roſne. Voyez *Aumale.* 273. 276. 278. ſa mort, 279
Roſny l'un des ſur-Intendans des finances, 209.193
ſa grande & merveilleuſe conduite, 366 *& ſuiv.* 401.
Roſny envoyé en Angleterre & pourquoy, 434
il y retourne pour y traiter avec le roy Iacques Stuard nouvellement eſleu, 493. *& ſuiv.* 533. 539. 563. *& ſuiv.* 584. *& ſuiv.*
Roſſius medecin de Bayonne, & ſa conſpiration, 141. 142
Roſtignac lieutenant de roy en Auvergne, 43.

Roüen assiegé par le roy Henry IV. & ce qui s'en ensuivit, 17. 18
Roüen bloqué par le mareschal de Biron, 108.109.119.
sortie des assiegez, 121.122
Rousſel. Voyez *May-David.*
Rouvray soupçonné de l'evasion du duc de Guise, 502
Ruse secretaire d'Estat & garde des sceaux defendu d'en user que par l'ordre,&c.60

S.

SABLE' ville de Bretagne & l'entrepriſe ſur cette ville. 54
l'hereſie des *Sacramentaires*, 709. 722
Claude de *Saintes* eveſque d'Evreux & ſa mort en priſon, 91
la loy *Salique*, 155
arreſt du parlement de Paris ſur l'invſolabilité de la loy Salique, 170
dom *Salines* general de la cavalerie du duc de Savoye, 297
Saluſſe. Voyez duc de *Savoye. la Broſſe*
Sancy l'un des deux ſur-Intendans des finances, 209. 275
Croix de *Sang* ſur de la paſte. 432
la comteſſe de *Sault* veuve de Loüis d'Agout, & ſa faction en Provence, 55.56. 99. *& ſuiv.*
les pretentions du duc de *Savoye* ſur la France pendant la Ligue, 24. 26. 55. 79 *& ſuiv.*
le duc de Savoye en Provence, 80

la retraite du duc de Savoye hors de Provence, 244. 214 238. 317. *& suiv.* 334. 371.
voyage du duc de Savoye en France, 377
comme il y fut receu & traité, 378. *& suiv.* 384. 394.
la guerre declarée au duc de Savoye, 400. *& suiv.*
traité de paix auec le duc de Sauoye, 417. *& suiv.* 424.
entrepriſe du duc de Sauoye ſur Geneve, 480.
eludée, 482. *& suiv.*
les *Sceaux* donnez à Sillery, 565
Schomberg, 320
ſa mort impreveuë, 358
l'adventure du prétendu *Sebaſtien*, & ſon ſupplice, 444. 445
nouvelles *Sectes* qui ſe detruiſoient les unes les autres, & s'accordoient neantmoins en ſix points, 699. 700
l'heritiere de *Sedan* donnée au vicomte de Turenne, 107. 220. 583
Philippe de *Sega* cardinal eveſque de Plaiſance porteur d'un mandement du pape en forme de Bulle, 150. 199
Jean *Seguier* d'Autry lieutenant civil, 201
les *Seize*, chefs de la Ligue, 44. 80. 89 111. quatre d'entre eux pendus, 116. 152
Seneſcay deputé aux Eſtats pour la Nobleſſe, 155
entrepriſe des Ligueux ſur *Senlis*, avortée, 60, 61

Sceaux de la Ligue. 803
Hercule *Sfondrate* neveu de Gregoire XII. duc de Montemarcian & general d'armée pour le pape contre la france. 90. 106.
Sillery. Voyez *Bruſlard*.
Sillery envoyé à Rome, & l'exprés commandement que le roy luy fit. 334
il y fait un ſecond voyage pour l'affaire du marquiſat de Saluſſes. 348
ſon eſperance d'avoir les ſceaux à ſon retour. *là meſme.*
la part qu'il avoit dans le miniſtere. 365
il ſouſtient les intereſts du roy contre le duc de Savoye. 372
ſon empreſſement pour le mariage du roy avec Marie de Medicis. 376
Antoine de Silly Rochepot ambaſſadeur à Madrid pour Henry IV. & l'inſulte que luy firent les Eſpagnols, 430. 431.
la corruption de la *Simonie* dans les plus nobles parties de l'egliſe & dans ſon chef meſme, pendant le ſeizieme ſiecle, 691
parlement de *Siſteron*. 145
Siſteron aſſiegé par Leſdiguieres. 264
Sixte pape V. declaré pour la ligue. 22
ſon legat en france. 29. 30
ſa mort. 82
Sobole gouverneur de Mets. 189. 490
le comte de *Soiſſons* & ſon humeur contraire à celle de Henry IV. 6. 208. 230
ſa cabale contre le ſervice du roy. 87

ſon impatience pour ſon mariage avec la princeſſe Catherine ſœur du Roy, 152. 153
bleſſé juſqu'au fond de l'ame de ce que le Roy la luy refuſoit, 208
jaloux de ce qu'on luy avoit preferé le prince de Conty, 230
impoſition du *Sol* pour livre, & le peu d'avantage qui en provint, 287
changée en ſubvention, 449. 450. *& ſuiv.*
les peres *Somaſques*, 772
la *Sorbonne* favorable à la Ligue, 753. 755
Sorlin frere & ſucceſſeur du duc de Nemours, 228
René de Rieux-*Sourdeac* inveſty dans Breſt, &c. 139
le cardinal de *Sourdis* archeveſque de Bourdeaux, 439
Souvray gouverneur de Tours, 102
la manufactures de *Soyes* depuis quand eſtablies en France, 503. 504. *& ſuiv.*
differend pour l'eveſché de *Strasbourg*, 493. 494.
Jacques *Stuard* roy d'Eſcoſſe eſleu roy d'Angleterre, 497. 506. 537
on conjure contre luy, 572. 573
notable changement au royaume de *Suede*, 546. 547
Suilly. Voyez *Roſny*. 584. *& ſuiv.*
les *Suiſſes* ſollicitez de tenir le party de Henry IV. 15
l'entremiſe des Suiſſes pour les Contois, & ce qui en reüſſit, 237

les Suisses & Grisons & leur alliance renouvellée auec la France, 446. 447. *& suiv.*
leurs deputez à Paris. 476. 477
promesses faites aux Suisses, 649
Synodes d'heretiques, 725

T

VExations des receveurs des *Tailles* causes de desordres, 209. 210
Tard-advisez, & qui ils estoient, 209 210.
Tardif Conseiller au Chastelet pendu par la Ligue, 112. 113
Jean-Baptiste *Tassis* ambassadeur d'Espagne, 161. 168. 506. 516. 726
Tavanes. 25. 42. 229
Pons de Losieres. *Temines* gouverneur du Quercy, 140
Temines dans Villemur, 147
decret de la faculté de *Theologie* contre le roy Henry IV. 37. 52
sainte *Therese*, 769
Nicolas de *Thou* evesque de Chartres, 193
Tiers-party en France, 87. 91. 159
Roderic de *Tholede* general des troupes Milanoises & Napolitaines, 178
le cardinal *Tolet* Espagnol favorise la France contre l'Espagne & pourquoy, 251
Marie *Touchet* femme du seigneur d'Entrages, 375. 376.
la citadelle de *Toulon* assiegée, 180

Toulouſe contre Montauban, 147.148
Tours. Parlement de Tours, 19
Trahiſon decouverte, 522. 523. *& ſuiv.*
le marquis de *Trefort* general de l'armée du duc de Savoye, 226
le concile de *Trente* & ſon hiſtoire, 729. 730. *& ſuiv.* ſa durée & ſa fin, 743
la *Trimoüille*, 296. 300. 362. 363. 511. 512
ſa mort, 533
requeſte preſentée au roy par Charlote de la *Trimoüille* veuve de Henry prince de Condé, 235
Tunis, 639
le vicomte de *Turenne* & ſa negociation, 106.
honoré du baſton de mareſchal de France. 107

V

du VAIR. Le roy crée une charge de Maiſtre des Requeſtes en ſa faveur, 201. 209
Valavoïre gouverneur de ſaint Maximin, 179.
la ducheſſe de *Valentinois* & ſon averſion pour les heretiques, 723
guerre en Provence entre la *Valette* & le Parlement, plus par leur haine particuliere que par l'affection des partys, 26
Officiers qui ſuivent ſon party, 56
ſe ſentant trop foible il appelle Leſdiguieres à ſon aide, 96

il augmente les diviſions, 99
il eſt tué d'un coup de mouſquet dans la tempe au ſiege d'un lieu nullement conſiderable, 142
ſon eloge & la diſſipation de ſes troupes, *là meſme* & 143
Vantadour. Voyez *Levis.*
le Pere *Varade* Jeſuite, 200
anciens *Vaudois*, 706. 707
Fernand de *Velaſco* conneſtable de Caſtille, 229.
Venalité des Offices, & ſon origine en France, 541. 542
le duc de *Vendoſme* & ſon mariage avec Françoiſe de Lorraine fille unique du duc de Mercœur, 652. *& ſuiv.* Voyez *Ceſar Monſieur.*
le Cardinal de *Vendoſme*, & les Sceaux de France entre ſes mains, 60. 92. Voyez *Conty.*
la ſeigneurie de *Veniſe* favorable à Henry IV. pendant la Ligue, 23
different de conſideration pour pluſieurs chefs entre le pape & la ſeigneurie de Veniſe, 600. 601
les *Venitiens* liguez contre la Savoye, 146.
promeſſes faites aux Venitiens. 649
Ventes de biens de l'Egliſe, 762
la marquiſe de *Verneüil*, 507. 508. 526. 528. *& ſuiv.* Voyez *Entragues*, *Balſac.*
peu de *Vertus* heroïques pouſſées juſqu'au bout, 114

la paix de *Vervins*, 314. 327. 329. 330.
publiée, 331
ce qu'elle contenoit, 333 334
de *Vic*, 254. 255
le marquis de *Villars* fils de la femme du duc de Mayenne, 25. 35. 108. 121. 124. 134. 135. 139. 140. pourveu de la charge d'Admiral, 151. son retour à l'obeïssance, & sa recompense, 204. 232. sa mort, 244
Villemur. Voyez *Ioyeuse*.
Villeroy. Sa conference avec le Plessis-Mornay, 45
ses soins pour la paix, 88. 138. 365. 366
reduction des *Villes* à l'obeyssance du roy, 264. *& suiv.*
le *Vin* manqué dans les cabarets de Paris, 65. 66.
le bois de *Vicennes* rendu au duc de Mayenne par composition, 34
repris par le roy, 50
Vinon. Voyez *Provence*. la *Valete*.
Jean de *Vivonne* marquis de Pisani gouverneur du jeune prince de Condé, 235. 236.
sainte-*Vnion*, nom de la ligue, 33. 153. 156
assemblée du corps de l'*Vniversité*, 203
reforme de l'Vniversité, 391. 392
l'Vniversité de *Virtemberg* fondée par Federic electeur & duc de Saxe, 696
Volfgang fils aisné du duc de Neuf-bourg, 661.
Vrbain VII. favorable à Henry IV. & sa mort. 82

Y

LA bataille d'*Yvry*, 39. 40. *& suiv.*

Z

LA secte de *Zuingle*, 703. 704.

FIN.

A PARIS,
De l'Imprimerie de DENIS THIERRY.

M. DC. LXXVII.

PRIVILEGE DU ROY.

LOVIS PAR LA GRACE de Dieu Roy de France & de Navarre. A nos amez & feaux Conſeillers, les Gens tenants nos Cours de Parlements de Paris, Thoulouſe, Grenoble, Bourdeux, Roüen, Dijon, Rennes & autres, Maiſtres des Requeſtes ordinaires de noſtre Hoſtel, Baillifs, Seneſchaux, Prevoſts, leurs Lieutenants, & à tous autres, nos Juſticiers, & Officiers qu'il appartiendra; SALUT. Noſtre cher & bien amé FRANÇOIS DE MEZERAY noſtre Conſeiller & Hiſtoriographe ordinaire, Nous a fait remonſtrer qu'il avoit cy-devant donné au public trois Volumes de l'Hiſtoire de France, commençants à Pharamont, Fondateur de noſtre Monarchie, & finiſſants à la Paix de Vervins, leſquels il avoit avec beaucoup de ſoin & de travail, reveus, corrigez & augmentez; enſorte que ce ſera pluſtoſt un Ouvrage nouveau qu'une reimpreſſion de ſon Hiſtoire, à laquelle il auroit

en outre adjousté beaucoup de choſes neceſſaires ; entre autres un grand Diſcours de l'origine des François , l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de France , & notamment une augmentation conſiderable d'un quatrieſme Volume , qui doit contenir l'Hiſtoire depuis ladite Paix de Vervins juſques à maintenant. Et d'autant qu'il ne ſe recouvre plus d'Exemplaires de la precedente édition , & qu'il luy importe & au public qu'il n'en paroiſſe pas une nouvelle édition , qu'elle ne ſoit la plus parfaite qu'il ſe pourra, pour l'honneur de la France & la reputation de l'Auteur ; Il Nous a tres humblement requis ſur ce luy vouloir accorder nos Lettres de permiſſion & privilege ſpecial : Avec deffenſes à toutes perſonnes de quelques qualitez & conditions qu'elles ſoient , de reimprimer , contrefaire, extraire, changer, alterer, vendre & debiter d'autres impreſſions que de celles qu'il donnera au public , ſoit en corps ou en abbregé , ſans ſon conſentement , tant avec les Figures & Medailles , que ſans icelles , ny meſme d'en expoſer & vendre de celles qui pourroient eſtre contrefaites ſur la premiere édition , A CES CAVSES , voulant favorablement traiter l'Expoſant pour diverſes raiſons à ce Nous mouvans , & pour les bons & agréables ſervices qu'il Nous a rendus & nous rend journellement ; & pour faire connoiſtre l'eſtime que Nous avons de ſes Ouvrages ; Nous luy avons permis &

permettons par ces presentes de faire imprimer par tels Libraires & Imprimeurs qu'il adviſera bon eſtre, ledit Livre, intitule L'HISTOIRE DE FRANCE DEPUIS PHARAMOND JUSQUES A MAINTENANT, avec les corrections, changemens, additions, augmentations cy-deſſus énoncées, en telles formes, & grandeurs de volumes qu'il jugera, ſoit avec les Figures ou autrement, en corps general d'Hiſtoire, ou en Volumes ſeparez, meſme en abbregé; durant l'eſpace de trente ans, à compter du jour que le dernier & quatrieſme volume ſera achevé d'eſtre imprimé pour la premiere fois en vertu du preſent Privilege; Faiſant tres-expreſſes defenſes à toutes perſonnes de quelques qualitez & conditions qu'elles ſoient, d'imprimer ladite Hiſtoire ſeparement, en corps, ou en abbregé, tant ſur l'impreſſion cy-devant faite que ſur la preſente, ny d'en contrefaire, extraire, changer, alterer aucune choſe, d'en vendre ny debiter d'autres, ny meſme d'en emprunter le titre, tant de celles qui auroient eſté contrefaites en France, que de celles qui ſeroient apportées des pays eſtrangers, ſoit qu'elles euſſent eſté imprimées ſur la premiere édition ou autrement, ſans le conſentement de l'Expoſant ou de ceux qui auront ſon droict, tant pour l'abbregé que pour le total de ladite Hiſtoire: A peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, des

balors où ils se rencontreront, de tous despens, dommages & interests, & de quinze mille livres d'amende, applicable un tiers à Nous, un tiers à l'Hospital General, & l'autre tiers à l'Exposant ou à ceux qui auront droict de luy. A condition qu'il sera mis deux Exemplaires dudit Livre dans nostre Bibliotheque publique, & un en celle de nostre tres-cher & feal Chevalier Comte de Gien, Chancelier de France, le sieur Seguier, avant que de l'exposer en vente, à peine de nullité des presentes. Du contenu desquelles Nous voulons & vous mandons que vous faſſiez joüir dans tous les lieux de nostre obeïssance, l'Exposant, ou ceux qui auront droit de luy, sans souffrir qu'il leur soit donné aucune empeschement; & qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre un Extrait des presentes, elles soient tenuës pour bien & deuëment signifiées; Mandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire tous Exploits & Saisies necessaires, sans demander autre permission : Car tel est nostre plaisir. Nonobstant Clameur de Haro, Charte Notmande, Edicts, Declarations, Arrests, Reglements, Statuts, & confirmation d'iceux, Privileges obtenus & à obtenir, soit que le temps de ceux qui ont esté obtenus, soit expiré (ou non), oppositions & appellations quelconques, & sans prejudice d'icelles, pour lesquelles nous n'entendons qu'il soit differé,

& dont nous retenons la connoiſſance à Nous & à noſtre Conſeil, & qui ne pourra nuire audit Expoſant ou à ceux qui auront droict de lui : en faveur duquel & du merite de ſon Ouvrage, Nous dérogeons à tout ce que deſſus pour ce regard ſeulement. Donné à Paris le dernier jour de Decembre, l'an de grace mil ſix cens ſoixante-quatre ; & de nôtre regne le vingt-deuxieſme. Signé, Par le Roy en ſon Conſeil, MABOUL : Et ſcellé.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 12. *Ianvier* 1668. *ſuivant & conformément à l'Arreſt du Parlement du* 8. *Avril* 1653. *& celuy du Conſeil Privé du Roy. du* 27. *Février* 1665.

Signé, D. THIERRY,
Adjoint du Syndic.

LEdit ſieur de MEZERAY a cedé le droit de ſon Privilege à THOMAS JOLLY & à LOUIS BILLAINE, ſuivant l'accord fait entre eux.

Et le droict de la moitié dudit Privilege qui appartenoit audit Jolly, a eſté retrocedé à DENYS THIERRY, CLAUDE BARBIN, & JEAN GUIGNARD ſuivant l'acquiſition qu'ils en ont faite.

Achevé d'imprimer en abbregé pour la premiere fois le 10. *Février* 1668.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE